REPONSE
au
Livre du feu Roi
d'Angleterre
durant sa Solitude.

Prov. 28. 15. 16. 17.

15 *Le Dominateur méchant ſur un peuple chétif, eſt comm' un Lyon rugiſſant, & un Ours quêtant ſa proie.*

16 *Le Prince aiant faute d'intelligence fait beaucoup d'extorſions : mais, celui qui hait le gain desbonnête, prolongera ſes jours.*

17 *L' homme faiſant tort au ſang d'une perſonne fuira juſqu'en la foſſe, ſans qu' aucun l'en retienne,*

Saluſte au Livre de la Conjuration de Catilina.

Le Gouvernement Roial, qui avoit été établi du commencement pour la conſervation de la Liberté & l'accroiſſement de la République, a dégénéré en Orgueil & Souveraineté abſolue.

Les Rois craignent plus les bons, que les méchans, & la vertu d'autrui leur cauſe toûjours de la fraieur.

Le même au Livre de la guerre Jugurthine.

C'eſt être Roi, que de faire impunément tout ce qu'on veut.

ΕΙΚΟΝΟΚΛΑΣΤΗΣ,

OU

Réponſe au Livre intitulé

ΕΙΚΩΝ ΒΑΣΙΛΙΚΗ:

OU

R.6.56.

Le Pourtrait de ſa Sacrée Majeſté durant ſa Solitude & ſes Souffrances.

Par le Sr JEAN MILTON.

Traduite de l'Anglois ſur la ſéconde & plus ample Edition; & revûë par l'Auteur.

A laquelle ſont ajoûtées diverſes Piéces, mentionnées en ladite Réponſe, pour la plus grande commodité du Lecteur.

A *LONDRES*

Par *Guill. Du-Gard*, Imprimeur du Conſeil d'Etat, l'an 1652. Et ſe vend par *Nicolas Bourne*, à la porte Méridionale de la vieille Bourſe.

2130.12.

Avertiſſement au Lecteur.

LE Lecteur eſt prié de remarquer, avant que d'entrer en la lecture du préſent Traité, que le Traducteur a été obligé par pluſieurs conſidérations, mais principalement, à cauſe de l'élégance du ſtile & du language de l'Auteur & de ſes conceptions, de s'attacher entiérement à ſes paroles & expreſſions, autant que la langue Françoiſe l'a pû permettre, de peur de perdre la grace, qui ſe trouve en l'Original. Ce qui eſt cauſe qu'il ſe pourra trouver, peut être, en cette verſion quelques Angliciſmes, ou façons de parler Angloiſes, ou moins Françoiſes, bien qu'il ait tâché de les éviter avec autant de ſoin, qu'

il en a eu de ne perdre rien du ſens & des belles expreſſions de l'Auteur. Il eſpére que le Lecteur ſera plus curieux de la ſubſtance, que des accidens, & que le corps lui plaira davantage, que le vêtement ; vû qu'en matiére de telle conſéquence, & en choſe, qui ne ſert pas peu à juſtifier les procédures d' un Etat, tel que celui d'Angleterre, en un ſi grand & ſi notable changement, les fraſes & les termes ne doivent pas être recherchez, à l'égal des choſes, qu'ils ſignifient. C'eſt pourquoi, il en eſpére d'autant plus l'indulgence du Lecteur, en ce particulier. Quant aux autres fautes que la négligence des Imprimeurs, ou le peu de connoiſſance qu'ils ont de la langue Françoiſe pourront avoir cauſées ſoit en la ponctuation, ou autrement, le Lecteur eſt auſſi prié d'y vouloir ſuppléer, les plus groſſiéres étant marquées

marquées à la fin du Livre. Il y a auſſi quelques piéces ajoutées au préſent Traité, qui ſont mentionnées en ce Livre, afin de contenter la curioſité du Lecteur, & qu'il ſoit délivré de la peine de les aller chercher ailleurs, pour la juſtification de ce qui eſt ici allégué. C'eſt ce dont le Traducteur a crû être obligé d'avertir le Lecteur, au jugement duquel le tout eſt laiſſé. A Dieu.

Fautes ſurvenuës en l'Impreſſion.

En la Préface.

Pag. 3. lig. 19. *liſez* & des.
15. 7. *liſez* & en ſa.

Dans le Livre.

Pag. 52. lig. 3. *liſez* laiſſa.
68. 21. *liſez* un friſſon.
73. 15. *liſez* en vie.
77. 19. *liſez* ſes actions.
92. 18. *liſez* le raiſonnement.
211. 21. *liſez* & devoit.
213. 22. *liſez* de ces.
215. 7. *liſez* l'aura.
231. 15. *effacez* que.
240. 15. *liſez* ne ſont.
271. 26. *liſez* il a eu.
284. 28. *liſez* apparamment.
296. 25. *liſez* de l'Apoſtolat.
315. 24. *liſez* il accuſe.
392. 19. *liſez* il a été.
400. 12. *liſez* d' un' auſſi.
421. 11. *liſez* qu' à ſon imitation.
425. 1. *liſez* immédiate de Dieu.
434. 14. *liſez* Alfred.

Il y a encore quelques fautes plus légéres en la ponctuation ſuperfluë, ou qui manque; en la priſe d'une Lettre pour l'autre, & ſemblables, leſquelles le Lecteur eſt prié d'excuſer, auſſi bien que celles qui pourroient autrement avoir échapé la correction.

Préface.

CE n'eſt pas choſe beaucoup recommandable de ſoi, & n'eſt pas auſſi le but, ni l'intention de ce diſcours, d'inſulter ſur l'infortune d'une perſonne tombée d'une ſi haute dignité, laquelle mêmes a paié ce qu'elle devoit à la nature & à ſes fautes. Ce n'a pas été auſſi la vanité, ni l'ambition d'aquerir de la gloire, préſente, ou à venir, qui m'ont pouſſé à écrire contre un Roi: Je n'ay jamais été ſi altéré de renommée, ni ſi dénüé d'autres eſpérances, ou de meilleurs moiens & plus aſſurez d'en aquerir. Car, les Rois ont gagné des Titres glorieux de leurs partiſans, en écrivant contre des perſonnes

privées, comme Henry 8e fit contre Luther; mais jamais personne n'aquit grand honneur à écrire contre un Roi, ne se rencontrant pas d'ordinaire une telle force d'Argumens en ces Antagonistes de Cour, que les convaincre, puisse ajoûter aucune chose à la réputation de l'Ecrivain. Ordinairement les Rois, quoy que forts en Régions, sont tres-foibles à la dispute, comm' étans accoûtumez dez le berceau, de se servir seulement de leur volonté, comme de leur main droite, & toûjours de leur raison, comme de la gauche. D'où vient que quand à l'improuiste ils se trouvent obligez à cette sorte d'escrime, ce ne sont que de foibles Aversaires & peu experimentez. Néantmoins, pour l'amour de ceux, qui par coûtume, ou par simplicité, ou bien faute de meilleure instruction, n'ont jamais plus sérieusement considéré les Rois, que sous le nom brillant de Majesté, & qui les admirent & toutes leurs actions, comme s'ils ne respiroient pas le même air, que respirent tous les autres hommes mortels, je ne feray point de scrupule

pule (puis qu'il ſemble que ce ſoit un deffi de lui & de tout ſon parti) de lever ce gantelet, quoy qu'il vienne d'un Roi, en faveur de la Liberté & de la République.

Et de plus, puis qu'il appert évidemment que le deſſein de ceux de ce parti factieux & vaincu, eſt de tirer le même avantage de ſon Livre, qu'ils ont fait cidevant de ſon nom & de ſon Autorité Roialle, & qu'ils ne cherchent pas tant de défendre par icelui ſes actions paſſées, que d'avancer leurs propres deſſeins à l'avenir; s'approprians plustôt ce Liure-là, qu' à lui, comme le profit leur en revient plustôt à preſent qu' audit Roi, pour corrompre encor' une troiſiéme fois & détraquer les eſprits les plus foibles, par de nouvelles ſuggeſtions & narrez repréſentans fauſſement, ou frauduleuſement l'état des affaires, au deshonneur du Gouvernement préſent, & au retardement de la paix publique ſi néceſſaire à cette Nation affligée, & qui étoit ſi proche en nôtre eſpérance, Je croy ne faire point de tort au défunt,

mais plustôt de faire une bonne oeuvre envers les vivans, ſi en leur donnant de meilleures informations, ou, ce qui ſuffit, en leur remettant ſeulement en mémoire la vérité des choſes, qu'eux mêmes ſavent être couchées mal à propos en ce livre-là, on les peut empécher de tomber, ſans y ſonger, dans une nouvelle guerre & effuſion de ſang. Car, pour aucun grain de ſolidité qui ſoit dans ce Livre-là, excepté ſeulement qu'un Roi en eſt dit l'Auteur, nom qui n'eſt que trop ſuffiſant parmi le vulgaire brutal, pour le faire paſſer pour ſage & excellent, & pour le faire admirer, voire pour lui donner le premier rang apres la Bible, bien qu'il ne contienne guéres davantage que les communs fondemens de la Tyrannie & du Papiſme, déguiſez, pour mieux tromper, d'une nouvelle maniére Proteſtante, & fort proprement agencez; ou pour aucun beſoin qu'il y ait d'y répondre, au regard des gens ſages & qui ſe conduiſent par de bons principes, je n'y en trouve point, mais l'ay entrepris, comm' un ouvrage qui m'a été aſſigné, plustôt

que

que par mon propre choix, ou affection. Ce qui a été cauſe que je l'ay commencé ſi tard, & achevé ſi à loiſir, au milieu de divers autres emplois & occupations. Et bien qu' à bon droit on eût pû croire que c'étoit en vain d'écrire du tout, vû l'envie & le préjugé presques infini, qui vray-ſemblablement ſe trouveroit dans la populace, contre tout ce qui ſe pourroit écrire ou dire du Livre du Roi; tant c'eſt choſe avantageuſe à un Livre de porter ſeulement le nom d'un Roi; & que ce ſoit un travail ennuieux d'écrire avec induſtrie & avec beaucoup de peine & de jugement, choſes qui, ſans être peſées, ni bien lûës, doivent être cenſurées ſans aucune induſtrie, & ſans prendre la peine d'en bien juger, par la faction, & par l'aiſée littérature de la coûtume & de l'opinion: Néantmoins je me hazarderay, & n' étoufferay point la vérité, mais lui feray voir le jour, dans la confiance de ſa ſeule & propre ſimplicité, afin qu'elle cherche, comm' elle pourra, ſa fortune dans le monde, & trouve des Lecteurs, leſquels,

peut être, ſeront en petit nombre, mais ce petit nombre, ſi précieux & d'un mérite ſi ſubſtantiel, que la vérité & la ſageſſe, ne regardant point au nombre ni aux grands noms, ont eu de coûtume en tous les ſiécles de s'en contenter.

Et, ſi le feu Roi eût crû que les Réponſes & Défenſes miſes au jour en ſa faveur durant ſa vie, euſſent été ſuffiſantes; de l'autre côté, ceux qui blâmoient ſon mauvais gouvernement, jugeans que de leur part il y avoit été auſſi ſuffiſamment répliqué; en toute apparence la chaleur de cette controverſe ſe fût aſſoupie, & on ſe fût volontiers abſtenu, par compaſſion de ſes derniéres ſouffrances, de faire plus de mention de ſes oeuvres, moins infortunées que fautives, leſquelles, peut être, durant ce ſiécle euſſent été enſévelies avec lui, ſans être ramenteuës, pendant que ſes Averſaires, calmez & appaiſez par le ſuccez de leur cauſe, euſſent été tant plus favorables à ſa mémoire. Mais puis que lui même en appellant derechef à la vérité & au monde, a laiſſé apres ſoi ce Livre, comme

comme le meilleur avocat & interprète de ſes actions : & que ſes amis l'aiant fait publier & diſtribuer, le recommandant ſi fort & preſques l'adorant, ſemblent placer en icelui la principale force & les nerfs de leur cauſe; l'autre parti ſeroit, ſans doute, accuſé d'un grand défaut & de défiance de ſoi-même, s'il ne s'oppoſoit en quelque champ que ce pût être à la force du raiſonnement de celui, à l'équipage & force des armes duquel, il s'eſt ſi ſouvent & victorieuſement oppoſé. Et puis que lui même étant à la Barre, a fait des exceptions contre la maniére & forme de ſon Jugement, ſe plaignant qu'on ne l'écoutoit point, à préſent, ni lui, ni ſes amis, n'auront point ce ſujet de plainte, vû qu'on le rencontrera & diſputera avec lui dans cette Cour ouverte, qu'il a érigée lui même, comme ſon monument, & que non ſeulement il y ſera ouï & lui ſera permis d'expoſer amplement ce qu'il a eu ſur le coeur, mais mêmes il y recevra réponſe ſur le tout. Ce que pour accomplir efficacieuſement, s'il eſt néceſſaire

de ne point déférer davantage de reſpect à ſon Livre, pour être ſien, ceux de ſon parti n'auront point ſujet de ſe formaliſer. Car, ce ſeroit choſe trop déraiſonnable, que lui, à cauſe qu'il eſt mort, ait pouvoir de dire toute ſorte de mal du Parlement dans ce ſien Livre, & que ceux qu'il attaque, à cauſe qu'ils ſont en vie, aient moins de liberté, ou quelqu'un pour eux, de faire voir la pure vérité dans une réplique pleine & pertinente. De même que, pour ſe juſtifier, il n'a point épargné ſes Averſaires, mais les a chargez de toutes ſortes de blâmes & de reproches; auſſi n'uſerons nous point en ſon endroit, étant encore vivant en ſon Livre, de plus de compliment qu'il n'a fait; mais ce qui ſera proprement ſon crime, ne ſera point attribué deſormais à ſes mauvais Conſeillers (cérémonie, dont le Parlement s'eſt plus long temps ſervi en ſon endroit, qu'il ne déſiroit) mais ſera ſans aucune circumlocution imputé ici à lui même; Afin que ceux qui dez le commencement, ou mêmes depuis peu, par je ne ſay quel mal-

malheur, ſe trouvent comme charmez, non ſeulement de ſa perſonne, mais auſſi de ſes fautes palpables, & adorent ſes déformitez, ne puiſſent jetter le blâme que ſur leur propre folie, s'ils vivent & meurent dans un aveuglement ſi affecté, tel, qu'apres celui de Sodome, il n'en eſt point arrivé à aucune ſorte de perſonnes de plus groſſier ni de plus abuſif. Néantmoins, que ſes ennemis ne s'attendent pas de trouver enrégiſtré ici tout ce qui a été, ou ſecretement raporté en ſa Cour, ou allégué ouvertement, des mauvaiſes actions dudit Roi; le véritable but de l'oeuvre que nous avons en main, étant, non d'éplucher & de raconter par le menu tout ce qu'il a mal fait durant ſa vie, mais ſeulement de répondre & de réfuter ce qu'il a dit mal à propos en ſon Livre.

Premiérement donc, qu'il y ait eu des hommes (ſoit que l'intention dudit Roi ait été telle, ou bien celle de ſes amis) qui par maxime d'Etat ont, apres leur mort, tiré vengence de leurs ennemis, laquelle ils n'avoient pû prendre durant

rant leur vie, c'eſt choſe qui a ſouvent été raportée. Et entr'autres exemples, nous trouvons que le teſtament de Cæſar aiant été lû devant le peuple, auquel étoient contenus les grands legs qu'il lui faiſoit, cela fit plus d'opération ſur l'eſprit de ce vulgaire pour venger ſa mort, que n'avoit fait tout l'artifice, dont il avoit jamais uſé durant ſa vie, pour gagner ſa bienveillance. Or, que l'intention de ceux qui ont publié ces tardives Apologies & Méditations du feu Roi, ait eu la même fin d'émouvoir le peuple à déférer le même honneur, la même affection, & par conſéquent la même vengence envers ſes cendres, que lui même, étant vivant, n'avoit pû gagner envers ſa perſonne, il appert, tant par la peinture affectée, qui a été mise au devant de ſon Livre, laquelle contient aſſez de bagatelles pour en compoſer la Scéne d'une Traci-Comédie, & miſe là pour attrapper les fols & ſimples ſpectateurs, que par ces termes Latins qui ſe trouvent à la fin du même Livre, *Vota dabunt quæ bella nega-*

negarunt; donnant par là à entendre, que ce qu'il n'a pû effectüer par l'épée, il l'accompliroit par ſes Méditations. Car, ez paroles qui ſont ambigües, nous avons pouvoir de choiſir l'interprétation, qui nous avertit mieux des efforts de nos ennemis infatigables, & de ce que nous avons à prévenir de bonne heure. On peut ici fort utilement remarquer la curioſité licencieuſe & négligente de ceux qui ont entrepris d'orner la publication dudit Livre: Car, bien que la peinture miſe au frontiſpice d'icelui le veuille faire paſſer pour un Martyr & pour un Saint, afin d'attrapper le peuple, toutefois cette deviſe Latine miſe à la fin, laquelle ils n'ont pas entenduë, le fait connoître pour un politique inventeur des moiens de faire valoir, par belles & plauſibles paroles, l'intérêt qu'il n'avoit jamais pû établir par la force des armes. Mais ces Emblémes & Deviſes bigarrées & empruntées de quelque vieille Repréſentation des divertiſſemens pris à Whitehall à la feſte des Rois,

Rois, ne ſont pas beaucoup propres pour faire un Saint ou un Martyr; Et ſi le peuple ſe réſoud de le tenir pour Saint, en vertu d'une telle Canonization, je ſoupçonneray davantage ſon Calendrier, que le Grégorien. Je ne peux qu'en une choſe je ne loüe la franchiſe de celui qui a composé le titre dudit Livre, l'appellant Εἰκὼν Βασιλικὴ, c'eſt à dire l'image du Roi, lequel par cette Chaſſe qu'il lui a dreſſée, a certainement eu intention que le peuple le vint adorer. C'eſt pour cette cauſe que cette Réponſe eſt pareillement intitulée Εἰκονοκλάστης, fameux Epitéthe de pluſieurs Empereurs Grecs, leſquels par un zéle envers le commandement de Dieu, apres une longue tradition d'Idolatrie en l'Egliſe, prirent courage, & briſérent en piéces toutes les Images ſuperſtitieuſes. Mais le peuple, lequel en tous ſes mouvemens eſt exorbitant & exceſſif, eſt auſſi ſouvent enclin, non ſeulement à une Idolatrie religieuſe, mais auſſi à une ſorte de civile, en adorant ſes Rois, bien qu'en ce faiſant, il ne

ſe

ſe ſoit jamais plus mépris, qu'en l'endroit de celui-ci ; aiant accoûtumé autrefois de tenir pour Saints ces fidéles & courageux Barons, qui avoient perdu leur vie dans le champ de bataille, en faiſant glorieuſement la guerre contre les Tyrans, pour la liberté publique ; comme Simon de Montfort Comte de Leyceſtre fit contre Henry 3e, & Thomas Plantagenet Comte de Lancaſtre, contre Edoüard ſecond : Mais à préſent par une dégénérante baſſeſſe d'eſprit, excepté quelque peu de perſonnes, qui retiennent encore cette ancienne généroſité Angloiſe, & cet amour de la Liberté, & qui l'ont témoigné par leurs incomparables actions, tous les autres étans tout à fait abâtardis de cette ancienne nobleſſe de leurs Anceſtres, ſont prêts de ſe proſterner & d'adorer l'image & la mémoire de cet homme, lequel a eſſaié par plus d'artifices de miner noſtre Liberté, & de réduire en art la Tyrannie, que jamais aucun Roi Breton, qui l'ait devancé. Laquelle baſſeſſe d'eſprit en ce peuple, il faut que

je

je confeſſe ne pouvoir être volontiers attribüée par moi à aucune diſpoſition naturelle des Anglois, mais pluſtôt à deux autres cauſes. La premiére, aux Prélats & autres tels Docteurs, bien que de différens noms & ſectes, deſquels la doctrine en leurs chaires, tant au commencement, qu' à la fin, n'étoit rien qu'une perpétüelle infuſion de ſervitude & d'eſclavage ez eſprits de leurs Auditeurs; & leur vie, qu'un type de mondanité & d'hypocriſie, ſans montrer le moindre exemple de vraie vertu, droiture, ou d'anéantiſſement d'eux mêmes en toute leur converſation. Je l'attribuë en ſecond lieu à l'inclination factieuſe de la pluspart des hommes, leſquels, pour des fins différentes & des humeurs particuliéres, ſe ſont ſéparez du public. D' abord, jamais homme n'a été moins aimé, ni plus généralement condamné, qu'a été ledit Roi; depuis qu'il s'étoit accoûtumé à rompre les Parlemens au dedans, & à abandonner les Proteſtants au dehors, ſoit volontairement, ou par foibleſſe,

juſques

jusques au commencement de ces troubles Tout le monde croit contre lui ; tout le monde, hormis les Esclaves de Cour, s'opposoit à lui & à ses procédures tyranniques, les plaintes étoient générales, & tout le Parlement se trouva d'abord unanime en son desaveu & Protestation alencontre de son mauvais Gouvernement. Mais quand ceux qui se cherchoient eux mêmes, & non pas le bien public, commencerent à douter de pouvoir tous venir à bout de leurs desseins ambitieux par un même chemin ; alors le Roi, ou au moins son nom, se trouvant propre à cet effet, on s'en servit, & on commença à excuter ses actions, & par degrez à les justifier : Ce qui lui aquit un si grand parti, qu'apres avoir essayé divers stratagémes, & avoir combatu avec les craintes, qui le tourmentoient intérieurement, il s'enhardit enfin à lever son Etendard contre le Parlement : combien que jusqu'alors tous ses adhérans, qui pour la pluspart n'étoient que des débauchez, traîneurs d'épées & Reyttres, à peine

avoient

avoient pû ſuffire à compoſer un chétif régiment, qui fût aſſez fort pour attaquer la Maiſon des Communes, laquelle étoit ſans armes. Apres lequel attentat, ſécondé par une longue & ſanglante guerre contre ſes Sujets, en laquelle il a de beaucoup ſurpaſſé ſes violences précédentes, commiſes en temps de paix, ceux qui auparavant le haïſſoient à cauſe de ſon mauvais Gouvernement, voire ceux-là qui, enſeignes déploiées, avoient combatu contre lui à la campagne, ceux-là, dis-je, maintenant lui applaudiſſent & le louënt, comme s'il avoit été le plus ſage & le plus religieux Prince du monde. Par une méthode ſi étrange, a-t'il aquis en un moment parmi le peuple inſenſé, une telle réputation de ſageſſe par ſon opiniâtreté & fineſſe, de bonté par l'accumulation de ſes méchancetez, & de piété par les puiſſans efforts qu'il a faits pour extirper la vraie Religion.

Mais c'eſt choſe évidente que les principaux de ſes Partiſans ne l'ont jamais aimé, & ne l'ont jamais honoré ni ſa cauſe,

cauſe, qu'autant qu'il leur a ſervi pour donner couleur à leurs pernicieux deſſeins; & qu'ils ne pleurent point du tout à préſent ſa perte, mais bien celle de leurs ambitieuſes eſpérances : De même que ces femmes Eſclaves, dont le Poëte en ſon Iliade dit qu'en apparence elles pleuroient la mort de Patrocle, mais qu'en effet elles lamentoient leur propre condition.

Πάτροκλον πρόφασιν, σφῶν δ' αὐτῶν κήδε' ἑκάστη.
Hom. Iliad. τ.

Ce doit étre une choſe ridicule au jugement de tout homme, qui n'eſt point préoccupé, que ceux-là même qui en toute autre choſe témoignent ſi peu de crainte de Dieu ou des hommes, veuillent en celle-ci devancer les plus précis par leurs ſcrupules & cas de conſcience, & remplir continüellement les oreilles du monde du bruit de leur conſciencieuſe Loiauté & Obéiſſance envers le Roi; pendant qu'au même temps ils ſont rebelles à Dieu en toutes leurs au-

tres actions. A plus juſte titre ſera-ce choſe ridicule, que ceux-là que la Loiauté & Obéiſſance, dont ils font profeſſion, a pouſſez à prendre les armes directement contre la perſonne du Roi, ſans qu'ils aient crû la violer le moins du monde par l'épée qu'ils ont tirée hoſtilement contre lui, veuillent à préſent penſer à bon eſcient qu'elle ait eſté violée par l'épée de Juſtice, qui n'épargne perſonne, & laquelle, ſans doute, la porte d'autant moins en vain parmi les hommes, que celui qui tranſgreſſe eſt plus relevé en honneur & en dignité. Autrement la Juſtice, ſoit Morale ou Politique, ne ſeroit point Juſtice, mais plustôt une fauſſe & contrefaite image de cette divine & impartialle vertu. Le plus grand regret qu'ils ont, eſt que cette tête n'ait pas été coupée pour le plus grand avantage de ceux qui la tenoient par les cheveux: Ingrate & perverſe génération, laquelle aiant du commencement prié Dieu de la vouloir délivrer de ſon Roi, murmure à préſent contre Dieu, qui a exaucé ſes

priéres,

priéres, & crie maintenant auſſi haut en faveur dudit Roi, contre ceux qui l'en ont délivrée. Or, pour ce qui regarde l'Auteur de ces Soliloques, ſavoir ſi aſſurément ç'a été le feu Roi, comme le vulgaire ſe perſuade, ou bien quelque ſecret Ayde, que quelques uns ne font point de difficulté de nommer, c'eſt choſe qui n'ajoûte ni ne diminuë rien du poids des raiſons qui y ſont alléguées, ſi elles en ont aucun. Mais le contenu principal de ce Livre-là, eſt non pas des raiſons, mais des allégations, leſquelles n'ont beſoin que d'autres allégations au contraire, pour faire également pencher la balance de la queſtion devant tout le monde, quant bien on ſuppoſeroit que le témoignage affirmatif d'un particulier en ſa propre cauſe, pourroit avoir quelque force pour faire révoquer en doute l'autorité d'un Parlement, qui tient la négative. Mais, ſi on vient à confronter ici & à comparer ces ſiennes belles paroles à ſes actions ſi différentes, leſquelles ſont manifeſtes & viſibles à toute cette Nation, aſſurément

nous devrons conſidérer ceux, qui nonobſtant attribüeront plus de foi à ſa ſimple parole qu' à ſes actions apparentes, comme gens dont le jugement n'a pas été convaincu & persüadé par raiſon, mais fatallement ſtupéfié & enſorcelé de cette aveugle & obſtinée croiance; pour la guériſon deſquels on peut bien douter, non ſi quelque charme, quoy que tres-prudemment appliqué, mais bien ſi quelque priére peut avoir de l'effet. Quoy qu'il en ſoit, on peut ſe ſouvenir, & doit-on bien remarquer que pendant que le Roi, au lieu de cette repentance, laquelle en raiſon & en conſcience on pouvoit attendre de lui, ſans laquelle nous ne pouvions l' admettre derechef en ſa charge, perſiſte ici à maintenir & juſtifier ſes actions les plus apparemment mauvaiſes, & lave & couvre d'un fard de Cour les plus méchans & ſales de ſes déportemens, renverſe & détruit le Parlement même, & toutes nos Loix & Libertez naturelles, leſquelles ne dépendent point de lui, d. shonore & accuſe toutes les Egliſes

Pro-

Proteſtantes, qui ne ſont point ſous le Gouvernement Epiſcopal, & blâme de rebellion, de ſacrilége & d'hypocriſie ce qu'ils ont pieuſement réformé ; ceux qui n'agueres ſembloient ſi échaufez pour le Covenant, ont bien à préſent ce pouvoir ſur eux mêmes de ne dire mot, voire d'étre bien aiſes d'entendre ces opprobres vomis contre leur Foi, contre leur Liberté & contr' eux mêmes, & au bout du conte d'étre rendus traîtres par leurs propres actions. Les Miniſtres mêmes leurs Prophetes ont le viſage ſi dénüé de pudeur, que de crier Hoſanna à ce Livre, lequel crie plus hautement contr'eux comme diſciples, non de Chriſt, mais de Judas ; & de faire accroire qu'ils ſont à préſent convaincus par les mêmes raiſons & argumens caduques, leſquels ci-devant ils ont tant de fois tâché de réfuter & de rembarrer, lors qu'ils les ont trouvez dans les écrits de ſes Partiſans, ou mêmes dans ſes Déclarations & dans ſes dépêches : perſonne ne ſe levant cependant pour défendre l'

Egliſe & l'Etat de ces calomnies & reproches, ſinon une petite poignée de gens, ſur leſquels ils crachent & les diffament de tous les noms odieux de Schiſmatiques & de Sectaires. Je n'ay jamais ouï parler d'aucun temps en Angleterre, auquel ceux qui profeſſent une plus pure Religion, n'aient été tenus pour Sectaires; mais à préſent la ſageſſe, la valeur, la juſtice, la conſtance & la prudence étant unies & incorporées enſemble pour défendre la la Religion & nos Libertez, tant par parole que par effet, contre la Tyrannie, elles paſſent pour Schiſme & pour faction. C'eſt ainſi qu'en ce ſiécle dépourvû de grace, les choſes qui ſont plus dignes de loüange & d'être imitées ſous leur véritable nom, ſont mal-nommées à deſſein de les rendre infames & odieuſes au peuple. Certainement, ſi c'eſt choſe néceſſaire que l'ignorance & la perverſité ſoient nationales & univerſelles, ceux qui adhérent à la ſageſſe & à la verité, ne doivent pas être blâmez, pour être en ſi petit nombre, que de paſſer pour une ſecte ou pour une faction. Mais, ſelon mon

juge-

jugement, cette Nation-là n'eſt pas malheureuſe, en laquelle ces vertus-là deviennent ſi puiſſantes & ſi bien unies, que de s'oppoſer & de réſiſter à la rage & au torrent de cette débordée folie & ſuperſtition, dont le vulgaire eſt poſſédé & entraîné. Partant, nous pouvons conclure que c'eſt un grand honneur, que Dieu nous a fait, & une marque particuliére de ſa faveur, de nous avoir choiſis comme le ſeul demeurant, apres tant de changemens & de troubles, & nous avoir fait tenir debout & fermes en ſa cauſe, & honorez de la défenſe de ſa vérité & de la Liberté publique, pendant que d'autres, qui aſpiroient au ſuprême degré du Zéle, & avoient quaſi réduit la Religion en une eſpéce de Monopole, non ſeulement par leur ſilence & par leur neutralité ont dementi leur Profeſſion, mais ſe ſont embaraſſez eux mêmes & leurs Conſciences, en ſe joignant aux ennemis, en cette méchante cauſe & intérêt, qu'ils ont trop ſouvent maudite ez autres, pour qu'ils puiſſent à préſent proſpérer eux mêmes en icelle.

Réponſe au Livre du feu Roi d'Angleterre.

I. *Sur la Convocation de ce dernier Parlement par le Roi.*

CE que le Roi poſe ici pour ſon premier & principal fondement, &, s'il faut ainſi dire, pour la maîtreſſe pierre, ſur laquelle tout ſon édifice eſt élevé, Aſſavoir, *Qu'il a convoqué ce dernier Parlement, non tant par l'avis d'autrui, & pour la néceſſité de ſes affaires, que de ſon propre mouvement & par inclination*, eſt choſe ſi apparemment fauſſe, à tous ceux qui ont la moindre connoiſſance du monde, qu'il ne lui pouvoit

pouvoit entrer en l'imagination de commencer par aucun Exorde, qui fût de plus mauvais augure, ni qui prognoſtiquât davantage la ruïne entiére de tout ſon bâtiment. Car, qui eſt ce qui ne ſait, que l'inclination d'un Prince eſt toûjours mieux connuë, ou par le moien de ceux qui ſont aupres de lui & par ſes Favoris, ou bien par le cours ordinaire de ſes actions? Ceux qui approchoient le plus pres de ce Roi, & ſes plus grands Favoris, étoient les Courtiſans & les Prélats, deſquels le principal étude étoit de rechercher curieuſement de quel côté penchoient ſes inclinations, & de l'imiter autant qu'ils pouvoient. Il eſt impoſſible d'oublier de quel oeil ces gens là regardoient les Parlemens, & n'y a perſonne qui ne ſe ſouvienne fort bien, que leur exercice continuel étoit de diſputer & de prêcher alencontre; Et mêmes ils n'avoient rien plus communement en la bouche que ces paroles, *Qu'ils eſpéroient que deſormais le Roi n'auroit plus beſoin de convoquer aucun Parlement:* Ce qui n'étoit que la copie, que ces Paraſites

ſites avoient adroitement tirée ſur l'original de ſes paroles & de ſes actions, n'aiant jamais aſſemblé aucun Parlement, que pour le faire contribüer à ſes néceſſitez, & en étant venu à bout, auſſi tôt il le renvoioit ignominieuſement, ſans vouloir remédier à pas un des griefs de ſon peuple : Voire mêmes, aiant quelquefois mieux aimé ſe priver de ſes Subſides, ou bien les lever par des voies irréguliéres, que de ſouffrir que ces Sujets ne fuſſent en même temps privez de leurs eſpérances, d'être ſecourus par la voie des Parlemens.

* Le premier qu'il convoqua apres ſon avénement à la Couronne, fut auſſi tôt par lui rompu, ſans aucun autre ſujet, que pour protéger le Duc de Buckinkam, contre ceux, leſquels, outre divers autres crimes fort atroces, qu'ils lui mettoient ſus, ne l'accuſoient de rien moins, que d'avoir empoiſonné le feu Roi ſon Pére : Sur lequel ſujet, la Déclaration du Parlement, qui porte qu'on ne s'adreſſeroit plus au Roi, nous a ſuffiſamment inſtruits. Et l'on a remarqué que tant plus

* voiez l'Hiſtoire de Tho. May, p. 8.

plus il a été en avant, tant plus auſſi a-t-il pris à tâche de les rompre avec affront & indignité envers la Maiſon & ſes plus dignes Membres. De ſorte qu'en la 5e année de ſon Régne, en une Proclamation qu'il fit publier, il ſemble qu'il s'eſtomachât fort d'un bruit, qui avoit couru parmi le peuple, de la convocation d'un Parlement ; comme s'il eût eſtimé lui tourner à grande injure, qu'on crût qu'il pût étre émû par priére à ce faire, & beaucoup plus, qu'il y eût de l'inclination: Et partant, il défend par ladite Proclamation que perſonne n'ait à préſumer de lui preſcrire le temps, auquel il devra aſſembler des Parlemens ; ce qui ſe doit entendre, ou en le lui perſüadant, ou en lui préſentant requête pour cét effet, ou mêmes en faiſant courir le bruit, puiſqu'alors perſonne ne pouvoit ſoupçonner, qu'il reſtât aucune autre maniére de le lui vouloir preſcrire. Par lequel Edit rigoureux, étant défendu au peuple de ſe plaindre, bien qu'il fût forcé d'endurer, on commença dez lors à deſeſpérer de jamais voir de Parlemens. Enſuite de

quoy

quoy le Roi & ſes nouveaux Officiers ſe mirent à exercer des actions ſi contraires aux Loix, & particuliérement pour amaſſer des ſommes vaſtes de deniers, comme ſont les Monopoles, l'achât forcé des titres & honneurs, les levées d'argent ſous prétexte de vêtir & défraier la Gendarmerie, & faire équipper des Navires; s'emparans, non de la Vigne d'un ſeul Naboth, mais même d'Héritages tous entiers, ſous prétexte qu'ils appartenoient aux forêts & terres de la Couronne; compoſans pour de l'argent avec ceux qui étoient coupables de Corruption & de Concuſſion, & leur donnans impunité pour l'avenir; que dez lors on eut aſſez de marques tres-évidentes, que le Roi n'avoit pas intention de jamais plus convoquer de Parlemens, & que c'étoit choſe incompatible avec la condition de ſes affaires, aiant par ces voies irréguliéres réduit l'intérêt du peuple & le ſien propre dans un ſi haut degré de contrariété, qu'il pouvoit aiſément prévoir, que s'il n'y avoit point d'autre moien, qui pût ſauver le peuple, que l'aſſemblée d'un Par-

Parlement, cette convocation entraîneroit de néceſſité apres ſoi ſa ruine entiére.

Juſqu' à ce qu' aiant, l'eſpace de 8 ou 9 ans, perſiſté à main haute dans ces déréglemens, & levé pour la deuxiéme fois tres-injuſtement la guerre contre ſon pais natal d'Ecoſſe; & trouvant que tous les autres moiens de tirer de l'argent, dont il s'étoit ſervi pour les frais de ſa premiére Expédition, venoient à lui manquer en cette-ci, non *de ſon propre mouvement & par inclination*, comme un enfant mêmes peut aiſément diſcerner, mais preſſé par de puiſſantes néceſſitez, ſon Etat aiant été comme réduit aux abois par ſes procédures violentes, il convoqua le Parlement, premiérement en Irlande, lequel lui devoit ſeulement fournir 4 Subſides, & auſſi tôt ſe diſſoudre; puis apres en Angleterre, auquel il ne demanda d'abord que 12 Subſides, pour ſubvenir aux frais de la guerre d'Ecoſſe, laquelle étoit desapprouvée & en abomination à tout le Roiaume, promettant auſſi tôt apres de prendre leurs griefs en conſi-

consideration ; Mais le Parlement, qui estimoit que cette guerre étoit l'un de ses principaux griefs, ne se hâtant point de lui accorder sa demande, & lui ne pouvant souffrir qu'on différât de faire ce qu'il vouloit, ou craignant les conditions sous lesquelles, peut être, on le lui octroieroit, il rompit l'assemblée & la congédia, la renvoiant avec ses griefs, trompée & mépriſée tout à la fois.

Et partant, avec beaucoup moins de raison peut-on dire qu'il ait assemblé ce dernier Parlement *de son propre mouvement & par inclination*, mais aiant auparavant tenté en vain toutes les voies irrégulières, qu'il s'étoit pû imaginer pour avoir de l'argent, son armée s'étant volontairement laissé battre au Nord, les Seigneurs lui présentans des requêtes, & la voix générale de tout le peuple sifflant lui & sa Roiauté mal-joüée, jusqu' à le forcer quasi d'abandonner le théatre, il fut enfin contraint, partie par nécessité, partie par crainte, & purement dans l'extremité de ses affaires, de citer ce dernier Parlement. Et certes, comment peut-on croire

croire qu'il ſe ſoit porté volontairement à aſſembler des Parlemens, lui qu'on a toûjours remarqué n'en avoir jamais convoqué aucun que dans l'eſpérance d'une Contribution, ou plustôt Corruption Nationale, c'eſt à dire de ſes Subſides, & n'avoir jamais aimé, jamais accompli, ni jamais avancé le véritable but de l'aſſemblée des Parlemens, qui eſt le redreſſement des griefs, au contraire l'avoir toûjours rejetté & différé, ſoit qu'on le gratifiât de ſes demandes, ou non, quoy qu'en effet il fût l'Auteur de tous ces griefs-là? C'eſt pourquoy quand il dit qu'il a convoqué ce Parlement de ſon propre mouvement & par inclination, nous pouvons tirer de ſes paroles une marque évidente du peu de vérité qu'on doit attendre de la ſuite de ſon Livre, puis que dez la premiére période, il ſe hazarde d'affronter plus d'une Nation par une fauſſeté ſi notable, & préſume de trouver plus de foi implicite dans le peuple d'Angleterre, que jamais le Pape n'en a requis des Laics de l'Egliſe Romaine, ou bien une ſtupidité natu-

naturelle capable de se laisser abuser & fouler aux pieds. Cependant, selon le jugement de tous les Sages, en jettant pour fondement de sa détente une fausseté si palpable, il a beaucoup plus nui à sa propre cause, qu'elle n'avoit souffert par la déroute totale d'aucune de ses armées. Partant, ceux qui croient avoir rendu grand service aux affaires du Roi, en publiant ce Livre, se trouveront trompez à la fin; si ce n'est que les hommes viennent à être entiérement privez du sens commun & de la Raison, & qu'il ne leur reste pas la moindre étincelle de connoissance, ou de mémoire.

Mais, pour prouver cette sienne inclination à assembler des Parlemens, il affirme ici avoir toûjours pensé, que *c'étoit la plus seure voie d'établir sa Couronne, & qui plaisoit le plus à son peuple.* Nous ne savons pas ce qu'il a pensé, mais nous avons bien vû qu'il a toûjours pris le chemin contraire; & par ses actions nous avons senti il y a long temps ce qu'il a pensé touchant les Parlemens, & quel dessein il a eu de plaire à

ſon peuple ; qui ſont des témoignages beaucoup plus certains, que ce qu'à préſent nous entendons trop tard par ſes paroles.

Il allégue que les cauſes qui l'ont mû à s'abſtenir d'aſſembler des Parlemens *ont été les étincelles, que quelques eſprits mal attrempez tâchoient d'y allumer.* Il eſt vray que ces eſprits n'étoient pas de la trempe du ſien, lequel ne s'eſt ajuſté au niveau des Loix, ni d'aucunes autres régles, par leſquelles tous autres tempéramens doivent être éprouvez ; mais ces perſonnes-là avoient été eſtimées & choiſies, comme les gens les plus propres dans leurs Provinces, pour ralentir & & éteindre le feu, que ſes actions deſordonnées avoient allumé. Et s'il a dû continüer ſon refus de les aſſembler, juſques à ce qu'ils fuſſent réduits à ſon propre tempérament, c'eſt à dire à ſa volonté, on peut aiſément conjecturer, quelle eſpérance nous pouvions avoir d'obtenir jamais des Parlemens, ſi la crainte & ſon inſatiable pauvreté, au milieu de ſon exceſſive richeſſe, ne l'y euſſent contraint.

Il

Il eſpéroit de pouvoir prévenir par ſa Liberté & par leur Modération toute ſorte de mal-entendus : Et pourquoy non auſſi bien par leur Liberté & par ſa Modération : Mais, il a crû le mot de Liberté trop haut pour eux, & celui de Modération trop ravallé pour ſoi-même ; ce qui n'étoit pas le moien de prévenir ces mal-entendus & jalouſies. *Il appréhendoit toûjours la paſſion & les préjugez, qui pouvoient être ez autres*, mais non en ſoi-même, *& ne doutoit point que par le poids de ſa* propre *Raiſon, il ne contrebalançât toute ſorte de Faction* ; étant choſe qui lui a toûjours été fort facile, & non moins fréquente, d'appeller ſon opiniâtreté Raiſon, & la Raiſon des autres, Faction. Cependant, il ſemble qu'il nous veuille obliger de croire que toute la Sageſſe & toute la Raiſon lui aïent été tranſmiſes par droit d'héritage avec ſa Couronne ; & que la paſſion, le préjugé, & la faction ſoient tombez aux autres en partage, en étant ſes Sujets.

Il étoit fort fâché d'entendre avec combien de chaleur populaire les Elections ſe

faiſoient en quantité d'endroits. Mais plustôt, il étoit fâché que les Lettres & les Cabales de ſa Cour, ne prévaloient point davantage, pour détourner ou intimider les peuples dans leurs Elections libres de ceux qu'ils croioient être les mieux affectionnez à la Religion & à la Liberté de leur païs, qui toutes deux étoient pour lors en danger de ſe perdre. Ces gens-là étoient députez par le Roiaume pour le conſeiller, & non pour être baffoüez à cauſe de leur Election, ou pour être par lui receus avec mépris & conſtruction ſiniſtre de leur tempérament, jugement, ou affection. En vain les Loix connües de nôtre Nation auroient-elles crû que les Parlemens étoient les plus propres pour donner conſeil & pour régler les Rois débordez, ſi au lieu de leur prêter l'oreille, il cût été permis à ceux-ci de les rebutter, & de refuſer leurs avis, en vilipendant & calomniant ceux qui les donnoient, ou accuſant de chaleur populaire, ceux qui les avoient juridiquement élûs.

Son propre intérêt & celui de ſes Enfans

ſans l'obligeoient à rechercher & conſerver l'amour & le bien-être de ſes Sujets. Qui eſt-ce qui en doute? mais cet intérêt, qui eſt commun à tous les Rois, n'a encore jamais pû les obliger à rechercher ce qui en effet eſt le meilleur pour eux & pour leur Poſtérité. Tous les hommes ſont obligez par leur propre intérêt & par celui de leurs Enfans, d'être honnêtes & juſtes; & toutefois leurs oeuvres déclarent aſſez combien peu d'effet cette conſidération-là a ſur les particuliers, & combien moins ſur les Rois.

Il avoit deſſein d'obliger tant ſes amis, que ſes ennemis; & mêmes d'aller plus outre qu'ils ne pouvoient déſirer, s'ils euſſent eu la moindre apparence de modeſtie & de ſens attrempé. Se trompant entiérement en la nature des Parlemens, leſquels ne s'aſſemblent pas pour recevoir de lui des courtoiſies, mais bien la Juſtice: Comme de ſa part, il ne doit pas attendre d'eux de la modéſtie, mais leurs graves avis déduits avec liberté en la cauſe du Public. En parlant de modeſtie en leurs demandes pour le bien de l'Etat, il témoigne

moigne bien n'avoir pas entendu ce qu'il devoit leur octroier, puis qu'il a ſi mal conceu la nature de ce qu'ils avoient à demander. Quant au terme de *Sobriété de ſens*, il eſt beaucoup trop abject, & reflêchit ſur lui-même; lui étant un deshonneur d'être Roi en un païs, dont les Parlemens ſeroient ſi dénuez de ſens attrempé.

Il étoit réſolu d'expier par de meilleures Loix & Réglemens, la haine & l'offenſe, que la rigueur de quelques uns, ou la trop grande indulgence des autres, au Civil & Eccléſiaſtique, avoient fait tomber ſur ſon Gouvernement. Toutefois les plus grandes mal-verſations, qui jamais aient été commiſes par les pires de ſes Favoris, dans le plus fort de leur crédit, ſoit que ce fuſſent actes de rigueur, ou d'indulgence, ont été par lui continüées de temps en temps; mêmes il les a avoüées & priſes ſur ſoi-même dans ſes Déclarations publiques, toutes & quantesfois que le Clergé, ou aucun autre de ſes Inſtrumens, ſe ſont ſentis par trop chargez de la haine du peuple. Qui eſt-ce qui ne ſait

pas

pas la rigueur ſuperſtitieuſe qui s'obſervoit le Dimanche dans ſa Chapelle, & l'indulgence licencieuſe qu'il pratiquoit le même jour dans les Comédies, qu'il faiſoit repréſenter en ſon Palais? Sans parler de ce vénérable Edit, qu'il fit publier en ſon nom, & qu'il avoit tiré de l'exemple de Jaques ſon Pére, par lequel il autoriſoit les Dances & Jeux publics ez jours du Dimanche : Ce qui fait voir que toute cette rigueur en matiére de Superſtition, & toute cette Licence au fait de la Religion, ſortoient originairement de ſa famille, & étoient appuiées de ſon autorité. A plus forte raiſon devons-nous nous garder d'attribüer à autre qu'à lui-même ces deſordres généraux au fait du Gouvernement civil, qui étoit ſa propre Sphére, & ſa Vocation particuliére. A-t-on jamais vû qu'il ait desavoüé ou desapprouvé aucunes de ces Oppreſſions; juſqu' à ce que la crainte de ce Parlement a commencé de lui pendre ſiniſtrement ſur la tête? Toutefois, il tâche ici d'effacer doucement toute l'

envie de ſon mauvais Gouvernement, & de la rejetter ſur ſes Officiers & Déléguez; &, quoy que trop tard, il vante les merveilles, qu'il prétendoit faire au fait de la réformation de la Religion: Ouvrage, dans lequel tout ce qu'il a fait ci-devant montre qu'il étoit peu, ou point du tout verſé; ſon éducation, ni le cours de ſa vie, ne lui aiant pas fourni beaucoup, ni de grandes notions ſpirituelles. Par où nous pouvons aiſément conjecturer quelle réformation en ce genre nous pouvions attendre de lui, laquelle n'eût été, ſans doute, que quelque forme politique de Religion, qu'il eût établie & commandée; ou bien une vexation perpétuelle, & continuelle perſécution contre tous ceux qui ne ſe ſeroient pas voulu ſoûmettre audit modéle. Il promet une pareille réformation au fait du Gouvernement de l'Etat, ne prétendant point néantmoins d'avancer un pas davantage, *que ce que ſa Raiſon & ſa Conſcience lui diſeroient être à propos de déſirer*, ſouhaitant *qu'il ſe fût toûjours tenu dans ces bornes, & qu'il n'eût point ſouffert*

ſouffert que ſon Jugement ſe fût laiſſé emporter en d'aucunes choſes, l'une deſquelles étoit l'exécution du Comte de Stratford. Et qu'eſt-ce que cela ſignifie, ſinon qu'il étoit toûjours réſolu d'établir un Gouvernement arbitraire ſelon ſa volonté, & que toute la Nation Angloiſe fût attachée & comm' enchaînée à la Conſcience, au Jugement & à la Raiſon d'un ſeul homme; comme ſi tels dons lui étoient particuliers, & que cette prérogative fût annéxée par droit d'héritage au bon-heur que la fortune lui avoit élargi, le faiſant naître Roi? Comm' ainſi ſoit qu'il ne ſe trouvera point d'homme, pour obſtiné ou grand Tyran qu'il puiſſe être, qui ne profeſſe avoir pour guide ce qu'il appelle ſa Raiſon & ſon Jugement, tant corrompus qu'ils puiſſent être, & lequel ne ſe targue pareillement de ce terme de Conſcience. Et cependant, à ſon conte, c'étoit choſe vaine & frivole à aucun Parlement, & même à la Nation entiére, de prétendre d'avoir aucune Raiſon, Jugement, ou Conſcience, ſi elle avoit autre

tre dictame, que celui de la volonté du Roi, à laquelle il lui étoit facile de donner tout autre nom plus plauſible. Il a pluſieurs fois reconnu lui-même n'avoir aucun droit ſur nous, que par la Loi, & en nous gouvernant par icelle; Or, la Loi dans toutes les Nations libres, n'a jamais été autre choſe que la Raiſon publique, c'eſt à dire la Raiſon couchée ez Actes d'un Parlement; à laquelle refuſant de donner ſon conſentement, il refuſe de nos gouverner par ce qui doit être nôtre Loi, faiſant intervenir ſa Raiſon particuliére, laquelle à nôtre égard ne peut paſſer pour Loi. Ainſi nous voions que ces belles & ſpécieuſes promeſſes, faites apres l'expérience de tant & de ſi grandes ſouffrances, & apres une ſi longue ſolitude, étant bien épluchées, ſe trouvent n'être guéres différentes de ce qu'il avoit toûjours pratiqué ci-devant, lors mêmes qu'il s'étoit montré le plus contraire & le plus animé contre ſes Parlemens, & contre les deux Nations de cette Ile. Il eſt aiſé à qui que ce ſoit,

qui

qui aura le moins du monde de prudence & de prévoiance, d'inférer de là quels fruits nous pouvions attendre en apparence de ſon rétabliſſement.

Voila en bref la ſubſtance de ſa premiére Section, juſqu' à la partie dévotieuſe d'icelle, compilée en forme de Pſeautier ou de Soliloque ; de laquelle, ceux qui ſont ſi grands admirateurs, ſoit pour ſa matiére, ou pour ſa forme, peuvent avec autant de raiſon admirer l'Exercice journalier du feu Archévêque, & quantité d'autres auſſi bons Manuëls & Formulaires de Dévotion, qui ſont le fruit des Levres de chaque Liturgiſte Prélatique, ramaſſez & entrelardez de phraſes de l'Ecriture, avec autant de facilité, & auſſi peu de beſoin de diligence Chrêtienne, ou de Jugement, qu'il en eſt requis, pour compiler ces piéces de Théologie, qui ſe trouvent communement expoſées en vente ez boutiques des Libraires. Mais, celui qui par tels Pſeautiers, ou par autres ſemblables piéces de Dévotion verbale, à moins qu'elles ſoient accompagnées d'oeuvres

& d'actions, qui y correſpondent, demeure persüadé du zéle & de la vraie Piété d'une perſonne, montre bien qu'il lui reſte encore beaucoup à apprendre, & ne ſait pas que de tout temps la plus ſubtile fineſſe d'un Tyran a été d'emprunter l'apparence de Piété. Ariſtote en ſes Politiques fait mention de cette adreſſe particuliére, entre les 12 autres Sophiſmes Tyranniques. Et mêmes nous ne manquons pas d'exemples. Nicétas rapporte qu'Andronicus Comnenus Empereur de Conſtantinople, quoy que tres-cruel Tyran, liſoit continüellement les Epîtres de St Paul, & au moien de cet Etude aſſidu, s'étoit tellement approprié la phraſe & le ſtile de ce ſublime Apôtre en ſes Epîtres familiéres, qu'il ſembloit que mêmes il en diſputoit la gloire avec l'Original: Néantmoins, le peuple de ſon Empire ne ſe paia pas de cette monnoie, mais nonobſtant ſon maſque de Sainteté, le déchira en piéces à cauſe de ſa Tyrannie. La grande quantité d'exemples que l'Hiſtoire, tant ancienne, que moderne, nous

nous en fournit, a fait que les Poëtes, & entr'autres quelques Anglois, ont été toûjours fort ſoigneux de garder en ſemblables rencontres le *Decorum*, ne faiſans jamais parler perſonne avec tant de Piété, que les Tyrans. Je n'allégueray point pour exemple de ceci aucun Auteur difficile à trouver, & dont le Roi n'eût point eu de connoiſſance, mais un, que nous ſavons fort bien avoir toûjours été aupres de lui dans ſes ſiennes ſolitudes, aſſavoir Guillaume Shakeſpeare, lequel introduit Richard 3e parlant avec autant de Piété & d'Humilité, qu'aucun paſſage de ce Livre en puiſſe exprimer, & mêmes quelquefois ez mêmes termes & paroles alléguées en cette Section. *J'avois intention*, dit ici le Roi, *d'obliger non ſeulement mes amis, mais auſſi mes ennemis*; Le même dit Richard, Act. 2. Scene 1.

Il n'y a homme en Angleterre,
Ni ſur la face de la terre,
Avec qui je ſois en diſcorde;
Mais avec tous bien je m'accorde.

Graces

Graces à Dieu je ſuis moins fier,
Que l'enfant né du jour d'hier.

On peut remarquer quantité d'autres paſſages ſemblables dans toute cette Tragédie, ſans que le Poëte ait uſé de beaucoup de licence, ni ſe ſoit beaucoup éloigné de la vérité de l'hiſtoire, laquelle nous repréſente ledit Richard comm' un grand diſſimulé, non ſeulement en ſes paſſions, mais auſſi en ſa Religion.

Et partant, en fait de priéres & d'autres oeuvres extérieures de Dévotion, nous voïons que ce Roi n'a aucunement ſurmonté les pires de tous les Rois qui l'ont devancé; mais en ce qui ſuit, les pires d'entre ceux, qui ont fait profeſſion du Chriſtianiſme, l'ont de beaucoup ſurpaſſé. Il ne nous apparoit point que leurs priéres n'aient été compoſées par eux-mêmes, ou du moins tirées d'Auteurs propres & approuvez: Mais ce Roi, non content de ſe vouloir faire croire Auteur d'une priére toute entiére, qu'il a dérobée ailleurs (ce qui n'eſt

n'eſt pas un larcin, qui doive être dit ſaint, quoy que commis en une matiére ſainte en elle-même) a, de plus, profané le devoir même de la priére, appliquant à un uſage Chrêtien des priéres offertes ci-devant à un Dieu Paien. Qui eſt-ce qui pourroit s'imaginer qu'il ait eu ſi peu de crainte de cette Divinité, qui void tout; ſi peu de reſpect envers le S. Eſprit, l'office duquel eſt de dicter & de préſenter les priéres des Chrêtiens; ſi peu de ſoin de la vérité en ſes derniéres paroles; ſi peu d'égard à ſon honneur propre & à celui de ſes amis; ou ſi peu de ſentiment de ſes afflictions, & de cette derniére heure, qui s'approchoit; qu' immédiatement avant ſa mort, il ait voulu mettre ez mains de ce grave Evéque, qui l'aſſiſtoit en cette occaſion, comm' une Relique particuliére de ſes exercices ſacrez, une priére dérobée mot à mot de la bouche d'une Fiction Paienne, priant un de ſes Dieux, tirée non d'un Livre ſérieux, mais du Roman de l'Arcadie du Chevalier Philippe Sidney, Livre véritable-

ment

ment plein de mérite & d'eſprit en ſon genre, mais qui ne doit pas être nommé ni ramentu au milieu des penſées & des devoirs de piété; lequel mêmes en autre temps ne doit point être lû ſans grande précaution, & qui, à plus forte raiſon, ne peut paſſer pour le formulaire des priéres d'un Chrêtien en temps de détreſſe & d'affliction ? Ceux qui font encore difficulté de croire ce que j'affirme ici pour vérité, aſſavoir que cette priére Philippique n'eſt point du crû du Roi, pourront contenter leurs yeux à loiſir dans le 3e Livre de l'Arcadie du Chevalier Philippe Sidney, page 248 en l'impreſſion Angloiſe; & en la 2e partie, page 421 de la verſion Françoiſe imprimée à Paris l'an 1625. conférant la priére de Pammela avec la premiére priére de ſa Majeſté, qu'il délivra au Docteur Juxon immédiatement avant ſa mort, intitulée *Priére pour le temps de Captivité*, laquelle ſe trouve imprimée à la fin des meilleures Editions qui ſe ſoient faites de ſon Livre. Et puis qu'il ſe rencontre une engence de Médiſant cachez,

cachez, leſquels, à ce que j'apprens d'autrui, dans leurs Libelles, & lors que l'accez de leur eſprit de calomnie les tranſporte, prénent en ſi mauvaiſe part que j'oſe révéler les myſtéres de leur Apis Ægyptien ; afin que je puiſſe en quelque façon gratifier encore davantage leur bile (ce qui à leur égard eſt une eſpéce d'aumône, puis que la pluſpart d'eux n'ont aucune autre ſubſiſtence, que celle qu'ils gagnent en vomiſſant chaque ſemaine cette bile) & afin que je ne ſois point cauſe qu'ils meurent de faim, je les veux encore ſaouler par cette digreſſion un peu plus ample que cidevant ; ſans que je me ſente troublé, ni offenſé de l'opération de leur venin vénal, quoy qu'il vienne à rejallir ſur moi par leurs aſperſions, puis que, comm' il ſemble, c'eſt toute leur ſubſiſtence, & le ſeul uſage, & la meilleure digeſtion, que leurs eſprits malades & mourans puiſſent faire de la vérité qu'on leur dit charitablement. Quoy qu'il en ſoit, pour l'amour de ceux qui méritent beaucoup mieux d'être gaguez,

je pourſuivray dans mon Aſſertion, & diray, que ſi ſelon la doctrine de St Paul, goûter ſeulement de propos déliberé & ſciemment de la viande ou du brûvage, qui auroit été offert à une Idole, eſt jugé être pollution ; combien plus grand ſera le péché de celui, qui prend en ſa bouche une priére ainſi dédiée, & la préſente à Dieu ? Néantmoins, quoy que ce ſoit choſe digne de compaſſion, à peine peut-on s'empêcher de rire de la maniére de faire paſſer une tromperie ſi groſſiére, que celui qui nous avoit foulé aux pieds avec tant d'orgueil & ſi tragiquement, ait voulu rendre ſa ſortie de ce monde ſi ridicule, que de laiſſer en dépôt à ſes amis, qui l'environnoient & faiſoient un Dieu de lui, une ſi précieuſe piéce de moquerie, pour la mettre au jour, laquelle couvrira lui & eux de honte, s'il leur en reſte encore aucune. Certes, tous ceux qui voudront ouvrir les yeux, pourront enfin voir combien ils ſe ſont trompez en lui, & l'euſſent encor' été ci-apres, puiſqu' étant ſi proche du moment de ſa mort, il

il ne s'eſt pas ſoucié de décevoir ſes meilleurs & ſes plus chers amis par les fatras d'une telle priére, qu'il n'avoit pas plus ſecrettement, qu'honteuſement dérobée; & néantmoins la leur a donnée comme une production Roialle de ſon propre zéle. Sans doute, c'eſt la main de Dieu, qui a permis qu'ils trebuchaſſent & fuſſent pris, ſans y penſer, dans une folie ſi apparente, & qu'ils demeuraſſent expoſez à la riſée d'un chacun, quand ce ne ſeroit que pour rendre contemptible & faire mépriſer de tout le monde ce Livre & le Roſaire entier de ſes priéres, dont ils ont fait une Idole; témoignant par là combien elles lui étoient deſagreables venans de la bouche de ceux, qui ne faiſoient pas plus d'état du Dieu vivant, que d'un ſimulacre müet, qui ne mérite d'être adoré & ſervi que de reſtes, du rebut & des fatras polluëz des Romans & Arcadies, ſans prendre garde qu'on lui faiſoit pluſtôt un affront qu'un ſervice par une telle priére Paienne. Mais, laiſſant à part ce qui pourroit à bon droit déplaire à Dieu,

c'étoit mêmes une offenſe plus qu' ordinaire contre le droit humain, qui veut que la propriété de chaque oeuvre ſoit conſervée à ſon Auteur, auſſi bien apres ſa mort, que durant ſa vie. Divers Princes ont été fort rigoureux à impoſer des Taxes par tête ſur leurs Sujets, mais je ne peux produire d'exemple d'aucun Roi, qui devant ce temps-ci ait pris la taille de leurs eſprits, & ſe ſoit approprié comme ſien, ce qui procédoit d'autrui. Il eſt vray que je m'étois plustôt attendu de le voir glanant dans les Livres, qui ont été compoſez expres pour aider à la Dévotion. Et, ſi en apparence il a plus emprunté des formulaires de priéres que des Paſtorelles, il faut croire que peu ou point de ces plumes bigarées, qui le font paroître ſi beau aux yeux du peuple, lui appartiennent en propre. Mais au contraire, s'il n'a rien pris de ſes Théologiens, ni de tout le magaſin, ou, s'il faut dire ainſi, du rhûme & fluxion de leurs priéres & méditations melliflües; que ceux qui ménent à préſent deuil pour lui, comme pour Tamuz; ceux qui hurlent

lent dans leurs chaires, & par tels hurlemens ſe font paroitre de vrais Loups, ſe ſouviennent & conſidérent, au milieu de leurs hideuſes grimaces, lors qu'ils ne font pas ſeulement des inciſions en leur chair, comme faiſoient ces Prêtres étranges, dont ſe moquoit Elie; que celui, qui autrefois étoit leur Achab, & eſt à préſent leur Joſias, quoy qu'en apparence il ſemble révérer les Eccléſiaſtiques, toutefois a fait ici peu, ou point d'état d'eux, & de leur faculté de prier, puis que ne ſachant lui-même que préſenter à Dieu en ſa captivité, il n'a voulu conſulter, ni la Liturgie, ni le Directoire; mais mépriſant cette grande maſſe de leurs Dévotions emmiellées, il s'eſt adreſſé où il a crû indubitablement devoir trouver de meilleures priéres à ſa fantaſie avec Pammela dans l'Arcadie de la Comteſſe de Pembrok. Quel plus grand affront & ignominie pouvoit-il artificieuſement avoir fait à tout le Clergé, que lors qu'au milieu de toute ſa Prêtraille & des volumes innombrables de leurs diſtillations Théologiques,

giques, ne trouvant aucun homme, ni livre de cette robe, qui lui pût ſervir d'ami & lui fournir une priére en ſa captivité, il a été forcé de dérober les Oraiſons Paganeſques du Chevalier Sidney & de ſa Bergére priſonniére, pour ſuppléer en quelque ſorte à ſa miſérable indigence, non de pain, mais d'une ſimple priére pour offrir à Dieu? Je dis, non de pain, parce que ce manquement peut arriver à un homme de bien, ſans le rendre entiérement miſérable; mais il eſt impoſſible d'exprimer combien celui-là eſt pauvre, qui n'a pas une priére pour préſenter à Dieu en ſa néceſſité; étant beaucoup plus pauvre en ſoi-même, que tous ſes ennemis ne le peuvent faire. Et l'indécence de ce mal-ſeant & pitoiable reméde, qu'il a tâché d'y apporter, montre encore bien davantage la profondeur de ſa pauvreté.

Cela ſoit dit en général touchant ſes Dévotions, & en particulier touchant cette ſienne priére Arcadienne, dont il s'eſt ſervi dans ſa captivité, laquelle eſt plus que ſuffiſante, pour nous faire voir

voir l'eſtime que nous devons faire des autres. Car certainement, celui qui a bien eu le coeur de chercher une priére Chrêtienne dans une Légende Païenne, & la vouloir faire paſſer pour ſienne propre, peut bien avoir ramaſſé les autres, Dieu ſait où, l'une, peut être, dans l'Aſtrée Françoiſe, l'autre dans la Diane Eſpagnolle, Amadis & Palmerin lui aians à peine échapez. Nous ſommes aſſurez qu'une telle perſonne ne ſe ſoucioit guéres de faire une priére de ſoi-même, ou au moins ne ſe vouloit pas mettre en peine ni aux frais d'en inventer, auſſi long temps que les agréables rapſodies du Paganiſme & de la Chevalerie errante, lui en pouvoient fournir. Partant, combien eſt-ce choſe deshonorable & indigne d'un Roi Chrêtien de ſe vouloir faire paſſer pour Saint parmi le peuple chétif & ignorant par des fineſſes ſi ravalées, & vouloir attirer le monde par une telle tromperie (pire de beaucoup que ſes premiéres injures) à paillarder apres lui ? Et combien ce peuple-là eſt-il miſérable ? combien dépour-

vû de grace, & haï de Dieu, qui ſe réſoud de ne connoître pas mieux ce qui eſt de la bonté & piété, que d'eſtimer celui-là pour ſon principal Saint & Martyr, dont la dévotion banqueroutiére, n'a pas mêmes honnêtement aquis ſes priéres; mais les aiant enlevé de la bouche d'un adorateur Païen, dont on devroit avoir horreur d'apprendre à prier, les a venduës à ceux qui l'environnoient & l'honoroient presqu'autant que le Meſſie, pour des compoſitions céleſtes de ſa façon durant ſon averſité, dans l'eſpérance, non moins vaine, que préſomptüeuſe (la mort étant alors ſi proche de lui) d'être eſtimé Saint & Martyr, au moien de ces précieuſes Reliques, par le peuple qu'il avoit abuſé?

Nous avons vû & conſidéré aſſez amplement dans tout ce Chapitre, & je crois qu'il ne paroît que trop clairement à un chacun, comment, & à quelles fins, pour quelles occaſions & néceſſitez, le feu Roi a été, non pouſſé, mais tout à fait contraint de convoquer ce dernier Parlement. Et néantmoins il ne craind point

de

de proteſter, Dieu même l'oiant, en cette ſienne derniére priére, qu'il l'a fait avec une intention droite pour ſa gloire & pour le bien de ſon peuple; de la ſincérité de laquelle formidable Proteſtation, Dieu, à qui il l'a faite, & qu'il a pris à témoin, eſt ſeul capable de juger: Et certes, il en a déja donné ſon Jugement, en aiant écrit la Sentence en charactéres aſſez liſibles à toute la Chrêtienté: Et de plus, le même Dieu nous a enſeigné, qu'il y a des perſonnes qu'il permet tomber en déluſion, dont les entendemens & les conſciences ſont ſouillées; deſquels St Paul en ſon Epître à Tite fait mention.

II. *Sur la mort du Comte de Strafford.*

CE Chapitre ſuivant eſt une confeſſion pénitente du Roi, & la plus étrange, ſi on la conſidére bien, qu'ait jamais été aucune confeſſion auriculaire. Car, il ſe repent ici d'avoir donné ſon

ſon conſentement, quoy que fort contre ſon gré, à l'acte de Juſtice le plus ſolennel & fait le plus à propos, qui depuis pluſieurs années ait été exécuté en ce pais : Mais, ſa Conſcience ſeule a crû le contraire. Ainſi, le bien-être, la ſeurté, &, à fort peu pres, la demande unanime de 3 Nations tres-populeuſes, eûſſent dû dépendre de la Conſcience opiniâtre d'un ſeul homme ; ſi les hommes euſſent toûjours demeuré ainſi ſouples & ſans coeur, & n'euſſent pas receu inopinément la grace d'entendre, que puis que ſa Conſcience étoit ſi étroite, & ſi particuliére à lui-même, il n'étoit pas à propos que ſon autôrité fût ſi ample ni ſi univerſelle au deſſus des autres. Car certainement, une Conſcience particuliére ne convient pas à un emploi public ; mais plustôt fait voir que la nature a déſigné une telle perſonne pour une fortune privée. Et mêmes, nous pouvons tenir cela pour une vérité certaine, que celui auquel ſa Conſcience dicte que c'eſt péché de mettre à mort un Criminel, croira auſſi

auſſi ſouvent mériter en faiſant mourir une perſonne juſte. Mais écoutons quel eſt ce péché qui l'a tant tourmenté, voire mêmes juſqu'au jour de ſa mort, comm' il témoigne en une de ſes priéres qu'il bailla au Docteur Juxon : C'étoit d'avoir ſigné l'Acte pour l'exécution du Comte de Strafford ; perſonnage que tout le monde regardoit comm' un des plus hardis & des plus impétueux inſtrumens, qu'eût le Roi pour avancer aucun de ſes deſſeins violens & illégitimes. Il avoit gouverné l'Irlande, & quelques parties d'Angleterre d'une façon arbitraire ; Avoit tâché de renverſer les Loix fondamentales, de détruire les Parlemens & d'irriter le Roi alencontre d'eux : Il avoit auſſi fait ſon poſſible pour cauſer une rupture entre l'Angleterre & l'Ecoſſe : Il avoit conſeillé au Roi de faire venir en Angleterre l'armée Papiſtique d'Irlande, qu'il avoit finement levée, pour réduire l'Angleterre ; comm' il ſe prouva depuis par bons témoins, qui avoient aſſiſté à ce Conſeil. Pour leſquels, & pour divers autres crimes, alléguez & prouvez contre

contre lui en 28 Articles, il avoit été condamné par le Parlement, comme criminel de haute Trahiſon. Le plus grand nombre de la Maiſon des Communes le condamna : Les Seigneurs, apres qu'on leur eût fait entendre les raiſons à ce mouvantes, par un diſcours fort ample du Solliciteur Général, & par les opinions, que divers Juges déclarérent dans leur Maiſon, s'accordérent ſemblablement à cette Sentence de Trahiſon : Le peuple demandoit généralement qu'on en fit Juſtice : Perſonne ne ſe montroit lui être ami, hormis les Courtiſans & les Eccléſiaſtiques, leſquels alors étoient la plus mauvaiſe & la plus corrompuë ſorte d'hommes, & les Dames de la Cour, qui n'étoient pas réputées les meilleures entre les femmes; leſquelles, lors qu'elles arrivent à ce point d'inſolence de vouloir paroître actives ez affaires d'Etat, ſont autant de marques infaillibles d'un Etat diſſolu, dégénérant & puſillanime. Enfin, ou plustôt en premier lieu, le Roi (car les autres n'étoient que ſes Singes) ne pouvoit pas,

pas, avec ſatisfaction de ſa Conſcience, le condamner de haute Trahiſon, & déclara aux deux Maiſons, *Qu'aucunes craintes ou reſpects ne lui feroient changer cette réſolution, qui étoit fondée ſur ſa Conſcience.* Il faut donc dire ou qu'alors ſa réſolution n'étoit pas fondée ſur ſa Conſcience, ou que ſa Conſcience fut depuis mieux inſtruite, ou bien que tant ſa Conſcience, que cette ſienne forte réſolution, furent contraintes par des terreurs plus puiſſantes, de caler voile, nonobſtant ces paroles glorieuſes & ampoulées. Car, au bout de quelques jours, apres que les Juges, en un Conſeil ſecret, & 4 de ſes plus confidens Evéques lui eurent tiré cette épine de la Conſcience, il fut enfin perſüadé de ſigner l'Acte pour l'exécution dudit Strafford. Et néantmoins, ce n'eſt pas choſe improbable qu'en condamnant ledit Comte il ne forçât ſa Conſcience; non qu'il ne l'eût crû coupable de la plus haute Trahiſon, ſi la moitié de ſes crimes euſſent eſté commis contre ſon intérêt, ou contre ſa perſonne, comm' il parut

contre lui en 28 Articles, il avoit été condamné par le Parlement, comme criminel de haute Trahiſon. Le plus grand nombre de la Maiſon des Communes le condamna : Les Seigneurs, apres qu'on leur eût fait entendre les raiſons à ce mouvantes, par un diſcours fort ample du Solliciteur Général, & par les opinions, que divers Juges déclarérent dans leur Maiſon, s'accordérent ſemblablement à cette Sentence de Trahiſon : Le peuple demandoit généralement qu'on en fit Juſtice : Perſonne ne ſe montroit lui être ami, hormis les Courtiſans & les Eccléſiaſtiques, leſquels alors étoient la plus mauvaiſe & la plus corrompuë ſorte d' hommes, & les Dames de la Cour, qui n'étoient pas réputées les meilleures entre les femmes; leſquelles, lors qu'elles arrivent à ce point d'inſolence de vouloir paroître actives ez affaires d'Etat, ſont autant de marques infaillibles d'un Etat diſſolu, dégénérant & puſillanime. Enfin, ou plustôt en premier lieu, le Roi (car les autres n'étoient que ſes Singes) ne pouvoit

pas,

pas, avec ſatisfaction de ſa Conſcience, le condamner de haute Trahiſon, & déclara aux deux Maiſons, *Qu'aucunes craintes ou reſpects ne lui feroient changer cette réſolution, qui étoit fondée ſur ſa Conſcience.* Il faut donc dire ou qu'alors ſa réſolution n'étoit pas fondée ſur ſa Conſcience, ou que ſa Conſcience fut depuis mieux inſtruite, ou bien que tant ſa Conſcience, que cette ſienne forte réſolution, furent contraintes par des terreurs plus puiſſantes, de caler voile, nonobſtant ces paroles glorieuſes & ampoulées. Car, au bout de quelques jours, apres que les Juges, en un Conſeil ſecret, & 4 de ſes plus confidens Evéques lui eurent tiré cette épine de la Conſcience, il fut enfin perſuadé de ſigner l'Acte pour l'exécution dudit Strafford. Et néantmoins, ce n'eſt pas choſe improbable qu'en condamnant ledit Comte il ne forçât ſa Conſcience; non qu'il ne l'eût crû coupable de la plus haute Trahiſon, ſi la moitié de ſes crimes euſſent eſté commis contre ſon intérêt, ou contre ſa perſonne, comm' il parut

rut évidemment par l'accuſation qu'il fit des ſix membres, mais parce qu'il ſavoit bien qu'il étoit lui-même le principal Auteur de ce, en quoy ledit Comte n'étoit qu'acceſſoire, & qu'il eſtimoit qu'il n'y avoit point de Trahiſon contre l'Etat, mais ſeulement contre lui-même.

Si en effet il avoit ſcrupule de condamner pour acte de Trahiſon, ce qu'il ne croioit pas l'être, pourquoy fit-il ſemblant depuis d'être convaincu par les Juges & par les Evéques? & s'il ſe ſentoit convaincu par eux, comment ſe fait-il qu'il en a encore ſcrupule? Ce n'étoient pas alors, comm' il pretend à préſent, *les importunitez de quelques uns, & la crainte de pluſieurs*, qui l'obligeoient à ſigner, mais bien la ſatisfaction que lui avoient donnée les Juges & les Péres ſpirituels, que lui-même avoit choiſis. Que croirons-nous de lui à préſent? car il ne ſemble pas être un, mais double; Ou nous ne devons pas le croire en ce lieu, lors qu'il profeſſe que la ſatisfaction, qu'il avoit alors, n'étoit qu'

qu' apparente & par crainte; ou nous pouvons auſſi bien croire que ſon ſcrupule n'étoit que feint, comme nous le pouvons croire en cet endroit parlant contre ſoi-même, que la ſatisfaction qu'il avoit receuë alors, n'étoit pas réelle: Quelle priſe peut-on avoir ſur une Conſcience ainſi variable & flottante? Mais, que ſa Conſcience ait en effet été facile, & ait pû diſſimuler de la ſatisfaction, quand bon lui a ſemblé, ſes actions ſuivantes l'ont aſſez fait voir; aiant auſſi-tôt apres été trouvé avoir principalement la main en une tres-déteſtable conſpiration contre le Parlement & contre le Roiaume, comme les Lettres & les dépoſitions de Percy, Goring, & autres Conſpirateurs découvrirent; que ſon intention étoit de ſauver le Comte de Strafford, en ſe rendant maître de la Tour de Londres; de faire venir l'armée Angloiſe du Nord, & la joindre avec 8000 Irlandois Papiſtes levez par ledit Strafford, & avec une armée Françoiſe, qui devoit débarquer à Portsmouth, pour agir contre

contre le Parlement & contre ſes amis. Pour laquelle fin, ledit Roi, quoy que prié par les deux Maiſons de débander leſdits Papiſtes Irlandois, refuſa de ce faire, & les garda toûjours ſur pied pour s'en ſervir dans ſes deſſeins. Ce n'eſt donc pas merveille, ſi étant auſſi criminel que le Comte méme, ſa Conſcience ſe ſentoit offenſée de juger à mort les crimes, dont lui-même étoit le principal Auteur. Ce n'eſt pas non plus merveille, qu'au lieu de blâmer & de déteſter ſon ambition, ſon mauvais conſeil, ſa violence & ſon oppreſſion envers le peuple, il ſe met à loüer ſes belles qualitez; & avec des fleurs de Rhétorique Scolaſtique, au deſſons de ce qui eſt bienſéant à un Roi, le compare au Soleil, lequel, en tout uſage figuré & allégorique, a du raport à un Roi, & non pas à un Sujet. Ce n'eſt pas merveille s'il entaſſe autant de contradictions que de mots, *n'approuvant pas en ſon Jugement*, & néantmoins approuvant en ſa Raiſon ſubſéquente, tout ce que ledit Strafford avoit fait, *comm' y étant forcé par la néceſſité*

sité, des temps & par le tempérament de ce peuple-là; car, il se sert de cela pour une excuse de tous ces mauvais déportemens. Enfin, ce n'est pas merveille qu'il bâtisse plusieurs belles & pieuses conclusions sur des prémisses fausses & méchantes, lesquelles déçoivent le Lecteur simple, qui ne discerne pas l'antipathie de telles connéxions. Mais, la merveille est, & ce qui étonne tous ceux, qui ont de la Conscience, qu'il ait osé en la présence de Dieu (& avec les mêmes paroles de contrition, avec lesquelles David se repentit du meurtre d'Urie) se repentir d'avoir légitimement donné son consentement à cette action juste, de ne point sauver celui, qu'il étoit obligé lui-même de faire punir exemplairement; quoy que des deux il fût lui-même le plus coupable. Si c'étoit une action si pleine de péché d'avoir mis à mort un si grand malfaiteur, sans doute, il auroit beaucoup diminüé la pesanteur de ce sien péché, si dans sa confession il avoit représenté à Dieu, combien il avoit travaillé; quels complots ténébreux il avoit inventé; quelle

ligue il avoit faite, & avec quels Conſpirateurs, contre le Parlement & contre ſes Roiaumes, pour tirer des mains de la Juſtice un ſi habile & ſi cher inſtrument de ſa Tyrannie. Ce qui, ſans doute, auroit été une hiſtoire auſſi agréable aux oreilles de Dieu, que toutes ces repentances équivoques. Car, ce fut la peur, & point autre choſe, qui lui fit auparavant feindre, tant le ſcrupule, que la ſatisfaction de ſa Conſcience, c'eſt à dire de ſon Jugement: Sa premiére peur prit pour prétexte la Conſcience, afin qu'on ſupportât plus aiſément ſon refus de ſigner: & ſa derniére étant plus preſſante, lui fit trouver de la Conſcience, tant pour ſigner, que pour en être ſatisfait. Et quant à la repentance, elle ne lui vint point que long temps apres, lors qu'il vit *qu'il n'auroit pas ſouffert davantage, quand bien il auroit refuſé de ſigner cet Acte-là.* Car, comment ſe pouvoit-il repentir avec jugement d'avoir déclaré Trahiſon, ce que le Parlement & toute la Nation jugeoit être tel? Ce dont il ſe repentoit, étoit d'avoir ſouffert qu'on punît juſtement un ſi réſolu

ſolu champion de ſes deſſeins, duquel il ſe ſeroit ſervi ſi utilement en ſes guerres civiles, qui s'en enſuivirent. C'étoit une repentance mondaine & non pas conſcienceuſe ; ou bien il faut dire que ſa Conſcience avoit ſur lui une étrange Tyrannie, de le bourreller comm' un malin eſprit, pour avoir fait un acte de Juſtice ; & par ce moien de *fortifier ſa réſolution* à n'en jamais plus faire d'autres. Il faut que ce Jugement-là ſoit irrécouvrablement dépravé, lequel aiant, ou par hazard, ou par importunité, goûté une ſeule fois d'une action juſte, la rejette auſſi-tôt, & en abhorre toûjours apres le goût. Nôtre Sauveur prononce malédiction ſur les Scribes & Phariſiens, de ce qu'ils paſſoient le Moucheron & avalloient le Chameau ; non qu'en effet il ne fût néceſſaire de paſſer le Moucheron : Mais certes, une plus grande malédiction appartient à cette Conſcience-là, laquelle a de la peine d'avaller une bonne action ſans en être ſuffoquée ; & qui avalle ſans aucune peine ou difficulté un grand nombre de mauvaiſes actions, quoy qu'

elles ne ſoient pas moins groſſes que la ruine de 3 Roiaumes. Si la Conſcience étoit arrivée à un tel point de diſcraſie, ou de mauvais tempérament, que de digérer du poiſon & de bondir contre tout aliment ſalutaire, il n'étoit pas convenable que ſon Parlement, ni aucun de ſes Roiaumes, mangeât plus long temps avec lui. Ce que déſirant couvrir, il tâche à nous perſüader que le Parlement-même n'a pû éviter quelques touches de remors en ſa Conſcience, pour avoir mis à mort ledit Strafford, lors qu'il fit défenſes, par un Acte ſubſéquent, que cette action ne pût ſervir d'exemple à l'avenir. Mais, pour donner une plus ſaine conſtruction audit Acte, il eſt certain que c'étoit plustôt un effet du déſir qu'avoit ledit Parlement d'appaiſer l'eſprit du Roi, qu'il voioit avoir été entiérement aliéné par cette action: ne s'imaginant pas cependant que cet Acte ſubſéquent ſeroit rétorqué alencontre de lui, pour lier les mains à l'avenir à la Juſtice en ſemblables occaſions; ſoit que ladite action ſoit priſe pour exemple

ou

ou non, rien moins que le defaut d'un tel exemple, en cas qu'il eût manqué, n'auroit ſervi à empécher ceci.

Mais, quelle apparence y a-t-il que ledit Acte ſubſéquent ait fait paroître de la repentance au Parlement pour la mort dudit Strafford, puis qu'il en montre ſi peu au Roi-même; lequel, nonobſtant ledit Acte ſubſéquent, fait avec ſon approbation & ſigné de lui, &, peut être, paſſé à ſon inſtigation, accuſa de haute Trahiſon, dans la même année, 6 membres du Parlement tout à la fois, pour les mêmes prétendus crimes, que ſa Conſcience ne lui avoit voulu permettre de juger être Trahiſon audit Comte. De ſorte que ce ſien argument ſubtil, dont il ſe ſert pour prouver de la repentance, & par conſéquent de la coulpe au Parlement pour la mort dudit Strafford, conclud contre lui-même, & nous fait voir ouvertement, ou qu'en ſon Jugement rien n'étoit Trahiſon contre la République, mais ſeulement contre la perſonne du Roi, qui eſt un principe tyrannique; ou que ſa Conſcience étoit une Conſcience

perverſe & prévaricatrice, qui lui faiſoit avoir ſcrupule que la République punît comme Trahiſon en un coupable ſignalé, ce que lui-même tâcha avec tant de véhémence de punir en ſix perſonnes innocentes. Si c'étoit *le remors de Conſcience qu'il enduroit avec plus de peine*, que pour aucun péché qu'il eût commis en ſa vie, ſoit que ce fût cette aſſiſtance traitreſſe qu'il envoia à la Rochelle & aux Proteſtans du dehors, ou cette prodigalité du ſang répandu chez lui, d'un million de ſes ſujets, les vies deſquels il eſtime beaucoup moins que celle dudit Strafford; nous pouvons enfin remarquer encore, quel veritable ſentiment & remors pouvoit être en cette Conſcience,& combien propre elle étoit à être la maîtreſſe Conſcience de trois Roiaumes.

Mais, la raiſon pour laquelle il travaille tant, à faire que nous prenions connoiſſance d'une ſi grande *tendreſſe & regret en ſon ame, d'avoir eu la main en la mort dudit Strafford*, eſt digne d'être remarquée avant que de conclure. *Il eſpéroit que cela lui ſerviroit de quelque témoi-*

gnage

gnage à l'avenir, devant Dieu & devant les hommes, qu'il étoit fort éloigné d'être coupable du grand fardeau & de la vaſte coulpe de tant de ſang répandu, qui lui étoit imputé par les autres. Ce qui apparemment eſt une diſſimulation fort ſubtile; déplorant le ſang du ſeul homme, qui lui étoit un inſtrument tres-commode, mis à mort tres-juſtement, quoy que contre ſa volonté, afin que nous l'eſtimaſſions trop conſciencieux, pour avoir de ſon bon-gré répandu le ſang de tant de milliers de perſonnes, qu'il eſtimoit Rebelles. Et ainſi, en trempant volontairement le bout de ſon doigt, bien qu'avec des indices d'un grand remors, dans le ſang dudit Strafford, duquel perſonne ne l'accuſe, il penſe échaper cette mer de ſang innocent, dans laquelle ſa propre faute l'a inévitablement plongé juſqu'aux oreilles. Par où il nous eſt aiſé de remarquer combien il avoit accoûtumé ſa Conſcience ſecrette à de petites & légéres ſatisfactions & purgations, puis qu'elle penſoit gagner la créance & l'abſolution des hommes entendus par

de ſi foibles fineſſes & oſtentations que celle-ci.

III. *Sur ce qu'il alla en la Maiſon des Communes.*

IL n'eſt pas néceſſaire de dire beaucoup touchant cette marche inexcuſable & par lui hoſtilement faite, depuis ſa Cour juſqu'à la Maiſon des Communes. Car, il confeſſe que ç'a été une action, contre laquelle la pluspart de ceux, qu'il appelle *ſes ennemis*, déclamérent ouvertement; *de laquelle, ceux qui étoient neutres, entrérent en jalouſie & en appréhenſion; & laquelle pluſieurs de ſes amis jugérent être pluſtôt un mouvement de paſſion, que de raiſon.* Lui-même en l'une de ſes réponſes aux deux Maiſons, avoüe d'être convaincu que ç'a été une infraction ouverte à leurs priviléges. Néantmoins en ce lieu, comm' un bâtiment pourri

pourri nouvellement replâtré, il repré-ſente ſpécieuſement & frauduleuſement cette action, pour en faire accroire au Lecteur ſimple; &, non ſeulement en cet endroit, mais par tout ſon Livre, il tâche par de belles & de ſubtiles paroles, de tirer quelque avantage & profit, d'une façon ou de l'autre, de ſes plus mauvais déportemens.

Ces gens-là, dit-il, parlant de ſes amis, *ne ſavoient pas les juſtes motifs & les raiſons prégnantes, deſquelles je m'eſtimois être muni :* Aſſavoir contre les cinq Membres, leſquels il venoit pour entraîner de la Maiſon. Ses meilleurs amis en effet ne ſavoient pas, & n'ont pû jamais ſavoir quels motifs il a eus de commettre une ſi énorme action : Et, ſi lui-même en eût ſceu aucuns motifs juſtes & légitimes, il n'ignoroit pas combien cela auroit ſervi à ſa juſtification, de les coucher en cet endroit, & de ne les point tenir cachez. Mais, ſuppoſé qu'effectivement il en eût de tels; ſuppoſé qu'ils fuſſent connus; qu'eſt-ce que tout cela étoit, au prix de la violence & de l'affront qu'il fit lors à toute

toute la Maiſon, de laquelle la porte étant tenuë ouverte par force, & toutes les avenües d'icelle aſſiégées de gens armez d'épées & de piſtolets prêts à tirer, ez mains de plus de 300 Fanfarons & Coupe-jarets, qui menaçoient & n'attendoient autre choſe que le mot pour commencer un maſſacre, & qui furent mêmes entendus demander qu'on le leur commandât?

Il avoit découvert, comm' il s'imaginoit, des correſpondences illégitimes, qu'ils gardoient, & des menées pour broüiller ſes Roiaumes, & ne ſe ſouvient pas de ſes propres correſpondences illégitimes & des conſpirations par lui faites avec l'armée Irlandoiſe des Papiſtes; avec les François pour les faire débarquer à Portſmouth; & ſes cabales, tant avec l'armée Angloiſe, qu' avec l'Ecoſſoiſe, pour les faire marcher contre le Parlement: Le moindre deſquels attentats, par qui que ce ſoit qu'il ſoit commis, n'eſt autre choſe qu'une Trahiſon manifeſte contre la République.

S'il allégue qu'il venoit demander juſtice

juſtice des cinq Membres, pour la même choſe, pour laquelle ils auroient eu plus de raiſon eux-mêmes de la demander de lui (je me ſers de ſon propre argument) *il n'étoit point beſoin d'y venir avec une compagnie ſi rude.* S'il étoit *réſolu de porter ce refus avec patience*; ce que ſa femme, ainſi qu'elle témoigna par ce qu'elle lui dit à ſon retour, ne penſoit pas qu'il auroit fait, pourquoy avoit-il fait proviſion d'une telle & ſi inuſitée troupe armée? Mais, il n'eut pas alors aſſez de coeur pour s'expoſer au danger, auquel cette entrepriſe deſeſpérée l'eût pû faire tomber. Mais pourquoy y venoit-il du tout; puis qu'il devoit ſavoir qu'il y avoit deux Statuts, qui ordonnoient qu'il devoit préalablement faire ſavoir au Parlement, qui étoient les accuſateurs; ce qu'il refuſa de faire, quoy qu'il profeſſât toûjours de gouverner ſuivant les Loix, & juſtifiât néantmoins toûjours les attentats, qu'il faiſoit contr' icelles? Et lors qu'il vid qu'on ne lui permettoit point de les accuſer que par les voies ordinaires & juridiques, comm' on lui offrit de temps en

temps,

temps, n'aiant rien à dire de valable, au moins qui ait paru juſqu'ici, de ſon propre mouvement, il laiſſe évanouïr cette affaire-là, & toutes ces *raiſons prégnantes*, & ces *juſtes motifs* vinrent juſtement à rien.

Il n'étoit porté contre ces gens-là par aucune tentation de colére ou de vangence. Aucune en effet, ſinon celle qu'il étoit affamé d'exécuter ſur eux, à cauſe des oppoſitions conſtantes qu'ils apportoient à ſes procédures tyranniques, & à cauſe de l'amour & de la réputation qu'ils avoient aquis par là envers le peuple; mais plus immédiatemẽt, d'autant qu'on croioit qu'ils étoient les principaux, par l'activité deſquels les douze Evéques, qui avoient proteſté contre la Maiſon, avoient été mis huit jours auparavant dans la Tour.

Peu s'en fallut qu'il ne produiſit des écrits de la main propre de quelques perſonnes. Mais il s'en fallut tout, bien que leurs chambres, coffres & cabinets euſſent été ſéellez & viſitez, ſans qu'ils euſſent été trouvez coupables. *La Providence divine ne le permit pas.* Bonne Providence en effet, qui courbe la rage des Monarques orgueil-

gueilleux, auſſi bien que des peuples enragez. *Toutefois il ne manquoit pas de vraiſemblances capables d'exciter de l'ombrage au coeur d'aucun Roi,* (car ſes raiſons prégnantes ne ſont plus maintenant que probables.) Et ainſi ſes pregnans motifs ne ſe trouvent enfin être qu'une hydropiſie, ou bien le couſſin de la Reine Marie. Car, quelle conception imaginaire & bagatelle ſans aucun fondement, n'eſt pas capable maintenant de créer de la jalouſie au coeur d'aucun Roi, de la trempe que ſont à préſent les Princes ?

Il nie abſolûment, & prend Dieu à témoin, *qu'il ait jamais eu deſſein d'aſſaillir, ou de forcer la Maiſon des Communes :* Et néantmoins, en ſa réponſe à la ville de Londres, il maintient que *toute ſorte de violence ſe ſeroit pû juſtifier en cette occaſion.* D'où nous pouvons inférer combien il étoit éloigné de ce deſſein. Quoy qu'il en ſoit, cela faiſoit voir l'exceſſive envie qu'il avoit de ſe vanger de ceux qui s'oppoſoient à lui, & que pour venir à bout de ce qu'il vouloit, il ne faiſoit point de difficulté de faire des choſes beaucoup au deſſous

deſſous de ſa condition. N'étoit-ce pas choſe fort ſéante de voir un Roi d'Angleterre, quelquefois dans la Maiſon des Communes, & quelquefois dans Guildhall, parmi les Livrées & les gens de mêtier, pour y ſuivre avec tant d'ardeur la trace de cinq ou ſix de ſes Sujets, qui s'étoient enfuis; n'étant pas ſeulement le Solliciteur lui-même, mais auſſi le Pourſuivant, ou le Sergent & Appariteur partial en ſa propre cauſe? Et bien qu'ez réponſes qu'il a faites au Parlement, il ait confeſſé premiérement que ſa maniére de les pourſuivre n'avoit pas été légale, & puis, *que comme d'abord il avoit penſé avoir aſſez de fondement de les accuſer; auſſi depuis il avoit trouvé autant de raiſon de ſe déporter de les pourſuivre:* Néantmoins; il ſemble renverſer tout ici, & contre ſa promeſſe, il reprend ſa vieille accuſation, qu'il avoit abandonnée, afin d'avoir de quoy s'excuſer, au lieu d'en faire la dûë réparation, qu'il a toûjours refuſé de donner à ceux qu'il avoit ſi fort deshonorez.

Que je ſois allé, dit-il, parlant de ſon entrée

entrée en la Maiſon des Communes, *ſuivi de quelques Gentilshommes :* Gentilshommes vraiment, qui étoient l'infanterie délabrée des Etuves & des Bordeaux ; l'engence & le débris des Tavernes & des Berlans : Et puis il dit, *que ce n'étoit pas choſe extraordinaire pour la Majeſté & ſeureté d'un Roi, d'être ainſi ſuivi, ſpécialement en temps de mécontentemens.* C'étoit, ſans doute, choſe fort majeſtueuſe d'être ainſi ſuivi ; & une ſeurté bien-ſéante à un Roi d'Angleterre, placée en la fidélité de tels Gardes & Champions : C'étoient des temps fort heureux, quand des Fanfarons & Coupe-jarêts (qui étoient les ſeuls membres contens de ſon Gouvernement) étoient jugez les plus propres & les plus fidéles, pour défendre ſa perſonne contre les mécontentemens d'un Parlement & de tous les gens de bien. Etoient-ce là les gens d'élite pour *conſerver le reſpect qui lui étoit dû*, pendant qu'il entroit *mal-aſſuré* & rempli de ſoupçon dans ſon grand & fidéle Conſeil ? Que Dieu & le Monde jugent donc ſi la cauſe de

ſa

ſa crainte ne provenoit pas de ſes actions, qui le rendoient coupable, & deſquelles il ne pouvoit rendre aucun bon conte. La Maiſon des Communes, apres avoir bien examiné cette affaire, déclara qu'il étoit ſuffiſamment prouvé que la venuë du Roi, avec ces ſoldats Papiſtes & autres, étoit à deſſein d'enlever quelques uns de ſes Membres, &, en cas de refus, ou d'oppoſition, de ſe jetter hoſtilement ſur toute la Maiſon. Le Roi le nie ici; ajoûtant une imprécation terrible contre ſa propre vie. *Si j'ay eu deſſein*, dit-il, *d'uſer d'aucune violence, ou oppreſſion alencontre de l'innocent; permets, ô Dieu, que l'ennemi perſécute mon ame, qu'il foule ma vie en terre & jette ma gloire en la pouſſiére.* Qu'eſt-il donc beſoin de plus de diſpute? Il en a appellé au Tribunal de Dieu, & voici Dieu en a jugé & lui a fait, à la vûë de tous les hommes, ſelon que lui-même de ſa bouche avoit prononcé: Pour ſervir d'avertiſſement ci-apres à tous les Rois de prendre garde de ne ſe ſervir pas avec préſomption des paroles & des proteſtations

teſtations de David, s'ils n'ont en même temps l'Eſprit & la Conſcience du même David. Et ceux qui admirent tant ledit Roi, peuvent ici voir leur folie, en prenant ſon Livre pour un monument de ſa bonté & de ſa ſageſſe, puis que c'eſt en effet le Livre du jour de ſon Jugement: non tel que celui de Guillaume le Norman ſon Prédéceſſeur, mais bien le regiſtre & le mémoire de ſa condamnation, & qui montre que tout ce qui lui eſt arrivé, lui a été envoié de la Juſtice divine, à cauſe de l'appel téméraire & inconſidéré de ſes lévres. Mais, quels échapatoires & quels prétextes, pour légers & injuſtes qu'ils puiſſent être, refuſera-t-il en matiéres inconnues & plus enveloppées dans les nuages & intrigues d'Etat, puis que, plutôt que de ne ſe point juſtifier ſoi-même en choſe ſi généralement odieuſe, il ſe flatte de ſon intégrité avec des excuſes ſi frivoles, nonobſtant l'opinion manifeſtement contraire de ſes ennemis, de ceux qui ſont neutres & de ſes amis mêmes. Mais, Dieu & ſes jugemens n'ont point été moquez; & tous les gens

de bien peuvent appercevoir quelle diſtance il devoit y avoir toûjours en apparence entre lui & ſon Parlement, & combien, peut être, il étoit éloigné de s'amender, puis que pour une ſeule bonne oeuvre, à laquelle il n'a fait que donner ſon conſentement, il demande pardon à Dieu, & tire occaſion de ſes plus mauvaiſes actions d'inſiſter ſur ſa droiture.

IV. *Sur l'inſolence des Tumultes.*

IL faut que j'avouë que nous avons ici une invective bien faite & bien couchée contre les Tumultes, avec des expreſſions d'une véritable crainte en l'Auteur; & néantmoins déduite ſi adroitement, & tout enſemble avec tant de reſſentiment, que, pour en faire une comparaiſon Roialle, je crois que Roboam fils de Salomon ne la pourroit pas avoir mieux compoſée. Toutefois, Roboam

boam avoit plus de raiſon de déclamer contre les Tumultes, puis qu'on y avoit lapidé celui qui levoit ſon tribut, & que, peut être, on n'eût pas épargné ſa perſonne, s'il ne ſe fût promptement retiré dans ſon chariot. Mais, ce Roi-ci a demeuré au plus fort des Tumultes dans ſa maiſon, ſans aucun danger; Dieu merci qu'on ne pût trouver ſon caroſſe ni ſes chevaux, leſquels, dans une terreur panique, il faiſoit chercher par tout: Marque évidente que les Tumultes de Whitehall étoient beaucoup moins dangereux que ceux de Sichem.

Mais, ce qui eſt de plus conſidérable en ce lieu, n'eſt pas de ſavoir ſi le Roi, ou ſon Rhétoricien domeſtic, a fait une déclamation polie contre les Tumultes, mais prémiérement, ſavoir s'il y a eu, ou non, de tels Tumultes; & en apres, en cas qu'il y en ait eu, ſavoir ſi le Roi ne les a point cauſez lui-même. Partant, examinons l'état des affaires comm' elles étoient alors. Le Roi, comm' il a été prouvé ci-devant, aiant contre ſon gré convoqué ce Parlement, & aiant avec

non moins de difficulté condeſcendu de temps en temps à divers de ſes Actes, entretenant toûjours un intérêt privé & diſtinct de celui dudit Parlement, & n'endurant pas volontiers d'être ainſi contrequarré & maîtrité, particuliérement en l'exécution de ſon principal & plus hardi inſtrument le Député d'Irlande, eſſaia premiérement de corrompre l'armée Angloiſe, & de la faire venir pour détruire ledit Parlement; ne lui promettant pas moins pour récompenſe que le pillage de Londres. Cela aiant été découvert par quelques Officiers, leſquels, quoy qu'aſſez méchans, néantmoins eurent en horreur une ſi vilaine action, le Roi étant endurci en ſon deſſein, les ſonde encore pour la deuxiéme fois au Pont de Burrow, leur promet d'engager ſes Joyaux pour eux, & que s'ils vouloient avancer, ils ſeroient rencontrez & aſſiſtez par un puiſſant corps de cavalerie ſous le Comte de Newcaſtle. Il les tenta encor' une troiſiéme fois, quoy qu'il eût été découvert, & qu'il eût publiquement nié de les avoir jamais voulu

voulu corrompre, comm' il eſt affirmé en la Déclaration du Parlement *pour ne ſe plus adreſſer à lui :* Ceci ne lui réüſſiſſant point, il ſe tourna vers l'armée Ecoſſoiſe, & par ſes Lettres de créance, dont il chargea O Neale & le Chev. Jean Hinderſon, amorce ſa tentation par la promeſſe d'une plus riche récompenſe : Car, outre le pillage de Londres, il promet de leur donner quatre Comtez du Nord, pour être annéxées au Roiaume d'Ecoſſe ; & cependant de leur donner pour gages quantité de joiaux de grand prix. Mais, quelque promeſſe de récompenſe qu'il fît aux Ecoſſois, ils ne voulurent point ſe vendre pour commettre une trahiſon ſi exécrable & ſi odieuſe ; mais, avec beaucoup d'honnêteté, avertirent, tant le Parlement, que la ville de Londres, du deſſein du Roi. Le Parlement fut en outre averti, & le peuple ne pouvoit qu'il ne s'en apperceût, qu'il y avoit un parti Malignant & envenimé, lequel étoit monté à tel degré de hardieſſe, que de menacer inſolemment le Parlement même. Outre cela, la Rebellion éclata en ce temps-là

en Irlande : Une conſpiration fut braſſée en Ecoſſe, pendant que le Roi y étoit, contre quelques uns des principaux membres du Parlement dudit païs : & grand nombre de perſonnes inconnuës & ſuſpectes ſe rendent en même temps en cette ville : Le Roi étant de retour d'Ecoſſe congédie auſſi-tôt la garde que le Parlement avoit trouvé à propos d'avoir en ce temps de danger ; &, en la place, en ordonne une autre à ſa poſte, (contre les priviléges de cette haute Cour) ſous le commandement d'une perſonne, qui rendit ladite garde non moins ſuſpecte audit Parlement ; lequel en aiant d'abord reſſenti quelques mauvais effets, la congédia, eſtimant qu'il lui étoit plus ſeur de ſe ſéoir librement, quoy que ſans garde, dans un danger apparent, que d'être enfermé par une garde ſuſpecte. C'eſt pourquoy le peuple, de peur que ſes très-dignes & très-fidéles Compatriotes, leſquels s'étoient expoſez pour le public, & qu'ils voioient être laiſſez nus, ne manquaſſent d'aſſiſtance, ou fuſſent abandonnez au milieu de ces dangers,

gers, s'assembla & vint en grande multitude, quoy que sans armes, pour faire paroître sa fidélité & sa promptitude, en cas qu'on voulût faire aucune violence audit Parlement. Le Roi porté d'envie de ce que l'affection du peuple étoit ainsi dévoluë envers un autre objet, & craignant que par là il ne fût rendu incapable de se gouverner envers ses Parlemens, comm' il avoit de coûtume, envoia un message à la ville de Londres, lui défendant de faire plus de telles assemblées. Le Parlement aussi, tant par ce qui lui avoit été découvert, que par ce qu'il avoit remarqué au parti Malignant (aucuns d'eux aians déja répandu du sang en une mêlée ou deux à la porte de la Cour, & mêmes à la porte dudit Parlement dans la salle de Westminster) jugeant qu'il étoit en danger au lieu où il séoit, envoia au Roi une requête tres-juste & raisonnable, à ce qu'il pût avoir une garde de la ville, de laquelle le Comte d'Essex, grand Chambellan du Roi, eût le commandement; les Cours inférieures même aiant droit

de choiſir leurs gardes. Le Roi refuſa de lui accorder cela, & la raiſon de ſon refus parut manifeſtement le jour enſuivant: Car, ce fut ce jour-là qu'il ſortit de Whitehall avec ces fidéles Myrmidons, pour bloquer, ou aſſaillir la Maiſon des Communes. Il avoit de plus commencé à faire fortifier ſa Cour, & entretenoit un grand nombre de gens armez, leſquels ſe tenans à la porte de ſon palais, injuriérent, & mêmes, mettans la main à l'épée, bleſſérent divers bourgeois, qui paſſoient paiſiblement & ſans armes, dont quelques uns moururent de leurs bleſſures. L'allée & venuë du peuple, quoy que ce ne fût pas pour la fête de St George, ni pour joûter, n'étoit point Tumulte en ſoi-même: les expreſſions de ſa fidélité & fermeté pour le Parlement, dont il ſavoit les vies être en danger, par des aſſurances plus grandes que par les bruits communs, ne pouvoient auſſi être appellées Tumultes. Où, ſi cela eſt arrivé à tel point, la cauſe en doit être imputée au Roi-même & à ſon train inſolent, puis que par

par leurs préparatifs de guerre à la Cour, & en aſſaillant actuellement le peuple, ils lui ont donné juſte ſujet de ſonger à ſa propre défenſe.

Certainement, ce peuple ſans armes & préſentant des requêtes ne devoit point être ſi formidable, ſinon à ceux à qui la Conſcience dictoit qu'ils avoient mal-mérité de lui ; & partant, ils commencérent les premiers à l'injurier, parce qu'ils le craignoient à bon droit ; & apres ils ont voulu attribuër à des Tumultes populaires, ce qu'ils avoient occaſionné eux-mêmes par leurs provocations.

Peut être que ce que le Roi a ſi emphatiquement & avec tant de diligence traité ce theme-là contre les Tumultes, & exprimé la haine qu'il leur portoit, avec tant de véhémence, ne redondera pas tant qu'il a crû à la loüange de ſon Gouvernement. Car, outre que tels Tumultes arrivent plus rarement ſous de bons Gouvernemens, & ne s'élévent point ſans cauſe ; s'ils deviennent extrémes & pernicieux, ils ne le ſont point

eſtimez

eſtimez être à la Monarchie, mais bien à la Tyrannie Monarchique; & les extrémitez ont d'ordinaire plus d'antipathie l'une à l'autre. Si donc le Roi a tellement appréhendé les Tumultes, il eſt en danger qu'on infére de là qu'il étoit l'autre extrémité contraire. Cela ſoit dit à l'occaſion de ce diſcours contre les Tumultes. Venons maintenant au diſcours même, qui eſt aſſez coulant & plein de ſentences, mais pour la plus-part plus ſpécieuſes que ſolides, ou qui ne ſont aucunement à propos pour ſon ſujet.

Il n'a jamais crû que rien préſagît davantage les malheurs qui ſe ſont enſuivis, que ces Tumultes. Donc ſa prévoiance a été fort courte, & s'eſt beaucoup mépriſe. Ces Tumultes n'étoient que les effets les plus doux d'un regne mauvais & injurieux; non les ſignes des malheurs à venir, mais des moiens d'être ſoulagez des malheurs paſſez: Ces ſignes ſe pouvoient plus apparemment lire dans ſa rage & dans ſes propos de tirer vangence des plaintes libres & des clameurs du peuple

ple contre ſon Gouvernement illégal. *Il n'y a rien*, dit-il, *qui prognoſtique plus le courroux de Dieu contr' une Nation, que lors qu'il ſouffre que les clameurs du vulgaire paſſent les limites des Loix & du reſpect qu'il doit à l'autorité.* Cela prognoſtique plustôt ſon indignation contr' un Roi tyrannique, duquel il a deſſein de renverſer le thrône orgueilleux par le contemptible vulgaire, duquel ledit Roi n'a voulu écouter les cris pitoiables & conſidérer les oppreſſions. Mais, quant à ce peuple-ci qui préſentoit ſes requêtes, il n'a aucunement péché contre les Loix, ou contre l'autorité; au contraire, il s'eſt levé pour les défendre dans le Parlement contre ceux qu'il croioit les vouloir enfraindre.

Qu'il *ait envahi l'honneur & la liberté des deux Maiſons*, c'eſt ſon accuſation officieuſe, laquelle n'eſt pas ſecondée par le Parlement, qui étoit plus capable de s'en plaindre, qu'aucun autre, s'il y en eût eu ſujet. Et ſi ledit peuple en a *tiré* ou *menacé* aucuns membres, ç'a été ſeulement ceux, qui avoit plus de raport à la

Cour

Cour, qu' à l'Etat, & qui étoient plustôt ennemis, que patrons du peuple. Mais, ſi préſenter requêtes aux deux Maiſons, ſans être armé, en eſt une invaſion; comment qualifiera-t-on l'entrée qu'il fit dans la Maiſon des Communes, l'aſſiégeant d'un nombre de gens armez; & en quel état étoit alors l'honneur & la liberté de ladite Maiſon ?

Il ne ſe retint point en ſes déportemens incivils, ni en ſes paroles & actions de mépris, tant envers lui, qu'envers ſa Cour. C'eſt une plus grande merveille, apres avoir entendu la trahiſon & les hoſtilitez qu'il avoit réſolu de pratiquer contre la ville & contre tout le Roiaume, que le peuple pût s'empécher de le traiter, comme d'autres peuples en leur rage ont ci-devant traité des Tyrans pour de moindres offenſes.

Ce n'étoit pas une friſſon léger, mais une furieuſe fiévre continuë. Certes, celui-là eſt plus capable d'en parler, qui l'a le plus ſentie; car, le tremblement en étoit en lui, lequel par ſa propre deſcription l'a plus ébranlé qu'*une tempête*, ou *un tremblement*

blement de terre n'auroient pû faire; & c'étoit une Paralyſie ſemblable à celle de Belſçatſar. Si de pires appréhenſions, terreurs & envies n'euſſent excité au dedans de lui ſes commotions-là, comment une multitude de ſes Sujets, qui n'avoient point d'autres armes que des requêtes, eût-elle été capable d'ébranler toutes ſes jointures, & de lui cauſer une ſi terrible fiévre. Et néantmoins, il ne peut ſouffrir que le Parlement ait la moindre crainte de ſes mauvais deſſeins, ou de ceux de ſon parti; mais nous voudroit perſüader que *les hommes s'effraient eux-mêmes & les autres ſans cauſe*; car, il s'imaginoit que la peur leur étoit une armûre; & ſon intention étoit, s'il pouvoit, de les desarmer tous, ſpécialement d'une prudente crainte & du ſoupçon, lequel il ſavoit bien être capable de leur faire trouver des armes.

Partant, il pourſuit avec véhémence à repéter les malheurs qui ſont arrivez par les Tumultes. *Le peuple*, dit-il, *préſenta d'abord des requêtes; puis donna ſa protection; en apres fit la Loy; & enfin maîtriſa*

triſa le Parlement. Il ôta les obſtructions; il purgea les Maiſons; chaſſa les Membres pourris. S'il ſe trouvoit un homme de fer, tel que nôtre Poëte Spencer feint Talus, page de la Juſtice, avoir été, qui pût faire tout ceci avec ſon fleau de fer, & ce avec diligence, ſans ces formalitez & circonſtances trompeuſes de la Loi, pires que les cérémonies en fait de Religion; Je ſouhaiterois, que Dieu le fit faire, ſoit par un Talus, ou par mille.

Mais, il renverſa ceux qui avoient de la Conſcience dans le Parlement; épaula & favoriſa toute ſorte de Propoſitions ſchiſmatiques & ſéditieuſes contre le Gouvernement Eccléſiaſtique & Civil.

Nous pouvons maintenant appercevoir d'où procéde la racine de ſa haine. Ce ne fut pas la grace, ou la bonté du Roi, mais ce fleau de fer, ſavoir le peuple, qui priva les Evéques de leurs Baronies; les chaſſa de leurs Egliſes Cathédrales & de la Maiſon des Seigneurs; leur fit quitter leurs Surplis & Chapes, & toutes ces innovations Papiſtiques; renverſa la haute Commiſſion & la chambre de

de l'Etoille; nous donna un Parlement Triennal, & tout ce que nous déſirions le plus: en revenche dequoy maintenant il invective ſi âprement contre lui: Ce ſont-là ces Propoſitions ſéditieuſes & ſchiſmatiques, auſquelles il condeſcendit alors, comm' à autant d'actes de ſa grace, auſquels à préſent il donne tout un autre titre: Ce qui fait voir apparemment, qu'il n'a pas été autre au plus profond de ſa Solitude, au fait de l'Egliſe & de l'Etat, qu'il étoit auparavant au plus haut de ſa Souveraineté.

Mais, ce n'étoit pas là le pire effet de ces Tumultes, *Il fit* dit-il, parlant du peuple, *comme ces ſage-femmes* précipitées, *& ne voulut pas attendre la maturité, mais arracha d'abord & coupa par force des ſuffrages abortifs.*

Il ne voulut, peut être, pas attendre la gravité Eſpagnole & qu'on rebutta ces actes & conſeils ſalutaires, que la caballe politique de Whitehall n'agréoit pas. Mais, il ſe plaint ici que tout ce tort eſt fait au Parlement; & toutefois nous n'oüîmes jamais alors le Parlement ſe plaindre

plaindre d'aucune violence qui lui fût faite par le peuple, mais bien par lui-même. Pourquoy s'ingére-t-il de plaider la cauſe du Parlement contre le peuple, pendant que ledit Parlement plaide ſa propre cauſe contre lui-même, & eſt contraint d'implorer le ſecours du peuple contre lui? C'eſt donc une choſe claire que ces concours & abords du peuple n'ont point interrompu le Parlement, ni été jugez tumultuaires, ſinon par lui-même & par ſa faction de Cour.

Mais quel homme de bien n'aimeroit pas mieux être privé de ce qu'il ſouhaiteroit le plus pour le bien public, que de l'obtenir par des voies ſi illégitimes & ſi peu religieuſes? c'eſt à dire, qui n'aimeroit mieux ſe tenir coy, permettre que ſon païs fût tyrannizé, que de ſouffrir que le peuple, ne voiant aucun autre remède, ſe portât vaillamment à demander ſes droits & ſes franchiſes? C'eſt ici la piéce la plus artificieuſe de la fineſſe pour perſüader les hommes à être eſclaves, que l'eſprit de la Cour ait pû inventer. Mais, écoutez combien mieux la moralité de cette leçon

leçon eſt propre à celui qui l'enſeigne. Quel homme de bien n'aimeroit pas mieux être privé de ce pouvoir arbitraire & ſans bornes, & de ces belles fleurs de la Couronne, appellées Prérogatives; que, pour les obtenir, ſe ſervir de force & de vexation perpétuelle envers ſes Sujets; voire, à leur occaſion, paſſer au travers du ſang & d'une guerre civile? De ſorte que cet argument, & tout le recueil des ſentences ſuivantes, ſe peuvent beaucoup mieux appliquer à le convaincre de ſes voies violentes, qu'à prouver ces prétendus Tumultes.

Il y a encore des gens en vive qui n'ignorent pas quels ont été les principaux Démagogues ou Conducteurs du peuple, qui ont fait exciter ces Tumultes. Sans parler de la fraieur que ce terme épouvantable pourroit cauſer; car, le Roi, avec ſa permiſſion, ne peut pas fabriquer de l'Anglois qui ait cours, comm' il peut faire de la monnoie (& on croid que la fabrique de ce mot étoit au deſſus de ſon Orthographie & ſtile ordinaire & connu; ce qui fait ſoupçonner

que tout le Livre vient d'un autre Auteur. Néantmoins, quand bien on auroit fait *venir* le peuple, & qu'il auroit été *dirigé* & *encouragé* par ces *Démagogues*, leſquels, ſans faire tort à ſon Grec, étoient bons Compatriotes, & par ſa propre confeſſion étoient *gens de réputation, à cauſe de leurs bonnes qualitez & de leur Piété*, cela ne ſerviroit pas moins à nous aſſurer qu'il y avoit cauſe urgente de ce faire, & partant moins de danger en ſa venuë.

On en fit des plaintes, ſans que toutefois on pût obtenir qu'ordre y fut mis. Le Parlement ſe plaignit pareillement du danger auquel il étoit d'un autre parti, & lui demanda des gardes, mais elles ne lui furent point octroiées. Quelle merveille donc que ledit Parlement fût bien aiſe de voir ſi pres de ſoi quelque nombre de ſes amis & cliens, non au ſens de chicanerie, mais ſelon la vraie ſignification Romaine de ce mot; Défenſe, qui par nature étoit dûë, tant de la part de ceux qui l'offroient, que de ceux à qui elle étoit offerte, comm' à leurs péres, quoy

que

que la Cour tempêtât & se mît en colere de ce qu'on faisoit tant d'honneur à ceux, qui étoient alors les meilleurs péres de la République. Et, non seulement le Parlement, mais aussi le peuple se plaignit & demanda Justice des attentats, ou plustôt des meurtres commis à sa porte, par cette engence de Murins; mais, au lieu d'en faire Justice, il les justifia & supporta en ce qu'ils avoient fait, comm' on peut voir en la réponse qu'il fit à la requête de la ville. Et ne doit-on point passer légérement par dessus cette observation, qu'en la même place, où le sang fut premiérement répandu en cette querele, comme pour le commencement de ce qui s'est ensuivi, en la même place son sang a été répandu par la main du Bourreau; suivant cette sentence de la Justice divine, *au même lieu où les chiens ont léché le sang de Naboth, les chiens lécheront aussi ton propre sang.*

D'ici il prend occasion d'excuser l'erreur fatal & destitüé de prudence qu'il commit de s'absenter de son Parlement; *Quand il vid*, dit-il, *qu'aucune Déclaration*

des Evéques ne pouvoit prévaloir contre les Tumultes. Cette folle (& ruïneuſe à ſes Auteurs) Déclaration de douze Evéques, qui n'étoient qu'autant de zéros, & qui furent immédiatement apres accuſez de Trahiſon pour cette audacieuſe piéce, étoit-elle digne de ſa conſidération ? On tiroit, peut être, quelquefois leſdits Evéques par leurs Rochets, quoy qu'ils méritaſſent bien d'être tirez d'une autre maniére : Mais, cela venoit-il ſi avant *que de lui faire apprehender pour ſa propre perſonne dans les ruës ?* N'alla-t-il pas dans la ville en caroſſe & ſans gardes le jour d'apres qu'il eût été pour aſſaillir la Maiſon des Communes ; Acte qui avoit irrité le peuple au dernier point ? y receut-il aucun affront ? ou lui fit-on la moindre violence dans les ruës ? ou plustôt ne lui témoigna-t-on pas toute ſorte d'humbles ſoûmiſſions & de priéres ? D'où l'on peut colliger, que quoy que ſa Conſcience coupable l'eût pû faire appréhender à bon droit ; néantmoins, il ſavoit fort bien que le peuple reſpectoit & honoroit tellement ſa perſonne,

ſonne, qu'il l'eût pû fier ſeule au milieu de la plus nombreuſe multitude du peuple, au temps même qu'il l'avoit le plus provoqué. Outre qu'en Ecoſſe on avoit manié bien plus rudement les Evéques : Edimbourg avoit été plein de Tumultes ; deux armées en étoient ſorties pour venir en Angleterre contre lui ; néantmoins, apres tout cela, il ne craignit point, mais entreprit tres-librement un ſi long voiage audit Edimbourg : Ce qui montre premiérement, comm' auſſi l'action qu'il fit apres de ſe rendre dans l'armée Ecoſſoiſe, qu'au regard de l'Angleterre il s'eſtimoit toûjours étranger, comm' il étoit en effet, & qu'il s'en défioit ; & par ſa confiance aux Ecoſſois ſeuls, fit voir qu'il étoit leur Roi naturel ; quoy que par ces actions envers eux il témoignât le contraire. En ſecond lieu, cela fait voir ſans aucune difficulté que toute cette ſienne appréhenſion des Tumultes n'étoit qu'un pur prétexte & une couleur pour s'abſenter, de ſon Parlement, comm' il avoit réſolu, pour quelques autres fins qu'on

peut aiſement s'imaginer. Et les inſtances qu'il apporte que le courage d'un homme ne doit point être queſtionné, pour ne vouloir pas *étriver contre la mer, ou contr' un tas de peuple ſans diſcipline*, ne ſont que des moiens pour mieux faire paſſer ſa moquerie ſolennelle d'avoir eu crainte des Tumultes: Ou pluſtôt ſont paroître en même temps la vraie cauſe de ſon départ, qui n'a été que pour changer les balatres, qui avoient été faites à la porte de ſon Palais, en une boucherie ouverte *à la campagne*, & ſes eſcarmouches ſans ordre, en une invaſion réguliére contre ſes Sujets, qui n'a été autre choſe qu'un deſordre mieux ordonné.

Quelques uns ſoupçonnérent & affirmérent que quand il ſortit de Whiteball, il minutoit une guerre. Ce n'étoient pas les plus mauvaiſes têtes qui faiſoient ce jugement-là: & *aucuns des Actes par lui paſſez ne l'avoient point affoibli* à cet égard, comm' il allégue pour ſoi-même, ou bien s'ils le rendirent plus impuiſſant, ils ne le juſtifient que pour le temps de

la

la paſſation deſdits Actes, & non pour les penſées, qui depuis lui peuvent être venuës en l'eſprit. Ses actions précédentes, ſoit de peur, ou d'imprudence, qui ne lui étoient point extraordinaires, ne le peuvent abſoudre des méditations qu'il peut avoir euës depuis.

Il pourſuit à proteſter qu'il *n'avoit point intention d'abandonner Whitehall*, ſi ces horribles Tumultes lui euſſent ſeulement donné *bon quartier*; comme ſi lui-même, ſa femme & ſes enfans euſſent été en danger: Mais, nous avons aſſez amplement répondu à cela.

Il ne doute point que tout n'eût bien été, *ſi ce Parlement eût été aſſis en liberté & plein*, c'eſt à dire avec ſes Seigneurs & Barons Evéques, *comm' il étoit lors de ſa premiére Election.* Que nous ſert cette ſienne garentie? Le peu de doute qu'il en fait, eſt ce qui a redoublé le doute de tous les gens de bien.

Il étoit réſolu d'entendre raiſon, & d'y conſentir auſſi avant qu' il l'eût compriſe. Réſolution fort pleine d'eſpérance; mais, ſi par une longue expérience on avoit

trouvé que ſa Raiſon ne comprenoit rien au delà de ſes propres avantages, cette Raiſon méritoit-elle qu'on lui confiât le bien commun de trois Nations?

Mais, dit-il, *ce que ſont des pourceaux dans des Jardins, le même ſont des Tumultes dans les Parlemens.* Le Parlement auroit été plus capable de nous dire cela, s'il l'avoit trouvé ainſi. Cependant, qui eſt-ce qui ne ſait qu'un grand pourceau peut faire autant de dégât dans un Jardin, que quantité de petits?

Il penſoit ſouvent, dit-il, *que s'il eut convoqué ce dernier Parlement en aucune autre place d'Angleterre, ces funeſtes conſéquences auroient pû être prévenües.* Mais, le changement d'air, n'eût pas changé ſon eſprit. Son premier Parlement aſſemblé à Oxford ne fut-il pas par lui diſſous, apres lui avoir octroié deux Subſides, ſans avoir reçeu de Juſtice? Son dernier Parlement aſſemblé au même lieu, où il fut aſſis avec autant de liberté, & auſſi exempt de Tumultes, qu'il eût pû déſirer; Parlement qui, à ſon conte, & au conte des Membres d'iceluy, n'étoit compoſé que de

ſes

ſes amis, qui l'avoient ſuivi & qui ſouffroient pour lui, ne fut-il par lui ſurnommé par moquerie *un Parlement métif & mélangé, qui troubloit ſa femme par ſes Propoſitions mutines & vilaines*, comme ſes Lettres priſes dans ſon cabinet nous le témoignent ; & comme tel ne fut-il pas auſſi diſſous par lui ? Ce qui peut faire voir au monde que ce n'étoit ni le changement de place, ni le choix des Membres à ſa fantaſie, ni le nombre plus grand, ou plus petit, ni l'exemption des Tumultes, qui eût jamais pû induire ſon opiniâtreté arbitraire & ſes deſſeins tyranniques à ſouffrir la moindre reſſemblance, apparence, ou image d'un Parlement.

Finalement, au lieu de prier pour ſon peuple, comm' un bon Roi auroit fait, il demande d'en être délivré comme d'autant *de bêtes ſauvages, d'inondations & de mers bruïantes, qui ont, dit-il, renverſé toute Fidélité, Modeſtie, Loix, Juſtice & Religion.* Dieu délivre le peuple de tels Interceſſeurs.

V. *Sur*

V. *Sur l'Acte pour un Parlement Triennal, & l'établissement de celui-ci, &c.*

L'Acte pour un Parlement Triennal n'étoit que la troisiéme partie d'un bon pas vers ce qui, au temps passé, étoit nôtre droit annuel. L'autre Acte pour l'établissement de ce Parlement étoit chose nouvelle en effet, mais tres-nécessaire en ce temps-là, & n'étoit rien davantage, que ce que, selon même les propres paroles du Roi, le monde étoit entiérement persüadé *qu'il pouvoit en Justice, Raison, Honeur & Conscience lui octroier*; car, il assure qu'il l'avoit fait à cette intention.

Mais, comm' ainsi soit qu'il attribüe l'octroi de cet Acte-là à sa grace & franche volonté, suivant sa coûtume ordinaire de faire de nécessité vertu, & que

ſe donnant à ſoi-même toute la loüange, il amaſſe toute l'ingratitude ſur le Parlement ; un peu de mémoire nous fera voir tout le contraire, que tout ce que nous devons pour ces actes avantageux, nous le devons au Parlement, & ne devons audit Roi aucune loüange ni remerciement pour les avoir accordez. Le premier Acte octroioit beaucoup moins que les deux Statuts, qui ſont encore en force, faits ci-devant par Edoüard troiſiéme ; Qu'un Parlement ſeroit convoqué tous les ans, ou plus ſouvent, s'il en étoit beſoin : voire le Livre nouvellement publié, intitulé *Les droits du Roiaume* prouve par un autre beaucoup plus ancien, appellé *Le Miroir*, que, ſuivant les vieilles Loix, les Parlemens ſe devoient tenir à Londres deux fois l'année. De deux fois en un an, étans réduits à une fois en 3 ans, il eſt aiſé à ſupputer combien nous étions déchûs de nôtre ancienne Liberté par cet Acte, lequel dans l'eſprit d'ignorance & d'eſclavage, où nous étions alors, étoit eſtimé un grand aquêt. Peut être que les plus

ſages

ſages ſe contentérent pour le préſent d'avoir au moins par cet Acte recouvré les Parlemens, leſquels alors étoient ſur le point d'être entiérement perdus pour jamais. Et c'eſt ce que le Roi préche ici pour une marque ſpéciale de ſa faveur Roialle, d'avoir retranché les 5 parts de 6 de ce qui étoit dû au peuple, tant originairement, que ſuivant les anciens Statuts. Et ainſi nous prenant tout, hormis un reſte triennal de cette Liberté Angloiſe que nos péres nous avoient laiſſée double, comm' une belle penſion annüelle, il nous eſt ici exhibé & vendu comm' une grace & une trop litérale largeſſe d'une nouvelle franchiſe. On peut juger de là combien peu il nous a jamais donné, puis que dans l'acte de ſes prétendus dons, il met en tête ce bénéfice ou privilége, qu'il nous accorde une fois en trois ans, lequel en nous donnant ainſi, il nous en ôte à tort plus de deux fois autant chaque année. Que nos ennemis puiſſent avoir de tels donateurs, leſquels en donnant le ſimple, prenent ſix fois autant. Car certes,

certes, ſi les Statuts de nos Anceſtres ſont d'aucune valeur, cette République auroit trouvé être choſe difficile & hazardeuſe de pouvoir profiter ſous le dommage d'une libéralité ſi trompereſſe. L'autre Acte étoit ſi néceſſaire, que, dans l'étenduë du pouvoir de l'homme, rien ne ſembloit l'être davantage, que l'obtention de cet Acte, pour ſupporter & empêcher toutes choſes de tomber dans une profonde ruïne, à laquelle il les avoit conduites. Par ſa mauvaiſe adminiſtration, & pour ne dire pas pis, par la levée inutile de deux armées deſtinées pour une guerre civile, il avoit rendu gueux, tant ſoi-même, que le public; & en outre, nous avoit endetté à ſes ennemis néceſſiteux, pour les frais qu'ils avoient faits en ſe défendant contre lui. Pour ſe dégager & ſon Roiaume auſſi, il étoit beſoin d'emprunter de grandes ſommes, leſquelles perſonne n'auroit jamais voulu prêter, & encore moins les repaier, ſi le Roi fût venu à diſſoudre ce Parlement, comm' il avoit fait ci-devant. Semblablement, les fautes & erreurs de

ſon

ſon Gouvernement précédent avoient réduit le Roiaume à de telles extrémitez, qu'il étoit impoſſible qu'il ſe remit, ſans la continüation abſoluë de ce Parlement. Autrement, ç'auroit été en vain de vouloir entreprendre de raccommoder ces grandes deſordres, ſi celui qui avoit cauſé la maladie, eût pû à ſon plaiſir en rejetter les remédes. Nonobſtant tout cela, il étoit tres-apparent en ce temps-là, mêmes à la pluspart de ceux, qui à préſent ne veulent rien voir, qu'il octroioit leſdits Actes contre ſa volonté, & purement comm' inſtrument paſſif.

Quand il paſſa le premier Acte, il ne cacha point ſa répugnance; & pour témoignage de ſon desaveu général des actions de ſon Parlement, leſquelles alors étoient généralement approuvées par tout le Roiaume; avec un viſage impérieux, il lui dit que *par cét Acte il l'avoit obligé au deſſus de ſes mérites*, & donna une piéce de Juſtice à la République, ſix fois moindre que ſes Prédéceſſeurs n'avoient fait, de même que s'il eût donné quelque bénéfice ou Office mandié à quelqu'un

qu'un de ſes Paléfreniers, qui ne l'auroit pas mérité.

Perſonne ne peut avec raiſon révoquer en doute qu'il n'ait auſſi paſſé le deuxiéme Acte contre ſa volonté : Car, ſi au mois de Février précédent il faiſoit tant de difficultez, & avoit tant peine d'accorder à cette Nation un Parlement une fois en trois ans, à cauſe que celui-ci s'étoit ſi fort oppoſé à ſes menées, y avoit-il apparence qu'en May ſuivant, il accordât volontairement à ce Parlement le pouvoir de ſe ſéoir indiſſolublement, puis qu'alors il l'avoit beaucoup plus offenſé, en accuſant de haute Trahiſon, & faiſant mourir ſes principaux favoris ? Ce fut donc ſa crainte, & non ſa faveur, qui tira cet Acte de lui ; de peur que le Parlement, irrité par ſes conſpirations découvertes en même temps, & le peuple, ne ſe reſſentiſſent trop de ſes actions, s'il eût ajouté aux ſoupçons, qu'ils avoient d'être en danger de ſa part, le refus de ce ſeul moien, qu'il y avoit, de s'aſſurer alencontre.

C'eſt pourquoy il ne peut juſtement attendre

attendre de recuëillir autre choſe que du deshonneur & du blâme de ces Actes, deſquels il ſe glorifie & qu'il reproche ſi ſouvent au Parlement, puis qu'il les a tous deux octroiez contre ſon gré ; & que l'un donne beaucoup moins que ce qui étoit ci-devant accordé par le Statut ; & l'autre eſt un témoignage de ſa coûtume violente & illégitime, non ſeulement de rompre les priviléges, mais auſſi les Parlemens tous entiers : De laquelle enormité on a été obligé par de tels liens de le retirer le premier de tous ſes Prédéceſſeurs, jamais aucun d'eux, avant lui, n'aiant donné de ſi grandes cauſes de méfiance & de jalouſie à ſon peuple. Et, ſes propres paroles peuvent témoigner combien il étoit éloigné de ſe gouverner, comm' il devoit, par l'avis de ce Parlement-ci.

Il l'accuſe *d'avoir défait ce qu'il avoit trouvé de bien fait :* & néantmoins il ſait qu'il n'a rien défait en l'Egliſe que les Evêques, les Liturgies, les Cérémonies, & la haute Commiſſion ; choſes jugées dignes par tous les bons Proteſtans d'être bannies

bannies de l'Egliſe. Ez choſes de l'Etat il n'a rien défait que ces Cours irréguliéres & oppreſſives, qui étoient les principaux griefs, qui devoient être ôtez; &, ſi c'étoient là les choſes, qu'il croid qu'ils avoient trouvées bien-faites, nous pouvons encor' une fois remarquer par là avec combien de répugnance il les a abolies; & que ces Actes de grace, dont il fait ſi ſouvent mention, peuvent en bon Anglois être plustôt dits des Actes de peur & de diſſimulation, paſſez contre ſon Jugement & contre ſa Conſcience.

Il appelle l'Acte pour empécher la diſſolution de ce Parlement, *un Acte ſans exemple de ſon extréme confiance, que ſes Sujets ne s'en ſerviroient point mal.* Mais, n'étoit-ce pas une plus grande confiance au peuple, de mettre un ſi grand pouvoir entre les mains d'un ſeul homme, juſqu'à ce qu'il en abusât, qu'eſt celui de pouvoir convoquer & diſſoudre les Parlemens? Il voudroit être remercié pour s'être confié en ſes Sujets, là où il les doit remercier de s'être fiez à lui; la

confiance procédant premiérement d'eux, & non pas de lui.

Et, que ce fût une pure confiance, & non pas une prérogative, d'aſſembler & diſſoudre les Parlemens à ſon plaiſir; & qu' ils ne dûſſent pas être diſſous, juſqu'à ce que toutes les requêtes y euſſent été lûës, & tous les griefs redreſſez; c'eſt, non ſeulement l'aſſertion de ce Parlement, mais auſſi de nos anciens Livres de Loix, leſquels affirment que c'eſt une Loi non écrite du Droit commun, tellement engravée ez coeurs de nos Ancêtres, & ſi conſtamment poſſédée & réclamée par eux, qu'il n'étoit point beſoin de l'enroller. Et, ſi les Ecoſſois en leur Déclaration ont pû accuſer le Roi d'avoir rompu ce Parlement-là ſans leur conſentement, durant que des affaires de tres-grande importance y étoient pendantes; ce ſeroit choſe déraiſonnable de s'imaginer que la Sageſſe d'Angleterre auroit tellement manqué à ſoi-même en tous les ſiécles, que de n'avoir pas pourvû de quelque Loi connüe, écrite, ou non écrite, contre le defaut

faut de convoquer, ou contre la diſſolution arbitraire des Parlemens: Ou que ceux qui ont ordonné qu'ils fuſſent convoquez deux fois l'année, ou auſſi ſouvent qu'il ſeroit beſoin, n'auroient pas auſſi tacitement ordonné, que comme la néceſſité des affaires les fait convoquer, auſſi la même néceſſité les doit tenir ſur pied, juſqu' à ce qu'on y ait entiérement ſatisfait. Si ce n'étoit pour cela, les Parlement, & tout le fruit & le bénéfice que nous en recevons, tourneroient bien-tôt en un pur abus. Il appert donc que ſi cet Acte pour empêcher la diſſolution de ce Parlement, a été un Acte ſans paralelle, ç'a été un droit connu & commun, duquel nos Ancêtres ont joui ſous les autres Rois, auſſi fermement comme s'il eût été gravé dans le marbre; & que la cauſe de le faire premiérement coucher en Acte écrit, a été l'infraction de ce Roi, lequel ſe vante à préſent, comme d'une grande faveur, qu'il nous a faite, de ce que ſa fidélité moindre que celle de ſes devanciers, nous a obligez de changer un

vieil droit indubitable en un nouvel Acte écrit. Mais, qu'étoit-il beſoin d'Actes écrits, vû qu'anciennement c'étoit choſe réputée pour partie du ſerment de la Coronation, de ne diſſoudre point les Parlemens, juſqu'à ce que tous les griefs euſſent été pris en conſidération : Sur quoy le Livre dit les anciens *Modi* ou façons des Parlemens, l'appelle un plein parjure de les diſſoudre auparavant, ainſi que je trouve être cité au Livre mentionné au commencement de ce chapitre, auquel, & aux autres Traitez de la Loi, je renvoie la plus juridique diſpute de ce point-là, qui n'eſt ni mon élément, ni mon propre ouvrage en cet endroit ; puis que le Livre auquel j'ay à répondre prétend ſuivre la raiſonnement & non pas des citations d'autoritez ; & j'eſtime que la Raiſon en eſt le meilleur arbitre, & la Loi de la Loi-même.

Il eſt vray que *de bons Sujets n'eſtiment pas être choſe juſte que la condition du Roi ſoit renduë pire par l'amélioration de la leur propre.* Mais, il ne faut donc pas que le Roi

Roi ſe tienne en telle diſtance de ſon peuple, en jugeant ce qui eſt meilleur & ce qui eſt pire, ez choſes qui doivent être octroiées, *S'il eût ſceu* (car ſes propres paroles le condamnent) *auſſi bien ſe ſervir avec modération de ſes propres avantages, que les déſirer avec ardeur.*

Il eſtimoit qu'un Parlement continuel tiendroit la République en harmonie. Jugez, République, quelles preuves il donne, que cette profeſſion, dont il ſe vante, ait jamais été en ſa penſée.

Quelques uns, dit-il, *ont publié que je me ſuis repenti de cet Acte d'établiſſement.* Ses propres actions l'ont publié au delà de toute ſuppoſition. Car, ſans aucun doute, il s'eſt repenti d' avoir établi cela par Loi, qu'il s'eſt tôt apres efforcé d'abroger par l'épée.

Il appelle ces Actes, leſquels il confeſſe *avoir eu leur bien pour fin, non pas tant les conceſſions d'un Prince, que d'un ami.* Comme ſi c'étoit une courtoiſie de faire ſon devoir, & partie de ſa libéralité de s'aquitter de la confiance miſe en lui; tant en ſon jugement le patrimoine de nos Li-

bertez étoit prêt d'être perdu, que c'étoit choſe qui dépendoit de la grace de ſa contribution, de le rendre lors qu'on le lui redemandoit.

Il ne doute point que l'affection de ſon peuple ne recompenſe ſes ſouffrances à cauſe de ces Actes de confiance. Et impute ſes ſouffrances à une cauſe contraire. Ce n'a pas été ſa confiance, mais ſa méfiance, qui l'a réduit à ces ſouffrances, depuis le temps qu'il abandonna ſon Parlement; & ne ſe fia pas plustôt à lui, pour tout ce qu'il dit *de la Piété & religieuſe auſterité dudit Parlement*, mais plustôt le hait, comm' autant de Puritains, qu'il a toûjours tâché d'extirper.

Il voudroit qu'on crût que *d'avoir lié ſes mains par ces Actes-là, auroit été un témoignage du peu de prévoiance, qu'il auroit eu des choſes, & une extréme foibleſſe d'eſprit en lui*, s'il avoit eu deſſein de faire la guerre. Si nous concluions de la ſorte, ce n'en ſeroit pas le ſeul argument: Mais, cela ne prouve pas qu'il ait eu deſſein de maintenir la paix; ſachant que ce que pour le préſent il octroia par crainte, pouvoit

pouvoit être tôt apres révoqué par force, épiant ſon temps; & qu'il nous pouvoit priver du fruit de ces Actes, ſi ſes deſſeins, eſquels il mettoit ſon eſpérance, euſſent réüſſi.

Il ſe plaint néantmoins, *Que les Tumultes menaçoient d'abuſer de tous les actes de ſa grace & de les tourner en diſſolution.* Je ſouhaiterois qu'ils euſſent changé ſa diſſolution en la grace de ne point abuſer de l'Ecriture. Etoit-ce choſe bien-ſéante à un Saint, tel qu'on le veut faire, de corrompre ainſi les ſacrées paroles, & d'appliquer les termes de la grace de Dieu aux actes de ſa propre grace? Hérode fut mangé des vers pour avoir ſouffert que d'autres comparaſſent ſa voix à celle de Dieu; mais, celui qui emprunte ici cette phraſe, donne beaucoup de ſujet d'appréhender qu'il n'ait lui-même comparé les actes de ſa grace propre aux actes de la grace de Dieu.

Il a beaucoup de peine à paſſer de ſa profanation à un ſens parfait, *Je n'étois point alors, en état de faire la guerre,* & partant *je n'en avois pas le deſſein: Je n'é-*

tois en état de la faire, & partant *je n'aurois pas pû donner à mes ennemis un plus grand avantage, que, par une légéreté indigne d'un Prince, d'avoir diſſipé par les armes, ceux que je venois d'établir par voie de Parlement :* Quelle place pouvoit avoir ſa légéreté en une choſe, laquelle il n'étoit pas capable de faire ? Autrement ſa légéreté n'étoit par ſi rare, ni ſi ſcrupuleuſe, qu'il n'eût pû aiſément trouver des prétextes pour diſſiper en ſa vangence, ceux qu'il avoit établis en ſa crainte.

ç'auroit été une action auſſi bien criminelle devant Dieu, que hazardeuſe & deshonorable. Il eſt vray ; mais, ſi ces conſidérations-là ne l'ont pas empéché de commettre d'autres actions de même nature ; comment pouvons-nous croire qu'elles aient eu aſſez de force pour le retenir de celle-ci ? Et l'événement a fait voir peu apres qu'elles ne l'en ont point retenu.

Il dit qu'en *laiſſant monter quelques perſonnes ſur le pinnacle du Temple, il leur avoit occaſionné la tentation de le jetter du haut en bas.* En cette ſimilitude il ſe compare ſoi-même à Chriſt, le Parlement au Diable,

&

& ce qu'il lui a accordé cet Acte d'établiſſement, à ſa permiſſion de le laiſſer monter ſur le pinnacle du Temple. C'étoit plustôt un Acte chancellant & branlant, qu'un établiſſement. Il s'eſt fort bien ſervi de l'Ecriture en ſes ſolitudes. Mais, ce n'étoit pas le pinnacle du Temple, c'étoit celui du Palais de Nebucadnetzar, du haut duquel lui & la Monarchie ſont tombez enſemble.

Il veut que les autres voient que *tous les Roiaumes du monde ne méritent pas d'être aquis par le péché, qui met l'ame en danger:* & néantmoins, il a hazardé tout pour en garder trois. Il conclud avec des ſentences, leſquelles, étant bien épluchées, ne font pas tant pour lui, que contre lui; & confeſſe que *cet Acte d'établiſſement n'étoit point un péché de ſa volonté*, & nous le croions facilement; car, nous avons prouvé clairement que c'étoit un péché de ſa répugnance.

Je ne touche point à ſes Oraiſons, car il appelle à un haut Tribunal. On y peut néantmoins remarquer que durant ſes priéres il avoit devant les yeux

le

le préſage de ſon mauvais ſuccez, *comme d'une tourmente obſcure & dangereuſe, laquelle n'a jamais permis qu'il retournât au Port, d'où il étoit ſorti.* Toutefois, ſon Livre de priéres n'étoit pas plustôt fermé, que d'autres eſpérances le flattoient, & ces flatteries-là ont été cauſe de ſa deſtruction.

VI. *Sur ſa retraite hors de* Weſtminſter.

J'Ay pensé trouver à redire à la ſimilitude, de laquelle il ſe ſert à l'entrée de ce chapitre, laquelle a plustôt une garbe Poëtique, qu'elle ne reſſent l'homme d'Etat: mais, rencontrant dans ces ſiens eſſais tant d'autres ſemblables penſées, & aiant oüi dire qu'il avoit été plus adonné à la lecture des Poëtes, qu'à celle des Politiques, j'ay commencé à m'imaginer qu'il avoit, peut être, penſé faire de

de tout ſon Livre un oeuvre de Poëſie. Les paroles en ſont bonnes; la fiction eſt coulante & claire; il ne manquoit plus que la Rime, laquelle on dit y avoir été miſe depuis peu. Mais venons au point.

Je demeuray à Whitehall, juſqu'à ce que la honte, plustôt que la peur, m'en chaſſât. Je ne retracte point ce que j'ay penſé de la fiction; néantmoins, il faut que je confeſſe qu'elle eſt ici trop ouverte. En ſes Meſſages & en ſes Déclarations, voire dans tout le pénultiéme chapitre devant celui-ci, il affirme que *le danger auquel ſa femme, ſes enfans & ſa propre perſonne* étoient, à l'occaſion de ces Tumultes, a été la principale cauſe qui l'a fait ſortir de Whitehall, & prend Dieu à témoin de cela: Et ici il aſſure que *ç'a été la honte, plustôt que la peur.* Et Digby, qui ſavoit ſon intention auſſi bien qu'aucun autre, dit à ſa garde nouvellement enrollée, *Que la principale cauſe qui en faiſoit ſortir ſa Majeſté, étoit pour empêcher qu'ils ne fuſſent foulez aux pieds dans la boüe.* D'où nous pouvons diſcerner quelles excuſes fauſſes & frivoles ſont couchées, comm' autant

de

de véritez ſoit dans ſes Déclarations, ſoit en ce Livre Pénitentiel. Nos devanciers avoient tant de courage & de ſévérité en leur zéle pour la Juſtice, & pour la Liberté de leur païs, contre les mépris orgueilleux & le mauvais Gouvernement de leurs Rois, que lors que Richard ſecond quitta ſeulement le Committé des Seigneurs, établi & qui étoit aſſis pour diſpoſer les matiéres pour le Parlement, lequel n'étoit point encor' aſſemblé, pour faire bannir ſes mauvais Conſeillers, ils défirent d'abord & mirent en fuite Robert de Vére ſon principal favori, & en apres venans à Londres avec une puiſſante armée, requirent le Roi, qui de peur s'étoit alors retiré, mais non pas plus loin que la Tour, de retourner à Weſtminſter; ce que refuſant de faire, ils lui dirent franchement, que s'il ne retournoit, ils en éliroient un autre. Tant c'étoit alors un grand crime ez Rois de s'abſenter, non de leur Parlement, ce qu'aucun d'eux n'a jamais oſé faire, mais ſeulement de la moindre aſſemblée de leurs Pairs & Conſeillers, qui

qui eût la moindre rélation à un Parlement. Beaucoup moins auroient-ils enduré qu'un Roi, ſous des prétextes ſi légers & triviaux, tantôt par crainte des Tumultes, tantôt de *honte de les voir*, abandonnât ſa ſtation Roialle & laiſſât tout le Roiaume perdant ſon ſang, des bleſſures que, par ſon Gouvernement pervers & inhabile, il lui auroit fait.

C'étoit donc *la honte* qui le chaſſa de ſon Parlement, mais la honte de quoy? étoit-ce la honte de la quantité de fautes & de mauvaiſes actions, qu'il avoit commiſes, & de voir avec combien de foibleſſe il s'étoit aquitté de ſa charge? Non; *mais de voir l'incivilité barbare de ces Tumultes à demander aucune choſe.* Nous avons ici une autre cauſe, &, comme je crois, la plus véritable, pour laquelle il abandonna le Parlement. La pire & la plus étrange de cet *aucune choſe* que le peuple demandoit lors, étoit que les Evéques fuſſent privez du titre de Seigneurs & fuſſent chaſſez de la Maiſon, & que la Diſcipline Eccléſiaſtique fût renduë conforme à celle des autres Egliſes

Egliſes Proteſtantes: C'étoit là le barbariſme de ces Tumultes ; & afin de pouvoir éviter l'octroi de ces demandes honnêtes & pieuſes, faites auſſi bien par le Parlement, que par le peuple ; pour cette cauſe, plustôt que par crainte, comm' il confeſſe ici lui-même, il quitta la ville ; &, dans une ſaiſon la plus tempêtüeuſe, abandonna le timon & le gouvernail de la République. C'étoit là ce terrible *aucune choſe*, duquel ſa Conſcience & ſa Raiſon l'obligérent de s'enfuir plustôt, que de ne le pas refuſer. Ce lui étoit une *oppreſſion inſupportable* d'être importuné de chaſſer ſes mauvais Conſeillers, & d'ôter les autres griefs, tant en ce qui touchoit l'Etat, que l'Egliſe. Si les demandes du peuple lui étoient ſi fort à charge, combien ſon délai ou déni de Juſtice l'étoit-il au peuple ?

Mais, comme les demandes de ſon peuple lui étoient un fardeau & une oppreſſion ; de même il eſtimoit un eſclavage d'être obligé de demander l'avis de ſon Parlement, *duquel les ſuffrages una-*

unanimes, dit-il, *ſelon ſon jugement ne l'obligeoient point, ni par la Loi, ni par la Raiſon.* Quant à Loi, elle ordonne le Parlement pour lui donner conſeil en ſes grandes affaires; mais, ſi elle ordonne en même temps que le ſeul Jugement du Roi l'emporte ſur toute la prudence de ſon Parlement, elle ordonne ce qui rend fruſtratoire la fin de ſa propre ordonnance. Car, là où le Jugement du Roi peut être autre que de ſon Parlement, à la deſtruction, comm' il peut arriver, tant de lui-même, que de ſon Roiaume, le ſimple avis dudit Parlement, ſans autre pouvoir, ſeroit un moien bien inſuffiſant & fruſtratoire ordonné par la Loi en cas de telle importance. Et, où la principale Loi de la conſervation publique alencontre de la Tyrannie eſt laiſſée ſi défectueuſe & infirme, là il s'enſuit de néceſſité que toutes les autres Loix inférieures, à l'égard de leurs fins particuliéres, ſont encore beaucoup plus foibles & inefficacieuſes. Car, cette nation-là mériteroit d'être miſe ez Chroniques, pour ſa folie & ſtupidité, qui

qui pourvoiroit par des Loix, qu'on uſât de force alencontre des petites injures & particuliéres, & qu'on ſe ſervît ſeulement de conſeils alencontre de la Tyrannie & de la ruïne publique. C'eſt pourquoy, étant choſe ſi peu ſemblable à une Loi, d'ordonner un ſi foible & ſi diſproportionné remède, pour l'extréme moïen de nôtre ſeurté, ou pour prévenir le mal, comm' eſt le ſimple conſeil, lequel en tout temps peut être rejetté par le jugement ſeul d'un ſimple homme, ſavoir du Roi; choſe ſi éloignée des Loix d'Angleterre, que les Juriſconſultes diſent être la quinteſſence de la Raiſon & d'une meure ſageſſe; Nous pouvons conclure, que la voix négative du Roi n'avoit jamais été établié par aucune Loi, mais étoit une coûtume abſurde & ſans raiſon, engendrée & accruë par la flatterie des plus mauvais temps, ou par l'uſurpation des Princes déréglez en leur ambition. Ce qui ſoit dit à l'égard de la Loi en elle-même, par une évidence beaucoup plus claire que les Rolles & les Regiſtres, aſſavoir la Raiſon.

Mais,

Mais, eſt-il poſſible qu'il veuille auſſi prétendre à la Raiſon; que ſelon icelle, le Jugement d'un homme ſeul, non comme ſage, ou comme homme de bien, mais comme Roi, & ſouvent Roi obſtiné, orgueilleux & méchant, doive contrebalancer & l'emporter ſur la prudence & ſur toute la vertu d'un Parlement élû? Quel abus ſeroit-ce donc de convoquer des Parlemens, afin que par la pluralité des voix les plus grandes affaires y pûſſent être debatuës & réſoluës, ſi apres tout, une ſeule voix pouvoit effacer toutes leurs réſolutions?

Il tâche à donner une raiſon de cela, *Parce que tout le Parlement entier ne le repréſente en aucune façon.* Mais, remarquez combien il avance peu: car, ſi le Parlement repréſente le Roiaume entier, comm' il eſt tres-certain qu'il fait; donc le Roi ne repréſente que ſoi-même: Et ſi un Roi, ſans ſon Roiaume, n'eſt rien, à le prendre ſelon le ſens civil; donc ſans, ou contre le Repréſentatif de tout ſon Roiaume, lui-même ne repréſente rien; & par conſéquent ſon Jugement

& ſa voix négative ne ſont du tout rien; Et quand bien nous concéderions que ce ſeroit quelque choſe; néantmoins, ce ne ſeroit rien d'équivalent, ni de comparable à tout le Roiaume, ni à ceux qui le repréſentent: Beaucoup moins une ſyllabe de ſa bouche, miſe en balance, ſera-t-elle plus peſante que la voix unanime & l'efficace de tout un Parlement, aſſemblé par élection, & qui a plein pouvoir d'une Nation libre, pour faire des Loix; & non pour qu'on les lui refuſe, ni pour être, en un temps de confuſions & de danger tres-preſſant, renvoié vuide & ſans reméde, avec un ſimple *Non*, qui eſt une raiſon bien défectueuſe.

Néantmoins, il maintient ici, *qu'il n'eſt point obligé plus avant à s'accorder avec les ſuffrages des deux Maiſons, qu'autant qu'il les trouve conformes à la volonté de Dieu, à la manutention de ſes juſtes droits, comme Roi, & au bien général de ſon peuple.* Quant à ce qui eſt de la liberté de s'accorder, ou de ne s'accorder pas, pourvû qu'elle ſe tienne dans ſes bornes, perſonne ne la lui diſpute: La queſtion, ou plustôt le miracle

miracle eſt ici, pourquoy ſa ſeule opinion contraire doit être une barre négative & une défenſe à tout ce dont un Parlement entier ſera tombé d'accord, pour neceſſaire, ou utile qu'il puiſſe être pour le bien & la ſeurté du public? D'où auroit-il la faculté de connoître mieux la volonté de Dieu, que tout ſon Roiaume? certes, l'éducation de la Cour & ſa converſation perpétüelle avec des flatteurs, étoient de fort mauvaiſes Ecoles. Il ne lui pouvoit pas appartenir de juger de ſes propres droits, puis que par les Loix il ne pouvoit pas mêmes juger en aucune Cour, d'une ſimple action de Félonie ou de Trahiſon; étant réputé partie en l'un & en l'autre cas; & beaucoup plus en celui-ci. Et quoy que ce ſoit, ſes droits doivent faire place au bien public, pour laquelle fin tous ces priviléges lui ont été donnez. En dernier lieu, de ſuppoſer qu'il puiſſe voir plus clairement & pénétrer plus avant en ce qui regarde le bien public, par un privilége particulier de ſon propre Jugement, que ne peut faire le Parlement

& tout le peuple ; & que de cette opinion de voir plus clair, il puiſſe refuſer à ſes peuples les choſes, qu'eux, étans nez libres, lui demandent & recherchent avec ardeur, eſt une iniquité & arrogance groſſiére & déraiſonnable, au delà de ce qu'on peut s'imaginer ; vû que, ſans aucun doute, ceux-là ont beaucoup plus d'autorité de juger de ce qui eſt du bien public, qui ont été choiſis à cette fin, & députez par le peuple pour lui donner conſeil. Et s'il s'eſt pû faire que ſouvent il ait vû *que la plus grande part d'eux n'étoient pas dans le droit chemin*, n'auroit-ce pas été une plus grande modeſtie en lui de croire, qu'ils voioient qu'il étoit plus ſouvent lui-même dans une mauvaiſe voie.

Il paſſe à une autre raiſon de ſes refus, *à cauſe de l'inſatiabilité hydropique de quelques uns, & de leur ſoif de demander, à meſure qu'ils bûvoient davantage ; leſquels il n'y avoit point de fontaine d'aucune bonté Roialle, qui fût capable de raſſaſier.* Cette comparaiſon eût été mieux adaptée à ceux, qui venoient faire carouſſe dans

ſes

ſes caves, qu'à un peuple né libre, qui venoit demander ſes Libertez & ſes Priviléges dans un Parlement; leſquels le Roi étoit obligé de lui accorder pour cette raiſon, qu'il les demandoit de droit; & non pas les lui refuſer, de peur que ſa bonté ne fût épuiſée; laquelle au regard de ces demandes (pour demeurer dans ſa métaphore) n'étoit pas ſeulement encore miſe en perce; étant un point de ſon devoir, & non de ſa bonté de les octroier. Celui qui refuſe ainſi de nous octroier ce qui nous eſt dû par les Loix, en le refuſant établit une autre Loi, aſſavoir ſa volonté; & partant un autre nom & une autre condition, d'hommes libres nous faiſant devenir ſes vaſſaux.

Il change maintenant de perſonnage, & de courtiſan devient Philoſophe, & diſpute par ſentences en cette ſorte, *Qu'envers les hommes il ſe faut ſervir de la Raiſon, & de la force envers les bêtes; Que celui-là mérite d'être eſclave, qui captive la Souveraineté raiſonnable de ſon ame, & la Liberté de ſa volonté à une contrainte: Qu'il*

ne voudroit pas perdre cette Liberté, qui ne lui peut être déniée comme Roi, parce qu'elle lui appartient comme homme & comme Chrêtien, quand mêmes ce ſeroit pour conſerver ſon Roiaume; mais qu'il choiſiroit plustôt de mourir dans la joüiſſance de l'Empire de ſon ame, que de vivre ſous un tel eſclavage, de ne pouvoir pas ſe ſervir de ſa Raiſon & de ſa Conſcience pour approuver, ou desapprouver les choſes comme Roi. Leſquelles paroles en elles-mêmes, autant qu'elles ont du ſens, ſont bonnes & Philoſophiques; mais, elles perdent toute leur recommandation en la bouche de celui, qui pour s'approprier ſeul cette Liberté commune, veut fouler aux pieds tous les autres hommes & les réduire en la condition d'eſclaves & de bêtes. Il avoüe qu'il y a une Souveraineté raiſonnable de l'ame & une Liberté de la volonté en chaque homme; & néantmoins, par une contradiction implicite, il veut que ſa Raiſon ſoit ſouveraine de cette Souveraineté, & veut captiver & rendre inutile cette Liberté naturelle en tous les autres hommes, & non en ſoi-même. Mais, il récompenſe ſi bien

ceux

ceux qui lui rendent cette obéiſſance, qu'il les prononce dignes d'être eſclaves. Ceux qui ont tout perdu pour être ſes Sujets, peuvent bien ſe baiſſer pour lever cette récompenſe. Je n'entens point quelle peut être cette Liberté, laquelle il dit *ne lui pouvoir être déniée comme Roi, à cauſe qu'elle lui appartient comme homme, & comme Chrêtien.* Si c'eſt ſa voix négative, il s'enſuivroit delà que tous les hommes, qui, comme lui, n'ont point une telle voix négative alencontre de tout un Parlement, ne ſont ni hommes, ni Chrêtiens; & qu'a-t-il donc été lui-même tout ce temps-ci, que nous la lui avons déniée comme Roi? Dira-t-il que pour cela il a moins joui de ſa Liberté en l'intérieur? Ne pouvoit-il pas comme homme & comme Chrêtien regner au dedans de ſoi-même, en une pleine Souveraineté d'eſprit, perſonne n'y trouvant à redire; ſans qu'il fût beſoin que ſa volonté extérieure & impérieuſe envahît les Libertez civiles de toute une Nation? Peut-on dire que nous ne lui avons pas permis de ſe ſervir de ſa Raiſon & de ſa Conſcience, parce

parce que nous n'avons point ſouffert qu'il nous dépouillât de l'uſage de la nôtre ? Et ne pouvoit-il pas jouir de l'une & de l'autre comme Roi, en nous gouvernant comme hommes libres par les Loix, par leſquelles nous voudrions nous-mêmes être gouvernez? Il n'étoit pas content de l'uſage intérieur de ſa Raiſon & de ſa Conſcience, mais vouloit que l'une & l'autre ſerviſſent de Loi à tous ſes Sujets, *en tout ce qu'il déclareroit, comme Roi, d'approuver ou de desapprouver :* Lequel uſage de Raiſon, qui eſt le plus déraiſonnable & le plus contre la Conſcience, eſt le plus haut point que jamais aucun Tyran ait prétendu ſur ſes Vaſſaux.

Parmi toutes les Nations ſages le pouvoir Légiſlatif, & l'exécution judicielle de ce pouvoir-là, ont ordinairement été choſes diſtinctes, & miſes en diverſes mains ; de ſorte néantmoins que la premiére étoit ſouveraine, & l'autre ſubordonnée. Si donc le Roi eſt ſeulement établi pour exécuter la Loi, qui eſt en effet le plus haut point de

ſon

ſon Office, il ne peut non plus faire ni empécher qu'on ne face des Loix par un commun conſentement d'un Parlement, que les autres Juges inférieurs, qui ſont ſes Députez Il ne peut non plus rejetter une Loi, qui lui eſt preſentée par les Cõmunes, qu'en établir une nouvelle, qui ſoit rejettée par elles. Et néantmoins, pour donner plus de credit & pour appuier ſa cauſe, il veut faire croire qu'il a la Philoſophie de ſon côté, forçant ſes ſages Maximes, pour en prouver des Concluſions peu Philoſophiques. Mais, quand les Rois viennent ſi bas, que de courtiſer la Philoſophie, laquelle auparavant ils n'ont jamais eſtimée, ni entenduë, c'eſt une marque infaillible qu'ils ſont forcez de jetter leur derniére triomphe. Et la Philoſophie les paie de même, ne ſouffrant pas que ſes Axiomes dorez aient de la grace en leur bouche, ou ſervent de maſques & de couleurs à leurs actions violentes & injurieuſes. De ſorte que ce qu'ils prétendent emprunter de ſes ſages & vertueuſes régles, ne plus ne moins que l'Enigme de Sphynx n'étant pas en-

entendu, rompt le col à leur propre cause.

Il retourne maintenant à la Politique, *Il ne peut croire que la Majesté de la Couronne d'Angleterre soit obligée, par aucun serment de Couronnement, à une formalité aveugle & brutale de consentir à tout ce que ses Sujets désireront en Parlement.* Quel Tyran pourroit présumer d'en dire davantage, aiant dessein de renverser toute sorte de Loix, de Gouvernement & d'obligation de serment? Mais, c'est chose qui mériteroit bien d'être connuë, pourquoy il désire de s'absoudre du serment de son Couronnement. On ne peut qu'on ne concéde que le serment, qui l'oblige à l'accomplissement de la confiance mise en lui, doit en raison contenir le sommaire de ce que principalement cette confiance & son Office requiérent de lui. Mais, s'il ne lui enjoint, ni fait mention, comme de partie de son devoir, de faire ou d'annuller aucune Loi, ou pointille de Loi, mais seulement requiert son consentement aux Loix, que le peuple a déja choisies,

choiſies, ou choiſira (car ainſi le porte le Latin de ce ſerment-là, & le vieil Anglois ; & la raiſon veut, que le peuple ne perde point, ſous un nouveau Roi, la Liberté, qu'il avoit auparavant) donc cette négative, de laquelle on fait tant de bruit, pour pouvoir refuſer de paſſer aucune Loi choiſie par les Communes, eſt contraire, tant audit ſerment de ſon Couronnement, qu' à ſon Office de Roi. Et ſi le Roi peut refuſer de paſſer ce que le Parlement a choiſi pour Loi ; donc le Roi ſe fait ſupérieur à tout ſon Roiaume : ce qui eſt non ſeulement contredit par les Maximes générales de la Politique, mais mêmes par nos propres Loix, qui ſont en force, comm' on lui a cité ci-devant ez Remontrances du Parlement, *Que le Roi a deux Supérieurs, ſavoir la Loi & ſa Cour de Parlement.* Mais, il eſtime cela une formalité aveugle & brutale ; ſoit que la Loi le porte, ou ſon ſerment, ou que ce ſoit ſon devoir ; & penſe le pouvoir éluder par de ſaines paroles & phraſes, qu'il a premiérement aprifes de ſon honnête

peuple,

peuple, quand il a été ſi ſouvent forcé de s'en ſervir contre ces formalitez plus qu' aveugles & brutales à nous impoſées par ſon commandement, non ſeulement ez choſes civiles, mais auſſi ez ſpirituelles. Et, ſi le ſerment qu'il fait d' accomplir ce que le peuple requerra de lui, lors qu'on le couronne, eſt, en ſon jugement, une formalité brutale; ſans doute, ces autres ſermens de Fidélité & de Suprémacie pris abſolument de nôtre part, nous peuvent à plus juſte titre paroître en tous égards être des formalitez brutales, & ainſi par ſa propre ſentence, ne nous obliger pas davantage, que ſon ſerment l'oblige.

Et quant à ſon inſtance, en cas *que lui & la Maiſon des Pairs entrepriſſent de commander à la Maiſon des Communes:* elle n'a point de parité; Car, ni lui, ni les Pairs ne repréſentent qu'eux-mêmes; là où les Communes ſont tout le Roiaume.

Il conclud ainſi, *qu'il a accompli pleinement ſon ſerment, en gouvernant ſelon les Loix, qui ſont déja faites*, comme n'étant point

point obligé d'en paſſer aucunes nouvelles, ſi *ſa Raiſon lui preſcrit de les refuſer.* Et de cette ſorte une infinité de malheurs pourroient croître, & lui avec ſa pernicieuſe voix négative nous refuſer toutes les choſes bonnes, juſtes, ou ſeures, leſquelles nos Ancêtres, en des temps bien différens des nôtres, ou n'ont pas prévûës, ou n'ont pas eu occaſion de prévoir; pendant que nôtre bien public & nôtre ſeurté dépendra de la Raiſon particuliére & outrecuidée d'un homme obſtiné; lequel, s'il lui plaît, contre le ſentiment de tout ſon Roiaume, interprétera, tant la Loi, que le ſerment de ſon Couronnement, ſuivant la teneur de ſa propre volonté. Ce que lui-même avoüe être un pouvoir arbitraire, & toutefois ne fait point de difficulté, dans ſon argument, de donner à entendre qu'il croid être plus à propos, que le Parlement ſoit ſujet à ſa volonté, que lui aux conſeils dudit Parlement; bien que ni par nature, ni par éducation, il ne fût doüé de Sageſſe. Comment eſt-il poſſible, que celui, en qui tels Principes que ceux-là ſont ſi profonde-

fondement enracinez, eût jamais pû regner autrement que tyranniquement, ſi on l'eût rétabli en ſon throne ?

Il objecte *que la force étoit une méthode fort ſervile pour chaſſer ſon erreur.* Mais, combien de fois lui répondra-t-on qu'on n'a point uſé de force pour chaſſer ſon erreur de ſa tête, mais pour le chaſſer de deſſus nôtre col ? Car, ſon erreur étoit impérieux, & vouloit commander à tous les autres hommes de renoncer à leur propre Raiſon & Jugement, juſqu'à ce qu'ils euſſent péri ſous le joug de ſon erreur prédominant à toutes choſes.

Il allégue la droiture de ſes intentions, pour excuſer les fautes qu'il pouvoit avoir : Poſition fauſſe, tant en Droit, qu'en Théologie : voire, contraire à ſes meilleurs Principes, lors qu'il affirme au 12 Chapitre que *la bonté de l'intention de l'homme, n'excuſe point le ſcandale & la contagion de ſon exemple.* Son defaut de connoiſſance, par le moien de la corruption de la flaterie & des Principes de Cour, ez choſes qu'il étoit tenu de connoître, ne peut excuſer la commiſſion de ce qu'il ne devoit

devoit pas avoir fait, non plus que le defaut de capacité en celui qui entreprend d'être Pilote, ne le peut pas excuſer d'avoir, en ſa conduite, pris une étoille errante pour celle du Pole. Mais, que ſes intentions ſoient ſi droites qu'il voudra, qu'en avons-nous affaire? Quel conte donnerons nous de la Raiſon & des droits nationaux, que Dieu nous a donnez, ſi aians des Parlemens & des Loix, & le pouvoir d'en faire d'autres, pour éviter le malheur, nous ſouffrons que les intentions aveugles d'un homme, nous conduiſent, les yeux ouverts, dans une deſtruction manifeſte?

Et, ſi les argumens ne prévalent point ſur un tel homme; on fait bien d'uſer de la force; *non pour avancer la foibleſſe de nos Conſeils, ou pour convaincre ſon erreur,* comm' il s'imagine, mais pour affranchir & libérer nôtre Raiſon & nôtre Conſcience de la force & des défenſes impoſées par ſon erreur & uſurpation, à nos Libertez & entendemens.

Jamais rien ne lui a plû davantage, que quand ſon Jugement a concourru avec celui de

de ſon Parlement. C'étoit pour applaudir à ſon propre Jugement; & le même ſeroit avenu à l'homme le plus enflé de bonne opinion de ſoi-même.

Voire, en pluſieurs choſes il a mieux aimé renoncer à ſoi-même, que de lui refuſer ce qu'il demandoit. C'eſt à dire en des bagatelles: Car, il s'eſtime *maître* de ſes intérêts & *droits perſonnels :* Pour les abandonner, s'il lui plaît, & non pas pour en conteſter avec tout ſon Roiaume, qui eſt plus grand que lui, duquel tous les droits doivent être ſubordonnez au bien du Roiaume. Et, *en ce qui regarde la Vérité, la Juſtice, le droit de l'Egliſe, ou de ſa Couronne, perſonne ne gagnera,* dit-il, *ſon conſentement contre ſon Jugement.* Qui a-t-il donc de reſte pour le Parlement, ſinon d'être aſſis comm' autant de ſtatuës, pendant que, ou par une arrogance incomparable, il s'attribuë la principale capacité de juger pour les autres ce qui eſt de la Vérité, Juſtice, Bonté, ce qui eſt à lui, & les droits de l'Egliſe, ou, par une Tyrannie inſupportable, il empêche tous les hommes de jouir d'aucun bien, que ſon Jugement,

quoy

quoy qu' erroné, ne trouve pas à propos de leur octroier; bien que la Loi & le ſerment de ſon Couronnement requiérent que, ſans refuſer, il donne ſon conſentement aux Loix, que le Parlement jugera à propos.

Il aimeroit mieux porter une couronne d' épines avec nôtre Sauveur. Pluſieurs voudroient bien être un avec nôtre Sauveur, leſquels nôtre Sauveur ne connoit point. Ceux qui gouvernent mal les Roiaumes, auſquels ils ont droit, n'ont aucun droit en tout à la couronne d'épines de nôtre Sauveur. Ils peuvent rencontrer aſſez d' épines, qu'ils auront ramaſſées & entortillées eux-mêmes: Car, comme dit Salomon, *les épines & les lacs ſont au chemin du pervers*; mais, il n'eſt pas donné à ceux, qui ſouffrent pour leurs propres démérites, de les porter comm' a fait nôtre Sauveur. Et mêmes, la couronne d'or n'eſt point dûë à celui, qui ne peut premiérement porter une couronne de plomb; non ſeulement à cauſe du poids de ce grand Office; mais auſſi, à cauſe qu'il doit céder & s'accommoder à

ceux qui le doivent conſeiller; ce que, par mépris, il appelle ici *une fléxibilité ravalée aux dictames changeans, & ſouvent contraires, d'aucune faction*, entendant parler de ſon Parlement; car, juſqu'ici le différent a été entr'eux deux. Et, il impute à ſon Parlement, qui eſt une Aſſemblée nombreuſe & triée de ceux que l'Etat a eſtimé les plus ſages, plustôt qu' à ſoi-même, le manquement de raiſon, la negligence du bien public, l'intérêt des parties, & la ſingularité d'une volonté & paſſion particuliére; mais, ce ſeroit choſe ennuieuſe de répéter ſi ſouvent avec quelle modeſtie, ou apparence de vérité.

Il finit par une ſentence, belle en apparence, mais fallacieuſe; Car, ſi la Conſcience eſt mal-informée, la réſolution eſt plus propre à un fol, qu' à un Roi Chrêtien, de préférer une Conſcience obſtinée au bien d'un Roiaume entier, ſpécialement au refus de ce que la Loi & ſon Office Roial, par ſon ſerment même, lui ordonne d'accorder à ſon Parlement & à tout ſon Roiaume, ſur leurs juſtes de-

demandes. Car, nous pouvons remarquer que tout du long de ce diſcours, il maintient ſon pouvoir négatif alencontre de tout le Roiaume; à préſent ſous le ſpécieux prétexte de ſa Conſcience & de ſa Raiſon; mais ci-devant d'un ton bien plus haut, *Sans nous, ou contre nôtre conſentement, les ſuffrages de l'une ou de l'autre Maiſon, ou de toutes les deux enſemble, ne le doivent, ne le peuvent & ne l'emporteront pas:* En ſa Déclaration du 4 May 1642.

Il corrompt auſſi ſa priére de ſemblables doctrines trompereſſes.

VII. *Sur le départ de la* Reine.

NOus aurons bien-tôt expédié cette matiére: Car, que nous importe d'entendre un mari divulguer les ſecrets de ſa maiſon, & priſer aux autres les vertus de ſa femme; Infirmité, qui eſt ſouvent

attachée à ceux, qui en ont le moins de ſujet. Mais, c'étoit choſe qui le concernoit lui-même, & que nous laiſſons à ſa propre imagination, de ſavoir ſi elle lui étoit bonne femme: Et, c'eſt choſe, qui n'admet pas beaucoup de diſpute, combien elle a été mauvaiſe Sujette. Et, étant telle, ce n'eſt pas merveille, ſi elle a abandonné un Roiaume Proteſtant, comme ſa mére en avoit laiſſé un Papiſte.

Que *celui-ci ſoit le premier exemple d'aucuns Sujets Proteſtans, qui aient pris les armes contre leur Roi Proteſtant*, n'eſt point choſe qui tourne au deshonneur des Proteſtans; quand on entendra qu'il a le premier commencé à leur faire la guerre, & ce pour l'intérêt Papiſtique, plustôt que pour le Proteſtant. Il pouvoit néantmoins donner la préſéance de lui faire la guerre aux Sujets de ſa propre Nation, leſquels par deux fois s'étoient oppoſez à lui en pleine campagne, long temps auparavant que les Anglois jugeaſſent néceſſaire de faire le même. Et, combien peu d'apparence; combien de diſſimulation

tion y a-t-il en cette crainte, qu'il témoigne avoir, qu'aiant été tant d'années ſi contraire à la Religion de ſon mari, & le devenant tous les ans de plus en plus, mêmes devant que ces brouilleries euſſent commencé, elle s'éloignât à préſent davantage, à cauſe d'icelles, de ce à quoy nous n'avons jamais oüi dire qu'elle ait eu inclination? Mais, ſi la crainte de ce qu'elle étoit Délinquente, & la Juſtice que les Proteſtans demandoient qu'on fit d'elle, ont été cauſe de la rendre plus contraire; ce n'auroit pas été un grand avantage à la Religion de l'avoir gagnée par des voies indirectes; & beaucoup moins de perte y a-t-il eu, qu'elle s'en ſoit éloignée davantage. C'eût été un grand bonheur ſi ſes actions propres n'euſſent point donné plus de cauſe de ſcandale aux Proteſtans; que ce qu'ils ont fait contr' elle n'en peut juſtement donner aux Papiſtes.

Il cenſure ceux qui l'ont accuſée, qu'on ſait aſſez bien être le Parlement, comme *gens qui ſont encor' à chercher leur*

Religion, ſoit en ce qui eſt de la Doctrine, de la Diſcipline, ou des bonnes moeurs ; Il flatte le reſte du nom de vrais Proteſtans Anglois ; nom purement ſchiſmatique en ſon ſens, & néantmoins ſe profeſſe ſi grand ennemi du ſchiſme.

Il attribuë au Parlement d'Angleterre *une incivilité & barbarie, pire que celle des Indiens, & toute ſorte de vertus* à ſa femme, avec des penſées fort proches d'un Sonnet. Par où il ſe void combien il eſt propre à gouverner des hommes, puis qu'il accuſe & mépriſe le grand Conſeil de ſon Roiaume, en comparaiſon d'une femme. Il ne faut pas chercher bien loin pour trouver des exemples des malheurs & du deshonneur, qui ſont tombez ſur des Nations entiéres ſous le Gouvernement de Magiſtrats uxorieux & efféminez ; leſquels étans gouvernez & maîtriſés chez eux par une uſurpation féminine, ne peuvent qu'ils ne manquent de coeur & de l'autorité au dehors, néceſſaires pour gouverner une Nation entiére.

Il ne pouvoit pas penſer qu'elle fût en ſeurté

seurté parmi ceux, lesquels prenoient congé de leur fidélité, pour s'attacher plus fermement à la Religion; & les taxe pour ce qui est plustôt leur devoir, qu'un crime en eux; étant juste d'obéir plustôt à Dieu, qu'aux hommes; & impossible de servir à deux Maîtres. Il étoit à souhaiter qu'ils eussent plustôt sécoüé le joug entiérement, que s'en dispenser seulement pour un temps; mais la faute n'en étoit qu'en leur courage, & non en leur cause.

Il demande en sa priére que *l'infidélité de ses Sujets Protestans ne soit point un empêchement à lui faire aimer la vraie Religion*; & ne prie jamais que la dissolution de sa Cour; les scandales de son Clergé; la dépravation de son propre Jugement; la tiédeur de sa vie; ses Lettres d'adresse au Pape; sa permission d'avoir des Agens à Rome; & l'entretien donné ici à des Nonces du Pape & à sa mére toute Jésuïtizée, ne soient trouvez en la présence de Dieu les plus grands empêchemens à sa conversion.

Mais, certes ç'auroit été une priére bien

ſubtile & bien à propos faite, quoy qu' auſſi dûëment qu'un *Pater-noſter*, ſi elle nous avoit pû charmer à nous faire demeurer cois, juſqu'à ce qu'on nous eût entiérement arraché nôtre Religion & nos Libertez, de peur qu'en remüant le moins du monde pour nous défendre, nous n'effraiaſſions la Reine Papiſte obſtinée, & ne l'empêchaſſions de ſe faire Proteſtante: Comme ſi le moien de la faire embraſſer cette profeſſion, eût été de rendre ſes Sujets plus qu' à demy Papiſtes.

Il prie enſuite que *ſa conſtance puiſſe ſervir d'antidote alencontre du poiſon de l'exemple des autres.* Sa conſtance en quoy? Non pas en la Religion; car, on ſait par tout que la Religion de ladite Reine avoit plus gagné ſur lui, que la ſienne ſur elle: La faveur ouverte qu'il montroit aux Papiſtes; ſa haine envers ceux qu'il appelloit Puritains, & les cenſures faites par la Cour aux Miniſtres, qui en leurs Egliſes prioient pour la converſion de la Reine, faiſoient ſoupçonner un chacun qu'elle l'avoit entiérement

ment perverti. Mais, qu'eſt-ce que l'aveuglement de l'hypocriſie ne peut pas faire ? elle oſe prier, & penſe de cacher aux yeux de Dieu, ce qu'elle ne peut celer à la vûë des hommes.

VIII. *Sur le refus qu'il receut à Hull, & la deſtinée des Hothams.*

HUll, ville tres-forte & tres-commode, tant aux affaires de mer, qu'à celles de terre, étoit alors le magaſin de toutes les armes, que le Roi avoit achêtées de l'argent tres-illégitimement extorqué de ſes Sujets d'Angleterre, pour s'en ſervir en une gueire civile tres-injuſte ſans aucune cauſe, contre ſes Sujets d'Ecoſſe. Le Roi, en grande colére & mécontentement, avoit abandonné le Parlement & s'étoit retiré vers le Nord; &

la

la Reine en Hollande, où elle engagea & expoſa en vente les Joiaux de la Couronne (crime ci-devant eſtimé Trahiſon ez Rois) & le Parlement n'ignoroit point à quel deſſein ces ſommes étoient levées. Ledit Parlement ſe douta que ſon partement vers le Nord, en ſi grand dépit, ne tendoit qu'à ſe rendre maître de cette force, que la ſituation & les magaſins de Hull pouvoient ſoudainement apporter à ſon parti malignant; & aiant pour cet effet, par pluſieurs requêtes, prié inſtamment le Roi de diſpoſer & établir, avec le conſentement des deux Maiſons, le pouvoir militaire en mains ſeures, & aiant été auſſi ſouvent refuſé; il fut obligé de ſon autorité propre, vû les troubles & le danger des temps, de mettre le Roiaume en poſture de défenſe, & envoia tres à propos le Chevalier Jean Hotham, Membre de la Maiſon & Chevalier de cette Comté-là, pour prendre Hull en ſa garde, & quelque Milice du pais pour l'aſſiſter. Car, outre le danger général, avant le partement du Roi pour Yorck, il avoit eu avis des Commiſſions privées

données par ledit Roi au Comte de Newcaſtle & au Colonel Legg, qui étoit l'un de ceux, qui avoient été emploiez pour corrompre l'armée & la faire venir contre le Parlement, leſquels avoient déja tâché, & le premier en habit déguiſé, de ſurprendre ladite place pour le parti du Roi. Et, Lettres de My Lord Digby furent interceptées, par leſquelles il prioit le Roi de ſe déclarer & de ſe retirer en quelque place de ſeurté; Autres avis vinrent du dehors que Hull étoit la place déſignée pour cette nouvelle entrepriſe. Et conformement à cela, ledit Digby & pluſieurs autres Commandeurs débarquérent peu de temps apres en ces quartiers-là, avec des munitions étrangéres. Mais, ces entrepriſes ne réüſſiſſant pas, & ladite ville étant ez mains du Parlement, il lui envoia un meſſage, par lequel il lui fit entendre qu'il étoit fermement réſolu d'aller en perſonne en Irlande, pour châtier ces méchans Rebelles (car alors il les qualifia tels, & leur donna encore de plus mauvaiſes paroles) & que pour cet effet, il avoit deſſein

deſſein de lever préſentement ſous ſes Commiſſions, ez Comtez adjacentes de celle de Weſt-Cheſter, une garde pour ſa perſonne, de 2000 hommes de pied & de 200 chevaux, qui ſeroient pourvûs des armes qu'on tireroit de ſon magaſin de Hull. D'autre part, ledit Parlement prévoiant la viſée du Roi, lui envoia environ ce temps-la une requête, à ce qu'il lui permît, pour des cauſes néceſſaires, de transférer le magaſin de Hull en la Tour de Londres; ce que le Roi refuſa d'octroier; & peu apres venant à Hull, ſuivi d'environ 400 chevaux, ſomma le Gouverneur de lui délivrer la ville; lequel l'aiant humblement prié de l'excuſer, juſqu'à ce qu'il en eût donné avis au Parlement, qui la lui avoit confiée, ledit Roi s'en ſentant extrémement indigné, le déclare Traître devant les murailles de la ville, & donne ordre de boucher auſſi-tôt tous les paſſages entre lui & le Parlement; & néantmoins lui-même dépêche courrier ſur courrier pour en demander Juſtice, comme d'un Traître; uſant cependant d'une grande iniquité

en

en requérant Juſtice de lui, pendant qu'il lui bouchoit les paſſages, & l'empêchoit de pouvoir comparoître. Le Parlement n'eût pas plustôt avis de ce qui ſe paſſoit, qu'il déclara que le Chevalier Jean Hotham n'avoit fait que ſon devoir, & partant n'étoit point Traitre.

Cette rélation étant tres-vraie, prouve que ce qui eſt affirmé ici eſt tres-faux, vû que le Parlement, qu'il eſtime *ſon plus grand ennemi*, a plus *de confiance à avoüer* ce que le Chevalier Jean Hotham avoit fait, que le Roi n'en a eu à lui permettre de répondre de ſon fait.

Il pourroit s'être abſtenu de parler de ſa patience, mêmes en une façon ſi ſolennelle, *Dieu ſait*, dit-il, *que cela me donna plus d'affliction pour autrui, que de colére pour moi-même ; & l'affront ne me troubla pas tant, que leur péché.* On lit cela, & on le croid, ſans doute : Et comme de toute choſe on peut tirer quelque utilité ; auſſi en peut-on tirer de ce Livre, quand ce ne ſeroit que pour nous faire voir, quelle créature & combien miſérable, crédule & trompée, eſt celle qu'on appelle le vulgaire ;

gaire ; lequel, nonobſtant ce qu'il peut ſavoir au contraire, veut croire de ſi vaines jactances, que celles-ci. Cet acte de colére & de vangence, de le proclamer Traître, avant un dû procez fait ſelon la Loi, aiant été ſi peu de temps auparavant convaincu de ſon illégalité, à l'égard des cinq membres, ne déclare-t-il pas aſſez que ſa colére étoit bien allumée ? Sa propre rélation ne l'avoüe-t-elle pas ? & il en fut en colére encore trois jours apres ſon deuxiéme meſſage, lequel, en paroles formelles, fait voir *ſon impatience d'aucun délai*, juſqu'à ce qu'Hotham eût été puni ſévérement, pour ce qu'il y appelle un affront inſupportable.

Certes, ſi ſa triſteſſe pour le péché du Chevalier Hotham, eût été plus grande, que ſa colére pour l'affront, c'eut été en effet une grande triſteſſe, & merveilleuſement charitable. Mais, ſi elle l'émût ſi fort à pourſuivre qu'il fût puni, & non aucunement, que nous aions ſceu, à le faire repentir, elle a eu une étrange opération, pour être appellée triſteſſe pour ſon péché. Celui qui nous veut perſüader

süader avoir de la triſteſſe pour les péchez des autres hommes, comme péchez, & non comme commis contre lui-même, nous doit premiérement donner quelques témoignages de la douleur qu'il a pour ſes propres péchez, & enſuite pour les péchez des autres, qu'on ne peut ſuppoſer être une injure directement faite à lui-même. Mais, perſonne n'a encore remarqué une telle componction au Roi; & juſqu'alors ſa douleur pour le péché du Chevalier Hotham ne ſera appellée autrement, que le reſſentiment de ſon refus; & la peine qu'il prend ſeulement pour faire punir le pêcheur, ſera appellée par ſon vray nom de vangence.

Et *la main de cette rüée, qui tôt apres jetta tout dans l'obſcurité & dans le deſordre,* fut ſa propre main. Car, aſſemblant les habitans de la Comté d'Yorck, & des autres Comtez, tant cavalerie, qu'infanterie, premiérement par forme d'une nouvelle garde pour ſa perſonne; aiant peu apres receu du renfort de munitions de Hollande, achêtées, du prix des Joiaux de la Couronne, il commença une guerre ouverte,

verte, en mettant le ſiége devant Hull. Laquelle ville ne lui appartenoit pas, mais au Roiaume ; & les armes qui y étoient, appartenoient au public, de l'argent duquel elles avoient été achêtées, ou non pas du ſien. Et quand mêmes elles lui auroient appartenu, avec autant de droit que la maiſon & les armes d'aucun homme particulier peuvent lui appartenir, la Loi ne permet d'en uſer d'une façon inconnüe & ſuſpecte à la République. Mais, le Roi n'avoit aucune propriété ni à Hull, ni au magaſin, qui y étoit. De ſorte que les maximes ſuivantes, qu'il cite *des entrepreneurs hardis & déloiaux*, ſe peuvent plus juſtement appliquer à ceux, deſquels il a le moins eu intention de parler. Apres cela, il retombe ſur la loüange de la patience qu'il avoit euë à Hull, de laquelle en parlant trop ſouvent, il ſemble, ou ſe défier de ſa propre Conſcience, ou de la croiance des autres hommes. Quant à moi, tant plus il la louë en ſoi-même, tant plus me ſemble-t-il qu'il ſoupçonnoit en effet qu'il en meritât aucune, & que ceux qui le voioient, avoient la même penſée.

Cela

Cela ſoit dit de ce qu'il a ſouffert de Hotham, & de la patience, avec laquelle il l'a enduré : Il vient maintenant à ce que ledit Hotham a ſouffert, comm' il juge, pour s'être oppoſé à lui. *Il n'a pû qu'il n'ait remarqué, comment, peu apres, Dieu à plaidé ſa cauſe & l'a vangé.* La pluſpart des hommes, & ordinairement les plus méchans, ſont prêts à interpréter & expoſer les Jugemens de Dieu, & tous les autres événemens de la providence, ou du hazard, de la ſorte qui fait le plus pour la juſtification de leur cauſe, pour mauvaiſe qu'elle puiſſe être ; & attribuer le tout à la faveur particuliére de Dieu envers eux. Ainſi, lors que Saul entendit que David étoit en Keilah, *Dieu*, dit-il, *l'a livré entre mes mains ; car, il s'eſt enfermé :* mais, l'hiſtoire nous découvre combien ce Roi-là étoit trompé en ſa penſée, de croire que Dieu favoriſât ſa cauſe ; &, il eſt aiſé de voir combien peu de raiſon ce Roi-ci a euë d'imputer la mort de Hotham à une vangence de Dieu, à cauſe du refus qu'il receut à Hull. Car, auſſi long temps que ledit

Hotham a demeuré fidéle à la cõfiance miſe en lui, jamais homme n'a été plus en ſeurté; n'a jamais mieux réüſſi; ni été en plus grande reputatiõ que lui. Mais, depuis qu'il rechercha premiérement de faire ſa paix avec le Roi, & de livrer entre ſes mains la place, en laquelle il lui avoit auparavant refuſé l'entrée, rien ne proſpéra en ſes mains. Certainement, ſi Dieu eût eu deſſein de le faire périr de la ſorte, à cauſe de l'oppoſition qu'il avoit faite au Roi, il n'auroit pas différé de le punir juſqu'à ce que d'ennemi il fût devenu l'ami du Roi; & n'auroit pas voulu de ſa repentance & de ſon amandement, en faire l'occaſion de ſa ruine. Combien plus eſt-il vrai-ſemblable que depuis qu'il tomba dans l'acte d'infidélité à ſa charge, le Jugement de Dieu concourut avec la punition qu'il receut des hommes, & le retrancha juſtement, pour s'être révolté du côté du Roi: Pour donner exemple au monde, que les glorieuſes actions, faites pour des fins ambitieuſes, trouvent une récompenſe proportionnée, non à l'apparence extérieure, mais à leur

leur ambition intérieure. Cependant, ceux qui ont hazardé, comme lui, ou qui ont envie de le faire, peuvent ici remarquer quels remerciemens il a receu du Roi, pour s'être révolté à ſon parti; & quelle opinion il a eu de lui, pour être mort à ſon ſervice.

Il pourſuit à déclarer, non ſeulement en général, pourquoy le Jugement de Dieu eſt tombé ſur Hotham; mais, il entreprend de critiſer ſur ſa chaque particularité, avec des conceptions & alluſions; *Que ſa tête a été ſéparé de ſon corps, parce que ſon coeur étoit ſéparé de ſon Roi: Que deux têtes avoient été coupées dans une famille, pour avoir affronté le chef de la République; le fils aîné aiant été infecté du péché de ſon père, contre le père de ſa patrie.* Ces petites gloſſes & conceptions ſur les hauts & ſecrets Jugemens de Dieu, (outre la hardieſſe de les commenter ſans aveu) ſont ſi foibles, ſi ſimples, & ſi ſemblables aux penſées frivoles d'un ſermon de Cour, que nous pouvons hardiment juger, ou qu'elles ont été tirées ſur quelque ſemblable patron; ou que

la main de quelque Prêtre domeſtique les y a fourrées, de peur que le monde n'oubliât combien il étoit diſciple de ces Docteurs Cimbaliques. Mais, l'argument, duquel ſe ſert l'Auteur pour nous les recommander, les décrédite davantage : Car, ſi elles étoient *aiſées à rencontrer par quelque fantaſie que ce ſoit*, il y a tant plus d'apparence qu'elles ſont erronnées, & qu'elles peuvent mal comprendre l' intention de ſes hauts ſecrets, dont elles préſument déterminer : Car, Dieu ne juge pas ſelon la conception de l'homme.

Mais, quoy que Dieu jugeât Hotham, toutefois il fut plaint du Roi ; Or remarquez combien ſa raiſon eſt prépoſtére ; Il fut d'autant plaint de lui, *qu'il croioit qu'au commencement il avoit plus agi contre la lumiére de ſa Conſcience, que beaucoup d'autres engagez en la même cauſe.* Sans difficulté, ceux qui agiſſent contre leur Conſcience, ſont ceux qu'on plaint le moins, ſoit au barreau de la Juſtice humaine, où à celui de la divine. Ce ſont les régles & les principes communs

muns de la nature, desquels quand celui, qui doit juger toute une nation, se trouve destitüé, certainement, cette nation-là doit être misérable sous un tel Gouverneur.

Il donne une atteinte à *quelques uns, qui veulent réformer, à leur mode, la Religion, & qui pensent que tout est or de Piété, qui reluit avec quelque apparence de Zéle.* Nous entendons bien ce qu'il veut dire, & concevons bien, par ce sien langage, le peu d'espérance qu'on pouvoit avoir de lui: Et sommes assurez que la Piété de son modéle Prélatique a plus relui sur les parois & pilliers, que son zéle & ferveur à fait dorer, qu'ez vraies oeuvres d'édification spirituëlle.

Il est marri qu'Hotham a senti la Justice des autres, & qu'il n'est pas plustôt tombé ez mains de sa miséricorde. Mais, pour prouver cela, il devoit nous avoir fait voir de quelle miséricorde il avoit jamais usé envers ceux, qui étoient tombez auparavant en ses mains; plustôt que de prêcher la miséricorde, dont il avoit dessein d'user envers ceux, qui n'ont jamais

pû la lui demander. Quelque miſéricorde qu'un particulier eût pû attendre de lui, c'eſt choſe tres-connuë, que la nation entiére n'en a jamais trouvée aucune, quoy qu'elle l'ait prié ſouvent & ſi humblement; mais auroit été engloutie dans le ſang & dans la ruïne, pour établir ſa volonté particuliére au deſſus du Parlement, ſi ſes forces ne lui euſſent point manqué. Toutefois, *il eſtime que la clémence eſt une dette qu'il eſt obligé de paier à ceux, qui la demandent, puis que nous ne rendons à Dieu pour ſa miſéricorde, autre choſe que des priéres & des loüanges.* Par cette raiſon nous ſerions obligez de paier auſſi gratuïtement toutes choſes à tous les hommes; car, que rendons nous à Dieu autre choſe que des priéres & des loüanges pour tout ce que nous recevons de lui? Nous attendions de lui qu'il s'aquittât de ſa charge, qui étoit le paiement de ſon devoir envers le Roiaume, lequel il a paié en monnoie de Cour, avec des ſentences creuſes, qui ont un ſon de gravité, mais ne ſignifient rien de pertinent & à propos.

Néant-

Néantmoins, encor' apres avoir paſſé & octroié ſa miſéricorde, il retourne à donner ſentence contre Hotham, & ne ceſſe jamais de tüer, par la répétition de ſa condamnation, celui lequel, quoy que mort long temps auparavant, il nous dit avoir eu tant d'envie de ſauver & de garder en vie. C'étoit pitié qu'il n'y eût pas quelqu'un aupres de lui, qui lui dît à l'oreille qu'un Juge qui ſans ceſſe répéte ſa ſentence, eſt pire que celui qui donne la géhenne. *Il le plaint, il ne ſe réjoüit pas, il le plaint* derechef, mais il ne manque pas de le marquer, apres toutes ſes plaintes, de quelque marque ignominieuſe, ou d'Ambition, ou de Déloiauté. Et, avec une ſorte de pitié de Cenſeur, aggrave plustôt, qu'il ne diminuë, ou cache ſa faute: Plaindre de la ſorte, eſt triompher.

Il entreprend de prédire *que les temps à venir ſeront en doute, ſavoir où Hotham parut avec plus d'infamie, à Hull, ou à Tower-hill.* Quelle connoiſſance a-t-il eu des temps à venir, lui qui pendant qu'il cenſuroit, & jugeoit ſans fin la deſtinée de ce mal-

heureux pére, & de ſon fils à Tower-hill, n'a pas ſceu que la même fin l'attendoit à la porte de ſon Palais; & a auſſi peu ſceu ſi les ſiécles à venir ne réſervent pas une plus grande infamie à l'hiſtoire de ſa vie & de ſon regne.

Il ne dit rien en ſa priére, que ce qu'il avoit déja dit en ſon ſermon; & nous laiſſons à décider combien cela eſt agréable à ceux, qui ſont au ciel, par le commandement qui défend *les vaines redites*: C'eſt choſe aſſurée qu'il peſe, autant que faire ſe peut, ſur la tête du pauvre Hotham.

Il voudroit bien attacher à Dieu un acte de vangence, comme fait pour l'amour de lui; & le prend pour une faveur, avant qu'il ſache ſi ç'a été l'intention de Dieu; ce qui auroit été excuſable dans ſon cabinet, mais eſt préſomption en une priére écrite & publiée. L'Eccléſiaſte a un nom fort propre pour tels Sacrifices.

Il pourſuit ſa priére diſant, *Que ta Juſtice ne m'ôte point les objets, & ne prévienne point les occaſions d'exercer ma clémence.*

Im-

Imputerons nous ceci à folie, ou à blaſphéme, ou à tous les deux ? La Juſtice de Dieu cedera-t-elle,& ſervira-t-elle à exalter la miſéricorde d'un homme? Tous les autres hommes, qui ſavent ce qu'ils demandent, prïent Dieu que leurs actions puiſſent tendre à ſa gloire; mais, Dieu eſt prié ici que ſa Juſtice s'abſtienne de prévenir,& il auroit auſſi bien fait de dire, d'empiéter ſur la gloire de la miſéricorde d'un homme. Si Dieu retient ſa Juſtice, ce doit être, ſans doute, pour magnifier ſa propre miſéricorde : Comment donc peut aucun homme, ſans une préſomption, peu moins qu'impie, prendre la hardieſſe de lui vouloir ôter des mains cette gloire ? Ceux qui entendent que c'eſt que de Religion, peuvent maintenant douter, qui a été le plus infortuné, ou le Roi en cette ſienne priére, ou Hotham en ſes ſouffrances.

IX. *Sur*

IX. *Sur les forces enrôlées & levées, &c.*

CE ſeroit un ouvrage ſans fin, de vouloir marcher côte à côte avec la verboſité de ce chapitre ; je répondray ſeulement ce qu'il ſera à propos, aux choſes, dont il n'aura point été déja parlé. Il commence encore par les Tumultes ; toute démonſtration de l'amour & de la loiauté du peuple envers le Parlement, étoit Tumulte à ſon égard ; S'il préſentoit des requêtes, c'étoit Tumulte ; leurs armées défenſives n'étoient que des *Tumultes ordonnez* ; & ne veut pas prendre connoiſſance, que ceux qui étoient autour de lui ; ceux qu'en temps de paix il avoit enrôlez en ſa maiſon, ont été ceux qui ont commencé tous ces Tumultes, affrontans & aſſaillans, non ſeulement ceux, qui venoient paiſiblement vers le Parle-

Parlement à Londres, mais mêmes ceux qui venoient préſenter des requêtes au Roi à Yorck. Et, ne ſe ſont pas mêmes abſtenus de faire violence & outrage aux Meſſagers envoiez par le Parlement, lui-même les appuiant en cela, ou y connivant.

Il ſuppoſe *Que ſon éloignement nous a donné aſſurance qu'il pouvoit être conquis.* D'autres gens ſuppoſent cela, & tout autre choſe auſſi, ſachans bien qu'il n'étoit ni guerrier de ſa nature, ni expérimenté, ni heureux ; bien loin qu'aucun, qui pût diſcerner aucune choſe, eſtimât être impoſſible de le conquerir : telles gens néantmoins ſont les plus prompts à brouïller les autres.

Mais, il avoit une ame invincible. Quelle loüange eſt celle-ci ? L'humeur d'un enfant eſt ſouvent invincible à toute correction. L'homme indocile a un' ame invincible à toute ſorte de raiſon & de bon conſeil ; & celui qui n'eſt point traitable, & que rien ne peut perſüader, ſe peut vanter d'être invincible : Comm' ainſi ſoit qu'en certaines choſes il eſt bien

plus

plus honnête & loüable de ſe laiſſer ſurmonter, que de conquerir.

Il tâche de faire croire que *la crainte qu'il a eu de Dieu, plus que des hommes,* a été le fondement de toutes ſes ſouffrances; mais, il devoit ſavoir qu'un bon principe mal-entendu, peut être auſſi dommageable, qu'un mauvais; & que ſa crainte de Dieu peut être auſſi fautive, que le zéle aveugle. Il a prétendu craindre Dieu plus que le Parlement, lequel ne l'a jamais preſſé de faire autrement; il devoit auſſi plus craindre Dieu, qu'il n'a fait ſes Courtiſans & ſes Evéques, leſquels l'ont tiré, comm'ils ont voulu, à faire de choſes incompatibles avec la crainte de Dieu. Ainſi ſe vanta Saul d'avoir *accompli le commandement de Dieu,* & le maintint contre Samüel; mais, il ſe trouva à la fin qu'il avoit plus craind le peuple que Dieu, en épargnant les boeufs gras pour le ſervice de Dieu, leſquels il avoit ordre de détruire. Cette ſienne action n'a pas été beaucoup diſſemblable, ſinon beaucoup pire, d'avoir, par crainte de déplaire à ſa Cour,

Cour, à ſon Clergé métif & à la plus diſſoluë partie du peuple, voulu maintenir en l'Egliſe de Dieu, autant que ſon pouvoir a duré, ces bêtes d'Amalech les Prélats, contre l'avis de ſon Parlement, & contre l'exemple de toutes les Egliſes réformées; En cela plus inexcuſable que Saul, que ce dernier fut enfin convaincu; là où ce Roi-ci eſt demeuré ferme, juſqu'à l'heure de la mort, dans ſa fauſſe perſüaſion, & s'eſt flatté d'une paix trompereſſe d'une Conſcience erronnée & endurcie, chantant à ſon ame des Pſeaumes vains d'exultation, comme ſi le Parlement avoit attaqué ſa Raiſon à force d'armes; & que lui au contraire n'eût pas aſſailli la leur avec les ſiennes; ce qui a été déja prouvé, & le ſera plus amplement ci-apres.

Il leur reproche *ſes Actes de grace*, paroles orgueuilleuſes & dénüées de connoiſſance de ſoi-même en la bouche d'aucun Roi, qui n'affecte point d'être tenu pour un Dieu, & qui ne peuvent qu'être odieuſes aux oreilles d'une nation libre. Car, ſi ces Actes-là étoient in-

injuſtes ; pourquoy les accordoit-il comm' Actes de grace ? s'ils étoient juſtes, ce n'étoit point de ſa grace, mais de ſon devoir & de ſon ferment de les octroier.

Il vouloit devenir Roi glorieux, quoy que ce fût *par ſes ſouffrances :* mais, cela ne peut jamais arriver à celui, dont les actions ſont cauſe de ſes ſouffrances. Il feint *qu'on l'a obligé de faire un dur choix, ou de tüer ſes propres Sujets, ou d'être tüé par eux.* Et néantmoins, jamais Roi n'a été en moins de danger de violence de la part de ſes Sujets, juſqu' à ce qu'il eût dégainé l'épée contr' eux ; voire long temps apres ce temps-là ; apres mêmes qu'il eût répandu le ſang de pluſieurs milliers d'entr'eux, ils ont eu toûjours ſa perſonne en une folle vénération.

Il ſe plaint *que la guerre civile doit être le fruit de ſon regne de 17 ans, paſſé avec tant de Juſtice, de Paix, d'Abondance & de Religion, que toutes les autres Nations l'admiroient, ou l'envioient.* Quant à la Juſtice que nous recevions, que la Table du Conſeil, la Chambre de l'Etoille, & la haute Commiſſion la priſent : ſans oublier

blier le traitement, peu reſſentant le Prince, &, autant qu'il a pû, l'aboliſſement des Parlemens, le déplacement des Juges honnêtes, la vente des Offices, la corruption & les exactions, non recherchées pour être punies, mais pour en avoir part, avec impunité pour l'avenir. Qui eſt-ce qui peut nombrer les extorſions, les oppreſſions, les vols publics & les rapines commiſes ſur les Sujets, tant par mer, que par terre, ſous différens prétextes? Leurs poſſeſſions leur étant ôtées, quelquefois, comme Forêts du Roi, & autrefois, comme terres de la Couronne: Leurs biens meubles n'en étoient pas exempts; non pas mêmes le Billon à la Monnoie. La Piraterie étoit devenuë un Monopole avoüé & autôriſé contre les Sujets.

Quant à la paix dont nous jouiſſions, quelle paix étoit-ce qui tira les Anglois à un voiage inutile & deshonorable contre l'Eſpagnol à Cadis? Ou qui fit prêter nos navires pour une guerre traîtreſſe & Antichrêtienne contre les pauvres Proteſtants de la Rochelle, qui imploroient

ploroient nôtre ſecours? Quelle paix étoit-ce qui porta à voler les François par mer, & fit ſaiſir les biens de tous nos Marchands en ce Roiaume-là? qui fit entreprendre cette expédition de l'Ile de Rhé, qui ne fut point bénite de Dieu, de laquelle on peut douter, ſi elle fut plus calamiteuſe dans ſon ſuccez, ou dans ſon deſſein, aiant livré toute la fleur de nôtre jeuneſſe guerriére, & nos meilleurs Commandeurs, à une honteuſe ſurpriſe & exécution? C'étoit-là la paix dont nous jouïſſions, & la paix que nous donnions, ſoit à nos amis, ou à nos ennemis au dehors. Et, ſi on avoit deſſein de nous donner la paix au dedans; que vouloient dire tous ces ſoldats Irlandois logez par billets en tous les endroits du Roiaume, & le deſſein de faire venir de la cavalerie Allemande, pour nous ſubjuguer en nos habitations paiſibles?

Quant à nôtre Religion; où y avoit-il un Clergé plus ignorant, plus profane & plus vitieux? qui n'étoit ſavant, ſinon en l'antiquité de ſon Orgueil, de ſon Avarice & de ſa Superſtition; duquel la Doctrine

Doctrine mal-ſaine & aigre de levain corrompant le peuple, lui enſeigna premiérement la diſſolution, & puis la ſervitude ; le relâchant de toute ſaine connoiſſance & de rigueur en ſa converſation, pour le rendre tant plus propre à ſubir le joug de la Tyrannie & de la Superſtition. De ſorte qu'aucun homme d'eſprit ne peut voir qu'on nous eût laiſſé choſe durant ces 17 ans-là, qui ne fût plustôt digne de la pitié des autres nations, que de leur admiration, ou de leur envie. Car, la richeſſe & l'abondance, en un païs, où la Juſtice ne regne point, n'eſt pas un argument d'un Etat floriſſant; mais plustôt une marque que le trouble, ou la ruine, n'en ſont pas éloignez.

Ce n'étoient point ſeulement *des defauts* dans le Gouvernement, *qui pûſſent paſſer*, mais un' intempérie univerſelle, & un changement de la Loi en un pouvoir arbitraire ; non par les mauvais conſeils de *quelques uns*, mais, par la conſtante pratique & par le cours des actions de tous ceux, qui étoient en la plus haute faveur ; deſquels avoüant ſouvent les

plus méchantes actions, il les prenoit ſur ſoi-même: Et, il a pris un tel ſoin par ſes profeſſions & proclamations ouvertes, que les fautes qui, en public, ne paroiſſoient point originairement provenir de lui, ont enfin toutes paru être ſes péchez adoptez. Quand ſemblablement il n'a pas pû plus longuement protéger leurs perſonnes, il les a eſtimées & favoriſées juſqu'à la fin; mais, il n'en a jamais, autrement que par contrainte, abandonné aucun à la punition, qui leur étoit dûë; faiſant voir par là que ce qu'ils avoient fait, étoit par ſon autorité & approbation.

Toutefois, il demande ici, *Quel ſang innocent il avoit épandu? de quelles vefves & de quels Orfelins les larmes pouvoient rendre témoignage contre lui?* apres l'empoiſonnement ſoupçonné de ſon pére, dont recherche n'a point été faite, mais, qui a été étouffée, & celui-là protégé & avancé, juſqu'à poſſéder la moitié de ſon Roiaume, qui étoit accuſé par le Parlement, comm' Auteur de ce fait-là, (avec beaucoup plus de preuves, que le faux

faux Protecteur, le Duc Dudley, ne ſe trouve accuſé ez Regiſtres d'avoir empoiſonné Edoüard ſixéme;) apres toute ſa rage & perſécution, & une cruelle guerre, durant tant d'années, contre ſes peuples en ſes trois Roiaumes. De là vient que l'Auteur du *Manifeſte de la vérité*, Ecoſſois fort verſé ez affaires, affirme poſitivement, *Qu'il y a eu plus de ſang Chrêtien répandu par la Commiſſion, approbation & connivence du Roi Charles & de ſon pére Jaques ſur la fin de leurs régnes, que durant les dix Perſécutions Romaines.* Pour ne parler de grande quantité de gens, qui ont été foüettez, mis au Pilori, & punis d'autres peines corporelles, leſquels ont mêmes auparavant cette guerre rendu ſon regne ſanguinaire, quelques uns ſont morts en priſon, ſous une cruelle rétrainte; les autres en éxil; la vie deſquels a été accourcie par la rigueur de cette perſécution, dont il a tant d'années infeſté la vraie Egliſe: Et, tout le monde jugea que les ſix Membres n'avoient pas échapé moins qu'un danger capital, leſquels en pourſuivant ſi ardemment dans

la Maiſon des Communes, il n'y eut pas la retenüe de cacher la peine qu'il enduroit, de voir que les *Oiſeaux s'étoient envolez*. Si quelque Vautour dans les montagnes eût pû ouvrir ſon bec & parler intelligiblement, quelles paroles plus propres eût-il pû prononcer ſur la perte de ſa proie? Le Tyran Neron, quoy qu'alors il n'eût pas encore mérité ce nom-là, ſigne ſi fort contre ſon gré l'exécution d'une perſonne condamnée, qu'il ſouhaite *ne ſavoir pas écrire*. Certainement, à un Roi-même d'accuſer ſes propres Sujets de haute Trahiſon, & de les pourſuivre avec tant de véhémence en ſa propre cauſe, que de vouloir faire l'office de Chercheur, eſt un témoignage, qu'il n'avoit guéres d'averſion à répandre du ſang, quand ce ne ſeroit que *pour ſatisfaire à ſa colére*, & que la vangence lui étoit un morceau fort agreable, puis que lui-même ne fait pas de difficulté d'en être le Pourvoieur. Mais, nous inſiſtons pluſtôt ſur ce qui a été en effet, que ſur ce qui eſt ſeulement probable.

Il

Il vient maintenant à l'examen des cauſes de cette guerre, comm' étant une difficulté, qu'il a long temps étudiée pour la trouver : *Ce n'a pas été*, dit-il, *mon éloignement de Whitehall ; car, en raiſon, on ne peut rendre conte de ces Tumultes, puiſqu'on avoit accordé des gardes réglées.* Mais, ſi c'eſt une vérité tres-certaine que le Parlement n'a jamais pû obtenir de lui aucune garde, à laquelle il ſe pût fier ; donc alors, par ſa propre confeſſion, *quelque conte peut être rendu, avec raiſon*, de ces prétendus Tumultes, touchant leſquels & les gardes, nous avons déja ſuffiſamment parlé ci-devant.

Qui a-t-il protégé contre la Juſtice du Parlement ? Mais, qui n'a-t-il point protégé de tout ſon pouvoir ? Aiant tâché d'arracher à la Juſtice dudit Parlement le Comte de Strafford, mêmes avec la deſtruction d'icelui & de la ville ; & aiant à cette fin expreſſement commandé qu'on laiſſât entrer dans la Tour de nouveaux ſoldats levez par Suckling & autres Conſpirateurs, ſous prétexte d'aller en Portugal ; quoy que l'Ambaſſadeur dudit

pais, en étant interrogé, niât entiérement d'avoir rien ſceu d'aucune telle Cõmiſſion de ſon Maître: Ce qui n'empêcha pas la continüation de cette levée. Nous ne répéterons point ſon autre complot de faire venir les deux armées contre le Parlement. Mais, que peut-on diſputer avec un tel Roi, en la bouche & opinion duquel le Parlement-même n'a jamais paſſé que pour *une faction*, & ſa Juſtice, non pour Juſtice, mais pour *le dictame & l'inſolence prédominante des Tumultes & de la populace?* Et, ſous cette excuſe, ſe déclare ouvertement lui-même pour patron général des plus notoires Délinquens, & approuve leur fuite hors du païs, quoy que leurs crimes fuſſent tels, que la plus juſte & plus bénigne Cour les auroit auſſi-tot condamnez à mort. Mais Catiline n'alléguoit-il pas la même choſe contre le Sénat de Rome; contre l'injuſtice de ſes Jugemens; & pour la juſtice de ſa fuite hors de Rome? Semblablement Cæſar, couvant alors ſa Tyrannie, n'apportoit-il pas les mêmes ſcrupules, pour arrêter la ſentence de mort décrétée

tée en plein & libre Sénat contre Lentulus & Céthegus, tous deux Complices de Catiline, qui furent alléguez, & ſur leſquels on inſiſta pour Strafford ? Il ne donne pas un nom plus honorable à la réformation, que les deux Roiaumes prétendoient faire, que *d'une innovation & ruïne en l'Egliſe & en l'Etat.* Et, ce que volontiers nous aurions appris de lui en diverſes autres rencontres, ſavoir en quoy ; il nous le dit à préſent, de ſon propre mouvement. L'Expulſion des Evéques hors de la Maiſon des Seigneurs, étoit *la ruïne en l'Etat*, & leur entier aboliſſement étoit *la ruïne en l'Egliſe.* Quel bon-heur pouvoit avoir cette nation ſous un tel Gouverneur, qui eſtimoit cela être ſa ruine, qu'elle-même réputoit être ſa délivrance ; qui jugeoit être ruïne en l'Egliſe & en l'Etat, ce qui étoit le recouvrement & le ſalut de l'un & de l'autre ?

Comment eſt-il vrai-ſemblable que la Maiſon des Seigneurs donnât avec tant de difficulté ſon conſentement à ces Actes contre les Evéques, puis qu'ils

avoient ſi aiſément conſenti à ce que 12 ſuſſent accuſez tout à la fois de haute Trahiſon, pour avoir proteſté que le Parlement ne pouvoit pas agir ſans eux? Certes, ſi leurs droits & priviléges étoient cenſez ſi indubitables en ladite Maiſon, comm' il eſt ici maintenu; donc cette Proteſtation faite au nom de tout leur ordre ſpirituel, n'auroit point été Trahiſon: Et partant, ladite Maiſon deviendra ſujete à une juſte conſtruction, ou d'Injuſtice pour les avoir accuſez à cauſe de leur Proteſtation; ou d'Uſurpation, en ce que ne repréſentant qu'elle-même, elle s'attend d'arrêter les Communes, en donnant ſes ſuffrages, ou en les refuſant. Leſquelles Communes, non ſeulement *pour cinq refus des Seigneurs*, mais non pas mêmes pour cinquante, ne doivent pas déſiſter de ce qu'elles ont demandé au nom de tout le Roiaume, auſſi long temps que ces Seigneurs n'étoient point nos Seigneurs. Et quant à l'Acte pour l'aboliſſement entier des Evéques, encore qu'il ne paſſa pas dans les deux Maiſons, qu' apres que

pluſieurs

pluſieurs Seigneurs, & quelque peu des Communes, ou attirez par le Roi, ou effraiez par le ſentiment de leur propre malignité, qui ne pouvoit emporter le deſſus, euſſent abandonné le Parlement, & l'euſſent déchargé d'eux-mêmes; les autres qui demeurérent fidéles, étans en beaucoup plus grand nombre, ne devoient point déſiſter de paſſer ledit Acte pour l'extirpation deſdits Evéques, juſqu'au retour de ces fugitifs : Cet Acte étant ſi néceſſaire & ſi fort déſiré, tant par eux-mêmes, que par le peuple.

C'étoit-là la *partialité*, dont il parle, ſavoir la dégradation des Evéques; choſe ſi utile en l'Etat, & ſi orthodoxe en l'Egliſe, tant ancienne, que réformée, que le Roi plustôt que d'y conſentir *eſt réſolu d'expoſer ſa perſonne & ſes Roiaumes à la ruine*, par nôtre juſte défenſe alencontre de la force de ſes armes; ou de *proſtituer nos Conſciences à un' aveugle obéïſſance envers lui & envers ceux, dont la ſuperſtition zélée*, ou ſans zéle, nous eût voulu forcer à recevoir en l'Egliſe une Tyrannie Antichrêtienne, laquelle n'étoit ni *primitive*, ni

ni *Apoſtolique*, ni *plus ancienne, ou univerſelle*, que quelques autres corruptions, qui ſont manifeſtes.

Mais, *outre ſon Jugement, il étoit obligé par un ſerment plus étroit, & dont il ne peut être diſpenſé, de maintenir cet ordre & les droits de l'Egliſe.* S'il entend parler du ſerment de ſon Couronnement, & que la lettre dudit ſerment n'admette point d'interprétation, ſoit par équité, ou par réformation, ou par une meilleure connoiſſance; donc le Roi étoit obligé d'octroier au Clergé toutes les coûtumes, franchiſes, & priviléges Canoniques, qui lui ont été ci-devant octroiez par Edoüard le Confeſſeur; & ainſi un jour, ſous prétexte dudit ſerment & de ſa Conſcience, il auroit pû nous ramener à la Papauté. Mais, s'il ſe fût auſſi bien ſouvenu, comm' il devoit, des paroles de ſon ſerment, il auroit trouvé quelles ne l'obligeoient point autrement, que *conformement aux Loix de Dieu & à la vraie profeſſion de l'Evangile.* Car, ſi les paroles ſuivantes, *établie en ce Roiaume*, ſont miſes là pour limiter & preſcrire aux Loix de

de Dieu & à la vérité de l'Evangile, par un établiſſement humain ; rien ne peut être plus abſurde, ni plus injurieux à la Religion. De ſorte qu'encore que les Empereurs d'Allemagne & autres Rois, aient fait toutes ces guerres à leur Sujets Proteſtans, ſous couleur d'un' obſervation aveugle & littérale de leurs ſermens ; toutefois, ce Roi-ci a eu moins de prétexte de le faire que tous les autres, aiant juré de garder les Loix de Dieu & la vérité Evangélique, & affirmant, comme nous avons vû ci-devant, *n'être point obligé, par aucun ſerment de Couronnement, à aucune formalité aveugle & brutale.* Et, ſi on fait venir en queſtion ce qui eſt établi, on ne peut s'imaginer que le Parlement ne doive l'emporter ſur le Roi, & non le Roi ſur le Parlement. Et, par toute ſorte de Loi & de Raiſon, ce que le Parlement ne veut point, n'a non plus d'établiſſement en ce Roiaume, & le Roi n'eſt point obligé par ſon ſerment de le maintenir, comme choſe établie. Et, celui qui croira que Roi, lequel d· ſa grace Roialle, comm' il

il profeſſe, a ſi ſouvent aboli des choſes, qui étoient fermement établies par la Loi, comme la chambre de l'Etoille & la haute Commiſſion, ſe ſoit jamais crû obligé par ſerment de les maintenir, à cauſe qu'elles étoient établies, doit en même temps le condamner d'autant de parjures, qu'il ſe trouvera avoir aboli de Loix & de Juriſdictions, qui ne manquoient point d'établiſſement.

S'il avoit, croid-il, *gratifié de ſon conſentement leur faction Anti-Epiſcopale, & ſacrifié le Gouvernement & les revenus de l'Egliſe à la fureur de leur Avarice, &c.* on n'eut point levé d'armées: Comm' ainſi ſoit que ç'ait été la fureur de ſa haine envers les profeſſeurs de la vraie Religion, qui l'a premiérement pouſſé à les perſécuter avec l'épée de la guerre, quand il n'a pas jugé les foüets, les Piloris, les banniſſemens & les empriſonnemens ſuffiſans pour les punir. Et, pour colorer ſon fait, il n'a pû trouver que ce prétexte ſur-anné de Charles Quint & autres Rois Papiſtes, que les Proteſtans avoient

avoient ſeulement deſſein de mettre la main ſur les revenus de l'Egliſe : Choſe qui n'a jamais entré dans la penſée du Parlement, juſqu' à ce qu'étant épuiſé par cette guerre ſans fin, qu'on lui faiſoit, la néceſſité l'a obligé de ſaiſir, pour l'uſage de la République, ce dont le luxe des Prélats avoit abuſé auparavant, pour la deſtruction du public.

Le conſentement qu'il avoit donné à priver les Evéques du titre de Seigneurs (car, lui-même y conſentit, & ce à Cantorbery principal ſiége de leur orgueil, Dieu le permettant ainſi) *étoit dans la ferme croiance qu'il avoit, qu'ils n'auroient point de répugnance de ſouffrir pour l'heure quelque diminution en leurs droits.* Il a-t-il aucun qui liſant ceci, n'apperçoive auſſi-tôt la pure moquerie de ſon conſentement Roial, pour nous amuſer ſeulement *pour l'heure*, aiant deſſein, comm' il ſemble, de révoquer tout, quand l'occaſion s'en préſenteroit. A ce conte, ſon conſentement & ſon refus revenoient tout à un : Et delà nous pouvons colliger le peu de prudence & d'intégrité

tégrité de ces ſuffrages, par leſquels on avoit déclaré ce qu'il avoit accordé en l'Ile de Wight, être fondement ſuffiſant pour une paix de durée. Il allégue que cette controverſe ſur le fait des Evéques étoit *le véritable état* du différent, qui étoit entre lui & le Parlement. Car, il réputoit l'Epiſcopat être choſe *tres-ſacrée & Divine.* En cette opinion, & pour cette cauſe, il s'éloigna du Parlement; & confeſſe qu'il y avoit des gens, *qui ſavoient bien qu'il rapporteroit le même ſentiment, qu'il emportoit,* qui eſt une belle & non attendüe Juſtification, que, de ſa propre bouche, il a donnée au Parlement; lequel, nonobſtant ce qu'il ſavoit de ſon Eſprit obſtiné, n'omit aucuns moiens, & uſa de toute la patience poſſible pour le gaigner.

Quant aux Délinquens, il avoüe *que ce n'étoit qu'une ſuite néceſſaire de ce que lui & eux s'étoient retirez & ſe défendoient.* Beau moien d'amoindrir ce nom de Délinquent, en faiſant une conſéquence néceſſaire: Qu'eſt-ce qu'un Traître, ſinon la conſéquence néceſſaire de ſa Trahiſon?

ou

ou qu'eſt-ce qu'un Rebelle, ſinon la conſéquence de ſa Rebellion? Il voudroit inférer de cette conception, que le Parlement ne s'en ſervoit que comme d'un *prétexte* pour *ſe ſaiſir des Délinquens*, comme ſi en effet il n'y en avoit point eu de cauſe, & que toute la Délinquence, s'il faut ainſi parler, eût été ez Tumultes de Londres: Qui eſt le theme uſé, dont il farcit tous ſes diſcours.

Il répéte trois fois que c'étoit-là le véritable état & la raiſon de toute cette guerre & devaſtation en ce païs; & que *de tous les Traitez & Propoſitions*, qui lui ont été offertes, il étoit réſolu de *n'octroier jamais l'abolition du Gouvernement Epiſcopal, ni l'établiſſement du Presbytériat.* Je voudrois maintenant demander aux Ecoſſois & aux Covenantaires (car je les appelle ainſi, comme mauvais obſervateurs du Covenant) comment ils peuvent accorder *la conſervation de la Religion & de leurs Libertez, & la punition condigne des Délinquens*, avec la *liberté*, *l'honneur & la ſeurté* de cette ferme réſolution, laquelle eſtime le zéle proſtitué de leur Covenant n'être *qu'un*

bruit

bruit & un' apparence de Pieté, & une chaleur pour la reformation, qui les rempliſſoit de préjugez, & empéchoit toute l'égalité & la clarté de leur Jugement. Qui eſt-ce qui ſait ſi ſur ces principes il ne fut pas venu à la fin à prendre le Covenant, comm' ont fait d'autres devant lui, leſquels ils admettent fraternellement? & alors, ſans doute, tout fût bien allé, & eût été terminé par une heureuſe paix.

Sa priére eſt pour la pluspart empruntée de David, mais, ſi on lui répondoit comme nôtre Sauveur fit aux Juifs, leſquels mettoient leur confiance en Moyſe: Il y en a un qui vous accuſe, aſſavoir David, que vous citez mal à propos.

Il dit à Dieu, *que ſes ennemis ſont en grand nombre*, mais quand l'occaſion ſert à ſon propos, il dit au peuple *que ce n'eſt qu'une faction de peu de gens, qui l'emportent pardeſſus la plus grande partie des deux Maiſons.*

Dieu ſait qu'il n'eut jamais ni envie, ni deſſein, ni même aucun préparatif pour engager ſon Roiaume dans les brouilleries d'une guerre civile. Il eſt vrai; car, il eſtimoit que ſon Roiaume

Roiaume ſeroit *un Iſſacar, un Aſne fort, giſant entre deux fardeaux*, l'un de la Superſtition Prélatique, & l'autre de la Tyrannie Civile: Mais, toute la nation ſait quelle envie, quel deſſein & quels préparatifs, cachez & découverts, il avoit fait, pour nous réduire à l'un & à l'autre, par terreur & par une force anticipée.

La confidence de quelques uns l'avoit quaſi perſüadé de ſoupçonner ſon innocence propre. De même que les paroles de St Paul avoient quaſi perſüadé Agrippa de ſe faire Chrêtien; mais un *quaſi*, en l'oeuvre de la repentance, eſt auſſi bon que rien du tout.

Dieu, dit-il, *découvrira les gens de ſang & pleins de fraude, dont pluſieurs n'ont pas à demi achevé leurs jours.* C'étoit choſe qui le concernoit de prendre garde à ne point tenter Dieu, en ce qui eſt de découvrir le ſang & la fraude, juſqu' à ce que ſes années euſſent été plus avancées, ou qu'il *eût joüi plus long temps du fruit de ſes* propres *conſeils violens.*

Mais, au lieu de précaution en cette matiére, il ajoûte un' autre tentation, ac-

cuſant Dieu *de connoître que le principal deſſein de cette guerre, étoit, ou de détruire ſa perſonne, ou de forcer ſon Jugement*; Et ainſi, de ſa mauvaiſe coûtume d'accuſer injuſtement les hommes devant Dieu, ſa priére monte à cette épouvantable témérité d'accuſer Dieu envers les hommes, de connoître, comme choſe vraie, ce que les hommes ſavent être tres-faux.

Il prie *Dieu de vouloir pardonner au peuple, parce qu'il ne ſait pas ce qu'il fait.* C'eſt une choſe aiſée de répéter ce que nôtre Sauveur a dit; mais, il faut d'autres argumens que des paroles affectées, pour témoigner l'affection qu'il a euë pour le peuple. On peut juſtement douter de la croiance, ou eſtime qu'il a euë de ſon pardon, ſoit à ſon égard, ou à l'égard de ceux, pour leſquels il tâche à faire voir aux hommes qu'il prie, en ce que ſi ſouvent il a témérairement préſumé d'en appeller à la connoiſſance & au témoignage de Dieu, en choſes qui ſont ſi apparemment fauſſes.

X. *Sur ce que le Parlement s'empara des Arſenaux, des places fortes &c.*

AFin de mettre tant plustôt l'affaire hors de controverſe, ſavoir qui a le premier commencé cette guerre civile; puis que le commencement de toute guerre ſe peut prendre, non ſeulement du premier acte d'hoſtilité, mais mêmes des Conſeils & préparatifs, qui ont devancé; il paroîtra clairement que le Roi a toûjours été le premier en tous ces égards-la. Jamais Roi, à ſon avénement à la Couronne, n'a receu plus de marques d'affection, ni plus d'acclamations de la part de ſon peuple; & jamais peuple n'a été plus mal récompenſé pour ſa fidélité & pour ſa bonne affection: Premiérement, par ſon appréhenſion &

défiance extraordinaire, que leurs Libertez & droits étoient la diminution & l'amoindriſſement de ſon pouvoir Roial, vraie origine de la Tyrannie. Et en ſecond lieu, par ſa haine envers tous ceux, qui étoient eſtimez Religieux, croiant que leurs principes favoriſoient trop la Liberté. Cette haine ſe vid bien-tôt par la véhémence de ſes perſécutions, & par les raiſons qu'il en donnoit; & ladite crainte s'eſt fait voir par la ſeparation fréquente & pleine d'opprobres, qu'il a faite de ſes Parlemens, apres leur avoir demandé plus d'argent, & l'avoir obtenu d'eux, afin que mutüellement ils pûſſent obtenir leurs droits de lui, qu'il n'en auroit falu pour chaſſer les Turcs de la Morée à force d'argent, & pour affranchir tous les Grecs. Mais, lors qu'il chercha les moiens d'extorquer de nous, par voie de Tribut, ce qui lui avoit été offert conditionnellement en Parlement, comme par un peuple libre, & que ſes extortions furent conſumées, & gouſpillées par le luxe de ſa Cour, alors il

il commença, (car, ſa crainte s'augmentoit à meſure qu'il nous faiſoit du tort) avant qu'il y eût aucun Tumulte, ou inſurrection du peuple, à conſulter comment il le pourroit entiérement aſſujetir à ſa volonté. Ce fut lors qu'il fit deſſein de faire venir ici de la cavalerie Allemande, durant le regne du Duc de Buckingham; Et ce qui étoit encore pire, fit loger par billets divers milliers d'Irlandois Papiſtes en divers endroits de ce pais, durant mêmes qu'un Parlement étoit aſſemblé. Les Chaires des Miniſtres ne réſonnoient autre Doctrine, ſinon celle qui attribüoit la propriété des biens au Roi, & ſeulement un' obéiſſance paſſive aux Sujets. Apres quoy, un grand nombre de nouvelles formes & figures d'exactions & d'exacteurs couvrirent en un inſtant tout le pais. Et, ce n'étoit pas aſſez de nous appauvrir, ſi on ne nous deſarmoit auſſi. On ôta les armes dans diverſes Comtez à nos compagnies de Milice Bourgeoiſe, qui eſt la plus propre & plus confidente force d'une nation libre, qui n'a point de

guerre au dedans d'élle-même: On fit amas de toutes les autres Munitions, qui étoient dans le païs, leſquelles on enferma dans la Tour, ſans qu'il fût permis d'en achêter ſans licence, & encore bien chérement.

Par cette voie, & par diverſes autres, ſes Conſeils & préparatifs nous dévancérent, ſoit pour faire une guerre civile, ſi la néceſſité y étoit; ou pour nous aſſujetir ſans guerre, ce qui revenoit à la même choſe; juſqu'à ce qu'il vint à lever ſes deux armées contre les Ecoſſois, dont la derniére fut levée par une rupture tres-perfidieuſe d'une Pacification ſolennelle; de laquelle, quoy qu'il eût ſigné les articles de ſa propre main, néantmoins, il les fit auſſi-tot apres brûler publiquement par main de bourreau. Quel ennemi eût oſé lui faire le deſhonneur & l'affront, qu'il ſe fit à ſoi-même en cette occaſion?

Apres le commencement de ce Parlement, lequel il trouva ſi réſolu & ſi unanime au ſoulagement de la République; & apres que le Comte de Strafford eût été

été condamné à mort, & quelques autres de ſes mauvais Conſeillers accuſez & empriſonnez; pour montrer qu'il ne manquoit point de mauvais conſeil au dedans de ſoi-même, pour commencer la guerre contre ſes Sujets; quoy que non provoqué par eux à ce faire, il dépécha un Agent vers le Roi de Dannemarc, avec Lettres, lui demandant du ſecours contre le Parlement: & en effet, ce ſecours venoit, lors que la Providence divine, pour l'empécher, fit deſcendre à l'improviſte un puiſſant torrent de Suédois dans les entrailles même de Dannemarc. Il tâche enſuite de faire venir les deux armées; premiérement l'Angloiſe, à laquelle 8000 Irlandois Papiſtes, levez par Strafford, & un' armée Françoiſe ſe devoient joindre; En apres, celle des Ecoſſois, qui étoit à Newcaſtle, laquelle il croioit encourager à ce faire, lui faiſant entendre quelle quantité d'argent & de chevaux il devoit recevoir de Dannemarc. Je ne fais point mention, qu'en ſon rang, de la Conſpiration d'Irlande. Ces ſiens Conſeils & divers autres ſi rent les avant-

coureurs d'une guerre civile. Apres le licentiement de ces deux armées, il ne pût pas ſi tôt faire trop ouvertement ſes préparatifs. Néantmoins, il refuſa de licentier leſdits 8000 Irlandois Papiſtes, quoy qu'il en fût prié par les deux Maiſons; premiérement pour des raiſons connuës à lui ſeul; & apres, ſous prétexte de les prêter au Roi d'Eſpagne: Et ainſi, il les garda ſur pied, juſques à bien pres du mois auquel la Rebellion d'Irlande éclata. Il levoit auſſi du monde à Londres, ſous prétexte de ſervir le Portugal, mais en effet à deſſein de ſe ſaiſir de la Tour; dans laquelle il fit entrer divers Canoniers, avec pluſieurs feux Miſſiles & Bombes, & fit braquer contre la ville pluſieurs piéces de baterie. La Cour étoit pourvûë de munitions & de nouveaux ſoldats enrollez, qui ſuivirent le Roi, quand il ſortit de Londres; & quelques centaines de chevaux parurent à Kingſton en équipage de guerre, avec des chariots chargez de munitions, qui les ſuivoient: La Reine, qui étoit en Hollande, en achétoit davantage

vantage, dont le Parlement avoit des avis tres-certains; & néantmoins, il n'avoit pas encore demandé une seule fois que la Milice fut mise en mains seures, jusqu'à ce qu'il eût entendu que ladite Reine passoit la mer, & à quel dessein. Car, elle avoit long temps auparavant embalé les Joiaux de la Couronne, pour s'en aller; si le Parlement, soupçonnant par les découvertures faites au pont de Burrow, ce qu'elle vouloit faire desdits Joiaux, n'eût arrêté son voiage, jusqu'à l'hiver suivant. On attenta secretement sur Hull & sur le magazin, qui y étoit, par ordre écrit de la main propre du Roi; lequel, quoi qu'en ses Déclarations il niât toûjours d'avoir aucune pensée de faire la guerre, envoia néantmoins des ordres delà la mer, pour avoir du renfort d'armes, qui n'y furent pas plustôt arrivées, que les habitans de la Comté d'Yorck & des autres Comtez adjacentes, ont ordre de se mettre en armes, & des forces actuelles sont levées, pendant que le Parlement s'amuse à lui presenter paisiblement des re-

requêtes, ſans avoir encor' enrollé un ſeul homme.

Quant aux actes d'hoſtilité, quoy qu'il n'importe pas beaucoup qui les ait commencé, ou par qui les Commiſſions aient été premiérement ſignées, apres la découverture de tels Conſeils & préparatifs ſi fort avancez par le Roi ; néantmoins, encor' en cela ſe trouvera-t-il avoir eu le devant, ſinon à Londres, par les attaques que ſa Cour armée fit contre le peuple deſarmé, & par ſon attentat ſur la Maiſon des Communes ; au moins pour certain à Hull, premiérement par ſes menées ſecrettes contre ladite place ; & enſuite par le ſiége qu'il y mit. Ainſi, ſoit qu'on conſidére les Conſeils, les préparatifs, ou les actes d'hoſtilité, il paroit aſſez clairement (quoy qu'on en pût dire beaucoup davantage) que le Roi eſt accuſé avec vérité d'avoir le premier commencé ces guerres civiles. A quoy on peut ajouter pour concluſion qu'en l'Ile de Wight, lors du Traité public qui y fut fait, il ſe l'eſt lui-même imputé, & en a déchargé le Parlement.

Quant

Quant à ce qui touche l'action du Parlement de s'être assuré dudit Hull & des magasins, qui y étoient & en d'autres places, ce n'étoit point *une surprise de ses forces*, dont la garde par autorité dudit Parlement fut commise ez mains de gens tres-propres pour répondre d'une si grande confiance. Ce seroit une folie plus que ridicule de nous estimer une nation libre, si le Roi n'étant point en son Parlement, mais étant seul & étant opposé audit Parlement, se pouvoit approprier, comme son propre bien, toutes les forces de l'Etat. Le Parlement doit mieux savoir quelles sont les Loix du pais, la vie & la mort des Loix étant en son pouvoir législatif; & la Loi d'Angleterre, n'étant au plus que le raisonnement du Parlement. Le Parlement donc, en prenant en ses mains, ce dont il doit proprement avoir la garde, n'a point commis de surprise. S'il l'a prévenu, ce n'est aucunement une marque *de son innocence, ni de son peu de préparatifs*; mais bien de la prévoiance dudit Parlement, à le prévenir à temps.

Mais

Mais à quoy bon ceci? *Ils ſavoient bien que les principales armes, qui lui reſtoient, étoient celles-là ſeulement, dont les anciens Chrêtiens avoient coûtume de ſe ſervir contre leurs Perſécuteurs, ſavoir les priéres & les larmes.* O ſacrée révérence envers Dieu, reſpect & honte envers les hommes! où étiez-vous allez, pendant qu'on a proféré des diſcours ſi pleins d'hypocriſie? Le Roiaume a-t-il donc dépensé tant de ſang, pour éloigner ſeulement de lui les priéres & les larmes? Qu'étoient tant de milliers de Cavaliers blaſphémateurs, qui étoient aupres de lui, les bouches deſquels envoioient les Juremens & les Imprécations par volées? Etoient-ce là les priéres? Et les ſantez qu'ils bûvoient à la confuſion de toutes choſes bonnes & ſaintes, étoient-ce les larmes? Etoient-ce des priéres & des larmes, qui furent enrollées à Yorck; auſquelles on fit faire montre ſur la plaine de Heworth; & qui mirent le ſiége devant Hull, pour la garde de ſa perſonne? Les priéres & les larmes étoient-elles ſi chéres en Holland, que rien ne

les

les pût achéter que les Joiaux de la Couronne? Néantmoins, les Hollandois (à ce qu'on nous a mandé) donnérent pour lesdits Joiaux des Mousquets, des Carabines, des Mortiers, des Canons, & autres mortels instrumens de guerre, lesquels, étans venus à Yorck, furent, sans doute, par le mérite de quelque grand Saint, métamorphosez aussi-tôt en des priéres & en des larmes; & étans distribüez en régimens & brigades, furent les seules armes, qui nous ont tant fait de mal en toutes ces batailles & rencontres.

C'étoient-là ses principales armes, de quel nom que nous les appellions; néantmoins, armes telles, que ceux qui ont combatu pour la République, par l'assistance de meilleures priéres, les ont surmontées & réduites à néant.

Il lamente le défaut qu'il avoit de la Milice, *non tant pour sa propre protection, que pour celle de son peuple, dont les diverses & cuisantes oppressions l'affligeoient.* Ne considérant pas combien mal il l'avoit protégé l'espace de 17 ans de suite; & que

que ces miſéres du peuple ſont encore l'ouvrage de ſes mains; les aiant, comm' une fléche fourchuë, ſi griévement lancées au travers des côtes du Roiaume, qu'on ne les en peut retirer, ni le guerir, ſans faire davantage d'inciſion dans la chair.

Il nous dit *que ce qui lui manque par les mains de l'autorité, il l'a par les aîles de la foi & de la priére.* Mais, ceux qui n'ont pas fait conte de ces aîles, tandis qu'ils ont eu cette autorité en leurs mains, peuvent aiſément méprendre les ailes de la préſomption pour celles de la Foi, & ainſi ſe précipiter en bas la tête la premiére.

Nous rencontrons enſuite une comparaiſon, de la bonté de laquelle nous laiſſons le jugement à ceux, qui ont voiagé à la Méque, *Que le Parlement à ſuſpendu la Majeſté des Rois en une imagination de Roiauté en l'air, entre les Priviléges des deux Maiſons; de même que le Sepulcre de Mahomet.* Il ne ſavoit pas qu' il prophétiſoit la mort & l'enſeveliſſement d'une Tyrannie Turquesque, laquelle,

quelle, à coups de piés, avoit renverſé les Loix, qui lui avoient donné la vie & l'être, auſſi long temps qu'elle demeura dans les bornes d'une Monarchie réglée.

Il eſtime qu'on lui fait tort *de ne laiſſer pas à lui ſeul le pouvoir d'aider, ou d'offenſer perſonne*, Et qu'on *diſpoſe de la Milice, qu'il croid être ſon droit indubitable, de la ſorte que le Parlement trouvera plus à propos.* Et toutefois, il confeſſe que s'il l'avoit en ſa diſpoſition actuelle, il défendroit ceux, qu'il appelle *ſes bons Sujets, de la violence & fraude de ceux, qui veulent faire croire au monde qu'il n'y a que les Loups, à qui l'on puiſſe confier la garde du Paſteur & de ſon Troupeau.* Certainement, ſi nous pouvons conjecturer de qui il entend parler ici, par la connoiſſance que nous avons de ceux, auſquels il s'eſt le plus oppoſé en cette controverſe; nous pouvons nous aſſurer que par la violence & la fraude, il entend ce que le Parlement a fait pour l'établiſſement de la Milice; & qu'il appelle ceux-là Loups, auſquels ledit Parlement en avoit donné

donné la charge : Ce qui tiré une confeſſion claire de ſa bouche, que ſi le Parlement eût laſſé à lui ſeul le pouvoir de la Milice, il s'en ſeroit ſervi pour la deſtruction dudit Parlement & de ſes amis.

Quant au pouvoir entier de la Milice, qu'il réclame comm' un droit, non moins indubitable, que la Couronne ; on lui a dit aſſez ſouvent, qu'il n'a non plus d'autorité ſur l'épée que ſur la Loi : Il n'en a aucune ſur la Loi, ſoit pour l'établir, ou pour l'abroger, pour l'interpréter, ou pour la mettre en exécution, ſi ce n'eſt pas ſes Cours & en ſes Cours, dont le Parlement eſt la plus haute : Il n'a donc non plus le pouvoir de la Milice, qui eſt l'épée, ſoit pour s'en ſervir, ou pour en diſpoſer, que par le conſentement du Parlement. Accordez-lui ſeulement ce pouvoir, & vous ferez auſſi bien en même temps de lui réſigner en gros toutes nos Loix & nos Libertez : Car, ſi le pouvoir de l'épée étoit ſéparé & indépendent de celui de la Loi, lequel eſt originairement placé en la plus haute

haute Cour; il s'enſuivroit que le pouvoir de l'épée ſe rendroit bien-tôt maître de la Loi; & étant en la main & diſpoſition d'un ſeul homme, il pourroit, quand il voudroit, controller la Loi, & nous rendre abſolument eſclaves, en dériſion de nôtre *grande Charte*, qui ne ſeroit qu'une foible réſiſtance contr' un Tyran armé. Et, n'avoir pas en nous-mêmes le pouvoir de nôtre Liberté & du bien public, bien que nous nous vantions d'être nez libres, ſeroit un dégré au deſſous de celui de n'avoir point la propriété de nos biens: Car, la Liberté des perſonnes, & le droit de ſe conſerver ſoi-même touche beaucoup de plus pres, eſt plus naturel & plus précieux à tous les hommes, que n'eſt la propriété des biens & des richeſſes. Toutefois, le Roi s'eſt, en termes expres, attribüé tout ce pouvoir-là au deſſus de nous, & a conduit des milliers d'hommes pour l'aider à le gagner; gens plus propres à ſe batre, qu'à ſe ſervir de leur Raiſon, puis qu'ils ſe persüadoient en même temps combatre pour la Liberté des Sujets.

Il eſt content (parce qu'il n'y void point de reméde) de réſigner ce pouvoir, *pour le reſte de ſa vie, mais non pour celle de ſes Succeſſeurs.* Tant il a de ſoin de faire que nous ſoions eſclaves, ſinon à lui-même, au moins à ſa poſtérité; déſirant nous laiſſer par Teſtament un' autre guerre ſur ce ſujet. Mais, le Parlement a fort bien fait d'ôter entiérement cette difficulté; lequel, comme ſa maniére ordinaire étoit de le qualifier de quelque beau nom, ou autre, il appelle maintenant *une hydre à pluſieurs têtes de Gouvernement, pleine de diſtractions fâcheuſes, & qui n'a pas plus d'yeux, que de bouches.* Toutefois, il n'avoit pas plus de bouches, ni ſi grandes, qu'avoit la canaille de tous ſes Courtiſans, tant mâles, que femelles, ſi parmi eux ſe trouvoient aucuns mâles.

Il voudroit bien prouver que le Gouvernement par voie de Parlement *tient plus du monſtre, que de la perfection*; & fonde ſon argument ſur deux ou trois abſurditez éminentes: Premiérement, en plaçant le conſeil ez ſens; Sécondement, en

en mettant les ſens hors de la tête ; & en leur lieu, faiſant prendre place au pouvoir ſouverain, au deſſus du ſens & de la Raiſon. Qui ſont à préſent les plus grandes monſtroſitez? En outre, ce ſeroit une longue controverſe de vouloir diſputer quelle ſorte de Gouvernement eſt la meilleure ; il ſuffit que les raiſons qu'il apporte ici pour la Monarchie, ſoient trouvées foibles & nullement conſidérables.

Il prédit *beaucoup d'horreurs & de malignes influences apres ſon Eclypſe.* Il parle, comm' il le déſire : Mais, ceux qui peſans prudemment les choſes paſſées, prévoient celles qui ſont à venir ; qui eſt la meilleure ſorte de Devinement, peuvent pluſtôt eſpérer toute ſorte de bon ſuccez & de bon-heur, par l'éloignement de ces Ténébres, que l'obſcure nüée de ſa Prérogative avoit élevées entre nous ; & une réformation paiſible, laquelle eſt nôtre véritable lumiére & nôtre Soleil, & non pas lui, quoy qu'il veuïlle paſſer lui-même pour tel. Et, pourquoy n'eſpérerions nous pas d'étre

gouvernez plus heureuſement ſans Roi; puiſque toutes nos miſéres & nos troubles ſont provenus, ou du Roi, ou de nôtre défenſe néceſſaire contre lui?

Il voudroit qu'on crût qu'il a *été forcé à ſe parjurer*, en accordant la Milice, avec laquelle ſon ſerment l'obligeoit de protéger le peuple. S'il a pû ſe parjurer en accordant cela, pourquoy, pour cette ſeule raiſon-là, refuſe-t-il d'abolir l'Epiſcopat? Mais, jamais il n'y a eu ſerment ſi aveugle, que de le faire jurer de protéger les Délinquens contre la Juſtice; mais bien de protéger tout le peuple, en l'ordre, & par les mains que le Parlement lui donnera conſeil de faire, & auſquelles ceux qui doivent être protégez ſe fieront: Non de vouloir, ſous prétexte de protection, tenir ſur nos têtes un' épée violente & incommunicable, auſſi prête à tomber ſur nôtre col, que ſur nos ennemis; ni pour emploier nos mains & nos armes à combatre contre nos propres Libertez.

Par cette conceſſion & abandonnement de la Milice, il ſe glorifie beaucoup

coup *de l'assurance qu'il a de la protection de Dieu*, & impute au Parlement *la crainte de n'oser pas exposer l'injustice de ses actions à aucun autre moien de seurté.* Mais, d'où vient que cette assurance de la protection divine ne lui est point venuë, qu'apres qu'on lui a eu arraché des mains la Milice? Il semble par les efforts qu'il a fait pour la retenir, que ses actions & intentions n'avoient pas moins d'injustice en elles-mêmes, que ce dont il accuse les autres, qu'il appelle *Caldéens, Sabéens, & mêmes Diable.* Mais, Job ne se servit pas d'une telle Milice contre ces ennemis-là; ni d'un Magasin semblable à celui de Hull, pour lequel ledit Roi a tant debatu, & nous a fait la guerre, afin d'avoir moien de nous la faire avec icelui.

Il conclud qu' *encore qu'ils lui ôtent tout, néantmoins, ils ne lui peuvent point boucher le chemin du Ciel.* Ce n'étoit pas un' occasion propre, en feignant des empéchemens, où il n'y en avoit point, de nous dire où il alloit. Il devoit fermer sa porte & prier en secret, & non point

ici en pleine ruë. Des priéres particuliéres faites en public, demandent quelque choſe de ceux à qui elles ne parlent point, & c'eſt là leur récompenſe.

XI. *Sur les* 19 *Propoſitions*, &c.

DEs 19 Propoſitions il n'en nomme aucune en particulier, auſſi ne ferons-nous en cette réponſe. Mais, il inſiſte ſur ſon vieil plaidoié *de ſa Conſcience, de ſon Honneur, & de ſa Raiſon*; ſe ſervant de la plauſibilité de paroles larges & indéfinies, pour ſe défendre en telle diſtance, que l'oeil d'un commun Jugement ne puiſſe diſtinctement voir & examiner ſon raiſonnement. *Il voudroit achéter la paix de ſon peuple à quelque prix que ce fût, pourvû que ce ne fût en abandonnant ſa Conſcience & ſon Honneur.* Toutefois, il ne fait point voir comment

ment il ſe peut faire que la paix d'un peuple, laquelle autrement il voudroit achêter à quelque prix que ce fût, eſt inconſiſtente & ne peut s'accorder avec la Conſcience & l'Honneur d'un Roi. Juſqu'alors nous pouvons recevoir pour une meilleure opinion, que rien ne doit mieux s'accorder avec la Conſcience & l'Honneur d'un Roi, que de conſerver ſes Sujets en paix, & particuliérement de les garentir de guerres civiles.

Et, laquelle deſdites Propoſitions *l'a-t-on voulu forcer d'accepter à la pointe de l'épée*, juſqu'à ce que lui-même avec la pointe de l'épée a repouſſé, tant les Propoſitions, que ceux qui les lui propoſoient? Il ne met jamais en ligne de conte les obtruſions violentes & impitoiables, auſquelles l'eſpace de preſques 20 ans il a forcé les tendres Conſciences, par toute ſorte de perſécutions; juſqu'à ce que par la multitude de ceux qui dévoient ſouffrir, on ne les a pû davantage nommer perſécutions, mais une guerre ouverte; contre laquelle, lors que les Ecoſſois les premiers, & puis apres

les Anglois, ont été forcez de ſe défendre, leur juſte défenſe eſt par lui qualifiée *une dénonciation de guerre à ſon ame.*

Il murmure *qu'on requière de lui tant de choſes, & qu'on ne lui offre rien en reconnoiſſance des faveurs qu'il a accordées.* Qu'eſt-ce qui étoit capable de raſſaſier les déſirs de cet homme, lequel, étant Roi d'Angleterre, & maître de près de deux millions de Livres Sterling, qu'il recevoit par an, à tort, ou à droit, étoit toûjours en néceſſité; & qui veut faire paſſer pour faveurs, les actes de Juſtice, que ſon devoir l'obligeoit de faire; leſquelles faveurs il ne faiſoit que ſous l'eſpérance avaricieuſe d'autres récompenſes, outre l'honneur ſouverain & le revenu ordinaire de ſa place.

Ils lui ont fait, dit-il, *cet honneur de le rendre ſeul donateur.* Il parle avec plus de vérité qu'il ne penſe, l'aians traité de la ſorte purement par honneur; étant choſe qui, de droit, ne lui appartenoit point. Car, que peut-il donner à un Parlement, lui qui n'a rien qu'il ne reçoive du

du peuple, & pour le bien du peuple. Et néantmoins, il allégue ici ſes droits conditionnels, & veut qu'ils ſoient préférez au bien du peuple; comm' ainſi ſoit qu'il n'ait du tout aucun droit, qu'entant qu'il a du raport au bien public; régnant par les Loix du païs, & non par les ſiennes; leſquelles Loix ſont ez mains du Parlement, pour les changer & abroger, comm' il jugera à propos pour le bien de la République, juſqu'à pouvoir mêmes abolir la Roiauté, lors qu'elle devient trop impérieuſe & trop peſante. Car, toute République eſt définie en général, Une ſociété ſuffiſante d'elle-même en toutes choſes, qui tendent au bien-être & à la commodité de la vie. Aucunes deſquelles choſes ſi elles ne peut avoir ſans le don & la faveur d'une perſonne particuliére, ou ſans la permiſſion de ſa Raiſon privée, ou de ſa Conſcience, elle ne peut plus être cenſée ſuffiſante d'elle-même; &, par conſéquent, n'eſt plus République, ni libre, mais une multitude de vaſſaux ſous la poſſeſſion & domaine d'un Seigneur abſolu,

abſolu, & entiérement ſujette à ſa volonté. Si le Roi a le pouvoir de donner, ou de refuſer quelque choſe à ſon Parlement, il doit avoir ce droit, ou comme perſonne diſtincte de ſon peuple, ou comme plus grand que lui; aucune deſquelles choſes nous ne lui accordons: Nous ne le pouvons conſidérer comme perſonne diſtincte; car, comme le Roi d'Angleterre ne peut faire tort, auſſi ne peut-il faire droit que dans ſes Cours & par ſes Cours; & ce qui ſera fait légalement en icelles, ſera cenſé avoir le conſentement du Roi, quoy que, comme perſonne diſtincte, il juge, ou tâche de faire le contraire. De ſorte qu'en effet ſans ſes Cours, ou lors qu'il leur eſt oppoſé, il n'eſt point Roi. Partant, s'il nous force à ſubir aucune choſe préjudiciable au public, ou nous prive d'aucun bien général, qui eſt un' injure de la plus haute nature, il le fait comme Tyran, & non comme Roi d'Angleterre, ſuivant les Maximes connuës de nos Loix. Il ne peut non plus comme perſonne plus relevée, donner rien au

Parle-

Parlement, qui ne ſoit en ſon pouvoir, à moins qu'il veuille auſſi paſſer pour plus grand que le Roiaume repréſenté par ledit Parlement. De ſorte que l'avoir honoré, en le faiſant ſeul donateur, a été une pure civilité, & peut fort proprement être appellée la courtoiſie d'Angleterre, & non pas choſe dûë au Roi.

Mais, il ne veut point abandonner *le Joiau incommunicable de ſa Conſcience, mais ſe le réſerve à ſoi-même.* Il ſemble que ſa Conſcience n'étoit point un des Joiaux de la Couronne; car, nous ſavons qu'ils n'ont point été incommunicables en Hollande, pour y achêter des armes contre ſes Sujets. Partant, n'étant qu'un Joiau particulier, il n'auroit pû faire un plus grand plaiſir au Roiaume, que de ſe l'être réſervé à ſoi-même. Mais, au contraire de ce qu'il profeſſe ici, il a voulu rendre ſa Conſcience, non incommunicable, mais une Conſcience univerſelle & la Conſcience de tout le Roiaume. Ainſi, ce qu'il ſemble appréhender que nous lui raviſſions, c'eſt ce que nous nous plaignons principalement qu'il nous a voulu

forcer

forcer à recevoir : Nous ne l'avons jamais contraint d'abandonner ſa Conſcience ; mais, c'eſt lui qui nous a voulu forcer d'abandonner la nôtre.

Il les accuſe de lui avoir propoſé des choſes, *auſquelles il ne vouloit point conſentir, tant qu'il ſeroit maître de ſa Raiſon.* C'eſt choſe fort vrai-ſemblable ; mais, ſi ſa Raiſon avoit été ſa maîtreſſe, comm' elle le devoit être, & n'eût point été maîtriſée depuis long temps par ſon ſens & par ſon humeur (comme l'éducation de la pluſpart des Rois a toûjours été ſenſuelle & ſuivant leurs humeurs) peut être n'en auroit-il point fait de difficulté. Cependant, le Roiaume n'eſt-il pas en bel état, qui doit dépendre, dans les plus grandes néceſſitez, de la fantaſie de la Raiſon d'un Roi, ſoit qu'il ſoit ſage, ou fol, lequel répondra arrogamment à toute la ſageſſe du païs, que ce qu'on lui propoſe lui ſemble déraiſonnable ?

Il préfére *l'amour qu'il a pour la vérité*, à celui qu'il a pour ſon peuple. S'il avoit eu de l'affection pour la vérité, elle l'auroit porté à rechercher la vérité, & lui

lui auroit enſeigné à ne ſe point tant appuier ſur ſon propre Jugement. Les premiéres Doctrines qu'il rencontra furent celles d'une Prérogative, qui l'exemptoit de rendre conte à perſonne : Il s'y arrêta, à cauſe qu'elles lui plaiſoient ; & lui plaiſoient, parce qu'elles le rendoient maître de toutes choſes ; & c'eſt ce qu'il appelle amour de vérité en ſoi, & qu'il préfére à l'amour qu'il devoit avoir pour la paix de ſon peuple. Il lui propoſérent certaines choſes *qui auroient bleſſé le repos intérieur de ſa Conſcience.* Tant plus étoit-ce nôtre malheur que trois Roiaumes fuſſent ainſi empêtrez d'une Conſcience, laquelle faiſoit principalement ſcrupule de nous octroier, ce que le Parlement lui conſeilloit, comme les meilleurs moiens pour le bien public & pour la Réformation. Pluſieurs, peut être, pourront croire qu'il a prétendu ſes ſcrupules ; d'autres, avec autant de fondement, eſtimeront qu'ils étoient réels, & que c'étoit un juſte Jugement de Dieu, que lui, qui avoit été ſi crüel, & qui avoit eu ſi peu de remors de la Conſcience

ſcience des autres, ait trouvé en ſoi-même une Conſcience auſſi crüelle, qui le forçoit, comm' il avoit forcé les autres, & qui l'enlaçoit en des voies & en des conſeils, qui tendoient aſſurément à ſa deſtruction.

Il y avoit d'autres choſes, qu'il eût pû approuver, leſquelles toutefois pour ſon honneur, & par maxime d'Etat, il trouva à propos de refuſer, de peur qu'on ne crût qu'il n'osât rien dénier. Par ce moien il étoit aſſuré de n'être jamais dépourvû de refus, ſoit par Raiſon, par Conſcience, par Honneur, par maxime d'Etat, ou par pointille. Soit que l'envie qu'il avoit de n'être pas trop bon, ou que nôtre ſubmiſſion en lui demandant, excitât en lui un certain plaiſir à refuſer. Les bons Princes ont toûjours eſtimé être leur principal bonheur de donner toûjours quelque choſe, pour l'amour des choſes mêmes, ſi elles étoient bonnes, & pour l'amour de leurs peuples, ſi elles étoient indifférentes: là où celui-ci s'amuſe à rechercher quantité d'excuſes, pour octroier le moins qu'il pourra; comme ſi toute ſa force & ſa

Roiauté

Roiauté eût été placée en une pure négative.

Il ſe plaint beaucoup en particulier d'une Propoſition, par laquelle ils le vouloient obliger *à conſentir en général & implicitement à tout ce qu'ils déſireroient.* Ce qui, bien que je ne le trouve point entre les 19 Propoſitions, n'eſt, ſans doute, autre choſe que ce à quoy le ſerment de ſon couronnement l'obligeoit; ne devant nullement, par ſon Office, s'entremettre, a rencontre de ſon Parlement, à faire, ou à ne faire point aucune Loi, mais, accepter pour juſte & légalement bon, & faire exécuter, ce que ledit Parlement aura ordonné. Il n'étoit point établi ſur nous pour diſputer de ſageſſe avec ſon Parlement, mais pour être guidé par lui: aucuns des membres d'icelui le pouvans ſurpaſſer autant en ſageſſe, comm' il étoit relevé en dignité au deſſus d'eux. Mais, c'eſt choſe qui approche beaucoup plus de l'impoſſibilité, qu'aucun Roi ſeul ſoit plus ſage que tout ſon Conſeil; il eſt tres-certain que ce n'étoit pas lui, quoy que jamais Roi, avant lui,

lui, n'ait tant debatu pour être eſtimé tel. Et, ſi le Parlement ne l'a pas crû, mais, a déſiré qu'il ſuivît ſes avis & ſes délibérations, ez choſes qui regardoient le public, il eſtime que c'eſt la même choſe, que ſi on eût voulu perſüader à Samſon *de ſe crever les yeux, afin que les Philiſtins le pûſſent outrager.* Ainſi, par une crainte mal-aviſée, ou prétenduë, qu'on le mépriſât pour avoir cédé à ſon Parlement, il ne ſe ſoucie pas de donner occaſion de pire ſoupçon, qu'il ſe ſoit moqué de ſon ſerment Roial.

Mais, *de lui vouloir ôter tout pouvoir de rien refuſer, ſemble être un' arrogance,* il entend au Parlement; Et que ſera-ce donc en lui de refuſer à ſon Parlement? Rien du tout, par ce qui s'enſuit; car, *en s'adreſſant par voie de requêtes, ils avoüent lui être inférieurs, & cela les oblige à demeurer, ſinon ſatisfaits, à tout le moins en repos, avec telle réponſe que la volonté & la Raiſon de leur Supérieur aura trouvé bon de leur donner.* Premiérement, en bon Anglois, le mot de requête n'emporte rien davantage que requerir, & les hommes ne requiérent

quierent pas ſeulement des faveurs, mais auſſi ce qui leur eſt dû, & ce non ſeulement de leurs ſupérieurs, mais auſſi de leurs égaux, & mêmes de leurs inférieurs. Les plus nobles Romains, tandis qu'ils conſervérent parmi eux ce qui avoit en ſoi une eſpéce d'honneur Roial, ſavoir le Conſulat, avoient de coûtume, d'une façon fort ſubmiſſive, d'aller de place en place & de caimander cette haute dignité des plus bas même du peuple, les nommans les uns apres les autres, ce qui étoit appellé en leur langue *Petitio Conſulatus.* Et, le Parlement d'Angleterre petitionna, ou préſenta requête au Roi, non à cauſe que tous en gros lui fuſſent inférieurs, mais, parce qu'il étoit ſupérieur à un chacun d'entr'eux; ce qu'ils faiſoient par une coûtume civile, & plustôt par coûtume en effet, que par devoir; puis que par les Loix aſſez claires, citées ci-deſſus, le Parlement lui eſt ſupérieur.

Mais, quelle Loi a jamais commandé en aucune cauſe, ou diſpute, à aucun homme libre de demeurer en repos, ſinon ſatisfait de la volonté & raiſon de ſon ſupérieur?

Ce ſeroit une Loi enragée, qui voudroit ſoûmettre la Raiſon à la ſupériorité de la place. Et, ſi toutes nos conſultations & les Loix qu'on a réſoluës, doivent être terminées par la volonté du Roi, donc la volonté d'un homme eſt nôtre Loi, & toutes les ſubtilitez de la diſpute ne peuvent point faire voir que le Parlement & toute la nation ne ſoient eſclaves; ni aucun Tyran ne peut demander davantage, ſinon que ſi ſa volonté, ou ſa Raiſon ne ſatisfont point, au moins on y aquieſce, & que toutes choſes ſoient déterminées par icelles. Partant, nous pouvons conclure que quand le Parlement requit le Roi, ce n'étoit que purement pour la forme, tant *folle & abſurde* qu'il voudra. Elle ne peut certes être ſi abſurde que ce qu'il requiert, que le Parlement captive ſa Raiſon & celle de tout le Roiaume à la volonté d'un homme ſeul, à cauſe que la fortune l'a fait ſuccéder à ſon pére. Car, ni Dieu, ni les Loix ne nous ont point aſſujetis à ſa volonté, ni établi ſa volonté pour être nôtre ſouverain, au deſſus de la Loi (ce qui

qui de néceſſité doit s'enſuivre, s'il a pouvoir de l'étouffer en ſa naiſſance) mais, a établi ſa perſonne ſur nous, pour l'exécution ſouveraine des Loix, que le Parlement établit. Le Parlement donc ſans aucune uſurpation a toûjours eu le pouvoir de poſer des bornes & des limites aux exorbitances des Rois, ſoit qu'ils les appellaſſent du nom de leur volonté, de leur Raiſon, ou de leur Conſcience.

Mais ſur tout, on n'attendoit jamais, & c'eſt choſe intolérable qu'un Roi, lequel eſt obligé par la Loi & par ſon ſerment de ſuivre l'avis de ſon Parlement, eût pouvoir d'excepter contre lui, comme contr' une compagnie de *jeunes hommes d'Etat*, & de différer avec orgueil de ſuivre leurs avis, *juſqu'à ce que l'expérience de 7 ans lui ait fait voir de quelle façon ils ſe gouverneront eux-mêmes.* Sans doute, la Loi n'a jamais crû qu'il ſe pût trouver tant d'arrogance en un homme, que celui du gouvernement duquel l'expérience de 17 ans a preſques tout ruiné, prétende encore faire le maître 7 ans durant,

rant, & inſtruire ceux qui ſont députez par tout le Roiaume, pour le conſeiller & enſeigner. Avec quelle modeſtie peut-il lui-même prétendre d'être homme d'Etat, vû qu' avec tout l'art de régner de ſon pére & avec le ſien, il n'a jamais fait de ſon propre mouvement, que ce qui étoit directement contraire à ſon intérêt manifeſte, tant au dedans, qu'au dehors; mécontentant & perdant l'affection de ſes Sujets au dedans; affoibliſſant & abandonnant ſes Confédérez au dehors, & en eux la cauſe commune de la Religion? De ſorte que tout le cours de ſon régne, pour ſe ſervir de ſon propre exemple, a pluſtôt reſſemblé la conduite de Phaëton, que de Phœbus, & a forcé le Parlement de charier comme Jéhu; lequel augure, tiré de ſa propre bouche, Dieu n'a point détourné.

D'un autre côté, il ſe pouvoit ſouvenir que les Parlemens ne ſéoient point en corps comme *ſes Sujets*, mais comme *ſes Supérieurs*, appellez, non par lui, mais par la Loi; non ſeulement deux fois l'année, mais auſſi ſouvent que les grandes affaires le

le requiérent ; pour être *ſes Conſeillers & ſes Dictateurs*, quoy que cela aille contre ſon coeur ; pour n'être pas ſéparez à ſon plaiſir, mais quand tous les griefs auront été redreſſez, & toutes les requêtes ouïes & réponduës : Ce qui n'eſt pas ſeulement conforme à la Raiſon, mais eſt la Loi connuë de ce pais.

Quand il entendit qu'on lui devoit envoier des Propoſitions, il ſe mit à conjecturer qu'eſt-ce qu'on lui propoſeroit ; & parce qu'on lui propoſa ce qu'il n'avoit pas attendu, il prend cela pour garant de ſon refus. Mais, qu'attendoit il ? il attendoit que le Parlement renouvellât *quelques vieilles Loix*. Or, ſi ces Loix n'étoient pas un ſuffiſant remède à tous les griefs, voire mêmes étoient partie des griefs ; quand avons-nous perdu cette portion de nôtre liberté d'en pouvoir établir de nouvelles ? Il penſoit *qu'il y avoit quelques torts à réparer, faits à la République par lui, ou par d'autres*. Mais, comment cela ſe peut-il faire, tandis que celui, qui a principalement offenſé, s'attribue le pouvoir d'être ſeul Juge, tant du tort,

que de la réparation. *Il attendoit que les avantages de ſa Couronne étans conſidérez, il pût être induit à condeſcendre à ce qui étoit du bien de ſon peuple:* Comm' ainſi ſoit que la Couronne même, avec tous ſes avantages, lui eût été donnée, afin que le bien du peuple fût premiérement conſidéré, ſans qu'on marchandât, ou qu'on l'achêtât pouce à pouce, par le préſent d'autres offres & avantages pour ſa Couronne. Il attendoit *d'eux des déſirs modérez pour une dûë Réformation*, comme s'il y pouvoit avoir des déſirs immodérez en cette matiére. Il attendoit une telle Réformation, *tant en l'Egliſe, qu'en l'Etat, qu'elle pût conſerver* la racine de chaque grief & des abus qui croiſſoient toûjours en l'un & en l'autre (ce qu'il appelle ici *le fondement & l'eſſence*) & eût ſeulement voulu qu'on eût, pour le préſent, retranché les excreſcences du mal, comm' il avoit comploté auparavant, afin qu'elles pûſſent croître derechef aſſez vîte, en l'entretemps des Parlemens triennaux; à deſſein de les empêcher, en leur taillant aſſez d'autre beſogne,

ſogne, de jamais ſapper la racine. Il allégue *qu'ils devoient avoir eu égard aux Loix qui ſont en force, à la Sageſſe & Piété des Parlemens précédens, & à la pratique ancienne & univerſelle des Egliſes Chrêtiennes:* Comme ſi ceux qui viennent avec plein pouvoir pour réparer les griefs publics, leſquels conſiſtent ſouvent ez Loix mêmes, devoient avoir les mains liées par les Loix qui ſont en force, par la ſuppoſition de plus de Piété & de Sageſſe en leurs Ancêtres, ou par la pratique précédente des Egliſes; leurs péres aians, nonobſtant tels prétextes, faits d'auſſi grands changemens, pour ſe délivrer de l'ancienne Papauté. Car, toute l'antiquité qui ajoûte, ou gauchit de l'Ecriture, ne peut non plus ſervir, avec ſeurté & garantie, à nôtre imitation, que ce qui a été fait à Trente au ſiécle précédent. Il n'étoit point beſoin de deſeſpérer de ce qu'on établiroit en la place de ce qui devoit être annullé, aiant devant ſes yeux le Gouvernement de tant d'Egliſes réformées delà la mer, deſquelles les raiſons prégnantes & ſoli-

des opérérent de ſorte ſur le Parlement, qu'il déſira plustôt l'uniformité avec tous les autres Proteſtans, que de faire un ſchiſme, étant diviſé d'eux ſous le conclave de 30 Evéques, & ſous un tas de Prêtres ſans Religion, leſquels ne baioient que pour être avancez en ſemblables dignitez.

Et comm' ainſi ſoit qu'il blâme ces Propoſitions, de ne comprendre pas tout ce qu'elles devoient avoir fait ; dequoy ont-elles fait mention, que de ce qui étoit néceſſaire, pour regagner & *rétablir les droits du Parlement, uſurpez* par le Conſeil de ſon cabinet ; les Cours de *Juſtice empéchées en leurs fonctions* ; & *le Gouvernement* de l'Egliſe innové & corrompu ? Il auroit pû aiſément y remarquer toutes ces choſes, qu'il dit n'y avoir pû trouver : Mais, il trouva *ceux-là demandans* dans le Parlement, leſquels étoient *auparavant regardez comme factieux en l'Etat, & ſchiſmatiques en l'Egliſe* ; & *demandans non ſeulement tolération pour eux-mêmes en leur vanité, innovation & confuſion* ; *mais auſſi, l'extirpation entiére de ce Gouvernement-là, des*

droits

droits duquel ils avoient envie de s'emparer. Y avoit-il apparence que jamais cet homme ſuivit conſeil, lequel, avec tant de préjugé & de mauvaiſe eſtime, ſe bandoit contre ſes Conſeillers choiſis & élûs? y avoit-il apparence que jamais il acceptât la Réformation, puis qu'il cenſuroit le Gouvernement de toutes les Egliſes Proteſtantes, auſſi aigrement que jamais aucun Papiſte le pouvoit cenſurer? Quel Roi a jamais eu tout ſon Roiaume en tel mépris, que de faire tort & de deſhonnorer de la ſorte les élections libres de ſon peuple; en jugeant ceux, que toute la nation avoit eſtimé les plus dignes de ſéoir avec lui en Parlement, être pour la pluspart *puniſſables par les Loix?* ſachant bien néantmoins que le temps avoit été, auquel être Proteſtant, être Chrêtien, étoient choſes auſſi puniſſables par la Loi, comme d'être Traître; & que nôtre Sauveur mêmes venant pour réformer ſon Egliſe, avoit été accuſé d'avoir deſſein d'envahir le droit de Cæſar; droit auſſi bon que jamais les Evéques Prélatiques en aient eu; l'un étant gagné par

par violence, l'autre par un' uſurpation ſpirituelle; & tous deux appuiez par la force.

Il admire, & tombe en extaſe, que le Parlement lui ait envoié *des Propoſitions ſi horribles*, comm' eſt celle de l'abolition de l'Epiſcopat. Mais, n'attendez point de lui, dans ſon extaſe, aucun' autre raiſon de ſon admiration, ſinon le ſonge & la Tautologie de ce qu'il a ſi ſouvent redit, ſavoir la Loi, l'Antiquité, ſes Ancêtres, la proſpérité & choſes ſemblables, leſquelles partant ne ſont pas dignes d'une ſéconde réponſe, mais paſſeront, avec ſa comparaiſon, *dans l'égout commun* de ſes autres argumens Papiſtiques.

Si les deux Maiſons s'étoient miſes hors de Page & délivrées de la tutéle des Tumultes, il les auroit plustôt crûës. C'étoit choſe qui les touchoit de ſe mettre premiérement hors de Page, & de s'affranchir de l'injuſte garde de ſon entreprenante prérogative: Et, s'il avoit auſſi racheté ſa minorité ſurrannée de la curatele des Evéques, il ſe ſeroit beaucoup moins méfié de ſon Parlement,

&

& ne lui auroit jamais imposé un si abject caractére, que de ne l'estimer pas mieux qu'une compagnie de Vassaux de certaines gens, qu'il ne nomme point, lesquels il accuse *de chasser apres la faction avec leurs Limiers, qui sont les Tumultes.* Néantmoins, les Evéques lui pourroient avoir dit, que Nemrod, qui le premier à chassé apres la faction, est, par ancienne tradition, réputé le premier fondateur de la Monarchie : D'où il appert que de chasser apres la faction est plustôt le jeu des Rois; & que ces Limiers, qu'il appelle le vulgaire, ont été souvent animez par la Cour, entre lesquels les métifs ont été gagnez, & les autres n'ont point perdu leur sentiment ; mais ont fort bien compris que le Parlement *devoit faire le personnage* qu'il avoit mal-joüé; devoit s'aquitter de cette confiance, qu'il avoit violée; devoit *maintenir cette grandeur & cet honneur*, qui sont beaucoup au dessus des siens propres, savoir la grandeur & l'honneur de la République, qu'il avoit amoindris.

Toutefois, la bonne opinion qu'il a de

a de soi-même, & ses faux principes le trompent & le transportent tellement, qu'il estime que *le concours de sa Raison* avec les suffrages du Parlement, est non seulement politique, mais naturel, & *aussi nécessaire pour concevoir, ou produire aucun acte complet de la Sagesse publique, que l'influence du Soleil est nécessaire pour toutes les productions de nature.* De sorte qu'il semble que le Parlement ne soit que la féméle; & que sans la Raison procréative dudit Roi, toutes les Loix, qu'il peut produire, ne sont qu'autant d'oeufs stériles: Il semble que la Sagesse soit naturelle à un Roi, & non pas à un Parlement, sinon par sa conjonction avec le Roi: Et toutefois, il avouë qu'il tient son droit Roial de la Loi; Or, si aucune Loi ne se peut faire que par le grand Conseil de la nation, qui est ce que nous appellons à présent Parlement, il s'ensuit nécessairement que ç'a été un Parlement, qui a premiérement créé les Rois, & qui non seulement a fait des Loix, auparavant que le Roi fût en être, mais mêmes a établi les Loix, par lesquelles il tient sa Couronne.

Couronne. Il a donc dû eſtimer le Parlement, ſinon comme mâle, au moins comme ſa mére, laquelle, au regard de l'être civil, a creé, tant lui, que la Roiauté qu'il a euë. Et, ſi anciennement on a pris pour un préſage d'un Tyran, qui devoit venir, quand quelqu'un ſongeoit ſeulement qu'il s'accouploit à ſa mére, pourra-ce être choſe moindre qu'une actuelle Tyrannie, d'affirmer en veillant, que le Parlement, qui eſt ſa mére, ne peut concevoir, ni enfanter *aucun acte autentique*, ſans s'accoupler avec lui, comm' avec le mâle. Voire, que ſa Raiſon a un' influence auſſi céleſte & vivifiante ſur le Parlement, comme le Soleil en a à l'égard de la terre? Quelles autres notions, ſinon celles-ci, ou autres ſemblables, ont jamais pû enfler Caligula juſqu'à ſe croire être un Dieu.

Mais, il n'omet aucun' évaſion Tyrannique pour ſe délivrer de ſes Propoſitions mortifiantes, diſant premiérement *qu'elles ne ſont point les déſirs libres & unanimes des deux Maiſons, ni de la plus grande partie*; En apres, *que le choix de divers Membres*

Membres avoit été fait par faction. On a déja découvert que la premiére étoit la vieille invention, miſe premiérement en pratique depuis la Réformation par Charles 5, lequel, lors que les Proteſtans d'Alemagne ſe joignirent & entrérent en un' union pour leur commune defenſe, dans ſes Déclarations & Remontrances, en jettoit la faute ſur quelques peu d'entr'eux (car, c'étoit choſe dangéreuſe de faire connoître qu'il eût trop d'ennemis) & les accuſoit d'avoir deſſein, ſous couleur de Religion, de s'emparer de ſes droits & de ceux de l'Egliſe: Au moien de laquelle fineſſe, il trompa pluſieurs villes d'Alemagne, & fit qu'elles ſe tinrent à l'écart, & ne voulurent point entrer en l'union, juſqu'à ce qu'elles ſe virent enlacées dans un piége. La deuxiéme calomnie alencontre du choix, nous fait plustôt ſouvenir de ce que la Cour avoit coûtume de faire, & comm' elle cabaloit lors des Elections: Car, en ce temps-là il n'y avoit aucune faction plus puiſſante, ni qui fût apparemment capable de ce faire, que celle de

ceux

ceux, qui s'en plaignent à préſent le plus.

Mais, *il faut qu'il mâche tels morceaux, comme ſont leſdites Propoſitions, avant que de les avaler.* Qu'il le face ; mais, ſi le Roiaume ne goûte rien, qu'apres qu'il aura mâché, que penſe-t-il ſon Roiaume être autre choſe, qu'un grand enfant au maillot. *L'étreſſeur de ſa Conſcience ne lui permet pas d'avaler de tels chameaux de Sacrilége & d'Injuſtice, comme font les autres.* Il contrefait par tout le Phariſien, qui diſoit, *Je ne ſuis pas comme les autres hommes.* Mais, tous ſes trois Roiaumes ont été témoins quels chameaux d'Injuſtice il a pû avaler ; ce qui a été cauſe qu'ils ont quaſi péri, faute d'avoir des Parlemens. Certes, celui-là qui fait Injuſtice aux hommes, commettra bien Sacrilége envers Dieu ; Or, c'étoit la plus grande Injuſtice qu'il pouvoit faire à l'homme, & le pire Sacrilége qu'il pouvoit commettre contre Dieu, de vouloir priver de Liberté la Conſcience des Chrêtiens, ſeulement à cauſe de l'étreſſeur de ſa Conſcience particuliére. Ce qu'il appelle

appelle Sacrilége, de retrancher au Clergé ce qu'il a de ſuperflu en richeſſes, que l'antiquité, auſſi vieille que Conſtantin, ſur la foi d'une viſion divine, a eſtimées être le *poiſon de l'Egliſe*, a toujours receu de l'oppoſition de la part de ceux, dont les autres actions ont paru le moins accompagnées de droiture. Il conclud, à ſon ordinaire, par les grandes loüanges qu'il donne à ſa *rectitude, qui ne biaiſe point*, & eſtime qu'il n'y a rien en ceux qui different d'avec lui, ſinon faction, innovation & des deſſeins particuliers. Il ne fait point de fin de répéter ces choſes, non pas mêmes en ſes priéres; leſquelles, étant fondées ſur des principes trompeurs & ſur une eſpérance folle, que Dieu le benira en *ſes* ſiens *erreurs*, qu'il appelle *bonnêtes*, trouvent leur réponſe bien à propos dans l'Epître de St Jaques, *Vous demandez & ne recevez point, pource que vous demandez mal.* Quant à la vérité & ſincérité, qu'il prie Dieu qu'on trouve toûjours en ces ſiennes Déclarations faites à ſon peuple, la contrariété de ſes propres actions rendra un témoignage éternel,

nel, combien peu ſoucieux il a été de ce qu'il proféroit, ou promettoit en icelles.

XII. *Sur la Rebellion d'Irlande.*

LA Rebellion & le maſſacre horrible commis ſur les Proteſtans Anglois en Irlande, au nombre de 154000 en la ſeule Province d'Ulſter, ſelon le conte même des Irlandois; lequel ajouté aux maſſacres commis dans les 3 autres Provinces, rend la ſomme totale de cette boucherie, quatre fois auſſi grande; quoy qu'elle *fut ſi ſoudaine & ſi violente*, qu'elle remplit d'étonnement tous ceux, qui n'y avoient point la main; néantmoins, elle n'a point été, & n'a pû être ſi ſecrette, qu'on n'ait bien ſceu de qui, & de quels conſeils elle eſt premiérement ſortie: bien que les Auteurs d'icelle, aveuglez d'une vaine eſpérance, ou tranſportez de deſeſpoir que d'autres complots pûſſent ſuc-

céder, aient voulu supposer. Car, il est impossible de s'imaginer que les Irlandois, étans guidez par de têtes subtiles & Italianisées du parti Romain, eussent tellement perdu l'usage de la Raison, voire du sens commun, que de commencer une guerre desespérée & irréconciliable contre l'Angleterre & contre l'Ecosse tout à la fois, s'ils n'eussent été appuïez d'autres forces que des leurs propres. Toutes les autres nations, desquelles ils eussent pû attendre du secours, étoient extrémement empéchées par leurs propres & importantes affaires, qu'elles avoient à démêler alors. Il reste donc qu'ils étoient principalement appuïez de quelque grande autorité en Angleterre, & s'attendoient à des grandes assistances, qu'on leur avoit promises. Et, comm' il n'est pas malaisé d'appercevoir qui avoit été la premiére cause mouvante de cette Insurrection; aussi n'étoit-il pas difficile d'y apporter d'abord quelque remède efficacieux; bien que non de la prévenir. Toutefois, ce n'étoit point chose hors d'espérance de la pouvoir prévenir, lors

que

que Strafford ne crût point, ou ne ſe ſoucia pas d'ajoûter foi aux divers avertiſſemens & aux découvertures, qui lui en furent faites, & qui, plus d'une fois, lui furent donnez par des Papiſtes, & mêmes par des Moines : Outre ce qu'on en avoit appris pluſieurs mois auparavant la Rebellion, par diverſes dépoſitions envoiées à l'Archevêque de Cantorbery & autres du Conſeil du Roi, comme la Déclaration pour ne ſe plus addreſſer au Roi en fait foi. Mais, l'aſſurance qu'on leur avoit donnée en ſecret, qu'on n'y apporteroit aucun remède, a ſans doute, été une des principales raiſons, qui les a induits à cette entrepriſe: Et un long temps s'eſt paſſé, avant que cette aſſurance leur ait manqué, juſqu'à ce que les Evéques & les Seigneurs Papiſtes, leſquels, tant qu'ils ont eu ſéance & voix dans le Parlement, ſe ſont toûjours oppoſez à ce qu'on envoiât aucun ſecours en Irlande, aient été chaſſez de la Maiſon.

Vû donc que le principal mouvement & l'autorité qui a appuié cette Rebellion, doit de néceſſité dériver d'Angle-

terre; ce qui reſte à examiner eſt ſavoir qui en a été le premier Auteur. Le Roi, en ce lieu, prononce une malédiction temporelle & éternelle, non ſimplement ſur l'Auteur, mais ſur celui qui aura été *malicieuſement l'Auteur* de ce ſang répandu ; & par cette reſtriction, s'en exempte non ſeulement ſoi-même, mais, peut être, auſſi les Rebelles Irlandois, leſquels ne confeſſeront point devant Dieu, ni devant les hommes, avoir jamais malicieuſement répandu aucun ſang, mais de l'avoir fait pour la défenſe de la cauſe Catholique, ou de leur commune Liberté, ou pour quelqu' autre raiſon ſpécieuſe, que la Conſcience a de coûtume de ſuggérer, ſoit ſur de bons fondemens, ou ſur des mauvais, afin d'éluder par ce moien la force directe de cette imputation qu'on leur fait.

Il avoüe néantmoins que *cet accident arriva comm' un malheureux avantage à la malice de quelques uns contre lui :* Mais en effet, au juſte ſoupçon de la pluſpart, trouvant que cela n'étoit pas beaucoup éloigné, ni diſſonant du but de ſes Conſeils

ſeils & de ſes procédures précédentes. Il nie, tant ici, que par tout ailleurs, avec beaucoup d'imprécations, mais, ſans aucun ſolide argument, d'avoir été l'Auteur de cette Rebellion. D'autre part, le Lecteur pourra juger, comm' il trouvera bon être, de ce qui a été affirmé dans les trois Roiaumes alencontre de ſes deſaveus, qui eſt ici briévement expoſé en vûë.

C'eſt choſe tres-certaine que le Roi a toûjours été grand ami des Papiſtes Irlandois, & qu'en la 3e année de ſon régne, contre l'avis expres de ſon Parlement, comm' un autre Pape, il leur vendit beaucoup d'Indulgences pour de l'argent. Et, en toute ſorte d'occaſions, avançant le parti Papiſtique, & négociant ſous main par des Prêtres, qu'il fit ſes Agens, engagea les Papiſtes Irlandois à la guerre contre les Proteſtans Ecoſſois. Pour cette fin, il leur fournit des armes; les fit diſcipliner; &, ſoit ouvertement, ou ſous main, fit ſubſiſter leur armée, ſeule, qui tût en aucun des 3 Roiaumes, juſqu' à ce que la Rebellion

éclatât. L'Eté avant ce funeſte Octobre, un Committé, compoſé des Papiſtes les plus actifs, & qui depuis ont été les chefs de cette Rebellion, étoit en grande faveur à Whitehall, & étoit admis à pluſieurs conſultations privées avec le Roi & la Reine. Et, pour faire voir clairement que ces Conférences-là ne ſe tenoient point pour des affaires de néant, à leur requête, il leur céda le droit particulier, qu'il avoit à plus de cinq Comtez d'Irlande, pour une Rente peu conſidérable. Ils ne partirent point d'ici pour s'en retourner, qu'environ deux mois devant la Rebellion; &, on trouva que dez le commencement d'icelle, ou peu apres, ils étoient, les principaux Rebelles eux-mêmes. Mais, un Auteur Ecoſſois déclare, & c'eſt choſe qui de ſoi-même eſt aſſez évidente, quel étoit le motif qui portoit le Roi (outre ſon inclination particuliére à la Papauté, & l'aſcendant qu'avoit la Reine ſur lui) à avoir des Conférences ſi ſecrettes & ſi fréquentes avec un Committé de Papiſtes Irlandois dans ſa propre Maiſon, pendant qu'il laiſſoit là le Parlement,

lement, ſans prendre conſeil de lui, quoi qu'il fût aſſemblé. Au commencement de cet Eté-là, le Parlement aiant fait mourir Strafford; empriſonné divers autres de ſes principaux Favoris, & obligé les autres à fuïr; le Roi, qui avoit en vain ſollicité, tant l'armeé Ecoſſoiſe, que l'Angloiſe, de venir contre le Parlement, & contre la ville de Londres, ne trouvant point que les armées Proteſtantes condeſcendiſſent à ſes déſirs, comm' il s'étoit promis, il ſe tourne enfin vers les Irlandois, qui avoient un' armée prête de huit mille Papiſtes, qu'il avoit ſi ſouvent refuſé de congédier, & un Committé ici de même Religion. Il s'accorde avec eux (qui crûrent alors le temps être venu de faire réüſſir, ce que, durant pluſieurs années auparavant, ils avoient, non ſeulement ſouhaité, mais auſſi avec beaucoup d'induſtrie comploté, ſavoir de rendre quelque grand ſervice à l'Egliſe de Rome, & contenter leurs inclinations perfidieuſes alencontre d'un Parlement Puritain, & de leurs Maîtres Anglois, qu'ils haïſſoient) & conclud qu'auſſi-tôt

éclatât. L'Eté avant ce funeſte Octobre, un Committé, compoſé des Papiſtes les plus actifs, & qui depuis ont été les chefs de cette Rebellion, étoit en grande faveur à Whitehall, & étoit admis à pluſieurs conſultations privées avec le Roi & la Reine. Et, pour faire voir clairement que ces Conférences-là ne ſe tenoient point pour des affaires de néant, à leur requéte, il leur céda le droit particulier, qu'il avoit à plus de cinq Comtez d'Irlande, pour une Rente peu conſidérable. Ils ne partirent point d'ici pour s'en retourner, qu'environ deux mois devant la Rebellion; &, on trouva que dez le commencement d'icelle, ou peu apres, ils étoient, les principaux Rebelles eux-mêmes. Mais, un Auteur Ecoſſois déclare, & c'eſt choſe qui de ſoi-même eſt aſſez évidente, quel étoit le motif qui portoit le Roi (outre ſon inclination particuliére à la Papauté, & l'aſcendant qu'avoit la Reine ſur lui) à avoir des Conférences ſi ſecrettes & ſi fréquentes avec un Committé de Papiſtes Irlandois dans ſa propre Maiſon, pendant qu'il laiſſoit là le Parlement,

lement, ſans prendre conſeil de lui, quoi qu'il fût aſſemblé. Au commencement de cet Eté-là, le Parlement aiant fait mourir Strafford; empriſonné divers autres de ſes principaux Favoris, & obligé les autres à fuïr; le Roi, qui avoit en vain ſollicité, tant l'armeé Ecoſſoiſe, que l'Angloiſe, de venir contre le Parlement, & contre la ville de Londres, ne trouvant point que les armées Proteſtantes condeſcendiſſent à ſes déſirs, comm' il s'étoit promis, il ſe tourne enfin vers les Irlandois, qui avoient un' armée prête de huit mille Papiſtes, qu'il avoit ſi ſouvent refuſé de congédier, & un Committé ici de même Religion. Il s'accorde avec eux (qui crûrent alors le temps être venu de faire réüſſir, ce que, durant pluſieurs années auparavant, ils avoient, non ſeulement ſouhaité, mais auſſi avec beaucoup d'induſtrie comploté, ſavoir de rendre quelque grand ſervice à l'Egliſe de Rome, & contenter leurs inclinations perfidieuſes alencontre d'un Parlement Puritain, & de leurs Maîtres Anglois, qu'ils haiſſoient) & conclud qu'auſſi-tôt

apres que les deux armées, qui étoient en Angleterre auroient été débandées, les Irlandois ſe feroient voir en armes, ſe rendroient maîtres de tous les Proteſtans, & aideroient le Roi contre ſon Parlement. Et, nous ne devons aucunement douter que les 5 Comtez d'Irlande aient été données aux Irlandois, pour aucun' autre raiſon, que celle pour laquelle on avoit, peu auparavant, offert aux Ecoſſois les quatre Comtez du Nord. Au mois d'Août, le Roi fait un voiage en Ecoſſe, & atteignant l'armée Ecoſſoiſe, qui ſe retiroit, tâche encor' une deuxiéme fois à la pervertir, mais ſans effet. Il ne fut pas plustôt arrivé en Ecoſſe, qu'il machine, comme dit l'Auteur Ecoſſois, de ſe défaire de ceux de la nobleſſe du pais, qui apparemment ſe pouvoient oppoſer, ou au moins n'avancer point ſes deſſeins. Ce qui étant découvert, il envoie d'aupres de ſoi un nommé Dillon, Seigneur Papiſte, qui peu apres fut un des principaux Rebelles, avec Lettres en Irlande, & dépéche une Commiſſion ſous le grand Seau d'Ecoſſe, lequel

quel pour lors il avoit en ſa garde, leur commandant de faire promptement (comm' il avoit été accordé auparavant) ſoûlever tous les Irlandois. Ils n'eurent pas plustôt receu ce commandement, qu'ils y obéirent, & commencérent le Maſſacre; ne ſachans point de meilleur moien de s'aſſurer des Proteſtans, ce qu'ils avoient ordre expres de faire; dont il ſemble que les moiens avoient été laiſſz à leur diſcrétion. Celui qui voudra lire la Commiſſion même, & voir les raiſons qu'on a de croire qu'en toute apparence elle n'a pas été forgée, ni contrefaite, outre le témoignage de tant d'Irlandois, pourra avoir recours à un Livre intitulé *le Myſtére d' Iniquité*. Outre ce que le Parlement même en ſa Déclaration pour ne ſe plus adreſſer au Roi, affirme qu'il a entre ſes mains une Copie authentique de ladite Commiſſion, atteſtée par le ſerment de quelques perſonnes, qui ont été témoins oculaires & l'ont vûë ſéelée du grand Seau. Quelques uns des principaux Rebelles ont confeſſé que ladite Commiſ-

ſion

sion avoit été promise à Londres, l'Eté précédent, aux Commissaires Irlandois, auxquels le Roi découvrit alors, en termes formels, le grand désir qu'il avoit de se vanger du Parlement d'Angleterre.

Apres que la Rebellion eût éclaté, laquelle il détesta seulement en paroles, mais la favorisa & avança sous main par toutes sortes d'offices d'amitié, de correspondence & de toute l'assistance qu'il lui pût donner, dont les particularitez sont en trop grand nombre, pour être ici insérées; je crois qu'aucun homme d'entendement ne pouvoit plus douter, qui étoit *l'Auteur, ou l'Instigateur* de cette Rebellion. S'il y en a qui en doutent encore, je les renvoie particuliérement à la Déclaration du Parlement, faite en Juillet 1643, & à celle pour ne se plus addresser au Roi, faite en 1647, & à un volume entier de Dépositions, qui doit bien-tôt voir le jour touchant ce sujet. Contre tous lesquels témoignages, vraisemblances, évidences & actions apparentes, faites par lui en si grand nombre,

son

ſon ſimple déni, quoy qu'avec imprécation, ne peut pas l'emporter ; beaucoup moins en ſa propre cauſe.

Quant à la Commiſſion qu'il leur a accordée, il penſe l'évader en rétorquant, que *quelques uns combatoient contre lui en Angleterre*, & toutefois *prétendoient combatre ſous ſon autorité*. Mais, quoy qu'un Parlement puiſſe à bon droit, & ſelon les Loix connuës, affirmer qu'il a l'autorité du Roi, laquelle eſt inſéparable de cette Cour-là, bien qu'elle ſoit ſéparée de ſa perſonne, il n'eſt pas croiable que les Rebelles Irlandois, qui reſpectoient plus ſa perſonne, que ſon autorité, & qui avoient été ſi bien receus de lui à Oxford, vouluſſent ſe faire connoître pour tellement depourvûs d'humanité, que de le calomnier d'avoir une Commiſſion particuliére ſignée de ſa propre main & à eux envoiée par lui.

Et, ce chapitre-ci ne manque point de témoignages de ſon affection envers leſdits Rebelles. Il les eſtime moins coupables que les Ecoſſois, comme ceux deſquels ils peuvent *alléguer avoir tiré ce qu'ils*

qu'ils ont imité ; ne mettant point de différence entre des gens, qui ſe ſont levez par néceſſité, pour ſe défendre (ce que jamais aucune Doctrine Proteſtante n'a desapprouvé) contre ceux qui menaçoient de leur faire la guerre, & ceux, qui ont commencé une Rebellion volontaire & ſans cauſe, & maſſacré tant de milliers de perſonnes, qui ne ſongeoient point à leur faire du mal.

Il paſſe delà à des pointes d'eſprit, accompagnées d'abondance de paroles, leſquelles ne contiennent pas d'avantage, que ce que le plus coupable criminel pourroit alléguer pour ſa défenſe. Il n'en étoit pas l'Auteur, parce *qu'il a la plus grande part de la perte & du deſhonneur, en ce qui s'eſt fait.* Qui eſt-ce qui offenſe Dieu, ou ſon prochain, ſur qui à la fin la plus grande part de la perte & du deshonneur ne tombe pas ? Mais, en l'acte de mal-faire, les hommes n'ont pas de coûtume de conſidérer l'événement de leurs mauvaiſes actions ; ou s'ils le font, ils n'ont pas le pouvoir de refréner la force de leur méchanceté. De

ſorte

ſorte que ce n'eſt pas une marque de leur innocence, que la plus grande part de la perte & du deshonneur tombe ſur eux. Cet argument-ci n'eſt pas plus fort, que *l'intérêt d'un Roi*, plus que d'aucun particulier, *conſiſte principalement au bien commun de ſes Sujets* ; Et que partant aucun Roi ne voudroit rien faire contre le bien public : Car, par cette évaſion tout Tyran pourroit aiſément ſe purger de la coulpe d'avoir excité des troubles & des commotions parmi le peuple, puis que ſans difficulté ſon principal intérêt gît en ce qu'il demeure en repos.

Je viens tout préſentement de dire, que quand il n'y auroit autre choſe, ce Chapitre-ci fait aſſez voir la bonne volonté, qu'il avoit pour les Rebelles. Ce qui paroît encore trop notoirement par ce qui ſuit, imputant leur ſoulévement *à la rigueur prépoſtére & à la ſévérité ſans raiſon, au zéle avare & à la fureur ſans charité de certaines gens* (entendant toûjours par cette paraphraſe *de certaines gens* le Parlement) & en dernier lieu *à la crainte qu'ils avoient d'être entiérement extirpez.*

Si

Si toute la race des Rebelles Irlandois avoit loüé quelque Avocat, pour parler partialement & ſophiſtiquement en ſa défenſe, à peine auroit-il pû mieux éblouïr les yeux du monde, & néantmoins, n'auroit paru que pour un trompeur plauſible. Et, peut être, voire plus que peut être ; Car, c'eſt choſe qui a été affirmée & qui a paru ſous de bons témoignages, que ces terreurs feintes & ces jalouſies, ont été miſes en la tête de ce peuple inquiſitif, par le Roi-méme, ou par les Prêtres Papiſtiques, qu'il avoit envoiez vers lui, à deſſein de le faire ſoûlever. Car, qui eſt-ce qui avoit eu pouvoir de les *opprimer* ; ou, étans opprimez, de les ſoulager, ſinon le Roi, ou ſon Député immédiat ? Cela les devoit avoir pluſtôt portez à s'élever contre le Roi, que contre le Parlement. Qui eſt-ce qui les avoit menacez, ou qui avoit jamais penſé à les extirper, jusqu'à ce qu'eux-mêmes euſſent commencé à vouloir extirper les Anglois ? Qui ont *à la rigueur prépoſtére, au zéle avare & à la furie ſans charité* ; ils avoient plus de raiſon d'appréhender

préhender ces maux-là des propres commandemens de celui, qu'ils voioient journellement ne ſe ſervir point de *plus grand argument* pour prouver *la vérité* de ſa Religion, qu'en *n'en endurant point d'autre que ſa Religion Prélatique*, & qui, pour forcer les autres à la ſuivre, avoit fait des guerres Epiſcopales, Cérémonielles & Liturgiques. Mais, les Papiſtes le connoiſſoient plus avant que par le dehors, & ſavoient bien que ces guerres-là ſe faiſoient en leur faveur. Quoy que ſi la République avoit peur de ſupprimer l'Idolatrie ouverte, de crainte que que là deſſus les Papiſtes ne vinſſent à tomber dans le deſeſpoir, ce ne ſeroit autre choſe que les laiſſer croître & devenir nos perſécuteurs, pendant que nous négligerions, ce que nous pouvons faire Evangélicalement, ſavoir d'être leurs Réformateurs ; ou faire comm'avoit fait le Roi Jaques ſon pére, lequel au lieu de prendre courage, & de mettre ſa confiance en Dieu, enſuite de ſa délivrance de la Trahiſon de la Poudre, quoy qu'elle ne fût pas exécutée ; par la ſeule imagination

imagination qu'il en eut, comme quelques uns remarquent, fut frappé d'un tel triſſon Ectique, qu'il vacilla tout le reſte de ſa vie entre le Proteſtant & le Papiſte, &, depuis ce temps là, n'o'a jamais faire autrement qu'équivoquer & parlementer avec le Pape & auec ſes adhérens.

Il voudroit qu'on crût qu'il avoit compaſſion des funeſtes effets de cette Rebellion, & qu'il lamentoit que *les larmes & le ſang épandu en ce païs-là, n'éteignoient point les flammèches de nos diſſentions civiles en celui-ci.* Mais, qui avoit commencé ces diſſentions, & que peut-on plus apparemment voir, que les délais & retardemens que lui-même inventoit continüellement, pour empêcher & reculer le ſecours de ces pauvres & affligez Proteſtans; lequel ſi on n'eut point retardé, auroit, ſans doute, ſauvé beaucoup de ruiſſeaux de ces larmes & de ce ſang, deſquels il ſemble en ce lieu lamenter ſi pitoiablement l'éfuſion. Ses diverſes excuſes, diverſions & délais ſont en trop grand nombre & trop connus

connus, pour être récitez ici en particulier.

Mais, il *s'offrit ſoi-même d'aller en perſonne en cette Expédition :* Et conte ici pluſieurs imaginations, pour leſquelles il penſe qu'on ne lui voulut pas permettre. Mais, il ne dit pas que par ſes pratiques ſecretes, pour débaucher les armées, qui étoient en Angleterre, & par les entrecours cachez, qu'il avoit avec les principaux Rebelles, leſquels, long temps auparavant, étoient connus par tout, il avoit cauſé au Parlement une ſi juſte défiance de ſoi-même, qu'on n'oſoit lui laiſſer la diſpoſition des armes publiques, beaucoup moins lui confier la conduite d'un'armée.

Il conclud, *que le péché des premiers Auteurs de cette révolte, eſt néceſſairement ſuivi du péché de ceux, qui en ont empéché la ſuppreſſion, ou qui en ont diverti le ſecours.* Mais, le Jugement prononcé à la légére enveloppe ſouvent le Juge même. Il trouve à redire en ceux *qui menaçoient les Rebelles des derniéres extrémitez,* & perſuade fort qu'on leur face miſéri-

corde. Il ſemble qu'il ne s'y ſentoit pas ſi intéreſſé, que ceux qui avoient perdu leurs péres, leurs femmes & leurs enfans par leur cruauté, ſur leſquels uſer de rétaliation, n'eſt point choſe *contraire à l'Evangile*, comm' il ſuppoſe, auſſi long temps que l'Evangile n'abat point la Magiſtrature, ni le pouvoir de faire la guerre. Si ce ſien ſermon d'une miſéricorde affectée n'étoit point trop Phariſaïque, comment a-t-il pû lui-même être cauſe de la boucherie de tant de milliers d'ames en Angleterre, ſeulement pour des Prérogatives, qui n'étoient que les bagatelles & les babioles de ſa Couronne, pour des Chappes & des Surplis, qui n'étoient que les fatras de ſes Prêtres; & ne voir pas, que pendant qu'il taxe les autres, ſon zéle eſt tre-prépoſtére & contraire à l'Evangile. Et, il n'y a pas la même cauſe de détruire une Cité entiére pour le rapt d'une ſoeur, qui n'a pas été commis par méchanceté, & duquel on a offert ſatisfaction par mariage; ni le cas n'eſt pas ſemblable de ces Diſciples, qui vouloient faire deſcendre le feu du ciel ſur

ſur une ville entiére, où on leur avoit réfuſé logis, & d'une nation, qui, par une juſte guerre, veut faire mourir les familles de ceux, qui auparavant ont barbarement maſſacré des familles entiéres. Iſraël n'en a-t-il pas fait autant contre les Benjamites, à cauſe d'un rapt commis par peu de gens, mais défendu par toute la Tribu ? Et, ne fit-il pas le même envers Jabes de Galaad, pour ne l'avoir pas aſſiſté en cette vangence ? Je ne dis pas cela afin que la même meſure ſoit rigoureuſement renduë à tous les Irlandois ; ou me ſouvenant que jamais le Parlement l'ait ainſi ordonné ; mais, pour faire voir que cette ſienne Homilie eſt plus remplie de fineſſe & d'affectation, que de ſaine doctrine.

Mais, ce fut un bonheur qu'on ne conſentit point à ſon voiage en Irlande : car, ou il eût, ſans doute, tourné les forces, qui y étoient ſur pied, contre le Parlement-même, ou n'y fût point allé du tout ; ou s'il y fût allé, il paroît, par ſes paroles ſuivantes, quel ouvrage il y eût fait.

Il en auroit puni quelques uns ; Sans doute ; car, quelques uns, peut être, de ceux qui pouvoient le moins ſervir, euſſent dû être ſacrifiez à ſa réputation, & *au bien de ſes affaires.* Il auroit desarmé les autres, c'eſt à dire quand ſon temps auroit été venu ; mais, *il les auroit tous protégez contre la furie de ceux, qui auroient voulu les ſubmerger, s'ils euſſent réfuſé de ſe laiſſer emporter à ce Torrent populaire.* Ces expreſſions ſe trouvent trop ſouvent,& ſont trop bien entenduës, pour permettre que perſonne doute de ſon intention. Par la *furie de ceux*, il n'entend autre choſe que la Juſtice du Parlement, auquel néantmoins il avoit commis toute l'affaire. Il auroit, par ſa propre confeſſion, protegé alencontre de ſon Parlement Puritain, ceux qui auroient refuſé de ſe laiſſer emporter au Torrent populaire, que nótre clef ordinaire nous apprend être les Papiſtes, les Prélats & leur faction. Et, qui eſt-ce qui ne void par là que lui & les Rebelles Irlandois n'avoient qu'un même but, qu'un même deſſein, & qu'ils ſe ſeroient auſſi-

auſſi-tôt joints en un même corps contre nous ?

Il pourſuit dans ſa tendreſſe envers les Rebelles Irlandois, craignant *que nôtre zéle ne ſoit plus âpre à tuer l'Ours, pour avoir ſa peau, que pour aucun dommage qu'il ait fait.* Ou ceci juſtifie les Rebelles, & prouve qu'ils n'ont fait aucun dommage, ou infére l'opinion qu'il avoit que le Parlement étoit plus ſanguinaire & rapineux, en la pourſuite de ſa Juſtice, que ces Rebelles n'avoient été en l'exécution de leur barbare cruauté. Qu'on doute à préſent & qu'on diſpute, de qui le Roi étoit plus ami, ou de ſon Parlement d'Angleterre, ou de ſes Rebelles d'Irlande.

Avec leſquels, pour faire encore voir plus outre, combien il leur étoit ami, apres que le Parlement les eût réduits à la famine, ou en fort bas état, afin de leur donner tout le répit & tous les avantages, qu'ils pouvoient déſirer, ſans prendre l'avis de ſon Parlement, auquel lui-même avoit commis le maniement de cette guerre, il fait une ſuſpenſion

d'armes ; ſous prétexte de ſoulager les Proteſtans, qui y étoient accablez par le nombre de leurs ennemis ; mais en effet, comm'il a paru, pour ſupporter les Papiſtes, en divertiſſant & attirant ici à ſon ſervice contre le Parlement l'armée Angloiſe, qui étoit là. Car, il appert clairement que les Proteſtans alloient alors gaignant pied audit païs ; puis que, nonobſtant le manquement de ces forces qu'on leur ôtoit, qui étoient telles qu'à leur débarquement en Angleterre, elles ſubjuguérent, ſans difficulté, une grande partie du païs de Galles & de la Comté de Cheſter, ils ne laiſſérent pas de faire ſi bien qu'ils conſervérent ce qu'ils tenoient en Irlande. Mais, le deſſein de cette tréve Irlandoiſe eſt découvert, au moins en grande partie, en la Déclaration du 30 Septembre 1643. Et, ſi les Proteſtans, qui étoient audit païs, n'étoient que *des poignées*, comm'il dit, pourquoy arrête-t-il & dreſſe-t-il des ambuches en chemin, tant par mer, que par terre, autant qu'il le peut faire, aux proviſions & aux ſecours que le Parlement

ment leur envoie ? Comment fait-il revenir en Angleterre *tant de ces poignées* d'iceux, que, pour un bon eſpace de temps, elles ne lui ſervirent pas peu à s'oppoſer aux principales forces, que nous avions en Angleterre ?

Puis donc que toutes les raiſons, qu'il peut donner de cette ſuſpenſion d'armes, paroiſſent ſi fauſſes & ſi frivoles ; on peut, avec raiſon, appréhender que le deſſein en ſoi-même ne fût tres-méchant & pernicieux. Que reſte-t-il donc ? Il *en appelle à Dieu*, & perd ſa cauſe ; faiſant comparaiſon de ſes châtimens aux épreuves de Job, avant qu'il vid s'ils auroient la même fin. Mais, comment la Charité même pourroit-elle croire qu'il y eût en lui aucun brin de Religion, autant ſeulement qu'il en faut pour concevoir qu'il y a un Dieu, puis que, comm'il eſt remarqué en la Déclaration pour ne ſe plus addreſſer à lui, en même temps qu'il jure ſolennellement au Parlement, avec imprécations ſur ſoi-même & ſur ſa poſtérité, que jamais il ne conſentira à l'aboliſſement des Loix, qui

étoient en force contre les Papiſtes ; en même temps, comm'il appert ouvertement par la date des Lettres, qu'il a écrites à la Reine & à Ormond, il conſent à l'aboliſſement des Loix pénales, établies contr'eux, tant en Angleterre, qu'en Irlande. Si ce ſont là des actes d'un Prince Religieux, quelle mémoire d'homme, écrite, ou non écrite, nous peut fournir d'un Prince, qui ait jamais été irreligieux ? Il ne peut s'amuſer à faire *de longues Apologies*. Donc, ſans doute, ces longs Libelles mis au jour comme Déclarations & Proteſtations en ſon nom, ſont point de lui ; & nous trouvons beaucoup de difficulté à croire qu'ils ſoient ſiens en effet, étans ſi répugnans à tout le cours de ſes actions.

Mais, il uſurpe un commun Proverbe, que *c'eſt le propre d'un Roi de bien faire & d'être diffamé*. Cela peut être quelquefois vray ; mais, c'eſt choſe qui eſt bien plus ordinaire aux Rois de faire mal, & avoir bonne réputation ; tant le nombre des flatteurs eſt grand, & de ceux qui déïfient le nom de Roi.

Néant-

Néantmoins, non content de tels assistans, il nous préche continüellement ses vertus propres, & spécialement celle que chacun sait avoir été en lui, Patience par force.

Il croid *que l'on verra à la fin que ceux, qui ont commencé à brouïller ses autres Roiaumes, sont aussi coupables du sang, qui a été répandu en Irlande.* Nous le croions aussi ; car maintenant, cette suspension d'armes s'est tournée en une Paix ; par des Articles, qui ont été publiez, & une Commission de faire venir contre l'Angleterre, premiérement dix mille hommes sous le Comte de Glamorgan, & puis apres toutes les forces, qui y étoient, si faire se pouvoit, sous Ormond ; qui ont été les deniéres transactions qu'il a faites, comme personne publique. Et ne s'en faut pas étonner ; car, il a regardé le sang épandu, soit de ces Sujets, ou des Rebelles d'un oeil indifférent, *comme tiré de ses propres veines*, sans distinguer, comm'il devoit, quel étoit le bon, & quel étoit le sang corrompu, duquel la rétention mettoit tout le corps en danger.

Vous

Vous pouvez auſſi voir quelle eſt ſa Doctrine par ſes priéres ; eſquelles apres une courte éjaculation pour *les pauvres Proteſtans*, il prie au long pour les Rebelles Irlandois, à ce qu'il plaiſe à Dieu de ne les point abandonner, *ni leurs enfans, à l'avarice, cruauté & indignation furieuſe & maudite du Parlement.*

Il finit par un' imprécation ſolennelle & délibérée *ſur ſoi-même & ſur la maiſon de ſon pére* ; de laquelle ce que Dieu en a deja fait tomber ſur lui, eſt afin que, par un exemple ſi éminent, les hommes apprennent à trembler à la vûë de ſes Jugemens, & de ne ſe point jouër à des Imprécations.

XIII. *Sur l'Invitation des Ecoſſois & leur entrée en Angleterre.*

C'eſt choſe qui doit ſembler étrange, quand les hommes s'accoûtument à peſer

peſer & contempler les choſes dans leur premiére origine & inſtitution, que les Rois, leſquels, comme tous autres Officiers publics, ont été premiérement choiſis & inſtallez, ſeulement par le conſentement & ſuffrage des peuples, pour les gouverner, comme hommes nez libres, par les Loix qu'ils établiroient eux-mêmes ; &, en conſidération de cette dignité & des richeſſes à eux accordées, pour être les Serviteurs, auſquels la République ſe ſie ; viennent nonobſtant à une ſi deſhonnête uſurpation, que de s'eſtimer les Maîtres, non ſeulement de cette grande confiance, mais auſſi du peuple qui l'a miſe en eux : Jugeans ce qu'ils ſont obligez de faire pour l'aquit de leur devoir public, & pour la grande récompenſe d'honneur & de revenu, qu'ils reçoivent, être autant d'actes de pure grace & de faveur, comme s'ils avoient par nature & d'eux-mêmes le pouvoir qu'ils ont ſur nous, ou que Dieu nous eût vendus en leurs mains. Certes, ſi la race des Rois étoit, avec éminence, la meilleure de tous les hommes, comme celle

des

des chevaux l'eſt à Tutbury, avec raiſon il appartiendroit ſeulement à eux de nous commander, & à nous toûjours de leur obéir. Mais, les Rois, par leur naiſſance, ne ſurpaſſans aucunement les autres hommes, & ceux-là communement n'étans point, à beaucoup pres, les plus ſages, ni les plus dignes entre ceux, desquels ils réclament le droit de gouverner ; Nous ſommes aſſurez que ce n'a point été l'intention de Dieu, les voies duquel ſont juſtes & équitables ; ni celle de la nature, dont les oeuvres ſont auſſi réguliéres ; ni auſſi celle d'aucun peuple, qui ne fût point entiérement barbare, mais que la prudence, ou ſeulement le ſens commun auroit mieux guidé, lors qu'il créa premiérement les Rois, que de vouloir annuller ainſi, & faire fouler aux pieds le reſte du genre humain, en exaltant une perſonne & ſa race, ſans aucun autre mérite, qui parût en lui, mais ſeulement par la pure contingence de ſa naiſſance, au plus abſolu domaine ſur lui & ſur ſa poſtérité, ſans être obligée à rendre conte ; ce n'a point, di-je, été

été leur intention, que nous nous assujetissions à eux pour nôtre ruine ; ou que nous tenions d'eux le droit de nôtre seurté commune, & en recevions nôtre Liberté naturelle, comm' une pure largesse, de même que les fontaines pissent le vin à leur couronnement, de la superfluïté de leur grace & bénéficence Roialle. Toutefois, cette mépriſe, soit par ignorance, ou volontaire en cette matiére, a pris si profonde racine en l'imagination de ce Roi, que, soit à l'endroit des Anglois, ou des Ecossois, faisant mention des actes de son Office Roial, qu'il a passez, quoy que Dieu sache avec quelle répugnance, il les appelle en cet endroit *des obligations spéciales, des faveurs pour gratifier les esprits remuans & les désirs de ce parti-là*; comm' ailleurs il les qualifie des actes de grace & de bonté. Paroles, qui ne sentent pas seulement l'orgueil & l'usurpation seigneuriale, mais aussi l'injustice, la partialité & la corruption. Car, il a condescendu jusques-là, à l'égard des Irlandois, que d'avoir premiérement toléré en secret, & puis ouver-

ouvertement convenu de tolérer le Papiſme. Il avoit aquieſcé aux Ecoſſois, juſqu'à bannir de parmi eux les Evéques; y établir le Presbytére; & mettre en leurs mains la Milice; *préférant, comme quelques uns eſtimoient, les déſirs de l'Ecoſſe à ſon propre intérêt & à ſon honneur:* Mais, étant une fois au deça de la riviére de Tweed, ſa Raiſon, ſa Conſcience & ſon Honneur devinrent ſi rétreſſis, par un' eſpéce de fauſſe virginité, qu'il ne pût accorder aux Anglois, ni l'une, ni l'autre des mêmes demandes, dont il avoit gratifié les Ecoſſois: Comme ſi nôtre air & nôtre clymat avoit tout d'un coup changé la nature & la propriété de ſa Conſcience, de ſon Honneur & de ſa Raiſon; ou qu'il ne trouvât perſonnes ſi propres que les Anglois à être ſujets à ſon pouvoir arbitraire. L'Irlande étoit comme Ephraim, la force de ſon chef; l'Ecoſſe comme Judas, ſon Légiſlateur; mais, il avoit deſſein de jetter ſon ſoulier ſur l'Angleterre, comme ſur Edom: Et néantmoins, tant d'Anglois diſcrets, n'étans pas aſſez

ſez éveillez pour conſidérer cela, comme gens enchantez par la coupe Circéenne de ſervitude, ne peuvent être encore retenus de courir à bride abatuë, pour ſoûmettre leur col au joug de l'eſclavage.

Le ſommaire de ſon diſcours eſt contre *l'établiſſement de la Religion par des moiens violens.* Or, ſi tel a été le deſſein des Ecoſſois ſur l'Angleterre, perſonne ne peut s'en mieux défendre qu'eux-mêmes. Mais, ce qui paroit le plus étrange, eſt que le Roi, lequel, pendant qu'il a eu le pouvoir, n'a jamais emploié tant d'ardeur, qu'à moleſter & perſécuter les Conſciences des perſonnes les plus religieuſes, & lui, qui a fait la guerre & perdu tout, plustôt que de ne pas appuïer la Hiérarchie des Evéques perſécuteurs, ait l'aſſurance de ſe profeſſer, en ce lieu, ennemi de ceux qui forcent les Conſciences. Car, n'a-ce pas été lui, qui a forcé les Anglois à de nouvelles Cérémonies, & les Ecoſſois à une nouvelle Liturgie, & qui s'eſt mis en devoir d'écrire ſur leurs dos, avec ſon épée, une

Rubrique

Rubrique ſanglante ? N'a-t-il pas défendu & empéché toute recherche efficacieuſe de la vérité, & comm' un ennemi, qui l'auroit aſſiégée, lui a bouché tous les paſſages, tant par parole, que par écrit? Néantmoins, il veut parler ici *de diſputes modérées & équitables*, eſquelles nonobſtant ſi tous ne ſe ſoûmettent point à ſon Jugement, comm' étans *raiſonnablement convaincus*, il ne cele point, qu'il faut qu'ils ſubiſſent *ſa peine*, comm' opiniâtres. Mais, ſi lui-même & ces ſiens ſavans gens d'Egliſe ont été, depuis long temps, convaincus, & ſont eux-mêmes la partie obſtinée, faut-il que la Réformation les ſouffre être aſſis & maîtriſer l'Egliſe, en leurs gras Evéchez & doubles bénéfices, comme la grande Paillarde, qui eſt aſſiſe ſur pluſieurs eaux, juſqu'à ce qu'il leur plaiſe que, par la diſpute, on les persüade à les quitter ? Ou faut-il que nous nous amuſions à diſputer, pendant qu'ils complotent & nous perſécutent ? Ces Eccléſiaſtiques ne devoient point *être admis dans le bercail, comme brebis*, ainſi que porte ſa comparaiſon

paraiſon, mais, en être chaſſez comme Loups, ou comme larrons, puis qu'ils y tondoient les troupeaux, qu'ils n'avoient jamais nourris.

Il croid que *quand bien on prouveroit que le ſeul Gouvernement Presbytérien eſt inſtitué par Jéſus Chriſt; néantmoins, il ne devroit point être établi par l'épée, ſans ſon conſentement:* Ce qui eſt contraire, tant à la Doctrine, qu'à la pratique connuë de toutes les Egliſes Proteſtantes; en cas que ſon épée menace ceux, qui de leur plein gré le veulent embraſſer.

Et, bien que Chriſt & ſes Apôtres, qui, au regard des affaires civiles, n'étoient que perſonnes privées, ne debatiſſent point contre les Magiſtrats; néantmoins, lors que les Magiſtrats mêmes, & ſpécialement les Parlemens ou Etats, qui ont le plus grand droit de diſpoſer de l'épée civile, viennent à connoître la Religion, ils ſont obligez, en Conſcience, de défendre tous ceux, qui volontairement la reçoivent, contre la violence d'aucun Roi, ou Tyran que ce ſoit. Et partant, ce n'eſt pas choſe véritable *que*

la Chrêtienté ſoit plantée, ou arroſée, avec le ſang des Chrêtiens; car, il y a bien de la différence entre forcer les hommes par l'épée à devenir Presbytériens, & défendre ceux qui volontairement ſont tels, contre la furieuſe invaſion des Evéques ſanguinaires, armez de la Milice d'un Roi, qui eſt leur Pupille. Et, ſi *l'avarice & l'ambition ſont marques que le Presbytére n'a guéres de choſe de Chriſt en ſoi*; les mêmes marques ſont beaucoup plus fortes contre l'Epiſcopat, lequel, depuis le temps qu'il a premiérement monté à être un ordre au deſſus du Presbytére, n'a point eu d'autres péres & méres que l'avarice & l'ambition. Et, ſi *ces Sectes, Schiſmes & Héréſies*, dont il parle, *viennent à s'accroître en force & en nombre*, elles n'ont point beſoin d'autres exemples, que de celui de l'Epiſcopat & du ſien, *pour établir leur manière, par les mêmes voies de violence*. Et, n'y a rien, qui ait tant de marques de Schiſme & de Sectariſme, que l'Epiſcopat Anglois, ſoit qu'on regarde au temps des Apôtres, ou des Egliſes réfor-

formées ; *car, la maniére universelle du Gouvernement précédent de l'Egliſe*, nous peut auſſi-tôt conduire dans l'erreur groſſier, comme ſa Doctrine univerſellement corrompuë : Et, des deux il y avoit plus d'apparence que le Gouvernement ſe corrompît plus vîte par l'ambition. Quoy qu'il en ſoit, rien ne nous peut être Catholique, ou Univerſel, en matiére de Religion, que ce que l'Ecriture nous enſeigne : Tout ce qui, ſans l'aveu de l'Ecriture, prétend être univerſel en l'Egliſe, en cela même qu'il eſt plus univerſel, il eſt d'autant plus ſchiſmatique. Beaucoup moins, peuvent *des Loix & des Conſtitutions particuliéres* donner à l'Egliſe d'Angleterre aucun pouvoir de Conſiſtoire, ou de Tribunal, au deſſus des autres Egliſes, de ſorte qu'elle ſeule ſoit Juge de ce qui eſt Secte, ou Schiſme ; comme, avec beaucoup de rigueur, & ſans l'autorité de l'Ecriture, les Evéques en ont uſurpé. Néantmoins, ce ſont ceux-là que le Roi ſe réſout ici de défendre & de maintenir juſqu'à l'extrémité ; prétendant, apres tant de conférences, qu'on

lui a offertes, ou qu'on a euës avec lui, *qu'il ne void point de motifs plus raiſonnables, ni plus religieux, que ceux que portent les ſoldats dans leurs Canapſacs:* Ce n'eſt que folie de vouloir s'amuſer à diſputer avec une perſonne, qui eſt ainſi réſoluë.

Il s'imagine *que ſon zéle judicieux eſt le plus intéreſſé en la défenſe de l'Egliſe.* Saul avoit la même penſée, quand il préſuma d'offrir ſacrifice, ce qui lui fit perdre ſon Roiaume. Hoſias penſa le même, quand il entra dans le Temple; mais, en fut chaſſé avec la lépre pour ſon zéle préſomptueux, lequel il penſoit être *judicieux.* Ce n'eſt pas à faire à un Roi, à cauſe du devoir qu'il a de défendre l'Egliſe, de ſe vouloir établir chef ſouverain ſur l'Egliſe, ou de ſe méler du Gouvernement Eccléſiaſtique; ou vouloir défendre l'Egliſe autrement qu'elle ne veut être défenduë; car, une telle défenſe eſt un eſclavage; ni de défendre les abus, & empécher toute Réformation, ſous le nom *de nouveaux modéles, forgez & façonnez ſuivant des deſſeins particuliers.* Les choſes ſaintes de l'Egliſe

ſont

ſont au pouvoir d'autres cleſs, que celles, dont il a la garde. La liberté Chrêtienne, achêtée au prix du ſang de nôtre Rédempteur, & établie par l'envoi de ſon franc & libre Eſprit, pour habiter en nous, ne doit pas dépendre, à préſent, du conſentement douteux d'aucun Monarque terrien, ni être encore ſous les fers d'une prétomptueuſe voix négative, tyrannique envers le Parlement, mais, beaucoup plus tyrannique envers l'Egliſe de Dieu, laquelle a été contrainte d'implorer l'aide du Parlement, pour repouſſer ſa force & chaſſer ſa main peſante de deſſus nos Conſciences; lui ſe plaignant maintenant de cette tres-juſte force défenſive, ſeulement à cauſe qu'elle a repouſſé ſa violence & ſa perſécution. Si cela eſt violer ſa Conſcience, que d'être empéchée par le Parlement de violer davantage les plus tendres Conſciences de tant de miliers de bons Chrêtiens; Que la Conſcience de tous tyrans uſurpateurs, ſoit toûjours ainſi violée.

Il s'étonne, d'un étonnement de Re-

nard, comment nous avons *pû nous défier tant de l'aſſiſtance de Dieu*, que d'implorer l'aide de nos fréres Proteſtans d'Ecoſſe : Pourquoy donc, ſi ſa confiance étoit en Dieu & en la Juſtice de ſa cauſe, n'a-t-il point fait ſcrupule de ſolliciter & d'implorer tres-ardemment l'aſſiſtance des Papiſtes & Rebelles Irlandois ? Si nous avons enfin renvoiez les Ecoſſois chez eux, on ne les avoit donc pas fait venir, afin qu'ils y demeuraſſent toûjours ; le ſoulagement du peuple ne permettant pas qu'on entretint tant de Légions, qu'auſſi long temps que leur aſſiſtance étoit néceſſaire.

Nous ne mépriſions pas le Gouvernement de leur Egliſe, mais ſeulement qu'on nous voulût obliger à l'accepter ; non le Presbytére, mais l'Archipresbytére, Le Presbytére *Claſſique, Provincial & Diocéſain*, qui s'attribuë un pouvoir ſeigneurial, & une ſurintendence, tant ſur les troupeaux, que ſur les Paſteurs, ſur les perſonnes & ſur les Congrégations, qui ne leur appartiennent aucunement. Mais, à ſon jugement, ces diſputes ſe fuſſent

mieux

mieux terminées *par les meilleurs Théologiens de la Chrêtienté aſſemblez en un Synode plein & libre.* Voie tres-improbable, de laquelle on ne s'eſt jamais ſervi, au moins avec bon ſuccez, en aucun Roiaume, ou Etat Proteſtant, depuis la Réformation: Chaque vraie Egliſe aiant dequoi être compléte & parfaite en elle-même, qui lui eſt donné du ciel & par l'aſſiſtance de l'Eſprit de Chriſt, qu'elle implore. Et, cette nation entiére ne doit point être eſtimée ſi ignorante & perpétuellement novice, apres toute cette lumiére, pour avoir beſoin de l'aide & de la direction des autres nations, plus que de ce que nous voions être couché de leur opinion dans leurs écrits publics, en choſe ſi familiére, comm' eſt le Gouvernement de l'Egliſe.

Enfin, il accuſe la *Piété* de manque de *Loiauté*, & la *Religion* de rupture de la *fidélité*, comme ſi Dieu & lui n'étoient qu'un même Maître; bien que ſes commandemens fuſſent ſi ſouvent contraires à ceux de Dieu. Il veut perſüader aux Ecoſſois *que leur principal intérêt conſiſte*

en leur fidélité envers la Couronne. Mais, la véritable Politique leur enſeignera à rechercher un intérêt plus ſeur, en la commun' amitié de l'Angleterre, qu'ez ruïnes d'une famille renverſée.

XIV. *Sur le Covenant.*

LE diſcours qu'il fait ſur ce théme eſt long, quoy que ce qu'il dit ne ſoit guéres autre choſe qu'une redite ; & partant, nous y aurons bien-tôt répondu. En premier lieu, apres une conception étrange & abuſive, qu'il a des Covenans, comme ſi les hommes *engageoient leurs ames* à ceux, avec qui ils entrent en Covénant, il fait une digreſſion, & plaide pour les Evéques : premiérement, par l'antiquité *de leur poſſeſſion en ce pais-ci, depuis le premier établiſſement de la Religion Chrêtienne en cette Ile* ; & enſuite, *par une preſcription univerſelle de temps, depuis les*

les Apôtres, juſqu'à cette derniére centaine d'années. Mais, de quelle autorité peut être l'antiquité la plus primitive qui puiſſe être, contre le ſens apparent de l'Ecriture ; lequel, ſi cette derniére centaine d'années a mieux ſuivi, elle doit paſſer pour la premiére dans nôtre eſtime. Toutefois, c'eſt choſe qui a été ſouvent prouvée par les gens doctes, des Ecrits & Epîtres des plus anciens Chrêtiens, que l'Epiſcopat ne s'eſt point fourré en l'Egliſe, & ne s'eſt point élevé au deſſus des Presbytéres, que pluſieurs années apres la mort des Apôtres.

Enſuite, *il eſt fort mal-ſatisfait du Covenant*, non ſeulement *à cauſe de quelques paſſages d'icelui, qui le concernent*, comm'il ſuppoſe, *avec de tres-douteuſes limitations* ; mais auſſi, à cauſe qu'il oblige les hommes, par *des Sermens & Covenans*, à la Réformation de la Diſcipline Eccléſiaſtique. En premier lieu, ces limitations n'étoient point plus dangereuſes à ſon égard, que lui-même à l'égard de nôtre Liberté & de nôtre Religion. En apres, ce qui étoit voüé en icelui, d'arracher hors de l'Egliſe une Hiérarchie

Hiérarchie Antichrêtienne, que Dieu n' avoit point plantée, mais que l'ambition & la corruption y avoit introduite & y avoit nourrie, au grand détriment, & à l'oppreſſion des Egliſes, n'étoit pas un point *de controverſe* à diſputer ſans fin, mais, une cho[illegible] *néceſſité morale & évidente*, qui devoit être promptement faite. Et, le *Covenant* n'étoit point choſe *ſuperfluë*, encore que *les engagemens précédens, tant religieux, que légaux, nous obligeaſſent déja auparavant* mais, ç'a été ci-devant la pratique de toutes les Egliſes, lors qu' elles ont eu intention de ſe réformer. Tout Iſrael, quoy que déja ſuffiſamment obligé, par la Loi de Moyſe, *à tous devoirs néceſſaires*, entra néantmoins en un'Alliance nouvelle avec ſon Roi Aza, au commencement d'une Réformation, Et, les Juifs, apres la captivité, ſans demander le conſentement du Roi, qui étoit leur Maître, firent un ſerment ſolennel de cheminer ſuivant les commandemens de Dieu. Toutes les Egliſes Proteſtantes ont fait le même, nonobſtant les engagemens précédens qu'elles avoient à leurs di-

vers

vers devoirs. Et, quoy que ſon but ſoit de ſemer de la diviſion entre la *Proteſtation & le Covenant*, ce n'eſt pas choſe malaiſée de les réconcilier. La Proteſtation n'étoit qu'un pas, qui s'étendoit ſeulement à la Doctrine de l'Egliſe d'Angleterre, entant que diſtincte de la Diſcipline Eccléſiaſtique. Le Covenant paſſoit plus outre, à meſure qu'il plût à Dieu de nous départir ſa lumiére, & de nous encourager par degrez, & comprenoit le Gouvernement Eccléſiaſtique : Les premiers & les derniers pas, dans le progrez des bonnes actions, n'ont point beſoin de réconciliation. Néantmoins, il fait chemin par force à ſa concluſion; *que toutes les perſonnes honnêtes & diſcrétes ſe ſont toûjours eſtimées ſuffiſamment obligées par les premiers liens de Religion*; laiſſant Aſa, Eſdras, & toute l'Egliſe de Dieu, en divers ſiécles, à pourvoir à leur honnêteté & prudence, par d'autres témoignages, que par le ſien. Et, bien que les Conventions poſtérieures n'abſolvent point, juſqu'à ce que les premiéres ſoient annullées; néantmoins, lui aiant premiérement fait ceci,

ceci, nôtre devoir retourne à nous-mêmes, n'étant à ſon égard, ni *moral, ni éternel*, mais ſeulement conditionnel.

Ayant deſſein de ſe persüader que pluſieurs *gens de bien* ont pris le Covenant, ou légérement, ou par crainte; il ſemble avoir emploié quelques penſées pour trouver comment ces *gens de bien*, ſuivans ſon avis, pourront obſerver ledit Covenant ſans l'obſerver. La premiére évaſion eſt, en préſumant que *la fin principale du Covenant, en l'intention des ces perſonnes-là, ait é é de préſerver la Religion en ſa pureté & la paix du Roiaume.* Mais, le Covenant nous apprendra plus véritablement, que la pureté de la Religion & la paix du Roiaume n'étoient point alors en état d'être préſervées, mais d'être rétablies; & partant, il les oblige, non à la conſervation de ce qui étoit, mais, à la réformation de ce qui étoit de mauvais, & de ce qui étoit de Tradition & *dangereux*, ſoit que ce fuſſent *nouveautez, ou antiquitez*, en l'Egliſe & en l'Etat; ce qui n'eſt point oppoſé à nos *premiers ſermens* légitimement pris, ſoit envers Dieu,

ou

ou envers le Roi, ſi on les entend comm'on doit.

Il flaîtrit en général toutes *ſes confédérations, par voie d'Alliance & de Covenant, comm'étant le grand chemin, qu'on ſuit d'ordinaire en toute ſorte de mouvemens factieux de l'Etat, ou de l'Egliſe.* Cette ſorte de langage rejallit, avec la même ignominie, ſur toutes les Réformations Proteſtantes, qui ont été faites depuis Luther, comme fait auſſi tout ce ſien Livre entier, qui, depuis un bout juſqu'à l'autre, n'eſt rempli quaſi d'autres paroles, ni d'autres argumens, que de ceux dont les Papiſtes, & particuliérement les Rois de cette Religion-là, ſe ſont ci-devant ſervis contre leurs Sujets Proteſtants; auſquels il voudroit perſüader d'être *un chacun ſon propre Pape & s'abſoudre ſoi-même de ces liens*, par la ſuggeſtion des interprétations fauſſes & équivoques, qu'il a trop ſouvent répétées, pour y être ici répondu derechef.

Le Parlement, dit-il, *a rendu ſon Covenant ſemblable à la Manne, le rendant plaiſant & agréable au goût d'un chacun.* C'eſt

ici

ici un'autre de ſes gloſſ.s ſur le Covenant ; Il eſt content de ſouffrir que ce ſoit de la Manne ; mais, ſon deſſein eſt de faire que tout le monde en ſoit dégoûté, ou au moins l'explique ſelon *ſon goût* & dans *l'étenduë de ſon ſens* ; en quoy, de crainte qu'aucun du ſimple peuple ne faille à être ſon propre artiſan, il lui fournit deux ou trois laxatifs, qu'il appelle *des clauſes générales, qui le peuvent, en quelque façon, relever* du Covenant pris, donnant à entendre, *que ce qui eſt loiſible, ou ſelon la parole de Dieu*, n'eſt tel que ſelon qu'un chacun ſe l'imagine ſoi-même. Quelle merveille, ſi ſur de telles réſolutions & explications du Covenant, que celles-ci, aucun Roialiſte, ou Malignant, ne refuſe de le prendre, aiant appris par ſes inſtructions Roialles, ſes différentes exceptions, cautele & réſervations, d'être tout enſemble Covenantaire & Anti-covenantaire ; d'être en même temps Ecoſſois & Rebelle Irlandois.

Il revient encor à deſapprouver *cette Réformation, que le Coven.nt voüe comm' étant l'avis*

l'avis partial de peu de Théologiens : Mais, comme les choſes de cette importance, n'étoient pas pour être décidées par ces Théologiens ; auſſi ne doivent-elles pas être déterminées ici par des Eſſais & de courts Aphoriſmes, mais, par des preuves ſolides de l'Ecriture.

Il emploie le reſte de ſon diſcours à accuſer hautement le Parlement, *que la principale Réformation, qu'il a prétendu faire, a été de voler l'Egliſe* ; & à s'applaudir à ſoi-même de *ſa diſpoſition à avancer* toute ſorte *de vraie Réformation*, & de ſon averſion à toute ſorte de *Sacrilége*. Toutes leſquelles choſes, enſemble ſon titre orgueilleux de *Défenſeur de l'Egliſe*, nous lui laiſſerons prouver par la *Théologie de Pharao*, s'il lui plaît ; car, ce ſeroit une tâche impropre à *la Piété de Joſeph*. Quant à *l'égalité & pauvreté* des Miniſtres, qu'il dit être d'une ſi funeſte conſéquence, l'Ecriture les met comme deux Legs particuliers, que nôtre Sauveur a fait à ſes Diſciples : Sous leſquelles deux Nourrices primitives, car, en effet, elles ont été telles, l'Egliſe de Dieu

Dieu a plus véritablement dori, que jamais elle n'a fait, depuis que l'inégalité & les Revenus s'y fourrans, le Clergé a été corrompu & infecté d'une pire Lépre, que celle de Giesi ; à quelqu'un de laquelle Tribu, plustôt qu'à un Roi, je croi qu'on pourroit attribuer l'insipide & limoniaque priére annéxée à ce Chapitre ; encore que la priére même prie puissamment alencontre d'eux. Car, jamais de telles *choses saintes*, comme sont celles dont il parle, n'ont été données à de *plus gros pourceaux*, *ni le pain de l'Eglise* à de plus *véritables chiens*, que lors qu'il a servi à nourrir des Prélats ambitieux, impies & müets.

XV. *Sur les divers Ombrages &c.*

LE meilleur moien de bannir toute sorte d'ombrages, auroit été de le faire par des actions claires ; ou jusquà

qu'à ce que les actions fuſſent telles, par des raiſons évidentes ; mais, nous ſavons trop bien ce que c'eſt de ſimples paroles. *Si ſon honneur & ſa réputation lui euſſent été plus chers*, que ſa convoitiſe de régner, comment les Parlemens de l'une & de l'autre nation euſſent-ils pû ſi ſouvent lui reprocher ſon manquement de parole, & l'infraction de ſes promeſſes, actes, ſermens & imprécations, comm' expreſsément ils ont fait en diverſes de leurs requêtes & adreſſes à lui faites; auſquelles je renvoie le Lecteur ? Et, qui eſt-ce qui peut croire que des Parlemens entiers, choiſis par le peuple de tous les endroits du pais, ſe ſeroient rencontrez dans une même penſée & une même réſolution, de ne lui donner point avis, mais, de conſpirer contre lui d'une façon plus méchante, que n'a été la conjuration de poudre de Catesby, *pour faire ſauter*, comm'il parle, *l'affection, que le peuple lui avoit porté, & renverſer ſa fidélité. par les Machines de ces ſales calomnies.* Ouvrages d'eau & foibles, plustôt que des Machines à foudroier. Néantmoins,

moins, ces calomnies procédoient de la ſaleté de ſes actions ; deſquelles pour ſe purger, il ne ſe ſert d'aucun autre argument, ſinon de la loüange générale de ſoi-même, laquelle il a ſi ſouvent réïtérée ; & croid que l'eau bénite de Cour a la vertu d'expier, au moins à l'égard du ſimple vulgaire ; auquel il impute ſouvent du péché, où il n'y en a point, afin qu'il paroiſſe libéral *de ſon pardon*, lors qu'on ne l'en requiert pas, & qu'on n'en a point de beſoin.

Si nous voulons rappeller une fois ſeulement en mémoire les voies, qu'il a priſes pour procurer la proſpérité de ſon peuple, laquelle il voudroit paroître avoir ſi *ardemment déſirée* ; il y en aura aſſez pour nous apprendre, conſidérant les inſinüations fardées, qu'il donne en ce lieu, que les Tirans ne ſont pas flatez davantage par leurs eſclaves, qu' eux-mêmes ſont forcez de flater ceux qu' ils craignent.

Il ſoubaiteroit volontiers, pour la tranquilité du peuple, *d'être le Jonas* ; mais, peur d'être pris au mot, il prétend de prévoir

prévoir & connoître de loin deux *vens* imaginaires, dont on n'a jamais ouï parler en la Bouſſole, leſquels menacent, en cas qu'il fût jetté en mer, *d'augmenter l'orage* ; Mais, la providence divine a vuidé cette controverſe.

Il aimeroit mieux ne point gouverner, que d'être cauſe de la ruïne de ſon peuple ; & néantmoins, il y a plus de vingt ans qu'il ruïne le peuple, pour des pointilles de ſon Gouvernement. Il eſt ſoigneux de *mettre de la différence entre la peſte de la malice, & la fiévre des mépriſes, entre la demangeaiſon de la nouveauté, & la lépre de la déloiauté.* Mais, s'il avoit ſceu auſſi bien diſtinguer entre la vénérable vieilleſſe de l'ancienne Religion, & la vieille teigne de la Superſtition ; entre la bonne chaleur de bien gouverner, & la fiévre enragée de la Tyrannie ; ſon Jugement auroit eu plus d'autorité en la Médecine de l'Etat.

Il profétiſe beaucoup *que le crédit de ceux, qui l'ont voulu noircir par des imputations ſcandaleuſes, ſera dans peu de temps conſumé par la même fournaiſe de la médi-*

ſance populaire, en laquelle ils ont tâché de jetter ſon honneur & ſa réputation. Je ne crois pas qu'une Idole Romaine & dorée puiſſe donner de meilleurs oracles, que l'Image d'or de Babylone, pour nous pouvoir dire en vérité, qui eſt-ce qui a allumé cette fournaiſe de médiſance, ou qui eſt-ce qui mérite d'y être jetté, Nébucadnetzar, ou les trois Roiaumes. *Rien ne lui a baillé plus grand ſujet de tenir ſon innocence pour ſuſpecte, que de voir tant de perſonnes, qui faiſoient profeſſion d'une ſinguliére Piété, s'oppoſer à lui :* mais, ce ſaiſiſſement ne lui dura pas long temps; car, il conclud de ſoupçonner plûtôt leur Religion, que ſon innocence ; affirmant que *quantité de ceux, qui étoient aupres de lui, étoient perſonnes ſavantes & religieuſes, au delà de l'ordinaire proportion.* Mais, ſi ſon grand ſeau, ſans ſon Parlement, n'avoit pas aſſez de pouvoir pour créer des Seigneurs ; beaucoup moins, ſa parole ſera-t-elle capable de créer des perſonnages doctes & religieux ; & qui eſt-ce qui donnera autorité à ſon Jugement deſtitué de ſavoir, de les choiſir

choiſir d'entre les autres ?

Il devine que *diverſes perſonnes bien-intentionnées ont été pouſsées par de certains Prêcheurs populaires à s'oppoſer à lui.* Mais, ſans difficulté, cette oppoſition eſt procedée & continue de têtes beaucoup plus ſages, & d'eſprits d'une plus noble trempe: Les *Hérodiens* conduits par leurs Prêtres ſont déja tombez dans le foſsé avec leurs guides aveugles, allans comm'ils s'imaginoient, en Sion, & s'étans trouvez embourbez en l'Ile de Wight.

Il rend graces à Dieu *de ſa conſtance en la Religion Proteſtante, tant ici, qu'ez païs étrangers.* La Lettre qu'il écrivit au Pape fait voir quelle a été ſa conſtance en la Religion, au dehors; & au dedans, les innovations, qu'il a faites en l'Egliſe, ſans qu'il ſoit beſoin de donner plus de crédit à cette vaine jactance.

Il pourroit en telle occaſion *s'être ſervi de l'aſſiſtance des Papiſtes*, que cela n'auroit point préjudicié à ſa Religion: mais, en l'établiſſement de la Religion Proteſtante, leur aide étoit de mauvaiſe grace & ſuſpect, & faiſoit voir que

la plus grande partie des Proteſtans étoit contre lui & contre ſon établiſſement forcé. Mais, ceci eſt étrange, à la vérité, qu'il veuille à préſent enſeigner au Parlement, ce que jamais perſonne, avant que d'avoir lû ceci, n'eût crû que lui-même eût appris, *que la difference d'opinions, en matiére de Religion, ſe peut aiſément rencontrer en perſonnes, qui ont le même devoir de ſujettion & de fidélité*, s'il a eu ces mêmes pensées-là dez le commencement, pourquoy a-t-il usé de tant de contrainte envers les Puritains d'Angleterre, & envers le Roiaume entier d'Ecoſſe, pour les obliger à ſe conformer à une Liturgie ? Pourquoy a-t-il crû, que qui ne vouloit point d'Evêques, ne vouloit point de Roi ? Pourquoy l'Epiſcopat s'accordoit-il mieux à la Monarchie, ſi les différentes opinions en matiére de Religion peuvent s'accorder ſous un même devoir & un même hommage ? C'eſt ainſi que les Maximes de Cour, auſſi bien que les Favoris, ſe levent & tombent ſelon le plaiſir du Roi.

Afin de ne le point taxer de manque-

ment

ment d'élégance, comme Courtiſan, en écrivant *Oglio* pour *Olla*, qui eſt un mot Eſpagnol ; on peut bien dire que c'étoit faire un plus grand *mélange* de Religions & plus diſproportionné, en joignant les Papiſtes avec les Proteſtans, en une cauſe de Religion, que d'entretenir toutes ces diverſes Sectes, dont il parle, leſquelles ſont toutes Proteſtantes, & ne ſont qu'une Religion, bien que ce ſoient diverſes opinions.

Et ce n'eſt point *une honte aux Proteſtans*, que lui, qui eſt Papiſte déclaré, ſi ſa Lettre écrite au Pape, laquelle il n'a point juſqu'ici deſavoüée, ne lui donne point le démenti ; ait ſi peu rencontré de Proteſtans de ſa Religion, qu'il ait été forcé d'implorer le conſeil & l'aſſiſtance des Papiſtes pour établir la Religion Proteſtante ; leſquels, non par *le ſentiment de leur fidélité*, mais, dans l'eſpérance de ſon Apoſtaſie vers Rome, ont été aiſément perſüadez de quitter la diſpute, pour en venir aux armes ; qui ont été les moiens volontaires, auſquels il y eu premiérement recours.

Il rejette de ſoi l'accuſation que le Parlement lui a ſi ſouvent miſe ſus, d' avoir prêté l'oreille à de mauvais Conſeillers, *comm' une invention de ceux qui témoignoient tant d'ardeur à lui donner meilleur conſeil.* C'eſt choſe déja connuë que ceux, dont il parle, étoient le Parlement ; & que comme Roi il devoit avoir ſuivi ſes conſeils, & non d'autres Il a lui-même, d'ordinaire, pris ſur ſoi, ce que la civilité dudit Parlement imputoit à ſes mauvais Conſeillers ; mais, Il transfére de la coulpe de ſes brouilleries civiles, à la juſte réſiſtance qu'a faite le Parlement, *les énormitez, les confuſions & les miſéres*, & lui impute ſes propres mauvais déportemens, qu'il n'a pû encore redreſſer, à cauſe de ſon oppoſition, comme ſi c'étoient de nouveaux deſordres, qu'il eût cauſé, & non les vieilles maladies de ſon mauvais Gouvernement ; lequel, par un' intempérie auſſi mauvaiſe, il recommence à loüer & exalter : Que ceux-là qui veulent plustôt être gouvernez par *ſes Rétractations & conceſsions*, que par les Loix du Parlement

ment, admirent, s'ils veulent, les *louanges* qu'il se donne soi-même, & soient flattez de cette *Couronne de patience*, à laquelle il les exhorte adroitement, afin de la pouvoir tant mieux mettre sur leur tête avec son pied Monarchique.

Il appelle la confiance, de laquelle le Parlement s'est fidélement aquitté en la vindication de nôtre liberté, *un autre artifice pour retirer de lui l'affection du peuple & avancer par là leurs desseins.* Quel acte de Justice eût-on pû demander en faveur du peuple, que la jalousie d'un Roi n'eût pû, bien que mal à propos, appeller un dessein pour décrier son Gouvernement & se mettre en la faveur du peuple ? Etre plus juste, plus religieux, plus sage, ou plus courageux que le commun, est chose, qui excite la crainte & l'envie en un Tyran ; lequel aussi-tôt s'écrie contre la popularité, qu'il n'estime guéres moins coupable, que la Trahison. Le sommaire de tout ceci est, que le Parlement pensoit mettre des bornes, ou ôter tout à fait la Rémore

more de ſa voix négative, laquelle, de même que cette petite peſte fait en mer, entreprenoit d'arrêter le cours de la République, qui, à pleins voiles, tendoit à la Réformation ; & penſoit prendre part avec lui en la Milice ; toutes leſquelles deux choſes il ne pouvoit tenir ſans le conſentement du peuple, à moins d'être abſolument Tyran. Il profeſſe *ne déſirer point d'autre Liberté que celle qu'il n'envie point à ſes Sujets, ſuivant les Loix* : & néantmoins, il a combatu de toute ſa force & pouvoir contre ſes Sujets, pour avoir ſeul le pouvoir ſur eux entre ſes mains, non ſeulement contre, mais auſſi outre la Loi. Quant à la Liberté Philoſophique, de laquelle il parle en vain, nous pouvons conclure qu'il étoit fort peu verſé en ces notions libres, puis qu'il étoit ſi injurieux envers la Liberté civile.

Il appelle la Conſcience, *la Souveraineté de Dieu*, Pourquoy donc conteſte-t-il avec Dieu, pour ce titre de Souverain ? pourquoy a-t-il voulu en certaines choſes brider nos Conſciences & les forcer à ſe relacher en d'autres choſes, pour leſquelles

nous

nous n'étions reſponſables qu'à Dieu ſeul & à l'Egliſe ? Dieu nous commande *d'être ſujets pour l'amour de la Conſcience*, c'eſt à dire au Magiſtrat, en ce qui regarde les Loix, & non pas lors qu'il uſurpe le pouvoir ſur les choſes ſpirituëlles, comme Lucifer hors de ſa Sphére. Et, le même précepte l'oblige pareillement, pour l'amour de la Conſcience, à être ſujet au Parlement, qui eſt ſon Supérieur, tant naturel, que légal.

Finalement, apres avoir mis la faute de ces émotions, non ſur ſon mauvais Gouvernement, mais, *ſur l'ambition des autres, ſur la néceſſité qu'avoient quelques uns de redreſſer leur fortune, & la ſoif que divers avoient de la nouveauté.* il ſe promet *beaucoup d'honneur & de réputation; & que, de même que le Soleil, il remontera & reprendra une ſi grande ſplendeur & lumiére, que les Hibous & Chauve-ſouris, & tels funeſtes Oiſeaux n'en pourront ſupporter l'éclat.* Certes, les Poëtes ont de coûtume de s'emporter à de ſemblables expreſſions. Mais, il arrive aux méchans Rois, leſquels, ſans cauſe, attendent de la gloire

à

à l'avenir de leurs mauvaiſes actions, la même choſe qu'aux mauvais Poëtes, leſquels meurent de faim, dans l'eſpérance trompeuſe d'aquerir l'immortalité par leurs mauvaiſes compoſitions. Car, bien que l'on ne doive *point mal-parler des Dignitez*, qui ſont juſtes, néantmoins, rien ne nous empeche de blâmer, auſſi long temps que nous diſons la vérité, ceux qui font mal en leurs dignitez : Ainſi en a uſé nôtre Sauveur lui-même ; ainſi ont fait Jean Baptiſte, & Etienne le Martyr. Et, il ſe peut aſſurer que ces *voiles noirs* de ſes mauvaiſes actions, auroient toûjours empéché *ſa face de reluïre*, juſqu'à ce qu'il eût pû *réfuter les mauvaiſes paroles par ſes bonnes actions* ; laquelle grace il ſemble demander ici ; Et, ſans doute, ſa priére a été exaucée de la même façon qu'elle a été conceuë. Mais, ſa priére-même eſt ſi ambitieuſe de prérogative, qu'il oſe demander la prérogative de Chriſt, d'être fait la maîtreſſe pierre du coin.

XVI. *Sur*

XVI. *Sur l'Ordonnance faite contre le Livre des Priéres communes, ou la Liturgie.*

LE ſens de l'Ecriture & la pratique des Apôtres lui auroient pû beaucoup mieux apprendre l'opinion, qu'il devoit avoir des Liturgies, que non pas ſon raiſonnement & ſes conjectures humaines. Toutefois, voions de quel poids ſont ces choſes. Si ce *n'eſt pas choſe nouvelle de voir toutes nouveautez ſe fourrer ſous le nom de Réformation*, certes, c'eſt encore choſe moins nouvelle de voir toute ſorte de Réformation être cenſurée & recevoir de l'oppoſition, ſous le nom d'innovation, *par ceux*, qui étans élevez en des places, au deſſus de leurs mérites, appréhendent toute ſorte de changemens, quoy que ce ſoit des choſes les plus mauvaiſes, ou

ou établies imprudemment. *Tant* le radotement de ceux, qui s'attachent à l'antiquité, *a de peine à accorder au temps* préſent *aucune portion de Piété, ou de Sageſſe.*

Il accuſe l'abolition de la Liturgie d'avoir ſeulement été faite, *comme choſe plauſible au peuple*, la réjection de laquelle, il compare, avec peu de révérence, au *crucifiement* de nôtre Sauveur. Enſuite, il dit qu'elle a été faite pour plaire à ceux, qui tiroient vanité de leur talent à parler ſur le champ; entendant par là les Miniſtres. Pour leſquels la meilleure réponſe, que nous pouvons faire, eſt celle, qui fut faite pour l'aveugle né, *ils ont de l'âge, qu'ils parlent pour eux-mêmes*; non pas de quelle façon ils ſont devenus aveugles, mais, ſavoir ſi c'étoit la Liturgie, qui leur tenoit la langue liée.

Pour ce qui eſt de la matiére contenuë en ce Livre-là, nous n'avons point beſoin d'un meilleur témoin que le Roi Edoüard 6e, lequel confeſſe aux Rebelles de Cornwall, que ce n'étoit que le Meſſel tourné en Anglois, duquel ſeulement on avoit

raié

raié fort peu de mots. Et, par cet argument, lequel le Roi Edoüard eût ſi en main pour s'en ſervir contre cette canaille, qui n'avoit point de Religion, nous pouvons être aſſurez que c'étoit la crainte charnelle de ces Théologiens & Politiques, qui dreſsérent cette Liturgie, & ne la firent pas différer d'avantage de la Meſſe, de peur que par un changement trop grand, ils n'irritaſſent le peuple & ne fuſſent dénüez des mêmes échappatoires, qu'ils avoient appris à ce jeune Roi, pour s'y mettre à couvert,

Quant à la maniére de ſe ſervir de certaines formes preſcrites, il n'y a point de doute, que de la matiére *ſolide* & de bons déſirs étans bien conceus dant le coeur, les paroles ſalutaires ſuivent apres d'elles-mêmes. Et, aucun vray Chrêtien ne peut trouver raiſon pourquoy on doive admettre aucune Liturgie ; étant choſe, qui n'a point été commandée, ni pratiquée par les premiers fondateurs de l'Egliſe, leſquels ſeuls avoient cette autorité, ſans le commandement, ou l'exemple deſquels, auſſi ſouvent que le Prêtre

ſe

ſe revêt de ſa Robe, ou de ſon Surplis, auſſi ſouvent ſa priére impoſe-t-elle un joug ſervil de Liturgie. C'eſt choſe évidente que ceux qui *ne ſe ſervent point de formes preſcrites de priéres*, tirent leurs paroles de l'affection de leur coeur; pendant que les autres ſont obligez à rechercher des affections propres & proportionnées à un certain ramas de paroles préparées, deſquelles de même qu'on ne défend pas à l'infirmité particuliére de quelques perſonnes de ſe ſervir, auſſi, vouloir empriſonner par force & renfermer dans la créche de certaines paroles arrangées, ces deux choſes qui doivent être le moins aſſujeties & ce divin Eſprit; qui nous meut à parler, eſt une Tyrannie, qui ſe voudroit attribüer des bras plus longs que n'avoient ces Géans, qui menaçoient le ciel d'eſclavage. Ce n'eſt pas tant la queſtion, ſavoir ce *que nous pouvons faire* avec une même forme de parole; que ſavoir ſi on nous peut forcer à ſuivre une Liturgie, comm' il nous y a forcé. Il eſt vray *que nous prions toûjours le même Dieu*; mais, peut-

on

on inférer delà que nous devions toûjours nous ſervir des mêmes paroles ? Il s'enſuivroit que nous ne devrions nous ſervir que d'une ſeule parole, parce que nous prions un ſeul Dieu. *Nous faiſons profeſſion des mêmes véritez*, mais, la Liturgie ne contient pas toutes les véritez : *Nous liſons les mêmes Ecritures*, mais, nous ne liſons jamais que toutes ces expreſſions ſacrées, tout le bénéfice & l'uſage de l'Ecriture, au regard de la priére publique, nous puiſſent être déniez, à la réſerve de ce qui ſe trouve entonnellé dans le Livre des priéres communes, avec pluſieurs mélanges d'inventions humaines ; & ce qui eſt le pire, ſans aucun ſel. Mais, ſuppoſé mêmes que ce ſoient toutes paroles bien aſſaiſonnées & ſans mélange ; ſuppoſé que ce ſoit la Manne même ; néantmoins, ſi on vient à les vouloir ſerrer & nous forcer à nous en ſervir, pendant que tous les matins Dieu répand & verſe en nos coeurs de nouvelles expreſſions, au lieu d'être profitables & propres, on trouvera qu'elles ſont comme de la Manne

qui a été gardée, & *engendrent* pluſtôt *des vers & deviennent puantes. Nous ſommes obligez aux mêmes devoirs & reſſentons les mêmes néceſsitez* : Néantmoins, non pas toûjours les mêmes, ni de même façon; mais, avec grande variété de circumſtances, qui requiérent auſſi une variété de paroles ; deſquelles Dieu nous a donné abondance, non pour en être ſi prodigues en toute ſorte d'autres occaſions, & ſi chiches ſeulement envers lui en nos dévotions. Comme ſi les Chrétiens étoient à préſent dans une pire famine de paroles propres pour leurs priéres, que celle de nourriture, que ſouffrirent les Juifs durant le ſiége de Jéruſalem, lors que les Prêtres aians, peut être, à changer ſelon la coûtume, les pains, de Propoſition, faute d'autres pains, ils étoient contrains chaque jour de Sabbath d'y préſenter toûjours les mêmes. Si *l' Oraiſon Dominicale* avoit été *le garant & le patron de toutes les Liturgies établies*, comm'il eſt affirmé en cet endroit, pourquoy les Apôtres ne ſe ſont-ils jamais apres ſervi de cette priére, ni d'aucune

d'aucune autre forme établie, & mêmes n'en ont fait aucune mention ; beaucoup moins nous en ont-ils recommandé l'uſage ? Pourquoy ont-ils en cette occaſion, & en choſe ſi utile, manqué de ſoin envers l'Egliſe ; puis qu'il y avoit tant de danger, & que c'étoit choſe ſi ſujette à être diſputée, de le laiſſer faire à la plume d'autres gens ; de l'autorité desquels nous ne pourrions pas être ſi aſſurez ? Pourquoy cela a-t-il été oublié par ceux, qui déclarent nous avoir révélé tout le Conſeil de Dieu ? lequel, comm'il a laiſſé la guide de nos affections à ſon Eſprit ſanctifiant, auſſi lui a-t-il pareillement laiſſé le ſoin de nous mettre des paroles en bouche, ſans qu'il ſoit beſoin que nous les préméditions ; non ſeulement ces paroles pleines de précaution, deſquelles nous devons uſer devant les Gentils & les Tyrans, mais beaucoup plus, ces paroles filiales, deſquelles nous avons occaſion de nous ſervir ſi ſouvent, lors que nous avons accez, avec liberté de paroles, au Thrône de grace. Leſquelles de quitter, pour nous aſſujetir aux

formulaires extérieurs des autres, ſeroit lui faire injure, & à ſon don parfait, qui eſt l'Eſprit, & à celui qui nous donne la capacité, que nous avons, de prier, comme ſi ce qu'il nous fournit n'étoit pas complet, & qu'à ceux à qui il a donné les affections, il ne leur eût pas auſſi fourni le moien de s'expliquer, pour rendre ſon don de priéres un don parfait, ſpécialement à ceux, dont la charge eſt de prier publiquement en l'Egliſe.

Et quand bien ce don ſeroit ſeulement naturel, néantmoins, les priéres volontaires *ſont moins ſujettes à des formalitez & à des diſpoſitions ſuperficielles, que les formulaires établis*; car, en celles-là, au moins quant aux paroles & à la matiére, celui qui prie doit premiérement conſulter avec ſon coeur, ce qui apparmement peut émouvoir ſes affections; là où en celles-ci, les paroles & la matiére étant toutes prêtes pour les lévres, ce qui eſt aſſez pour produire un acte extérieur de priére, ſes affections deviennent lâches, & ne viennent pas facilement, étant ſeulement appellées par des

paroles

paroles, qui ne viennent pas de ſon crû. Semblablement, la priére aiant moins d'entrecours & de ſympathie avec un coeur, qui ne la point conceuë, ne prend pas la peine de deſcendre ſi bas ; mais s'envolant en hâte ſur les aîles ſpécieuſes de la formalité ; ſi elle ne vient point à tomber du haut en bas, au lieu d'une priére qu'on attendoit, elle préſente à Dieu un ramas de paroles arides & tout à fait vuides.

Il n'y a point de doute que *l'oſtentation & la formalité* peuvent corrompre les meilleurs exercices du culte divin : mais, pour cela nous ne devons pas laiſſer leſdits exercices, pour choſes toutes contraires, ni changer nos priéres en une eſpéce de note ordinaire. Ne peut-on pas reprendre le babil non prémédité & le reprimer en ceux, qui en ſeront trouvez entachez, ſans vouloir empécher en tout le monde l'Eſprit de Dieu ? Mais, c'eſt la coûtume des méchans & des hypocrites de tirer avantage des moindres abus, qui ſe trouvent ez choſes bonnes ; afin de pouvoir, ſous ce pré-

texte, bannir pluſtôt la bonté de ces choſes, que l'abus qui y eſt. Et, avec combien peu de connoiſſance & combien de foibleſſe attribuë-t-il ici à *conſtance* l'uſage des formulaires établis ; comme ſi c' étoit conſtance au Coucou de ſe tenir toûjours dans une même Liturgie?

Beaucoup moins eſt-ce choſe loiſible, qu'un Meſſel Anglifié, compoſé, pour tout ce que nous ſavons, par gens qui n'étoient ni doctes, ni religieux, *doive pouſſer hors*, ou nous priver en aucun temps de l'exercice de ce divin don, que Dieu, par ſa promeſſe ſpéciale, épand journellement ſur ſon Egliſe, aſſavoir l'Eſprit de priére : Duquel pour aider les diverſes infirmitez, qu'il raconte ici, la *groſſiéreté*, *l'impertinence*, *les termes plats* & autres ſemblables, nous avons, un remède, que Dieu y a trouvé lui-même, autre que la Liturgie, aſſavoir ſon libre Eſprit. Quoy que nous ne ſachions pas prier, comme nous devons ; néantmoins, ledit Eſprit avec des gémiſſemens, qui ne ſe peuvent exprimer par des paroles, beaucoup moins par une

Liturgie

Liturgie bornée, habitant en nous, fait intercession pour nous, selon l'intention & la volonté de Dieu, tant en particulier, qu'en l'accomplissement de tous les exercices Ecclésiastiques. Car, c'est pareillement sa promesse que là où deux ou trois assemblez en son nom, s'accorderont à lui demander quelque chose, elle leur sera octroiée, parce qu'il est là au milieu d'eux. Si donc les Eglises anciennes pour remédier aux infirmitez de la priére, ou plustôt aux infections des Héréſies Arrienne & Pélagienne, négligeant cet aide ordonné & promis de l'Esprit, se sont appliquées, environ 400 ans apres Christ, à des Liturgies de leur propre invention ; nous ne devons pas les imiter, ni nous défier de Dieu en l'éloignement de cet aide paresseux de nôtre Dévotion, lequel il n'a jamais ordonné. Et, ce qui se dit de la Liturgie, se peut dire aussi du Directoire, si on oblige à le suivre ; quoy qu'il y ait beaucoup plus de raison de prohiber le Livre des priéres communes, comm' étant de soi-même superstitieux, offensif, &

qui, quoy que tourné en Anglois, eſt néantmoins en effet le livre de la Meſſe; Et, les places publiques doivent être pourvûës de gens, qui n'aient point beſoin de l'aide continüel des Liturgies, ou Directoires, mais, qui ſoient doüez des dons Miniſtériaux proportionnez à leur vocation.

Finalement, il n'a pas raiſon d'objecter que le Livre des priéres communes ait été rejetté *à cauſe qu'il prioit trop ſouvent pour lui* ; car, s'il n'a jamais ouï les longues & laborieuſes priéres, qui ont depuis été faites pour lui dans les chaires, c'eſt choſe douteuſe qu'elles aient jamais été exaucées du ciel. Nous pouvions attendre ici que ſa priére, qui ſuit, ajoûteroit beaucoup au crédit des formulaires établis, mais au contraire, nous y trouvons les mêmes imperfections, qu'en la pluſpart des précédentes, dont il accuſe les priéres faites ſur le champ. Il n'y demande pas que Dieu le dirige & lui face connoître ſi les Liturgies ſont loiſibles ; mais préſume &, en quelque façon, lui veut perſüader

der qu'elles le ſont ; priant que *l'Egliſe ni lui n'en manquent jamais.* Quelle pire priére eût-il pû faire ſur le champ? ſi ce n'eſt qu'il entende par ce mot de manquer, qu'ils n'en aient jamais beſoin.

XVII. *Des différens touchant le Gouvernement Eccléſiaſtique.*

LE Gouvernement de l'Egliſe par Evéques a été ſi amplement prouvé par l'Ecriture être vitieux & uſurpé, que ce n'eſt pas choſe beaucoup importante de ſavoir s'il a été maintenu *par Piété, ou par Raiſon d'Etat.* Car, la Piété fondée ſur l'erreur ne peut pas juſtifier davantage le Roi Charles, qu'elle a fait la Reine Marie devant Dieu, ou devant les hommes. Quoy qu'il en ſoit, il ne faut pas laiſſer paſſer cela ſans le remarquer ſérieuſement ; Dieu aiant tellement

lement disposé l'Auteur en ce Chapitre, que de lui faire avoüer & découvrir plus de mystére & de combination entre la Tyrannie & la fausse Religion, qu'on n'en auroit pû croire, s'il avoit été dit par un autre. Nous pouvons voir ici les tres-obscures racines de l'une & de l'autre renversées, & comm' elles sont entrelicées & entrelacées l'une dans l'autre dans la terre, quoy qu'en l'air elles se divisent en deux différentes branches. Nous avons pû apprendre, tant par l'Histoire sainte, que par celles du temps de la Réformation, que les Rois de ce monde ont toûjours hai, &, par un instinct, appréhendé l'Eglise de Dieu. Soit que sa Doctrine semble beaucoup favoriser deux choses, qu'ils craignent tant, savoir la Liberté & l'Egalité ; ou parce que les membres d'icelle sont les enfans de ce Roiaume, lesquels, comme les anciennes Profésies ont prédit, doivent à la fin rompre en piéces & dissoudre tout leur grand pouvoir & leur domination. Et, ces Rois & Potentats, qui se sont le plus efforcez de se libérer de cette crainte

crainte, en retranchant, ou ſupprimant la vraie Egliſe, ont attiré ſur eux-mêmes l'occaſion de leur propre ruine, pendant qu'ils penſoient la prévenir avec le plus d'adreſſe. Ainſi, quand Pharao commença une fois à craindre & devenir jaloux des Iſraëlites, qu'ils ne multipliaſſent & ne combatiſſent contre lui ; & que ſa crainte l'excita à les affliger & tenir bas, comm' étant le ſeul reméde pour empecher ce qu'il appréhendoit, il trouva bien-tôt que le malheur, lequel auparavant étoit comm' endormi, tomba ſoudainement ſur lui, par les moiens prépoſtéres, dont il ſe ſervit pour l'éviter. Laiſſans là les exemples, qui ſe ſont paſſez depuis, & ne fermans pas volontairement les yeux, nous pouvons voir que le même eſt arrivé en nôtre propre païs. Ce Roi-ci, plus qu'aucun de ſes Dévanciers, excepté, peut être, ſon pére, dez ſon avénement à la Couronne, aiant logé en ſon eſprit un' étrange appréhenſion & un grand ſoupçon des perſonnes les plus religieuſes, & de leur doctrine, laquelle, en ſon langage,

guage, il appelle en ce lieu *l'exorbitance ſéditieuſe* de la langue des Miniſtres, & craignant, comm'il l'exprime peu Chrêtiennement, *qu'avec la clef du ciel, ils ne laiſſaſſent ſortir des coeurs de ſon peuple, la paix & la fidélité*, quoy que jamais ils n'aient prêché, ni atenté choſe aucune, qui ait pû juſtement exciter en lui telles appréhenſions, il n'a jamais eu de repos, & n'a pû s'eſtimer être en ſeurté, tant qu'il en eſt demeuré aucun en l'un de ſes trois Roiaumes, qu'il n'ait pas déraciné. Mais, faiſant extérieurement profeſſion de la même Religion qu'eux, il n'a pas pû, comme Pharao, uſer d'abord de force ouverte, cette voie aiant de plus fort mal réüſſi à d'autres auparavant. Partant, il aime mieux prendre une voie plus myſtérieuſe, & une méthode plus nouvelle de la tromperie Anti-Chrêtienne & plus pernicieuſe à l'Egliſe : Et, ſemblable en cela à Balak fils de Tſippor, contr'une nation de Profétes, il juge à propos de loüer d'autres eſtimez Profétes, & de miner & ruïner la vraie Egliſe par une fauſſe Politique Eccléſiaſtique. Il trou-

va

va que le Gouvernement des Evéques étoit le plus propre pour ce deſſein, étant un Ordre en l'Egliſe, lequel aiant été corrompu premiérement par les hommes, corrompoit mutüellement ceux qui le receuoient, tant en leur Jugement, qu'en leurs moeurs. En conférant des Evéchez & des gras Bénéfices à ceux qu'il eſtimoit être les plus ſouples à ſes volontez, contre les Canons & la pratique univerſelle de l'Egliſe ancienne, qui laiſſoient au peuple ces élections, comme ſon droit, il rechercha, comme lui-même l'avouë ici, *d'avoir la plus grande influence ſur les gens d'Egliſe.* Et eux, de l'autre côté, ſe voians élevez à une haute Dignité, qui n'étoit ni fondée ſur l'Ecriture, ni approuvée par la Réformation, ni appuiée d'aucun don ſpirituel, qui fût en eux, crûrent que leur plus court étoit de dépendre ſeulement de lui, & par degrez imprimérent en ſa fantaſie cette opinion dégénérante & peu Roialle, *Que point d'Evéques, point de Roi.* Comm'ainſi ſoit qu'au contraire tous les Prélats, en leur propre ſens ſubtil, ſont

ſont d'autre opinion, ſuivant le dire de Pie 4e raporté dans l'hiſtoire de Trente, que les Evéques deviennent plus vigoureux & plus puiſſans, lors que les Princes ſont les plus foibles & impuiſſans. Ainſi, les deux intérêts de la Tyrannie & de l'Epiſcopat étans incorporez l'un dans l'autre, le Roi, dont la principale ſeurté & l'établiſſement conſiſtoit en la juſte exécution de ſon pouvoir civil, & non ez Evéques & en leurs méchans conſeils, étant fatalement pouſſé, ſe met apres à vouloir extirper ceux, dont il appréhendoit que la Doctrine & le déſir d'une Diſcipline Eccléſiaſtique, ne fût la ruïne de ſa Monarchie. Et, parce qu'aucune Loi temporelle ne pouvoit trouver à mordre ſur l'innocence de leur vie, il commence par la perſécution de leurs Conſciences, mettant des pierres d'achoppement & de ſcandale devant eux, & ſe ſert de cet argument-là pour infliger ſes punitions injuſtes, tant ſur leurs corps, que ſur leurs biens. Si, en cette guerre contre l'Egliſe, il lui eſt arrivé le même, qu'aux autres ſuperbes Monarques, que

que Dieu avoit ci-devant endurcis à entreprendre le même, nous devons lever les yeux avec louanges & actions de grace vers l'Auteur de nôtre délivrance, auquel appartient pour jamais la victoire & le pouvoir, la Majesté, l'honneur & la Domination.

Cependant, par ses propres paroles nous pouvons facilement appercevoir que les motifs spéciaux, qu'il a eus pour dépraver son jugement & se laisser emporter à favoriser & défendre l'Episcopat de tout son pouvoir, sont tels que nous avons représenté ici: Et il a été montré ci-devant avec combien de répugnance & de réservation mentale, il a condescendu, contre son intérêt, à le bannir de la Maison des Seigneurs. Nous répondrons aux raisons, qu'il affirme avoir si fort opéré sur son Jugement, aussi avant comm' il tâchera de les faire valoir.

Il met en tête *l'Ecriture*, mais, n'en raporte aucun passage distinct; en apres, *la constante pratique de toutes les Eglises Chrêtiennes, jusqu'à ce qu'en ces derniers Siécles la Sédition, la Faction, l'Orgueil, & l'Avarice*

l'Avarice ont inventé de nouveaux modéles, ſous le titre du Gouvernement de Chriſt. Aucun Papiſte pourroit-il avoir parlé plus ſcandaleuſement contre toute la Réformation ? Le Parlement & les bien-affectionnez parmi le peuple peuvent bien à préſent ne ſe troubler point de ſes calomnies & reproches, puis qu' il les enferme tous dans le même faiſſeau avec toutes les autres Egliſes réformées, leſquelles peuvent voir maintenant, outre l'experience qu'elles en ont fait à leurs dépens, quel ami cordial, & quel aide elles avoient en lui au dehors, & combien il étoit fidéle à la Cauſe Proteſtante.

Quand aux Hiſtoires, pour prouver les Evéques, ſi nous n'avons point envie de tomber dans l'erreur, dans la vanité & dans l'incertitude, la Bible doit être nôtre ſeule Hiſtoire, laquelle nous apprend que les Apôtres n'étoient proprement Evéques : En apres, que les Evéques n'étoient point ſucceſſeurs des Apôtres, en la fonction d'Apoſtolat. Et que s'ils étoient Apôtres, ils ne

pouvoient pas être préciſément Evéques, & s'ils étoient Evéques, ils ne pouvoient pas être Apôtres ; cette derniére charge étant univerſelle, extraordinaire & immédiatement de Dieu ; celle-là étant ordinaire, fixe & particuliére, & qui emporte un' inſpection continüelle ſur un certain troupeau. Et, quoy que *l'ignorance & le fourvoiement* des Egliſes anciennes apres ce temps-là, puiſſent, avec autant *de raiſon & de charité*, être ſuppoſez auſſi *ſoudains*, au fait de l'Epiſcopat, comm'en d'autres corruptions manifeſtes, néantmoins, que *depuis le premier ſiécle, par l'eſpace de* 1500 *ans, on ne puiſſe produire d'exemple d'aucune Egliſe bien établie, où il y ait eu pluſieurs Miniſtres & Congrégations, ſans avoir eu quelques Evéques au deſſus d'eux*, c'eſt un' aſſertion que l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, à laquelle il appelle au défaut de l'Ecriture, prouve clairement être fauſſe & trop confidente. Sozoméne, qui écrivoit il y a plus de 1200 ans, raporte, en ſon 7e Livre, que, de ſa connoiſſance, ez Egliſes de Cypre & d'Arabie (places

voiſines de Jéruſalem, il y avoit des Evéques en chaque village : Que pouvoient-ils être autres que des Prêtres ordinaires ? Il dit le même de quelques autres nations ; & que les Egliſes Epiſcopales de ce temps-là ne les condamnoient point. J'ajoûte que pluſieurs Egliſes Occidentales, éminentes pour leur foi & pour leurs bonnes oeuvres, & établies il y a plus de 400 ans en France, en Piémont & en Bohéme, ont enſeigné & pratiqué la même doctrine, & n'ont point receu parmi elles l'Epiſcopat. Et, ſi nous pouvons ajoûter foi à ce que les Papiſtes mêmes ont écrit de ces Egliſes-là, qu'ils appellent Vaudoiſes, je trouve en un Livre écrit il y a pres de 400 ans, & qui eſt cité en l'Hiſtoire de Bohéme, que leſdites Egliſes en Piémont ont tenu la même Doctrine & le même Gouvernement, depuis le temps que Conſtantin empoiſonna le Pape Silveſtre & toute l'Egliſe par ſes pernicieuſes donations. Autres affirment qu'elles ont toûjours continüé ainſi en ce lieu-là, depuis le temps des Apôtres : Et, Théodore de Belveder

Belveder, en la rélation qu'il fait deſdits Vaudois, confeſſe que ces héréſies, comm' il les appelle, ont toûjours été en ce lieu-là, depuis les premiers ſiécles de la Chrêtienté. Pour le reſte je me raporte à ce fameux témoignage de Jérome, qui, ſur ce même paſſage, lequel il touche ici en paſſant, ſavoir de l'Epître à Tite, déclare ouvertement que l'Evéque & le Prêtre étoient une même choſe, juſqu' à ce qu'à l'inſtigation de Satan, les partialitez s'accrûrent en l'Egliſe, & que les Evéques, pluſtôt par coûtume, que par aucun' ordonnance de Chriſt, furent élevez au deſſus des Prêtres : L'interprétation duquel, je m'aſſure, ſera pluſtôt receuë que cette rapſodie embaraſsée, qu'il raporte ici de Timothée & de Tite, & de je ne ſay quels Succeſſeurs, beaucoup au delà de l'élément de la Cour, & autant éloignée d'une véritable édification. Ce ſont là *ſes beaux fondemens, tirez, tant des Canons de l'Ecriture, que des exemples Eccléſiaſtiques*, deſquels la poſtérité ſera capable de juger combien peu Théologiquement ils ſont couchez, & à

la mode d'un Evangéliſte mondain, qui n'entend rien en ces matiéres ; & ne conſidérera guéres ce qu'il appelle *Apoſtolique*, puis qu'en la Lettre qu'il écrivit autrefois au Pape, il appelle Apoſtolique la Religion Romaine.

Qu'il ne penſe pas alléguer, que ce ne fut point *aucune maxime d'Etat, ni aucune opiniâtreté*, qui le fit réſoudre à maintenir l'Epiſcopat, puis que les injures & pertes, qu'il a ſouffertes en ce faiſant, *lui étoient de beaucoup plus grande conſéquence*, que l'Epiſcopat même ; Car, Pharao auroit pû alléguer le même pour excuſe de la détention des Iſraëlites, que ſa ſeurté & celle de ſon Roiaume, qui couroient ſi grand riſque par ſon refus, lui étoient beaucoup plus chéres, que tout ce qu'ils bâtiſſoient ne pouvoit profiter à l'Egypte. Mais, ceux que Dieu endurcit, il les aveugle auſſi.

Il tâche à prouver l'Epiſcopat, non ſeulement par raiſon de Religion, *mais auſsi par la nature de tout Gouvernement Civil, auquel l'égalité engendre de la confuſion & de la faction.* Mais, pour ne nous

nous ſervir que de ſon propre témoignage, où s'eſt-il jamais plus engendré de faction, ou de confuſion, que ſous l'inégalité de ſon Gouvernement Monarchique; dequoy vouloir à préſent diſputer plus long temps, & vouloir debatre & mettre en queſtion la convénance des ordonnances divines par les conſtitutions civiles & conceptions humaines, n'eſt ni ſageſſe, ni ſobriété; & de confondre la Prêtriſe Moſaïque avec le Presbytére Evangélique, contre l'inſtitution expreſſe, eſt choſe qui ſe peut auſſi peu maintenir. C'eſt choſe qui n'eſt pas plus à propos, que nous nous amuſions à conter les Egliſes Réformées, pour voir ſi elles *égalent* en nombre *celles de ſes trois Roiaumes*, la plus grande partie deſquels a, depuis ſi peu de temps, rejetté entiérement l'Epiſcopat, comm' elle avoit long temps auparavant ſouhaité.

Nous ne pouvons non plus eſtimer que ce ſoit le language, ou la Religion d'un Proteſtant, de faire ſi peu de cas de Egliſes les mieux réformées (car, au-

cunes d'entr'elles, hormis les Luthériennes, ne retiennent les Evéques) que de craindre davantage de ſcandaliſer les Papiſtes, à cauſe qu'ils ſont en grand nombre, que nos fréres les Proteſtans, à cauſe qu'ils ne ſont qu'une poignée. Cela ne vaut pas la peine de dire quels Schiſmatiques ou Hérétiques n'ont point eu d'Evéques ; néantmoins, de peur qu'il ne paſſe pour homme de grande lecture, celui qui lui a fourni ces matiéres, ſi ç'a été un Docteur, auroit pû ſe ſouvenir de la place de Sozoméne mentionnée ci-deſſus, lequel affirme qu'outre les Cypriens & les Arabes, leſquels étoient eſtimez Orthodoxes, les Novatiens & les Montaniſtes en Phrygie, n'avoient point d'autres Evéques, que ceux qui étoient en chaque village : Or quel Presbytére ſe trouve-t-il, qui ait un Diocéſe plus petit ? Quant aux Aëriens nous ne ſavons point qu'on leur impute juſtement aucun' opinion hérétique, ſinon d'avoir tenu que les Evéques & les Prêtres étoient la même choſe. Laquelle opinion il ſemble tres-clairement

tenir

tenir, en ce lieu, pour une héréſie en toutes les Egliſes réformées ; avec leſquelles il ne peut, nonobſtant toute *ſa charité*, trouver aucune raiſon pourquoy l'Egliſe d'Angleterre a déſiré de ſe conformer, *ſinon l'entrée de l'armée Ecoſſoiſe en Angleterre* : tant il a bonn' opinion des Anglois.

Il tente le Clergé de retourner à l'Epiſcopat, par la crainte de la *maigreur & du mépris*, & par l'aſſurance *de proſpérer beaucoup mieux ſous la faveur des Princes*. Contre leſquelles tentations ſi le Clergé ne ſe peut armer de ſon armûre ſpirituelle, ce n'eſt en effet qu'un *pauvre ſquelet*, comm' il l'appelle.

Nous n'avons que faire de perdre le temps à parler des honneurs mondains & des grands revenus ajoûtez à la dignité des Prélats, puis que le ſujet de cette queſtion eſt maintenant ôté : Mais, peut être, ne ſera-t-il pas hors de propos de ſe ſouvenir de ce que dit Chriſoſthome, que quand les Miniſtres ont commencé à poſséder des terres, des maiſons, des fermes, des caroſſes,

des chevaux & ſemblables fatras, alors la Religion a engendré la Richeſſe, & la fille a dévoré la mére.

Mais, ſi ſon Jugement, au fait de l'Epiſcopat, peut être eſtimé par le bon choix qu'il a fait des Evéques, nous n'avons que faire de nous amuſer beaucoup à la conſidération des maux, qu'il prédit *devoir néceſſairement ſuivre* leur abolition ; juſqu'à ce qu'il prouve que les Apôtres, qui n'avoient point de Diocéſes limitez, ni de certaines places de leur réſidence, étoient proprement *des Evéques établis ſur les Presbytéres, qu'ils avoient ordonnez, ou ſur les Egliſes, qu'ils avoient plantées* ; en quoy ſouventefois le labeur des uns & des autres étoit joint & mélé : Ou que le pouvoir Apoſtolique *doit néceſſairement deſcendre aux Evéques, l'uſage & la fin* de l'une & de l'autre fonction étans ſi différens. Que la quantité des anciens & groſſiérs erreurs des Evéques, & les paroles de quelques uns des plus doctes & plus zélez d'entr'eux, témoignent comme l'Egliſe a flori ſous l'Epiſcopat ; Nazian-

zéne

zéne, par une dévote paſſion, ſouhaitant que la Prélature n'eût jamais été : Baſile appellant les Evéques les Eſclaves des Eſclaves : St Martin les nommant les ennemis des Saints, & avoüant qu'apres qu'il avoit été fait Evéque, il avoit troûvé beaucoup de déchet en la grace, qui étoit en lui auparavant.

Touchant le ſerment fait à ſon Couronnement, nous avons déja dit ce que c'étoit, & combien il l'obligeoit. Nous pouvons tenir pour certain, qu'on ne l'a jamais fait jurer ſelon ſa Conſcience, ou Raiſon particuliére, mais, ſuivant nos conditions, comme d'un peuple libre, qui requeroit de lui, qu'il nous accordât telles Loix, que nous choiſirions nous-mêmes. Les Ecoſſois trouvérent bien le moien de le faire condeſcendre à cela, & ne voulurent pas ſouffrir qu'on ſe moquât d'eux, ſous des prétextes du ſerment fait à ſon Couronnement, apres que l'Epiſcopat y eût été établi durant pluſieurs années. Laquelle conceſſion faite par lui à leur égard, & à nous refuſée, il tache ici d'excuſer

par

par des évaſions qui ſont ridicules. Et, pour ne rien omettre, il allégue que les façons de faire des Presbytériens ne l'encourageoient guéres à trouver bon leur Gouvernement. Quand il ſeroit ainſi; néantmoins, c'eſt choſe certaine qu'en toute apparence ces gens-là donnent plus d'eſpérance de leur amandement, leſquels recherchent une Diſcipline Eccléſiaſtique plus étroite, que celle de l'Epiſcopat, ſous lequel la plus part d'entr'eux avoient appris leurs façons de faire. S'il falloit eſtimer la Loi de Dieu par les moeurs de ceux qui, aians abandonné l'Egypte, la receurent au déſert, on ne pourroit tirer d'une telle conſéquence que celle-ci, ſinon un' entiére réjection & meseſtime d'icelle.

Quant à la priére, avec laquelle il conclud, il auroit été bon qu'il eût pluſtôt trouvé devant ſoi quelque bonne Liturgie, laquelle il louë tant; peut être qu'en quelque façon elle auroit ſervi à la fin pour laquelle on dit que les Liturgies ont été inventées, & l'auroit empé-

ché

ché, tant en cet endroit, qu'en divers autres, de tourner ſes erreurs notoires en priéres.

XVIII. *Sur le Traité d'Uxbridge &c.*

SI *l'on conſidére* en général *la voie des Traitez comm' une retraite de la force des Bêtes à la raiſon humaine*, le premier Aphoriſme, dont il ſe ſert en ce lieu, ſe trouve en partie défectueux. Car, les hommes peuvent auſſi bien traiter, que combatre en bêtes. Si quelque ſorte de combat n'étoit point viril, ou la force ne ſeroit point une vertu, ou il ne ſe trouveroit point de force à combatre. Et, de la façon que les Politiques, ſouventefois par leurs délais & émulations, manient les affaires, il ne s'eſt jamais plus trouvé de beſtialité, qu'ez Traitez; ce qui n'eſt pas en ſoi plus loüable,

loüable, que de paſſer du combat à la mine, de la violence à la ruſe, & de ſe ſervir de la peau du Renard, où celle du Lyon commence à faillir.

La plus ſincére fin d'un Traité, apres que la guerre eſt une fois proclamée, eſt pour ſe relâcher, ou demander moins qu'on n'avoit prétendu quand on a commencé à ſe batre, pluſtôt que d'expoſer la vie de davantage d'hommes, ou d'encourir de plus grands malheurs. On ne ſait point ce que le Parlement avoit deſſein qu'on fît en ce particulier-là, lors qu'apres la guerre commencée, il lui préſenta requête à Colebrook, à ce qu'il octroiât un Traité. Car, apres avoir pris Dieu à témoin de ſa diſpoſition continüelle à vouloir traiter, ou d'offrir des Traitez, pour éviter l'éfuſion du ſang, & qu'il eût nommé Windſor pour la place où ſe feroit ledit Traité, & eût donné ſa parole Roialle, de ne s'avancer point que les Commiſſaires n'euſſent été envoiez vers lui en tel temps, prenant avantage d'un épez brouillar, qui tomba ce ſoir-là, temps qui l'invita bien-

bien-tôt à un deſſein, non moins plein de Trahiſon, que d'obſcurité, il ſuit à la piſte ces Meſſagers de paix, avec un attirail d'une guerre couverte, &, par une ſurpriſe ſanguinaire, ſe jette ſur nos forces, qui étoient logées avec ſécurité à Brainford dans la penſée & attente d'un Traité. Et, bien qu'entre ceux qui ſont métier de la guerre, & contr'un ennemi naturel, cette entrepriſe ſe puiſſe excuſer à la rigueur des Loix militaires, les hoſtilitez n'étant point encore ceſſées par un accord; néantmoins, un Roi, qui vouloit paroître embraſſer ſi cordialement l'occaſion de traiter avec ſes Sujets, & qui profeſſe ici *n'avoir jamais manqué d'en avoir le déſir, ou la diſpoſition, & de mettre plus de confiance en ſa Raiſon, qu'en ſon épée, & rechercher & pourſuivre la paix comme Chrêtien*, ſe ſeroit abſtenu, au moins pour un jour, ſinon pour plus long temps, de ſe prévaloir d'avantages ſi trompeux & ſanguinaires, s'il n'avoit pas eu plus de ſoif, que de déteſtation de la guerre civile & du ſang, & n'eût pas pluſtôt déſiré de ſub-

ſubjuguer ſes Sujets que de traiter.

Ses propres Lettres découvrent quels ſubtils deſſeins & contraires à la paix il tâchoit de faire réüſſir peu de temps apres, au milieu d'un ſecond Traité recherché par le Parlement, & avec beaucoup de difficultez obtenu de lui à Oxford, les procédures de ce Traité-là nous peuvent aiſément remettre en mémoire quels attentats d'une hoſtilité traitreſſe, qui lui réüſſirent en partie & en partie ne réüſſirent point, il fit contre Briſtoll, Scarborrough & autres places ; & combien il étoit éloigné d'accorder davantage à la Raiſon, apres tant de ſang, qu'alors il refuſa d'octroier ce que devant il avoit offert, ne ſe ſervant des Traitez, ſous prétexte de paix, que pour tirer des avantages, qui le pûſſent rendre capable de pourſuivre la guerre. Quelle merveille donc s'il *n'a pas crû ſe ravaler ſoi-même en importunant pour avoir des Traitez*, auſſi ſouvent qu'il voioit ſon temps, puis qu'il les recherchoit ſeulement, comm' il a paru par les effets, *pour prendre l'opportunité*, comm'

comm›il fit à bon eſcient, & une fois avec un' intention tres-crüelle, ſi nous nous reſouvenons du mois de Mai 1643, & de ce Meſſager de paix envoié d'Oxford, duquel le Meſſage ſecret & la Commiſſion, venant à être effectuée, eût noié l'innocence de nôtre Traité dans le ſang d'un Maſſacre, qu'il avoit déſigné. Qui plus eſt, quand le Parlement l'a recherché de traiter, pas moins de ſept différentes fois, aſſez pour témoigner la promptitude de nôtre obéïſſance, & trop ſouvent pour la Majeſté d'un Parlement, pour courtiſer ſa propre ſujettion ; dans la confiance de ſa propre force, ou de nos diviſions, il ne nous a rendu que des refus, ou des délais aux demandes néceſſaires qu'on lui faiſoit, & étant mêmes réduit au plus bas, il entretenoit ſes eſpérances presqu'affamées, de l'attente, à toute heure, de ſe relever plus haut, ſur le monceau qu'il ſe promettoit de nôtre ſubite ruïne par nos diviſions.

Mais, il infére que le Parlement le vouloit forcer *d'abandonner* quelque choſe

de

de ſon honneur, comme Roi. Quel honneur pouvoit-il avoir, ou appeller ſien, qui fût joint, non ſeulement avec l'offenſe, ou le détourbier, mais auſſi avec l'eſclavage & la deſtruction de trois nations ? deſquelles, bien qu'il eût perdu le ſoin & la prévoiance, toutefois, par nos Loix & franchiſes, le Parlement devoit prendre le ſoin de juger & d'uſer de prévention ; autrement nos Loix n'auroient été qu'autant de toiles d'araignées. Qu'étoient ſes plus légitimes honneurs, ſinon le don du peuple, & l'inveſtiture de ce luſtre, de cette Majeſté & de cet honneur, leſquels, pour le bien public, & non autrement, rédondoient de toute une nation ſur une perſonne particuliére ? Tant s'en faut qu'aucun honneur ſoit ſien, pour en abuſer à la calamité & deſtruction du public. Il parle néantmoins d'égal à égal avec le grand Repréſentatif de ce peuple, pour l'amour duquel il étoit Roi, comme ſi le bien du public, & ſes droits, qui n'étoient que ſubſervients à icelui, étoient de même importance & con-

conſidération. Son intention a toûjours été en effet de relever & d'exalter ſes droits & ſes prérogatives empruntées, au deſſus du Parlement & du Roiaume, duquel il les tenoit : Mais, lors qu'un Roi ſe bande contre la plus haute Cour, en laquelle réſide tout ſon pouvoir Roial ; alors, comme perſonne privée, il combat contre ſa propre Majeſté & Roiauté, & met en effet le premier la main à ſa propre dépoſition.

Le Traité d'Uxbridge, dit-il, *donnoit les plus belles eſpérances du monde d'un heureux accommodement*, les plus belles en effet, ſi les Inſtructions, qu'il avoit données pour corrompre nos Commiſſaires par des promeſſes de *ſécurité, de récompenſes & de places*, pouvoient être dites belles : Perſonne ne peut dire quelles autres eſpérances il donnoit. N'y aiant que trois chefs principaux, ſur leſquels on devoit traiter, ſavoir l'affaire d'Irlande, l'Epiſcopat & la Milice ; le premier chef avoit été anticipé & prévenu par une paix, qui fût dépéchée, à

quelque prix que ce fût, avec les Rebelles d'Irlande, avant que le Traité pût commencer, afin qu'il pût prétendre ſa parole & ſon honneur engagez, *contre les argumens ſpécieux & populaires* (car, il ne leur donne point de nom plus honorable) que le Parlement preſſeroit, pour la continüation de cette juſte guerre. Il aſſure la Reine qu'il n'abandonnera jamais l'Epiſcopat; ce qui nous fait voir qui en étoit l'appui & le patron; & il ſe réſout de tenir auſſi ferme ſon épée, comme ſi Dieu de ſa propre main l'avoit miſe dans les ſiennes. C'étoit *là la modération, qu'il y apportoit*; c'étoit là *auſsi avant que la Raiſon, l'Honneur, la Conſcience* & la Reine, qui en toutes ces choſes étoit ſa Régente, *lui permettoient d'avancer.* Finalement, les gens ſages pouvoient juger alors combien en apparence cet *Accord*, au lieu d'être *heureux*, devoit être miſérable, puis que, durant le Traité, les Anglois étoient nommez Rebelles, & les Irlandois ſes bons & Catholiques Sujets: Et quoy qu'auparavant le Parlement

lement eût été par lui nommé Parlement; néantmoins, par un équivoque Jésuïtique, il ne le reconnoit pas pour tel, quoy qu'il lui en donne le nom, mais, secretement fait enregistrer ez Livres du Conseil, qu'il ne le reconnoit point pour Parlement, afin que si un accord s'en fût ensuivi, sous quelques termes que ce pût être, une ruse si diabolique eût été toute prête, que le Roi en son opinion eût été absous de l'accomplissement, comm' aiant traité avec des Rebelles, & non avec un Parlement, lequel de l'autre côté, au lieu du bonheur qu'il se promettoit, se fût trouvé sous la hache. Et, il n'y a point de doute qu'alors *la guerre eût fini*, afin de donner lieu au commencement du Massacre & de la Tyrannie. Que tout le monde juge par les Lettres de son propre cabinet, qui ont été ouvertes, si *ces ombrages*, de quelque façon qu'ils aient été élevez, sont en aucune maniére diminüez ou *ralentis*. Et néantmoins, il accuse le Parlement & ses Commissaires de la rupture dudit Traité, avec les noms odi-

eux *d'opiniâtreté, de haine de paix, de faction & d'avarice*; voire mêmes la ſuperſtition, qui eſt ſa propre engence, leur eſt par lui imputée, nonobſtant la réſolution qu'il profeſſe ici avoir de continuer *l'ordre, la manutention & l'autorité des Prélats*, comme la vérité de Dieu.

Il appelle, & laiſſe la déciſion à Dieu, ſavoir qui *étoient ceux, qui étoient les plus blâmables du peu de ſuccez de ce Traité-là, croiant en être bien excuſable* devant ce Tribunal. Mais, ſi jamais aucun homme s'eſt *glorifié d'une roideur inflexible*, il ne lui en doit rien; & cette grande Maxime, d'inſérer toûjours quelque choſe dans ſes Traitez, qui pût donner couleur à ſon refus de tout ce qui, en autres choſes, étoit accordé, & pût faire qu'elles ne ſignifiaſſent rien, a été ſa principale Maxime, & les Inſtructions particuliéres, qu'il donnoit à ſes Commiſſaires. Et néantmoins, à ſon jugement, tout cela doit paſſer pour Raiſon au Roi, & pour une diſpoſition dépravée au Parlement.

Ce n'eſt pas grande merveille que *le plus*

plus haut flux du succez, dans ſes principes & deſſeins, *ne l'aient point élevé au deſſus de la diſpoſition à entrer en Traité*. Et néantmoins, ſi cela eſt raporté à ſa loüange, le Parlement l'a ſurmonté en cela ; vû qu'apres l'avoir vaincu, & lors qu'il étoit entre ſes mains, toutes ſes forces étant défaites & débandées, il lui a toutefois offert, trois diverſes fois, les mêmes Propoſitions, ou demandes, que lors que ledit Roi étoit en beau chemin d'être le Conquereur. Mais, cette imprudente mépriſe, que ſon plus bas *ebbe* ne lui pouvoit *ôter les moiens de combatre*, a été une préſomption, qui l'a ruiné.

Il prévoioit que *les Traitez ſeroient à l'avenir ſans fruit, par le peu d'inclination que de certaines gens avoient à traiter* ; & ne pouvoit pas voir ce qui étoit préſent, que leur peu d'inclination étoit bien fondé ſur l'expérience continüelle de ſon opiniâtreté & de ſon manquement de parole.

Partant, il avoit bon beſoin de faire de bon coeur la priére, qu'il fait, *de*

pardon à ceux qui ſont coupables de la rupture de ce Traité-la, perſonne n'étant plus envelopé, que lui-même, dans cette faute.

Quant à la Proteſtation, qu'il fait enſuite dans ſa priére, diſant, *combien de fois les ay-ie priez de paix, mais, quand j'en parle, ils ſe préparent à la guerre*, à moins de ſe croire toûjours dans ce brouïllar perfidieux entre Colebrook & Houndſlow, & de préſumer que ce brouillar le pût couvrir des yeux du ciel, auſſi bien que de ceux des hommes, apres une récompenſe ſi ſanglante donnée aux premiéres offres de paix, que nous lui avions faites; comment l'a-t-il oſé prononcer à *la vûë du ciel, ſans avoir ſa Conſcience remplie d'horreurs.*

XIX. *Sur*

XIX. *Sur les divers Evénemens de la Guerre.*

CE n'eſt pas choſe nouvelle, ni inuſitée aux méchans, de réclamer autant de part en Dieu, que ſes meilleurs ſerviteurs ; d'uſurper & d'imiter leurs paroles, & de s'approprier les propriétez, qui ne conviennent qu'aux juſtes & aux bons. Nous trouvons cela fort ſouvent, non ſeulement en l'Ecriture, mais auſſi en ce Chapitre apocryphe. Il nous dit ſouvent pourquoy *il a plu à Dieu* de lui envoier des victoires, ou des pertes, (quoy qu'il ait pû ſe méprendre beaucoup, au moins à ſon égard particulier, à dire quelle étoit l'intention de Dieu en cela) mais, nous ſommes encor' à apprendre quel fruit réel il en a tiré en ſa pratique.

Les grands nombres qu'il eut en moins

moins de rien, *de fort petits commencemens*, ne procédoient pas tant de l'affection de gens, qui vinſſent pour le protéger. Car, hormis les Courtiſans & les Prélats, perſonne n'approuvoit ſes actions, comme Roi ; mais, c'étoient gens, qui venoient à lui, pour être protégez contre la crainte de cette Réformation, que la dépravation de leur vie ne pouvoit ſouffrir. Il lui étoit aiſé de ramaſſer une telle balle de neige, en roulant dans ces Provinces froides & obſcures, remplies d'ignorance & de débauche, où, en un inſtant, ſon armée devint ſi nombreuſe. Il impute cela à la *protection* de Dieu, laquelle, au regard de ceux qui perſiſtent dans une mauvaiſe cauſe, eſt pluſtôt ſa longanimité, ou ſon endurciſſement, & ce pour *un châtiment* profitable, qui ſont les commencemens & les degrez d'une punition ſévére. Car, ſi ni Dieu, ni la nature ne mettent jamais le pouvoir civil ez mains de qui que ce ſoit, ſinon pour une fin légitime, & nous commande d'obéir à l'autorité de la Loi ſeulement,

&

& non à la force tyrannique d'aucune perſonne : Et ſi les Loix de nôtre païs n'ont mis l'épée ez mains d'aucun particulier, non pas mêmes pour la tirer contr' un ennemi étranger, beaucoup moins contre le peuple du païs, mais, l'ont placée en ce corps élective du Parlement, auquel le pouvoir de faire, de révoquer, de juger & d'interpréter la Loi-même, a été auſſi commis, comm' il étoit tres-à propos, auſſi long temps que nous avions deſſein d'être une nation libre, & non pas les eſclaves de la volonté d'un ſeul homme ; Donc le Roi a été lui-même desobéiſſant & rebelle à cette Loi, par laquelle il régnoit : Et de prendre les armes contre lui, par l'autorité du Parlement, pour la défenſe de la Loi & de la Liberté, eſt choſe que nous *ne penſons* pas ſeulement, mais que nous croions & ſavons être juſtifiable, tant *par la parole de Dieu & par les Loix du païs, que par toute ſorte de ſermens* légitimes : Et, ceux qui ont tenu ſon parti, ont combatu contre toutes ces choſes-là.

Les

Les mêmes allégations, dont il ſe ſert pour ſoi-même & pour ſon parti, peuvent auſſi bien ſervir à aucun Tyran du monde : Car, ſi le Parlement peut être appellé faction, quand il plaira au Roi, & qu'aucune Loi ne puiſſe être faite, ou changée, ſoit au civil, ou en la Religion, parce qu'il n'y a point de Loi, qui puiſſe contenter *tous les côtez* ; Donc aucune Loi ne ſera jamais faite, ni changée, ſinon celle qu'un Tyran, ſoit-il Proteſtant, ou Papiſte, jugera à propos. Contre laquelle aſſertion tyrannnique, qu'on nous a voulu forcer, par l'épée, de recevoir, celui qui combat, & qui meurt en combatant, ſi ſes autres péchez ne contrepeſent point, meurt, ſans doute, Martyr, tant de la Foi, que de la République : Et je tiens que ce n'eſt pas l'opinion, mais bien la croiance & la pleine perſüaſion de gens plus ſaints & plus ſages que les *Prêcheurs Paraſites*, leſquels, ſans avoir beſoin de leur doctrine de table, ſavent bien que *ni le Roi*, *ni les Loix*, *ni les Juremens civils*, *ni la Religion*, n'ont jamais été

établis

établis ſans le Parlement ; dont le pouvoir eſt le même, tant pour l'abrogation, que pour l'établiſſement ; & aucune choſe, que la Maiſon ait déclaré être abolie, ne peut être eſtimée avoir de l'établiſſement. Là où le Parlement ſéoid, là séoid inséparablement le Roi ; là où ſont les Loix, là auſſi ſont nos ſermens, & tout ce qui peut être de civil en la Religion. Ceux qui ont combatu pour le Parlement, au plus vrai ſens, ont combatu pour toutes ces choſes ; & ceux qui ont combatu pour le Roi, apres qu'il s'eſt divisé de ſon Parlément, ont combatu pour l'ombre d'un Roi, contre toutes ces choſes, & pour des choſes qui n'étoient point, comme ſi elles euſſent *été établies*. Ce ſeroit choſe monſtrueuſement abſurde & contradictoire, de bailler au Parlement le pouvoir Légiſlatif, & de lui reprocher apres qu'il tranſgreſſe de vieux établiſſemens.

Mais, le Roi & ſon parti aians perdu, en cette querelle, leur ciel ſur la terre, commencent à faire de grands contes *de la vie éternelle*, & à peu de frais

frais, *in formâ pauperis*, ſe canoniſent & mettent l'un l'autre dans le ciel : Il les canoniſe dans ſon livre ; & eux le ſanctifient dans le pourtrait, qu'ils ont mis devant ſon Livre : Mais, comme nous avons dit, ce ne ſera pas l'ouvrage du Théatre, qui en viendra à bout ; beaucoup moins *la juſtice de leur cauſe*, en laquelle, pour la pluſpart, ils ſont morts dans *une fureur brutale*, avec des Juremens & autres damnables paroles en la bouche, comm' ſi c'euſſent été là *tous les ſermens*, pour leſquels ils combatoient, leſquels ſans, difficulté, les ont envoiez, à pleines voiles, vers un autre port, que celui du ciel. Cependant, ceux à qui Dieu a donné la victoire, n'ont jamais apporté au Roi à Oxford l'état de leur Conſcience, que, ſans confeſſion, il préſume (qui eſt plus que ne fait le Pape) de vouloir publier *les conflicts & les accuſations*, que des gens, auſquels il n'a jamais parlé, ont *en leurs penſées*. Nous n'avons jamais lû d'aucun Roi d'Angleterre, qui ait été Confeſſeur, ſinon d'un, lequel s'appelloit Edoüard ; toute-

toutefois, c'eſt choſe certaine que ſon art ne s'étendoit point à connoître les penſées, comme ce Roi-ci s'attribuë. Mais, ceux qui ne font point de difficulté de calomnier la Conſcience intérieure des hommes, laquelle ils ne peuvent ni voir, ni connoître, beaucoup moins ſe ſoucieront-ils de blâmer leurs actions extérieures, qu'ils prétendent voir, quoy qu'au travers de ſens extrémement pervertis.

Ce lui ſeroit un fort petit avantage de juger de *ſa condition vaincuë* & de la maniére que les *gens ſobres*, qui ont choiſi ſon parti, *ſont morts*: étant choſe tres-notoire, que ceux qui étoient les plus échauffez en ſa cauſe, pour la pluſpart, étoient gens, qui étoient plus ſouvent yvres, que ſobres, de leur bongré, & quantité d'eux ont combatu & ſont morts en cet état.

Il ne peut y avoir de cauſe légitime, que la Conſcience d'aucun homme commence *à ſoupçonner, ou à être maintenant convaincuë*, par aucunes *prétenſions* du Parlement, leſquelles depuis ont paru

être

être fauſſes & éloignées de ſon intention; car, jamais ledit Parlement n'a eu deſſein d'établir ſon Trône ſans nôtre Liberté & la Religion, ni la Religion ſans la parole de Dieu, ni de juger des Loix, parce qu'elles étoient établies, mais de les établir, à cauſe de leur bonté & néceſſité.

Il dit au monde *qu'il a ſouvent prié que tous ceux qui ſuivoient ſon parti, fuſſent auſſi fidéles à Dieu & à leurs propres ames, qu'à lui-même :* Mais, les Rois, ont, par deſſus tous les autres, le pouvoir en main, non ſeulement de prier, mais auſſi de faire. Pour rendre cette priére efficacieuſe, il devoit auſſi bien gouverner, que prier. Prier & ne point gouverner eſt l'oeuvre d'un Moine, & non pas d'un Roi. Juſqu'alors, il peut s'aſſurer qu'ils étoient plus fidéles à leur convoitiſe & rapine, qu'à lui.

En préchant toûjours ſes propres vertus, il pourſuit diſant, *qu'il n'a jamais déſiré de conquerir, mais ſeulement d'établir les Loix & les franchiſes de ſon*

ſon peuple. ç'auroit donc été un bonheur qu'il eût enfin connu, que vouloir rétablir par force les Loix abrogées par un Parlement, qui a le pouvoir Légiſlatif, n'eſt autre choſe que conquerir abſolument, tant ledit Parlement, que les Loix-mêmes. Et, quant à nos Libertez, perſonne ne les a jamais tant opprimées que lui, ſoit en temps de paix, ou en temps de guerre ; premiérement en maître, par ſon pouvoir arbitraire, puis en ennemi, par un' invaſion & hoſtilité ouverte.

Et, ſi ſes meilleurs amis l'ont appréhendé, & que *lui-même ſe ſoit craint en la tentation d'une conquête abſoluë*, c'étoit choſe, non ſeulement pieuſe au Parlement, mais mêmes, un tour d'ami de le craindre & de lui réſiſter ; puis que de ne lui point céder, étoit le ſeul moien de le garder de cette *tentation*, en laquelle il doutoit de ſa propre force.

Il ne ſe croid *coupable en cette guerre de rien autre choſe, ſinon d'avoir confirmé l'autorité de certaines perſonnes :* Il entend par tout le Parlement, qu'il eſtime être ſa

ſa ſeule faute d'avoir établi par un Acte. Tant il a bien ſceu que de continüer un Parlement, étoit lever la guerre contre ſoi-même ; Quel jugement fait-il donc cependant de ſes actions & de ſon Gouvernement ? Car, jamais on n'a oüi dans toutes nos hiſtoires, que les Parlemens aient fait la guerre à leurs Rois, mais bien à leurs Tyrans, leſquels manquoient davantage de *modeſtie & de gratitude* envers le Parlement, que le Parlement envers aucun de tels Rois.

Ce qu'il s'eſt relaché, a été par crainte; ce qu'il *a refusé*, a été par opiniâtreté ; *s'il ſe fût relaché davantage*, peut être que la crainte l'eût ſauvé ; & s'il ſe fût *moins* relaché, peut être que ſon obſtination nous eût pluſtôt délivrez de lui.

Il ne ſera jamais *trop tard de repaſſer par deſſus les occaſions de cette guerre*, pour ceux qui, par ſon exemple, ſe veulent garder de ſemblables inconvéniens ; mais, *le ſeul déſir d'une heureuſe fin* n'expiera jamais la faute de ſes *malheureux commencemens*. Il eſt vray que, de nôtre côté, les

péchez

péchez de nôtre converſation ont combatu ſouvent contre nous; mais, de ſon côté, outre leurs péchez particuliers, le grand péché de leur cauſe, a toûjours combatu contr'eux.

Comment ſe pourroit-il faire autrement, puis que tres-déraiſonnablement, & certes, avec ſacrilége, *il déſire que nous lui ſoions ſujets*, quoy que *non plus avant*, au moins *autant qu'un chacun de nous l'eſt à Dieu*, auquel cette expreſſion ne laiſſe pas mêmes la préséance? Celui qui déſire des hommes autant d'obéïſſance & de ſujetion, que nous en pouvons tous rendre à Dieu, ne déſire pas moins que d'être Dieu; Sacrilége beaucoup pire, que de manier les terres des Evéques, comm'il l'eſtime.

Sa priére eſt une bonne priére & glorieuſe; mais, il n'eſt pas bon de ſe glorifier, s'il ne ſait pas qu'un peu de levain corrompt toute la pâte. Il devoit avoir purgé le levain de menſonge, en diſant à Dieu *que le ſang de ſes Sujets, répandu par lui, avoit été pour ſa juſte &*

néceſſaire défenſe. Toutefois, ceci eſt remarquable, que Dieu a ici tellement ordonné ſa priére, que comme, auparavant ſa mort, ſa bouche a juſtifié le Parlement de tout le ſang répandu en cette guerre, auſſi maintenant ſa priére, quoy que ſans y ſonger, l'attire tout ſur lui. Car, Dieu *n'impute point* à perſonne le ſang, qu'il répand en une juſte cauſe ; & perſonne n'a jamais prié qu'on *ne lui imputât point* une choſe, laquelle, en juſtice, ne peut être imputée. De ſorte que maintenant, ſoit de propos délibéré, ou ſans y penſer, il conteſſe devant Dieu & devant les hommes, que toute la faute du ſang répandu, durant toute cette guerre, lui pend deſſus la tête.

XX. *Sur la Réformation des temps.*

IL eſt impoſſible de répondre ponctuellement à ce Chapitre ſans uſer de plus de redites, qu'on n'en peut maintenant excuſer; auſquelles, peut être, on s'eſt déja plus accommodé, qu'il n'étoit de beſoin. Comm' il ne nous préſente rien de nouveau, auſſi les exceptions, qu'il fait contre la Réformation, ſont étrangement vieilles & délabrées, à force de s'en ſervir continüellement, non ſeulement en ce Livre-ci, mais auſſi dans tous les diſcours & écrits de chaque Papiſte, & de chaque Roi de cette créance. D'abord, il fait entrer par force ſur le théatre un Anti-maſque de deux épouvantaux, ſavoir *la Nouveauté* & *le Trouble*; afin que les hideux régards & le bruit de ces deux choſes, puiſſent, auſſi long

temps que faire ſe pourra, arrêter toute ſorte d'efforts, qu'on pourroit faire; pour venir à une Réformation. De cette ſorte, le Pape Adrien, en repréſentant les mêmes terreurs imaginaires, tâcha de divertir & de diſſiper le zéle de ces Princes enclins à la Réformation, qui vivoient au ſiécle paſsé en Allemagne. Et, ſi nous donnons crédit aux Sermons de Latimer, nos Papiſtes d'Angleterre alléguoient les mêmes dangers & les mêmes inconvéniens, contre ce qui avoit été réformé par Edoüard ſixieme : Comm' ainſi ſoit que ſi ces craintes-là étoient d'aucun poids, jamais le Chriſtianiſme n'auroit été admis: Ce que Chriſt nous a prédit, ne ſe ſeroit point receu, ſans être cenſuré de nouveauté & de pluſieurs grandes émotions. Partant, ces choſes-là ne nous doivent point épouvanter.

Il concéde que la Réformation *eſt une bonne oeuvre*, & confeſſe *ce que l'indulgence des temps & la corruption des moeurs pourroient avoir dépravé*. Le ſusmentionné Pape fit le même, & nos Ayeulx Papiſtes

Papiſtes auſſi en ce Roiaume; Néantmoins, tous s'accordent en cette même chanſon, *qu'ils ſont bien marris de voir qu'on reſpecte ſi peu les Loix, qui ſont en regne, & la Religion, qui eſt établie.*

La déférence populaire, le bouleverſement de tout ordre & Gouvernement en l'Egliſe, les ſchiſmes, les opinions, les indécences, les confuſions, les invaſions ſacriléges, le mépris du Clergé & de ſa Liturgie, la diminution de l'autorité des Princes, ſont plaintes, que nous liſons toutes dans les Meſſages & harangues de preſque chaque Légat, que le Pape envoia vers les Etats & les Villes, qui commencérent la Réformation: Deſquels, ou il a appris les mêmes prétextes, ou les a eus en lui naturellement, par un même eſprit. Et n'y a jamais eu de Réformation ſi ſincére, qui ait pû échapper ſemblables clameurs.

Il fit offre *d'un Synode, ou d'une Convocation légitimement élûë.* Tous les Rois Papiſtes ont ci-devant offert le même; voie, qui donne le moins de ſatiſfaction, ſelon que les choſes, depuis

un long temps, ont été maniées, & qui a été trouvée, par l'expérience de l'Egliſe, ſujette aux plus grandes fraudes & cabales; qui ne réſoud, ni ne redreſſe aucun mal, mais plustôt l'augmente; & partant déteſtée par Nazianzéne & par quelques autres des Péres. Et, qu'on face voir quel bien a jamais été fait par les Synodes, depuis le commencement de la Réformation.

Pour ne point juſtifier les choſes déréglées, que le vulgaire peut faire dans la groſſiéreté de ſon zéle, nous n'avons qu'à apporter pour exemple les lamentations, qu'il fait, *de l'abatement des Croix* & autres monumens ſuperſtitieux, comme d'un effet *d'une Réformation populaire & trompeuſe.* Il eſt trop aiſé de voir combien peu cela ſent le Proteſtant. Ce qu'il accuſe de défaut *de Piété, de Charité & de Moralité,* ſont choſes, dont les Papiſtes ont accusé auſſi les Egliſes les mieux Réformées; non que ces accuſateurs n'en ſoient dix fois plus coupables, mais, par leur malignité à s'oppoſer à tous efforts d'amendement : Comme

nous

nous ſavons bien qui étoit celui, qui accuſoit devant Dieu la ſincérité de Job; Accuſation, entre toutes les autres, la plus aisée, puis qu'il n'y a point d'homme mortel en cette vie, pour excellent qu'il puiſſe être, qui, en ces choſes-là, n'ait toûjours du défaut. Mais, les infirmitez des hommes les plus parfaits, & les ſcandales, que donnent les hypocrites, qui tiennent mêlez parmi eux en tous les temps de Réformation, deſquels la hardieſſe à ſe pouſſer appéte toûjours de ſe faire paroître ez choſes les plus ſacrées, comm' elles ſont plus ſpécieuſes, auſſi ne peuvent-elles point faire rejallir de juſte blâme ſur l'intégrité des autres; beaucoup moins, ſur le deſſein même de Réformation. Et les mauvaiſes actions de quelques uns, ne peuvent non plus excuſer nôtre délai, ou l'abandonnement de ce devoir envers l'Egliſe, lequel, en aucun temps, ne peut être hors de ſaiſon, pour quelque conſidération qu'elle puiſſe être

Il dit, avec beaucoup de montre de

Piété, quels gens doivent être les *Réformateurs publics*, & ce qu'ils doivent faire. C'eſt choſe étrange qu'en plus de 20 ans, l'Egliſe empirant toûjours ſous lui, il n'a jamais pû être, ce qu'il ordonne aux autres d'être, ni faire, ce qu'il prétend ici ſavoir ſi bien; voire, ce qui eſt le pire de tout, apres que la plus grande partie de ſon régne a été emploiée à ne rien faire, ni ne faire rien pour la Réformation de l'Egliſe, ni de l'Etat, qu'il emploie le reſte de ſon temps, par une guerre de ſept ans, à empêcher ceux à qui cela touche, de ſon conſentement, ou ſans icelui, de faire leur devoir en ce grand ouvrage.

Il eſt vray que la *méthode de réformer*, peut fort bien ſubſiſter ſans *troubles dans l'Etat*; mais, c'eſt le texte formel de l'Ecriture, que pour l'ordinaire il arrive tout autrement. Et, ſi, par ſa propre régle, il nous eût alloüé *de craindre Dieu premiérement*, & puis le Roi en ſon ordre, nôtre fidélité auroit toûjours ſuivi nôtre Religion, en une ſubordination

nation convenable. Mais, ſi le Roiaume de Chriſt ſe prend pour la vraie Diſcipline de l'Egliſe, & ſi, par *ſon Roiaume*, on entend la violence, dont il a uſé alencontre de celui de Chriſt, & pour appuïer la Hiérarchie Antichrêtienne; en ce cas, le Roiaume de Chriſt *n'a pû*, pour certain, *être établi, ſans abatre le ſien*; & ceux-là étoient les meilleurs Chrêtiens, qui lui ont été le moins ſujets. Il penſoit que le *Gouvernement de Chriſt*, entendant, ſans doute, l'Epiſcopat, dût *affermir le ſien*, & ç'a été ce qui *l'a renverſé*.

Il profeſſe *de tenir ſon Roiaume de Chriſt, & de ne déſirer de régner, que pour ſa gloire & pour le bien de l'Egliſe*: Le Pape & le Roi d'Eſpagne font, par tout, la même profeſſion; & nous voions que ſa pratique, tous ſes raiſonnemens & toute l'inimitié, qu'il a témoignée contre la vraie Egliſe, ont été ſemblables aux leurs, depuis le temps qu'en la Lettre, qu'il écrivit au Pape, il les aſſura tous deux de ſa conformité.

mité. *Mais, les mauvais commencemens ne produiſent jamais de bonne fin :* Ce ſont ſes paroles, leſquelles il a ratifiées par la mauvaiſe fin, qu'il a faite. Il s'étoit engagé envers le Pape d'expoſer ſa vie & ſon Etat pour la Religion Romaine, ſoit qu'il le fît par voie de compliment, ou à bon eſcient ; & Dieu, qui étoit plus proche de lui, qu'il ne croioit, pour uſer de complimens, a écrit ces paroles, que ſuivant ſa réſolution, il lui arriveroit. Il prie alencontre de *ſon hypocriſie & des lavemens Phariſaïques* ; priére, qui lui étoit tres-propre, mais, qu'il étouffe auſſi-tôt par d'autres paroles, qui le jettent, plus avant que jamais, dans ſes vieilles illuſions & dans ſes anciens erreurs.

XXI. *Sur*

XXI. *Sur ſes Lettres priſes & divulguées.*

LEs Lettres du Roi priſes à la bataille de Naesby étant de tres-grande importance, pour faire voir au peuple quelle foi on pouvoit ajoûter à toutes ſes promeſſes & proteſtations ſolennelles, furent miſes au jour, par ordre ſpécial du Parlement. Elles faiſoient voir la bonn' affection, qu'il avoit pour les Papiſtes & pour les Rebelles Irlandois, & l'étroite correſpondence, qu'il gardoit, & la pernicieuſe & deshonorable paix, qu'il avoit faite avec eux, ſans avoir été ſollicité, mais pluſtôt, lui-même ſollicitant, ce que, par toute ſorte d'invocations de ce qui eſt ſaint, il avoit publiquement abjuré. Elles révéloient les efforts, qu'il avoit faits, pour faire venir contre nous, des forces étrangéres Irlandoiſes,

Irlandoiſes, Françoiſes, Flamandes, Lorraines, & de ceux, qui autrefois nous avoient envahis, ſavoir les Danois; outre les ſubtilitez & les artifices myſtérieux, dont il ſe ſervoit en traitant: Et, pour dire tout en un mot, elles montroient qu'il étoit gouverné par une femme. De toutes leſquelles choſes, quoy qu'auparavant on le ſoupçonnât bien fort, & qu'on les crût ſur de bons fondemens ; néantmoins, étant niées peremptoirement par lui & par ſes adhérens, elles furent renduës viſibles à tout le monde ſous ſa propre main, par l'ouverture de ce Cabinet.

Partant, le Parlement, pour ſe juſtifier de ne l'avoir point blâmé ſans cauſe, & afin que le peuple ne fût pas plus long temps abuſé & cajollé par les fauſſetez & par l'impudence de la Cour, en choſes deſi grande conſéquence, & pour lui faire voir en quels termes ſon devoir & la paix du Roiaume ſe trouvoient, jugea qu'il étoit tres-expédient & néceſſaire, que leſdites Lettres fuſſent publiées. Le Roi affirme ici que cela fut fait par le Parlement,

Parlement, *ſans honneur & ſans civilité* ; paroles, leſquelles, ſi elles n'enferment point en elles-mêmes davantage de ſubſtance & de réalité, que des complimens, des cérémonies, des ſoûmiſſions de Cour & des diſſimulations, comm' ordinairement, au language des Courtiſans, elles ne contiennent rien plus, je croi qu'elles ne paſſent pas plus avant que l'oreille, en la conſidération des hommes ſages. Les affaires n'étoient pas alors entre le Parlement & le Roi ſon ennemi en cet état de patelinage, que d'obſerver ces vanitez ſuperficielles. Mais, ſi par l'honneur & par la civilité on entend, comm' on faiſoit anciennement, la diſcrétion, la prudence, l'honnêteté & la vérité nuë, il eſt aiſé à maintenir contr' aucune ſecte de ſes Caba-liſtes, que le Parlement, en faiſant ce qu'il a fait deſdites Lettres, n'a point pû ſouffrir de diminution en ſon honneur, ni en ſa civilité. Les Raiſons en ont déja été ouïes.

Or, ſi la briéveté le permettoit, nous ne manquerions pas de grand nombre d'

exemples

exemples, pour faire voir que c'eſt choſe, qui n'eſt ordinaire à perſonne plus qu' aux Rois, d'outrepaſſer les bornes de tout honneur & de toute civilité : En matiére de Lettres celui-ci ſuffira. La Ducheſſe de Bourgogne, héritiére du Duc Charles, avoit promis à ſes Sujets, qu'elle n'avoit point deſſein de gouverner autrement, que par l'avis des trois Etats ; mais, elle avoit écrit des Lettres à Louïs Roi de France, qu'elle étoit réſoluë de commettre entiérement le maniement de ſes affaires à 4 perſonnes, qu'elle lui nommoit. Les trois Etats ne doutans point de la ſincérité de ſa parole, envoiérent des Ambaſſadeurs à Louïs, lequel pour lors aſſiégeoit Arras, place appartenante au Duc de Bourgogne. Ledit Roi prenant cette occaſion de ſemer de la diviſion entr'eux, fit mine de douter qu'ils euſſent aucune Lettre de créance, laquelle aians offert de produire avec leurs Inſtructions, il ne leur montra pas ſeulement ladite Lettre de la Ducheſſe, mais, la leur bailla à emporter, afin qu'ils s'en pûſſent ſervir, pour

pour lui faire affront ; ce qu'ils firent, elle niant toûjours puiſſamment, juſqu'à ce qu'eux la produiſans devant ſa face, en pleine aſſemblée, ils la convainquirent d'un menſonge manifeſte. Ce que bien que Comines l'hiſtorien blâme fort, comme choſe trop rude & deſhonorable en eux, qui étoient Sujets, & n'avoient point de guerre contre leur Princeſſe, néantmoins, il n'impute point du tout d'incivilité, ni de deſhonneur à Louïs ſon maître, lequel divulgua le premier ladite Lettre, à la honte ouverte de cette jeune Gouvernante, quoy qu'en cela il eût trahi la confiance certaine, qu'elle avoit miſe par cette Lettre en ſon ſecret Roial.

Partant, avec beaucoup plus de raiſon, a-t-on pû publier des Lettres, non ſeulement interceptées, mais gagnées ſur un ennemi, en une bataille, pour l'avantage de ceux, qui les avoient gagnées, & pour la découverture d'une ſi importante vérité, ou fauſſeté. N'étoit-ce pas choſe plus deſhonorable à lui-même, de feindre des ſoupçons & des jalouſies, leſquelles

quelles nous avons premiérement trouvées dans ſes Lettres, touchant la chaſteté de ſa mére, pour pouvoir, par ce moien, obtenir du ſecours du Roi de Dannemarck, ſous prétexte de vanger ſa ſoeur. La Princeſſe de Bourgogne, à la vûë de ſa Lettre, demeura bientôt confuſe, & témoigna plus d'ingénuïté, que de la vouloir nier opiniâtrement ; mais, cet homme-ci, que rien n'eſt capable de convaincre, penſe, en parlant inceſſamment, de prouver ſon intégrité & ſa bonne foi, quoy que contredites par ſon propre ſein & par ſon ſeau. Ceux qui n'en peuvent tirer que des fraſes, ſeront réputez pour *Abeilles*, mais, ceux qui peuvent voir plus avant, tant en ce Livre, qu'eſdites Lettres, *que ſa conſtance à aimer ſa femme*, eſt placée devant les Loix & la Religion dans ſa Filoſophie, ne ſont pas meilleurs que les *Araignées*.

Il tâche de persüader aux peuples, *que s'il eſt miſérable, ils ne peuvent être heureux*. Qu'eſt-ce qui les en empécheroit ? Sont-ce deux jumeaux d'Hippocrates

avec

avec lui & ſa fortune, pour naître & mourir enſemble ? Ce ſeroit en effet une nation miſérable, indigne du nom de nation, mais, digne d'être réputée l'engence des Idiots, de laquelle le bien & le bonheur dépendroient d'un homme ſeul. Le bonheur d'une nation conſiſte en la vraie Religion, en la Piété, Juſtice, Prudence, Tempérance, Force, & mépris de l'Avarice & de l'Ambition. Qui que ſoient ceux eſquels ces vertus réſident éminemment, ils n'ont point beſoin de Rois pour les rendre heureux, mais, ſont eux-mêmes les Architectes de leur propre bonheur, & ne ſont pas moins que Rois à eux-mêmes, ou aux autres. Mais, quelle de toutes ſes vertus ſe pouvoit trouver en lui, qui pût s'étendre à rendre heureuſe, ou bien gouverner ſeulement ſa propre famille, qui étoit la plus libertine & la plus mal gouvernée de tout le païs ?

Mais, l'ouverture de ſes Lettres fut faite expres par le Parlement, *pour ôter tout eſpoir de réconciliation.* Faut-il faire ſi peu de cas de la vie de tant de bonnes

& fidéles perſonnes, qui ſont mortes pour la Liberté de leur païs, que de l'oublier & enſévelir dans une ſtupide réconciliation, ſans leur faire Juſtice ? Devons-nous craindre d'ôter l'eſpoir, en ouvrant ſes Lettres, de ce dont il n'a point craint d'ôter l'eſpérance par la guerre & par le maſſacre ? Laquelle action il tache de comparer à celle de Cham découvrant la nudité de ſon pére : combien qu'en ce temps-là il ne pût, en aucune façon, être eſtimé *le pére de ſon païs*, mais bien le deſtructeur, & que mêmes il n'eût jamais auparavant mérité ce premier titre.

Il remercie Dieu, qu'il peut, non ſeulement ſupporter cela avec patience, mais auſſi, le pardonner charitablement à ceux qui l'ont fait. N'eſt-ce pas une pure moquerie de remercier Dieu de ce qu'il peut faire une choſe, mais ne la veut pas faire ? Car, eſt-ce patience, d'appeller barbarie & inhumanité, l'ouverture des Lettres d'un ennemi ? ou eſt-ce charité de charger de malédictions dans ſes priéres, ceux à qui il a pardonné dans ſon diſcours ?

En

En laquelle priére pour faire voir comm'il eſt prêt à rendre le mal pour le bien au Parlement, & que s'il lui ôte ſa robe, il lui peut auſſi donner ſon manteau, il ſouhaite que, pour avoir démantelé ſes Lettres, *il puiſſe être couvert du manteau de confuſion.* Leſquelles Livrées, marques, & Reconnoiſſance je crois que le Parlement réſigne volontiers à ceux, qui aiment mieux être eſclaves & vaſſaux de la volonté dudit Roi, que s'y oppoſer comme hommes naturellement libres, nez & créez avec un beaucoup meilleur titre à leur Liberté, qu'aucun Roi n'en a à ſa Couronne.

XXII. *Sur ſon départ pour s'aller rendre aux Ecoſſois.*

LE Roi ne mérite pont de remerciement, pour s'être venu rendre, ſoit aux Ecoſſois, ou aux Anglois ; car,

la néceſsité étoit alors ſon Conſeiller. Et, les paroles, dont il uſe par tout, font voir qu'il les haïſſoit également. Quelques uns diſent que ſon deſſein étoit de venir à Londres, juſqu'à ce qu'aiant appris combien étroitement il avoit été défendu par une proclamation, qu'aucun n'eût à le receler, il changea de réſolution. Mais, c'étoit un' excuſe frivole; & en outre lui-même raportant les conſultations qu'il tint, avant qu'entreprendre ſon voiage, montre clairement qu'il étoit réſolu de *s'expoſer à la fidélité de ceux, qui les premiers avoient commencé ſes troubles.* Il y a long temps qu'on a découvert que les Ecoſſois en avoient eu connoiſſance auparavant. Perſonne ne peut comprendre quelle prudence il pouvoit y avoir en ce deſſein: Il s'y pouvoit trouver de la malice, en excitant de nouveaux ombrages, pour diviſer des amis. Car, outre ſa défiance des Anglois, ce n'étoit pas un petit affront qu'il leur faiſoit, quand au lieu de ſe rendre au Parlement d'Angleterre, il ſe rendit à un' armée d'Ecoſſois ſoldoiez

doiez en Angleterre, paiez pour le ſervice dudit Parlement en ce païs, non en monnoie d'Ecoſſe, mais en bon argent d'Angleterre, & qui mêmes, depuis le commencement de ces troubles, avoient, partie par l'aſſiſtance fraternelle des Anglois, partie au moien de leur ſolde, défendu leur Liberté & leur Religion à nos dépens. Quoy que c'en ſoit, c'étoit un voiage bien hazardeux & téméraire, *de vouloir ſavoir l'explication de l'énigme de la Loiauté des hommes*, qui avoient plus de raiſon de ſe défier de l'énigme d'une telle reddition déguiſée; Et, de ſe mettre entre les mains de ceux, la Loiauté deſquels lui étoit un énigme, n'étoit par le moien d'en ſavoir l'explication, mais, de la tenter. Il croid que *la providence accordera à la fraude*, qu'il appelle *prudence*, ce qu'elle *a dénié à la force*; mais, la providence ne pouvoit être trompée par des déguiſemens, ni extérieurs, ni intérieurs.

De connoître *qu'il étoit dans les plus grands dangers, lors qu'il ſe croioit en ſeurté, & qu'il étoit le plus en aſſurance, quand il*

s'eſtimoit être le plus en péril, lui a été un fatal énigme, duquel il n'a jamais eu l'explication ; en quoy s'il eût emploié toute ſa capacité, il auroit beaucoup plus fait pour ſa conſervation.

S'il eût *connu quand la partie a été perduë*, il auroit pû épargner beaucoup de *conteſtations* ; mais, le moien de *quitter franchement le jeu*, n'étoit pas de quitter la guerre ouverte, pour entrer en de nouveaux déguiſemens. Il poſe bien les armes, mais, ne quitte pas ſes menées ; & mêmes ne quitte pas toutes ſes armes ; car, ſon opiniâtreté le rend armé de pié en cap autant que jamais. Et, qu'étoit-ce autre choſe que des menées, de preſſer continüellement d'entrer en Traité, & néantmoins demeurer toûjours le même homme, *& renforcer ſon eſprit* par avance, étant toûjours réſolu de n'accorder point davantage, que ce que ce violent & effréné Triumvirat, qui étoit au dedans de lui, trouveroit bon, ſous les noms faux de Raiſon, de ſon honneur & de ſa Conſcience ; qui eſt la vieille dance circulaire de ſes ſubterfuges & évaſions.

Com-

Comme les paroles d'un Roi, ſont pleines de pouvoir en l'autorité & force des Loix ; auſſi, de même que Samſon ſans la force de cette chevelure Nazaréene, elles n'ont non plus de pouvoir en elles-mêmes, que les paroles d'un autre homme.

Il adore la Raiſon, de même que Domitian faiſoit Minerve, & l'appelle *le plus divin pouvoir*, donnant à entendre par là, que perſonne n'eſt ſi expert que lui au raiſonnement, comm' étant ſa propre arme. Pourrions-nous être ſi heureux, que de ſavoir où l'on peut voir ces monumens de ſa Raiſon ; car, elle paroit ſi foiblement en toutes ſes actions & en ſes écrits, qu'on n'en pourroit pas moins attendre de l'homme du monde de la moindre capacité, nourri au milieu de tant de voies extraordinaires d'apprendre quelque choſe. Ceux qui liſent ſon diſcours, s'imagineroient qu'il a abandonné Oxford avec meure délibération; néantmoins, ſa priére avoüe *qu'il ne ſavoit que faire.* Ainſi, eſt vérifié le paſſage du Pſalme, *Il répand le mépris ſur*

les Princes, & les fait errer par les déſerts, où n'y a point de chemin. Pſal. 107. ver. 40.

XXIII. *Sur ce que les Ecoſſois livrérent le Roi aux Anglois.*

C'eſt un affront & une ſi ſale infamie imputée aux Ecoſſois, que ceux de leur nation, qui étoient en Angleterre, *aient vendu leur Roi*, comme luimême dit en ce lieu, & ce *pour un prix beaucoup plus grand, que celui dont* l'avarice de Judas ſe contenta pour vendre *nôtre Sauveur*, qu'il n'appartient qu'à eux-mêmes de s'en laver. Et, ce ne ſeroit qu'un conſeil d'ami, de déſirer qu'ils ſe priſſent garde du fils, qui vient chez eux avec cette ferme croiance, qu'ils ont vendu ſon pére. Dans tout le reſte de ce Chapitre il ſacrifie à l'Echo de ſa Conſcience, par un babil plus long que tous

les

les *Credo* & les *Ave Maria*, ſe glorifiant en ſon opiniâtreté & en ſa réſolution, &, en quelque façon, triomfant que c'eſt choſe évidente, à préſent, que ce n'ont point été ſes mauvais Conſeillers, mais, lui-même, qui a été l'Auteur de tous nos troubles. En cela ſeulement différerons nous d'avec lui juſqu'à la fin du monde, que pendant qu'il a ſi manifeſtement tâché d'anéantir toutes nos Loix & nos Libertez, il a la confidence de nous persüader qu'il a *combatu* & *enduré* tout ce temps-là pour leur défenſe.

Mais, celui qui n'a jamais pû être convaincu, ni amené à voir ſes fautes, ni par ſes propres Lettres & Commiſſions ſignées & ſéellées par lui, ni par ſes propres actions, qu'on lui a repréſentées, comme dans un miroir, peut beaucoup moins être réduit à cela par aucune force de paroles, ni lui, ni aucun autre de même trempe, avec leſquels, à cét égard, il ne faut non plus diſputer, qu'avec ceux qui nient les principes. Il n'y a donc point de doute que le Parlement n'ait

n'ait fait tres-ſagement d'avoir enfin ordonné qu'on ne s'addreſſeroit plus à lui: Car, nous pouvons voir en ce Chapitre combien la volonté de celui, qui vouloit ſeigneurier ſur nous, étoit inflexible, & combien elle avoit d'averſion, mêmes durant ſa priſon, contre le Parlement & contre toute ſorte de réformation. Mais, en voulant répondre à ces redites infructueuſes, je me rendrois moi-même ſujet à répondre de mon action. Il emprunte les paroles des Pſeaumes de David, de même qu'en ſon 20e diſcours il accuſe l'Aſſemblée des Théologiens *d'avoir publié des vieux Catéchiſmes & Confeſſions de Foi nouvellement rhabillées.* S'il avoit emprunté le coeur de David, le larcin en auroit été beaucoup plus ſaint: Car, cette ſorte d'emprunt, ſi elle n'eſt renduë meilleure par celui qui emprunte, n'eſt eſtimée autre choſe parmi les bons Autéurs, qu'un larcin. Quoy qu'il en ſoit, il eſt plus tolérable, que celui de la priére de Pamméla, dérobée dans le Chevalier Philippe Sydney.

XXIV. *Sur*

XXIV. *Sur le refus qui lui fut fait d'avoir ſes Chapelains pres de lui.*

UN Chapelain eſt un tel diminutif, & une choſe ſi peu conſidérable, que ſi l'on ne s'émerveille point, au moins s'en doit-on rire, comment il s'eſt pû faire, que parmi des matiéres de ſi grande importance, elle ait pû trouver place dans les diſcours d'un Prince. Certes, un ſi pauvre ſujet ne ſera pas traité par moi, ſans que je le dépéche comm' il fait ſes priéres. L'Ecriture ne reconnoit point un tel ordre, ni une telle fonction en l'Egliſe; & l'Egliſe ne les reconnoiſſant point, pour tout ce que je ſay, ils ſont laiſſez pour ſubir le même examen, que ſubirent les fils de Sceba le Juïf. Nous connoiſſons les Evéques, ou les Anciens, nous connoiſſons les Diacres, mais,

mais, qui ſont les Chappelains? Dans l'état d'une grande maiſon ils peuvent, peut être, être mis au rang des plus relevez Serviteurs, & être admis à quelque place, qui leur puiſſe donner le titre d'Ecuiers tranchans, ou Huiſſiers de dévotion, quand le Maître eſt trop grand Seigneur, ou trop riche, pour dire lui-même ſes priéres, ou bénir ſa propre table. Pourquoy donc le Parlement prendroit-il en ſa conſidération de tels paremens de buffet de Cour? Il ſavoit bien qu'ils avoient été les principaux corrupteurs, que le Roi avoit eu à ſes côtez: Il ſavoit que le Roi avoit toûjours été leur plus attentif écolier & imitateur, & que, dez ſon enfance, il avoit ſuccé d'eux & des ouvrages de leurs Cabinets, tous ſes impuiſſans principes de Tyrannie & de Superſtition. Tandis donc qu'il eût quelque eſpérance de ſon amandement, il empécha ces ſemeurs de malignante yvroie d'approcher de lui, & lui envoia de tels Miniſtres & autres perſonnes zélées, qu'il crût les plus capables de l'inſtruire & de

le

le convertir. Que pourroit la Religion même avoir fait davantage, pour ſauver un' ame ? Mais, quand il trouva qu'il étoit incurable, & qu'il étoit devenu lui-même le plus méchant Conſeiller de tous, il ne lui refuſa plus ſes Chappelains, au moins en nombre convenable, mais, quelques uns furent toûjours pres de lui, ou bien à ſon commandement juſqu'à la fin. Néantmoins, il fait ici plus de lamentations, manque de ſes Chappelains, que le ſuperſtitieux Mica n'en fit à ceux de Dan, qui lui avoient enlevé ſon Prêtre domeſtique, *Vous avez ravis mes Dieux, que j'avois fait, enſemble le Sacrificateur, & que me reſte-t-il plus?* Et, peut être, que l'hiſtoire entiére de Mica ne viendroit pas mal à ce ſujet *Maintenant connois-je*, dit-il, *que l'Eternel me fera du bien, d'autant que j'ay un Lévite pour Sacrificateur.* Mica avoit autant de ſoin que ſon Prêtre fut Moſaïque, comme le Roi avoit que le ſien fut Apoſtolique; l'un & l'autre néantmoins ont erré au fait de leurs Prêtres. Les priéres particuliéres & domeſtiques ne doivent

vent point être faites par des Prêtres, & mêmes la priére publique n'appartient pas à leur Office privativement à tout autre. Ci-devant des Rois, comme David, Salomon & Joſaphat, auſquels il n'étoit point permis de ſe méler de la Sacrificature, pouvoient néantmoins prier en public, voire dans le Temple, pendant que les Prêtres mêmes étoient debout & les écoutoient. Qu'a donc eu ce Roi-ci qu'il n'ait pû mâcher ſes Matines, ſans la bouche d'un Prêtre? Mais, étoit-il probable qu'il ne pût prier en ſa famille, lui qui a pû publier ici un livre entier de priéres de ſa façon, & témoigné mêmes en quelque endroit de ce Chapitre, avoir autant d'envie d'être Prêtre lui-même, que Mica avoit que ſon fils le fût. Il y avoit donc, ſans doute, autre choſe qui lui faiſoit tant déſirer d'avoir ſes Chappelains pres de ſoi, leſquels étoient non ſeulement les inventeurs, mais auſſi, bien ſouvent, les inſtrumens de ſes deſſeins.

Ce n'eſt pas merveille s'il ne pût ſouffrir les Miniſtres, qu'on lui envoia; car,

car, ils lui préchoient la repentance ; là où les autres lui adminiſtroient une Confeſſion aiſée, & lui bailloient facilement l'abſolution, voire *renforçoient ſes mains & endurciſſoient ſon coeur*, en applaudiſſant à ſes façons de faire obſtinées. A ceux-là il étoit un Achab, & à ceux-ci un Conſtantin ; d'où il s'enſuit que les premiers étoient auſſi mal-venus aupres de lui, qu'Elie pres d'Achab, & les derniers auſſi agréables, qu'étoit Amaſia le Prêtre de Bethel à Jéroboam. Ceux-ci avoient bien appris la leçon, qui lui plaiſoit, *Ne profétiſe point contre Béthel, car, c'eſt la Chappelle du Roi, la Cour du Roi*, & avoient enſeigné au Roi à dire des autres Miniſtres envoiez par le Parlement, *Amos a conſpiré contre moi, le païs n'eſt pas capable d'endurer toutes ſes paroles.*

Pour retourner à nôtre premiére comparaiſon, le Roi conſidéroit ſes Prélats, comme des *Orfelins ſous les yeux ſacrilèges de pluſieurs raviſſans Réformateurs.* Et, il y avoit autant de crainte de Sacrilége entre Mica & ſa mére, juſqu'à ce qu'avec

ce

ce qu'avec ce ſaint tréſor, pour la perte duquel cette malédiction avoit été jettée, on eût fait un'Image gravée & moulée, & choiſi un Prêtre de leur façon. Afin de paſſer ſous ſilence ſon Criticiſme *touchant le ton impérieux, groſſier, ou paſſionné des priéres*, qui ſont des façons de ſon invention propre, nous ſommes en danger de retomber encore ſur les bancs de la Liturgie; ce que ſi je répétois, mes réponſes ſeroient tournées en autant de Reſponſoires, & engendreroient une ſéconde Liturgie, en aians déja trop d'une.

J'ajoûteray ſeulement que *ſi le coeur*, comm' il dit, *ne peut, avec ſeurté, ſe joindre aux priéres faites ſur le champ par un autre*, parce que nous ne ſavons pas ſi exactement ce qu'il a envie de dire, donc ces priéres publiques faites au Temple par les ſuſdits Rois, par les Apôtres en la Congrégation, & par les anciens Chrêtiens, pour l'eſpace de plus de 300 ans, avant que les Liturgies fuſſent inventées, ſe faiſoient en vain devant le peuple.

Apres

Apres qu'il a avoüé que ci-devant les Rois ont prié ſans Chapelains, voire publiquement dans le Temple même, & *que chaque particulier fidéle eſt revêtu d'une Prêtriſe Roialle* ; néantmoins, comm'un qui ne ſavoure pas ce qu'il *a goûté du don céleſte, & de la bonne parole de Dieu*, le nom duquel il prend ſi hardiment en ſa bouche, il ſe forme à ſoi-même des raiſons impertinentes & frivoles, pour prouver qu'il ſe doit pluſtôt ſervir, en ſes priéres, de la bouche d'un Chapelain domeſtique officiant. *Leurs priéres*, dit-il, *ſont plus efficacieuſes, d'autant qu'elles partent d'eſprits plus illuminez, & de gens, dont les affections ſont moins diſtraites.* Posé le cas que cela ſoit vray, ce qui n'eſt point, il pourroit être dit, en quelque façon, des priéres qu'ils feroient pour lui ; mais, que fait cela à celles qu'ils feroient avec lui ? Si ſon eſprit eſt ſurchargé des affaires de ce monde, quel profit en revient-il à ſes priéres particuliéres, que l'eſprit de ſon Chapelain ne ſoit point diſtrait des pensées de ſon avancement, ou de ſon dîner ? La fer-

veur d'un homme en priant, ne peut point récompenſer la froideur d'un autre ; & *ſes défauts ſpirituels* en cet exercice, ne peuvent, devant Dieu, être réparez par l'habilité d'un autre. Qu'il tâche lui-même d'avoir plus de lumiére: Qu'il ne chemine point à la lueur de la lampe d'autrui ; mais, qu'il empliſſe d'huile la ſienne propre : Qu'il rejette, comm'en un combat Chrêtien, ces détourbiers mondains, qui le diſtraient, ou ſurchargent : Autrement, ſon fardeau ne ſera jamais moins peſant, par cette raiſon que celui d'un autre eſt plus léger. Ainſi, ces pieuſes fleurs & ces prétextes étans examinez au fond, ſont comme les pommes du rivage de la mer morte, qui paroiſſent belles d'abord à l'oeil, mais, ſi on les regarde de plus pres, ou qu'on vienne à les toucher, elles ſe convertiſſent en cendres.

Il ſe ſouvient, en ſes priéres, *quelles voix de triomfe & d'éjouïſſance* il y avoit autrefois en ſa Chapelle, qu'il croid être la *maiſon de Dieu*, entre les Chantres & les Orgues, & eſtime cela avoir été

été *l'unité d'eſprits conjoints par des liens de paix.* Bien que la vanité, la Superſtition & la fauſſe dévotion de cette place, aient donné du ſcandale, non ſeulement au dedans, mais auſſi bien loin au dehors : En laquelle tant de choſes étoient chantées & demandées en ces Chanſons, qui n'étoient point entenduës : Et néantmoins, lui qui fait tant de difficulté de concevoir comment le peuple peut joindre ſon coeur à des priéres faites ſur le champ, quoy que diſtinctement ouïes & entenduës, n'en fait aucune de lui faire joindre le coeur en unité à des Chanſons, que perſonne n'entend.

Je croi que Dieu n'eſt pas plus émû par une priére composée avec beaucoup d'étude, que les hommes véritablement charitables le ſont par les diſcours élabourez d'un gueux.

Finalement, O vous Miniſtres, vous Pluraliſtes, dont les lévres ne gardent point la ſcience, mais, tiennent toûjours le chemin ouvert à vos ventres, voicz quel ouvrage il fait parmi vôtre marchandiſe, parmi vos *pots de gelée*, vos

Baûmes & vos *Cordiaux* imprimez, & non ſeulement parmi vos petites miettes, ez maiſons des vefves, mais, parmi les gros morceaux, dont il vous accuſe d'avoir englouti les maiſons entiéres & le tout; *les maiſons de vos fréres, de vôtre Roi & de vôtre Dieu.* Publiez-le pour un Saint en vos *Chaires, pendant qu'il vous précipite en enfer comm' Athées.*

XXV. *Sur ſes Méditations Pénitentielles & ſes voeux faits à Holmeby.*

CE n'eſt pas choſe difficile à un homme, qui a une Bible à la main, d'emprunter de bonnes paroles & quantité des ſaintes ſentences; mais, de ſe les approprier, c'eſt ſeulement l'ouvrage de la grace du ciel. Il emprunte ici pluſieurs verſets Pénitentiaux des Pſeaumes

Pſeaumes de David. Ainſi pluſieurs entre ces Jſraëlites, qui ſe révoltérent du vray ſervice de Dieu, *inventérent des inſtrumens de muſique ſemblables à ceux de David*, & probablement auſſi des Pſeaumes ſemblables aux ſiens: Et néantmoins, le Proféte Amos ſe plaint griévement d'eux. Mais, pour montrer combien il eſt éloigné de la vraie repentance, je rapporteray la pénitence de quelques uns qui ſe ſont repentis, non en paroles empruntées, mais, ez leurs propres, & néantmoins, par le témoignage de l'Ecriture, ont été jugez réprouvez.

Cain dit à Dieu, *mon iniquité eſt plus grande que je ne puis porter; voici tu m'as déchaſſé aujourdhui de deſſus la face de la terre, & je ſeray caché de devant ta face.* Et *quand Eſau eut entendu les paroles de ſon pére, il s'écria d'un cri merveilleuſement grand & amer, & dit, Béni-moi, auſſi bien moi, mon pére.* Néantmoins, *il ne trouva point lieu de repentance, jaçoit qu'il l'eût ſoigneuſement demandée avec larmes.* Hebr. 12. 17.

Et Pharao dit à Moyſe, *L'Eternel eſt*

juſte, mais, moi & mon peuple ſommes méchans ; j'ay péché contre l'Eternel vôtre Dieu & contre vous.

Et Balaam dit, *Que je meure de la mort des droiturieres; & que ma fin ſoit ſemblable à la leur.*

Et Saul dit à Samüel, *J'ay péché ; car, j'ay tranſgreſſé le commandement de l'Eternel ; mais, honore moi maintenant, je te prie, en la préſence des Anciens de mon peuple.*

Et *quand Achab eut entendu les paroles d'Elie, il déchira ſes vêtemens, & mit un ſac ſur ſa chair, & jüna ; & giſoit enveloppé d'un ſac, & ſe traînoit en cheminant.*

Semblablement Joram *déchira ſes vêtemens, & le peuple vid, & voila, il avoit un ſac ſur ſa chair* ; Et toutefois, en ce même acte de ſon humiliation, il ne laiſſa de dire, *Ainſi me face Dieu, & ainſi y ajoûte, ſi aujourdhui la tête d'Eliſée demeure ſur lui.*

Partant, *dit l'Eternel, ils n'ont point crié vers moi en leur coeur, quand ils ont heurlé en leurs couches ; Ils ſe retournent: mais, non point au Souverain.* Oſée 7. 14. & 16.

Et Judas dit, *J'ay péché, en trahiſſant le ſang innocent.*

Et

Et Simon le Magicien dit, *Vous autres priez pour moi envers le Seigneur, afin que rien ne vienne ſur moi des choſes, que vous avez dites.*

Tous ceux-là ont pris la peine de ſe confeſſer & de ſe repentir en leurs propres paroles, & beaucoup d'eux en leurs propres larmes, & non pas avec celles de David. Mais, étant tranſporté d'une vaine oſtentation d'imiter le language de David, & non pas ſa vie, remarquez comm' il attire ſur ſoi, & ſur la maiſon de ſon pére, la malédiction, (Dieu diſpoſant ainſi les choſes) par ſa priére empruntée & mal imitée : *Que ton courroux ſoit contre moi & contre la maiſon de mon pére ; car, ces brebis innocentes qu' ont-elles fait.* Car, ſi David, en effet, pécha en nombrant le peuple, de laquelle faute il fit ſérieuſement cette confeſſion, & aquitta tout le peuple de ce péché, il s'enſuit que ce Roi-ci, ſe ſervant des mêmes paroles, porte témoignage contre ſoi-même, & ſe déclare être la perſonne criminelle, &, en ſon ame & conſcience, décharge ici le Par-

lement & le peuple, ou bien abuſe des paroles de David, & diſſimule ouvertement, à la face de Dieu; ce qui paroît tres-clairement en la ligne ſuivante, où il accuſe même l'Egliſe envers Dieu, *comme ſi elle étoit ennemie de l'Egliſe*, pour avoir ſurmonté ſa Tyrannie, par la puiſſance merveilleuſe du bras de Dieu, qui y a manifeſtement paru : Car, à quelle autre force, au milieu de nos diviſions & de nos deſordres, pourroit-on attribüer nos victoires ? Ainſi, ce miſérable homme n'a point eu de pires ennemis, pour ſolliciter & hâter ſa deſtruction, par la ſentence accélérée de la Juſtice divine, que les imprécations endurcies, que, de ſa propre bouche, il a prononcées contre ſoi-même.

Juſques ici ſont ſes Méditations; il vient maintenant à ſes voeux, leſquels, comme d'ordinaire les voeux des hypocrites, ſont abſurdes, & quelques uns impies. Jacob voüa que Dieu ſeroit ſon Dieu, pourvû que ſeulement il lui accordât ce qui lui étoit néceſſaire pour accomplir ce voeu, ſavoir la vie & la ſubſiſtence ;

ſubſiſtence ; mais, l'obéiſſance, que le Roi offre ici à Dieu, n'eſt pas, à beaucoup pres, à ſi bon marché. Lui, qui avoit pris en ſi mauvaiſe part qu'on lui eût préſenté 19 Propoſitions de la part du Parlement, capitule maintenant ici avec Dieu en quaſi autant d'Articles.

S'il lui plaît de continuer la lumiére, ou pluſtôt ces ténébres de l'Evangile, qui ſont parmi ſes Prélats ; d'établir leur luxe & de les rendre de ſplendides Evéques.

S'il veut rétablir les griefs & les malheurs de ces vieilles Loix Papiſtiques, leſquelles le Parlement a abolies ſans ſon conſentement ; & veut ſouffrir que la Juſtice s'exécute ſelon ſon ſens.

S'il veut ſupprimer tant de Schiſmes en l'Egliſe, pour ſe contredire à ſoi-même, en ce qu'il a prédit, qu'il faut, & qui doit arriver ; & veut bannir la Réformation, comme le plus grand Schiſme de tous, & les factions en l'Etat, par leſquelles, en chaque page, il entend parler du Parlement.

S'il

S'il le veut rétablir en ſa voix négative & en la Milice; qui vaut autant à dire qu'en ſon pouvoir arbitraire, qu'à tort il ſoûtient être *le droit de ſes prédéceſſeurs.*

S'il veut convertir les coeurs de ſes peuples à leur ancien ſervice Cathédral & Parochial de leur Liturgie, & à leur obéïſſance paſſive envers le Roi.

S'il veut éteindre l'armée & empécher nos forces de s'oppoſer à la Piraterie du Prince Rupert, & à l'invaſion prémeditée des Irlandois.

S'il lui veut donner, par ſa bénédiction, la liberté que les Evéques ſe séoient derechef en la Maiſon des Seigneurs, & les Délinquens fugitifs en celle des Communes, & de livrer l'honneur du Parlement en leurs mains, de la protection la plus naturelle & dûë du peuple, qui lui a confié cette dangereuſe entrepriſe, d'être fidéle à ſon pais, contre la rage & la malice de l'oppoſition tyrannique dudit Roi.

S'il le veut contregarder de ce grand péche

ché de ſuivre l'avis de ſon Parlement, & de paſſer ce qu'il déſire de lui; ce qu'en toute raiſon, par les Loix connües & par le ſerment de ſon couronnement, il eſt obligé de faire, & de n'appeller pas *Sacrilége*, ce à quoy la néceſſité, occaſionnée par la continüation de ſa guerre civile, l'a forcé; Néceſſité, qui fit que David mangeât les pains de Propoſition; qui fit qu'Ezéchias prît tout l'argent, qui ſe trouva en la maiſon de l'Eternel, & dépeçât les portes du Temple de l'Eternel & les pôteaux, qui étoient couverts de lames d'or & les baillât à Senacherib; Néceſſité, en un mot, qui a ſouvent obligé l'Egliſe primitive à vendre ſes vaiſſeaux ſacrez, voire mêmes les coupes deſtinées à la Communion.

S'il le veut encore rendre capable de le glorifier, en faiſant envers l'Egliſe & l'Etat, ce qui néceſſairement deshonore & ſoüille ſon nom.

S'il le veut ramener en paix, en honneur & en ſeurté en ſa ville capitale, ſans ſe repentir, ni ſans donner ſatisfaction pour le ſang qu'il a répandu, ſeulement en

en conſidération de quelque peu de choſes, que, par maxime d'Etat, il a accordées, qui ne valent pas le parler.

S'il lui veut remettre l'épée en main, pour *en punir* ceux, qui nous ont délivré, & *pour protéger* les Délinquens, contre la Juſtice du Parlement.

En ce cas, s'il eſt poſſible d'accorder des contradictoires, il le loüera, en lui déplaiſant, & lui ſervira, en le deſſervant.

Sa gloire, en de riches ornemens, des vitres peintes, des Mitres, des Rochets, des Autels & en une Liturgie chantée, *lui ſera plus chére*, que l'établiſſement de *ſa Couronne* en Juſtice, & du pouvoir ſpirituel de la Religion.

Il pardonnera à ceux qui l'ont offenſé en particulier; mais, il ne manquera pas de moiens de les attraper d'un autre côté, ſous prétextes d'offenſes ſupposées contre l'Etat; par où, tout d'un coup, il affectera la gloire d'une Juſtice apparente, & les détruira avec plaiſir, pendant qu'il feint de leur pardonner, en ce qui touche

touche ſon particulier, & qu' extérieurement il les plaint.

Ce ſont là les conditions de ſon Traité avec Dieu, auquel il ne rabat rien de ce qu'il a toûjours demandé au Parlement, comme ſi ſes Commiſſions d'Arroy avoient auſſi pouvoir contre Dieu. Mais, c'eſt choſe évidente à nos yeux, que, de toutes ces conditions, Dieu n'en a accepté aucunes, ſinon ſa demande finale, laquelle ſi ſouvent, ſans doute, par un ſecret Jugement de Dieu, il attire avec importunité ſur ſon chef, priant Dieu, *Que ſa miſéricorde ſoit envers lui & les ſiens, comme ſes réſolutions de vérité & de paix ſont ſincéres envers ſon peuple.* Il s'enſuit donc, que Dieu l'aiant retranché, ſans lui accorder aucune de ces graces, que ſes réſolutions ont été auſſi pleines de diſſimulation, comme ſes voeux ont été ſans effet.

XXVI. *Sur*

XXVI. *Sur l'Enlevement du Roi hors de Holmeby par l'armée.*

ON ne doit pas attendre de ceux, que Dieu a rendu les Conquéreurs, qu'ils rendent conte aux Roialiſtes de ce qu'ils ont fait de leur Roi vaincu, apres qu'il leur a été mis entre les mains; &, ce n'eſt pas prudemment fait, ni choſe bien-séante à des fréres de debatre & déploier leurs différens à la vûë de leur ennemi commun, le faiſant par là Juge, ou, au moins, auditeur fort content de leur diuiſion. Partant, au regard de cette action, nous ne devons point de réponſe, ni au Roi, quand mêmes il ſeroit encore vivant, ni à ce qui eſt demeuré juſqu'ici de ſon parti. Tout le monde ſait que l'Emulation eſt choſe ordinaire aux gens de guerre, & que, ſi elle n'excéde point les

les bornes, elle leur eſt pardonnable. Mais, quelques membres de la premiére armée du Parlement, aſſez remarquables par leurs actions martiales, & de grand pouvoir dans la Maiſon des Communes, étans touchez d'envie de ſe voir ſurpaſsez de beaucoup par un nouveau modéle, qu'ils avoient ſi fort mépriſé, prirent avantage des noms de Presbytériens & d'Indépendens, & du venin de quelques Miniſtres, pour exciter du trouble. Et, la guerre étant alors achevée, ils penſérent qu'aiſément ils pourroient mettre hors de jeu ceux qui avoient fidélement fait leur ouvrage, ſans leur donner la ſolde, qui leur étoit dûë, ni la récompenſe de leur invincible valeur. Mais, ceux-ci aians encore l'épée entre leurs mains, dédaignans qu'on les fît être le premier objet de l'ingratitude & de l'oppreſſion, apres une ſi grande dépenſe de leur propre ſang, répandu pour l'établiſſement de la Juſtice & la Liberté commune, ſe ſaiſirent de la perſonne du Roi, qui étoit leur priſonnier, lequel rien autre choſe, ſinon leurs

actions

actions incomparables, n'avoient réduit ſi bas, que d'avoir rendu ſa perſonne ; quoy que pour exciter de nouveaux différens, il avoit aimé mieux ſe rendre captif entre les mains de ſes propres Compatriotes, qui avoient le moins contribüé à ſa conquête. En toute apparence, cela pouvoit produire quelque malheur, partie par le debat, qui s'allumoit entre nos premiers & nos derniers guerriers, mais principalement, par le moien des langues séditieuſes de quelques faux Miniſtres, plus zélez contre les Schiſmes, que contre leur propre Simonie & Pluralité de Bénéfices, ou qu'ils n'étoient attentifs à prendre garde à l'ennemi commun, qui s'étoit ſi ſubtilement & ſi avant inſinüé parmi eux, que de ſouffler le feu avec grande diligence. Mais, il plût à Dieu de ne laiſſer pas tomber tout un peuple dans le trouble & dans la confuſion, pour la perverſité de quelque peu de perſonnes. L'accroiſſement de nôtre diviſion fut par là prévenu, ou bien-tôt appaiſé ; l'ennemi bien-tôt deceu de ſa grande joie,

&

& le Roi particuliérement privé du principal morceau, que ſon eſpérance lui préſentoit de nous ruiner par nôtre diſſention. Et, étans maintenant ſi proches de la fin, nous ſommes tant plus à loiſir d'attendre un peu & de l'écouter commenter ſur ſa captivité.

Il dit de ſon enlevement, que c'étoit *un mouvement eccentrique & irrégulier.* Que s'enſuit-il delà ? ſon alluſion, tirée des corps céleſtes, nous fait ſouvenir que les mouvemens irréguliers ſont quelquefois néceſſaires ſur la terre, comm' ils le ſont toûjours dans les cieux. Cela n'eſt pas toûjours meilleur, qui eſt le plus régulier & conforme à la Loi-écrite. De grands hommes, au temps paſsé, en deſobéiſſant à la Loi, ont ſauvé ſouvent la République : & la Loi apres, par de fermes décrets, a approuvé ces mouvemens planétiques, ou irréguliers, & l'exorbitance loüable, qui étoit en eux.

Il n'a point de bonne volonté, ni pour les Indépendens, ni pour les Preſbytériens ; & toutefois, ſa parabole, comme celle de Balaam, s'emporte à

leur prognoſtiquer du bien, au delà de ſon intention. *Ces Gemeaux, qui* luitoient *étans enfermez dans le ventre* de Rebecca, étoient la ſemence d'Abraham; le plus jeune a, ſans doute, gagné la primogéniture céleſte, & l'aîné, quoy que dans ſa comparaiſon, il ait été ſupplanté; néantmoins, ſans difficulté, il trouvera une meilleure portion qu'Eſau, & beaucoup au deſſus de ſes Prélats incirconcis.

Il cenſure, & ſemble en cenſurant eſpérer, que ce ſera *un mauvais augure*, que ceux *qui édifient Jéruſalem, ſoient diviſez en leurs langues & en leurs mains:* Mais, ſon eſpérance a été renverſée avec ſon exemple; car, qu'il y ait eu diviſion, tant de langues, que de mains, au bâtiment de Jéruſalem, l'Hiſtoire lui pouvoit avoir appris; & néantmoins, l'ouvrage ne laiſſa pas de réüſſir; & ſi c'eſt la volonté de Dieu, celui-ci pourra pareillement proſpérer, nonobſtant tout l'artifice & les mauvaiſes pratiques de Samballat & de Tobija, qui jettent de l'huile dans nôtre feu, pour accroître

tre, s'ils peuvent, nos diſſentions; ou l'indignité de ſa comparaiſon, qui nous fait reſſembler à ces ſéditieux *Zélez*, dont la *fureur inteſtine* fut cauſe de la deſtruction de la derniére *Jéruſalem*.

N'aiant plus maintenant le pouvoir de ſe vanger de ceux qui ſe ſont oppoſez à lui, il cherche à aſſouvir ſa fantaſie, par l'imagination de quelque vangence, qui doit tomber ſur eux d'enhaut, & de même qu'un, qui, en temps de ſechereſſe, regarde les nüées, & obſerve diligemment, ſi rien n'en tombera, qui le puiſſe conſoler, par la reſſemblance d'une punition du ciel ſur nous, laquelle il explique auſſi-tôt comme bon lui ſemble. Aucun mal n'arrive au Parlement, ou à la ville, qu' auſſi-tôt il n'interpréte poſitivement pour un Jugement de Dieu ſur eux à ſon occaſion: comme ſi les manuſcrits mêmes des Jugemens de Dieu, lui avoient été baillez en garde & laiſſez à ſon expoſition. Mais, la lecture fait bien voir qu'il ſe ſert de fauſſes copies, attribüant ſouvent à ſes mauvaiſes actions & ſuccez le témoi-

gnage de la faveur divine, & aux bonnes actions & aux ſuccez des autres, celui de l'indignation & de la vangence de Dieu. Mais, de contrefaire la main de Dieu, c'eſt la plus hardie de toutes les falſifications. Et celui qui, ſans aucun autre garand que la mépriſe de ſa fantaſie, entreprend perpetüellement de déplier les myſtéres ſecrets & inſcrutables de le haute Providence, eſt ſujet en apparence de s'y tromper d'ordinaire & de les calomnier, & approche de la fureur de ces penſées réprouvées, qui voudroient arracher l'épée de la Juſtice des mains de Dieu, pour l'emploier plus juſtement ſelon leur imagination. Ce lui étoit peu de choſe de diſputer avec le Parlement ſur le ſeul pouvoir de la Milice, puis que nous voions qu'il fait peu moins, que de mettre la main ſur les armes de Dieu même, qui ſont ſes Jugemens, pour les tourner & manier ſelon le ply & le mouvement de ſes foibles penſées. Et partant, à ſon jugement, *il faut que ceux qui, par des Tumultes, ont occaſionné la levée des armées, ſoient*

ſoient maintenant châtiez par la leur propre, pour de nouveaux Tumultes.

Remarquez premiérement ſa confeſſion, que ces Tumultes ont été la premiére occaſion de lever des forces, &, par conſequent, que lui-même en a levé le premier, contre les prétendus Tumultes. Mais, nous avons déja debatu qui eſt-ce qui avoit cauſé ces Tumultes, ou qui les avoit faits être Tumultes, n'étans, au commencement, autre choſe que le concours d'un peuple deſarmé & paiſible. Et, ne ſe peut pas prouver par le jeu du Trictac, par des paroles de *Tumultes & d'armées, d'armées & de Tumultes*, que ces prétendus Tumultes aient été punis par leur armée propre, à cauſe de nouveaux Tumultes; mais, ſemble pluſtôt être la méthode d'une Juſtice déraiſonnable, que de la divine.

Si la ville étoit châtiée par l'armée, pour de nouveaux Tumultes, la raiſon en eſt évidemment & immédiatemẽt couchée par lui-même, *ſes nouveaux Tumultes*. Avec quel ſens donc peut-on raporter cette punition, à une cauſe tirée de loin & imaginaire,

ginaire, arrivée tant d'années auparavant, & qui, en ſa ſuppoſition ſeulement, en eſt la cauſe. Manlius défendit le Capitole & les Romains contre leurs ennemis les Gaulois : le même Manlius fut, par apres, pour crime de Trahiſon, jetté la tête la premiére du haut du Capitole par les Romains ; Donc Manlius fut puni de la Juſtice divine, pour avoir défendu le Capitole, parce qu'il fut puni en cette place, pour ſédition, & par ceux qu'il avoit défendu. C'eſt là ſa Logique ſur la Juſtice divine, & la même, dont ci-deſſus il a uſé ſur la mort du Chevalier Hotham. Il ajoûte que *ceux qui s'étoient rejoüis de le voir chaſſé par les Tumultes, qu'on n'avoit pas voulu appaiſer, ſe trouvent à préſent forcez de recourir à une armée.* Etoit-ce là un Jugement de Dieu ? N'étoit-ce pas pluſtôt une de ſes graces, d'avoir une noble & victorieuſe armée ſi proche, à qui on pût avoir recours ?

De la Juſtice de Dieu, il deſcend à *celle des hommes.* Le peu de gens de l'une & de l'autre Maiſon, *qui ſe retirérent*

rent du commencement, ſous le vain prétexte des Tumultes, *furent eſtimez déſerteurs* ; Partant, ce grand nombre, qui ſe retira apres, forcé par des Tumultes réels, doit encourir la même cenſure de déſerteurs ; comme ſi c'étoit le lieu, qui fît le Parlement, & non pas la fin & la Cauſe. Par ce qu'on nie que ſoient été des Tumultes, par leſquels le Roi a feint avoir été chaſſé, s'enſuit-il, de néceſſité, qu'à l'avenir il n'y puiſſe jamais avoir de Tumultes ? Si, par fineſſe, quelques uns s'enfuient, s'enſuit-il que d'autres gens n'aient point de cauſe réelle de s'enfuir ; Mais, marquez la différence de la fuite de ceux-ci & de la ſienne ; ceux-ci retournérent auſſi-tôt en ſeurté en leurs places ; mais, lui n'eſt revenu que pluſieurs années apres, & encore priſonnier & pour receuoir ſa punition : Si bien que leur fuite, ſoit qu'on en conſidére la cauſe, ou l'événement, ou tous les deux, ne le juſtifie point, ni auſſi ne les condamne pas.

Il voudroit bien faire *que la vangence*

les pourſuivît & atteignît, quand bien, pour cet effet, il lui en devroit coûter une comparaiſon fort mal propre & frivole, *de même que les Rats & les Souris attrapérent autrefois un Evéque Aileman.* Je ſouhaiterois que nos Souris & nos Rats euſſent été auſſi orthodoxes ici, & qu'ils euſſent, de la même façon, pourſuivis tous ſes Evéques hors d'Angleterre; alors, une vermine auroit chaſſé une autre vermine, pour laquelle exterminer il nous a côuté la vie de tant de milliers d'honnêtes gens.

Il ne ſauroit s'empêcher de remarquer ces effets de la Juſtice divine, bien qu'avec regret & pitié toutefois. Mais, la douleur & la pitié en un ennemi foible & vaincu, ne ſont pas plus eſtimées, que les cendres de ſa vangence brûlée juſqu'au bout en elle-même, ou que la vapeur d'une furie refroidie, lors que nous diſons qu'elle ſe relâche; mais, d'être ainſi arrêté à obſerver & épeller, s'il faut ainſi dire, la Juſtice divine ſur chaque petit accident, ou léger trouble, qui peut, humainement parlant, arriver ez affaires du

du monde, n'eſt autre choſe qu'un autre fragment de ſa vangence brisée en piéces : & néantmoins, c'eſt la plus maligne & la plus fine calomnie, qu'il peut impoſer aux actions du Parlement. Car, s'il peut perſüader au monde que ledit Parlement & ſa cauſe ſont pourſuivis de la vangence divine, il a frappé à ſon but, qui eſt de faire que tout le monde les abandonne, & ait les plus mauvaiſes penſées d'eux, qui ſe puiſſent avoir.

Il ne ſe contente pas de ſuborner, pour parler ainſi, la Juſtice divine, en ſes cenſures de ce qui eſt paſsé, mais mêmes, il uſurpe la perſonne de Chriſt, en voulant nous prédire ce qu'il déſireroit nous arriver. Tant il fait peu de cas, & n'eſtime ni choſe, ni perſonne ſi ſacrée, non pas même dans le ciel, qu'il n'entreprenne de s'en ſervir, ou de la repréſenter, ſi, avec applaudiſſement, il le peut faire, pour décharger ſa rate ſur le Parlement, & ſoulager ſon eſprit contre lui. Quoy que ſi jamais l'opiniâtreté a été ſuivie & châtiée par un aveuglement fatal;

ſi

ſi jamais aucun a été privé de conſolation, pour avoir négligé les conſeils, qui tendoient à ſa paix, cela n'a jamais paru plus clairement, qu'en lui ; & les prédictions, qu'il a faites contre le Parlement & ſes adhérens, ont pour la pluspart été vérifiées ſur ſa propre tête & ſur celles de ſes principaux Conſeillers.

Il finit par de grandes loüanges, qu'il donne à l'armée ; mais, les loüanges en un ennemi ſont ſuperflües, ou ſentent la fineſſe ; & l'armée n'a point beſoin de ſes loüanges, ni le Parlement ne proſpérera pas moins, pour les priéres pleines d'accuſation qu'il fait enſuite ; Eſquelles, comme ſa charité ne peut, en aucune façon, être comparée à celle de Chriſt, auſſi l'aſſurance qu'il a, que ceux pour qui il ſemble prier, en faiſant ce qu'ils ont fait contre lui, ne ſavoient ce qu'ils faiſoient, eſt beaucoup au deſſus de celle de nôtre Sauveur. Partant, c'étoit arrogance, & non pas charité, d'accuſer les autres d'ignorance devant Dieu, juſques à ce que lui-même fût deuenu infaillible, comme celui duquel il prend,

prend, trop préſomptueuſement, les paroles particuliéres.

XXVII. *Intitulé, Au Prince de Galles.*

CE que le Roi a écrit à ſon fils, comme pére, ne nous touche point; ce qu'il lui a écrit, comme Roi d'Angleterre, ne lui appartient pas, Dieu & le Parlement aiant maintenant diſpoſé autrement de l'Angleterre. Mais, d'autant que je vois que ce Chapitre a été composé avec quelque artifice & labeur, pour préoccuper le peuple, qu'il pourra améliorer ſa condition préſente par ſon rétabliſſement, ou par celui de ſon fils, je montreray point pour point, qu'encore que le Roi eût été rétabli, ſelon ſon déſir, ou que ſon fils, étant admis au Gouvernement, vint à obſeruer exactement tous les préceptes de ſon pére, néant-

néantmoins, tant s'en faut que cela avançât nôtre bonheur, *ſoit en remédiant aux troubles préſens, ou prévenant les ſemblables à l'avenir*, qu'au contraire, nous ſerions jettez derechef inévitablement dans nos miſéres paſsées & accomplies; nous ſerions forcez de recommencer nos guerres ennuieuſes & nous expoſer à une fatale luïte, pour nôtre Liberté & pour nôtre vie, beaucoup plus douteuſe que la précédente; en laquelle, comme nôtre ſuccez n'a été autre que nôtre cauſe, auſſi ſera-t-il évident à toute la poſtérité, que *les malheurs* ont été purement les conſéquences de *ſon Jugement* pervers.

Il argumente premiérement *de l'expérience de ces troubles*, que lui & ſon fils ont eus, à l'augmentation de leur *Piété & Patience*, &, en paſſant, porte témoignage, par ſes propres paroles, que l'éducation corrompuë de ſa jeuneſſe, ſur laquelle nous n'avons fait que jetter légérement l'oeil, en quelques paſſages précédens de cette Réponſe, étoit choſe, qui n'étoit pas de petite importance, & qu'on ne l'en a pas à tort accuſé, ni

ſon

ſon fils ; lui-même confeſſant ici *que les délices de Cour ſont capables, ou d'arracher entiérement toute la vraie vertu & l'honneur, ou de faire qu'on ſe contente ſeulement de quelques feuilles & formalitez flêtries, ſans aucuns fruits réels, tendans à l'avancement du bien public.* Ce qui, par ſa propre bouche, le dépeint comm' un autre Roboam, *amolli* par une Cour beaucoup pire que *celle de Salomon*, & tellement *corrompuë de flateries*, qu'il dit en être *inſeparables*, juſqu'à renverſer toute ſorte *de paix*, & lui faire perdre ſon honneur & ſes Roiaumes. Nous avons donc ici ſa propre confeſſion, qu'il étoit venu au Trône ainſi élevé & nourri, beaucoup plus mal que Roboam ; ſi ce n'eſt qu' il ſoit de ceux, qui ont égalé ſon pére au Roi Salomon. Et, quoy qu'il ſe trouve des gens, qui peuvent exactement & par forme de journal raconter la vie qu'il menoit chez ſoi, nous ne ferons point mention ici combien voluptueuſement, & combien oiſivement, gouvernant par les mains d'autrui, il a tyranniſé, ou conſumé ces 17 ans de paix,

ſans

ſans ſoin, ni penſée aucune ; comme ſi être Roi n'eût été autre choſe, en ſon imagination, que boire, manger, faire ſa volonté & prendre ſon plaiſir. Toutefois, nous pouvions avoir prédit, que celui, qui emploioit ſi lâchement ſon temps de loiſir, & avec tant de corruption, pour ſon ſeul plaiſir, s'emploieroit un jour, ou un autre, à choſes beaucoup pires, à nôtre grand regret. Et, qu'il ait, à bon eſcient, exécuté ce que Roboam ne faiſoit que menacer, faiſant que ſon petit doigt fût plus peſant que les reins de ſon pére, & en nous foüettant de ſes doubles eſcourgées, ſavoir de ſa Tyrannie temporelle & ſpirituëlle, tous ſes Roiaumes l'ont bien ſenti. Et, ſon impénitence & obſtination juſqu'à la fin (car, il n'étoit pas un Manaſſé) & la ſuite de ces ſiennes réſolutions préméditées, montrent ſuffiſamment le profit, qu'il a fait apres, de ſon averſité, retenant, recommandant & enſeignant à ſon fils tous ces documens pourris & pernicieux, tant en matiére d'Etat, que de Religion, qui lui avoient été infus

par

par ces méchans Docteurs, & receus dans lui, comm° en un vaiſſeau, qui n'étoit pas mieux diſposé ; qui ont été les premiéres occalions, tant de ſa propre misére, que de toutes les nôtres. Et, ſi en la maturité de ſon âge & de ſon entendement, il n'a pû tirer plus de profit, ou pour ſoi, ou pour autrui, de ſes ſi longues & diverſes afflictions, ſoit en levant ſes yeux vers Dieu, ou en les jettant ſur l'état de ſes propres affaies, il n'eſt pas probable que ſon fils, élevé, non ſeulement dans les moleſſes efféminées de la Cour, mais auſſi, dans le rude & le plus incivil libertinage des camps & des garniſons mal-diſciplinées, incapable, par ſa jeuneſſe, de faire réflexion, avec jugement, ſur ſa propre condition, & ainſi mal inſtruit par ſon pére, puiſſe appliquer ſon eſprit à cheminer par d'autres régles, que celles que ſon pére lui a laiſſées, comm' au lit de la mort, & comme le ſuc & la créme de toute l'expérience, que ſes plus ſérieuſes obſervations & ſes ſolitudes, tant durant ſon bon temps, que

dans

dans ſon affliction, lui ont pû enſeigner. Il eſt vrai que David, en ſouffrant ſans cauſe, apprit cette douceur & cetre prudence par l'averité, qui le rendit apres tant plus propre à régner; mais, ceux qui ſouffrent comm' oppreſſeurs, Tyrans, violateurs des Loix, & perſécuteurs de la Réformation, ſans apparence de repentance, s'ils viennent une fois à ſe ſaiſir derechef de cette dignité & du pouvoir, qu'ils avoient perdu, ils en ſont tant plus aiguiſez & enragez, par ce qu'ils ont ſouffert, contre ceux qu'ils regardent comme cauſes de leurs ſouffrances.

Si l'on tourne les yeux ſur toute la ſuïte de ſes actions paſſées, on y trouvera aſſez de quoy ſe remettre en mémoire, comment il *été aſſujeti au Sceptre de la parole & de l'Eſprit de Dieu*, quoy qu'on reconnoiſſe que ce *ſoit le meilleur Gouvernement*; quelle a été *ſa diſpenſation du pouvoir civil*, & avec quelle *Juſtice* & quel *honneur*, *pour le bien publie*, il s'en eſt aquitté. Si quelqu'un veut entreprendre de prouver quel changement la

Coupe

Coupe de la medécine de Dieu, comm' il l'appelle, a opéré en lui, pour l'affermiſſement *de ſa ſanté*, contre toute ſorte d'excez, dont le peuple le jugeoit être malade, nous avons, en ce qui ſuit, ſon propre témoignage, qu'elle n'en a point opéré aucun.

Premiérement, il a toûjours enracinée en ſon eſprit la même opinion & eſtime, que ci-devant, de ſon ancienne Déeſſe d'Ephéſe, appellée l'Egliſe d'Angleterre; & encharge étroitement à ſon fils, apres lui, de perſévérer dans ce Schiſme Anti-Papal (car, ce n'eſt rien autre choſe) comm'étant *néceſſaire pour la Paix, tant de ſon ame, que du Roiaume.* Mais, je laiſſe à juger à ceux, qui ont ſeulement le ſens commun, ſi cela peut être un bon fondement de la Paix du Roiaume, qui a été la premiére cauſe de nos diſſentions. C'eſt une régle & un principe digne d'être connu de tous les Chrêtiens, qu'il ne ſe trouve point de paſſages de l'Ecriture, ni même d'aucun ancien Symbole, qui oblige nôtre Foi, ou nôtre Obéiſſance à quelque Egliſe que ce ſoit, qui ſoit dénommée d'aucun nom parti-

culier; beaucoup moins, ſi elle eſt diſtincte par un Gouvernement différent de celle, qui eſt, en effet, Catholique, c'eſt à dire Univerſelle. Perſonne n'a jamais receu commandement de s'aſſujettir à l'Egliſe de Corinthe, de Rome, ou d'Aſie, mais bien à l'Egliſe, ſans autre addition, entant qu'elle demeure fidelle aux régles de l'Ecriture & du Gouvernement établi en tous lieux par les Apôtres; lequel, du commencement, étoit univerſellement le même en toutes les Egliſes & Congrégations, ne différant point, & n'étant point diſtinct, ſelon la diverſité des Païs, Territoires, ou Limites civils. Cette Egliſe-là, qui, tirant ſon nom d'un lieu particulier, s'attribuë le pouvoir & l'autorité d'établir une Foi, ou un Gouvernement diſtinct, n'eſt pas Egliſe, mais, un Schiſme & une Faction. Ce ſeroit faire tort aux Papiſtes de les condamner d'abſurdité & de contradiction, pour adhérer à leur Religion Catholique Romaine, ſi, pour plaire à un Roi, & pour ſes conſidérations politiques, nous adhérions à une Catholicité Angloiſe.

Mais,

Mais, posé le cas que l'Egliſe d'Angleterre fût, comm' elle devroit être; quelle plus grande ſeurté avons-nous, pour être ainſi nommée & établie, puis que ce nom même & cet établiſſement, par ſon deſſein, ou au moins avec ſon approbation, n'a ſervi qu'à nous tromper & amuſer, pendant que l'Egliſe d'Angleterre étoit preſques inſenſiblement changée & tranſmuée en celle de Rome? Ceque, comme chacun ſait en général être vrai, auſſi en particulier, les tranſactions & les Traitez, tendans à cette fin, ſont amplement découverts au livre Intitulé *le Pape Anglois.* Mais, lors que le peuple, voiant ces abus, a commencé à demander une Réformation, pour à laquelle parvenir le Parlement déſira que le Roi abolît ce Gouvernement Prélatique, lequel, ſans l'autorité de l'Ecriture, avoit empiété ſur nous; auſſi-tôt, comme Pharao accuſa d'oiſiveté les Iſraëlites, qui lui demandoient permiſſion d'aller ſacrifier à Dieu, de même il l'accuſe de faction. Et, pour nous ôter toute eſpérance de voir jamais aucune choſe ré-

formée en l'Egliſe, par lui, ou par ſon fils, il l'avertit de bonne heure *que le Démon de la Rebellion ſe transforme ordinairement en Ange de Réformation*; & en dit aſſez pour la lui faire haïr, comme le plus méchant de tous les maux & la ruïne de ſa Couronne; voire, il lui conſeille *de ſe garder bien de faire peu d'état, ou de mépriſer aucune choſe, en ſorte qu'il vieinne à négliger de ſupprimer promptement & efficacieuſement toute ſorte d'erreurs, ou de Schiſmes.* Par où nous pouvons appercevoir clairement que nos Conſciences étoient deſtinées à la même ſervitude & perſécution, ſinon plus grande, que devant, ſoit ſous lui, ou, s'il arrivoit ainſi, ſous ſon fils, leſquels eſtiment pour hérétiques & ſchiſmatiques, toutes les Egliſes Proteſtantes, qui ne ſont point Epiſcopales. Le précepte, qu'il lui donne enſuite, eſt touchant nos Libertez civiles, leſquelles, à ſon avis, doivent être limitées par ſa ſeule voix & par ſa volonté prédominante, ſans avoir pouvoir de s'étendre, de la largeur de la main, au delà de ſon interprétation

prétation *des Loix, qui ſont deja établies.* Et, quoy que toutes les Loix humaines ne ſoient que des ruiſſeaux de cette fragilité, faillibilité & imperfection, qui a été en leurs Auteurs; ce qui fait que pluſieurs Loix, par le changement des ſiécles ignorans & pleins de ténébres, peuvent être trouvées ſcandaleuſes & pleines de griefs à la poſtérité de ceux qui les ont faites; Et, bien qu'une Loi ne ſoit bonne, qu'entant qu'elle peut être changée, ſur une occaſion juſte; Néantmoins, quand l'aboliſſement d'une vieille Loi, ou l'établiſſement d'une nouvelle, devroit ſauver tout le Roiaume, nous ne l'obtiendrons point, ſi ſa voix arbitraire ne ſe veut relâcher & rabatre de ſa prérogative, juſqu'à nous l'accorder, quoy que nous ſoions nez auſſi libres, & avec autant de pouvoir de faire nos Loix, qu'ont été & ont eu nos Péres, qui ont fait celles que nous avons à préſent. Où ſont donc ces Libertez Angloiſes que nous nous vantons nous avoir été laiſſées par nos Devanciers? A cela il répond, que *nos Libertez conſiſtent en la jouïſſance des fruits*

de nôtre induſtrie, & au bénéfice de ces Loix, auſquelles nous avons nous-mêmes donné nôtre conſentement. Premiérement, en ce qui touche la jouiſſance de ces fruits, que nôtre induſtrie & nôtre labeur ont fait nôtres, pardeſſus ce qui eſt à nous, quel privilége eſt-ce là, plus que n'ont les Turcs, les Juifs & les Mores ſous la Monarchie Turqueſque ? Car, ſans cette eſpéce de Juſtice, laquelle ſe trouve mêmes à Alger, parmi les Larrons & les Pirates entr'eux, aucune ſorte de Gouvernement, aucune Société, ſoit juſte, ou injuſte, ne pourroit ſubſiſter, ni mêmes aucune combination, ou conſpiration demeurer liée par enſemble. Ce que lui-même avouë en ces mots ; *que ſi la Couronne, qui eſt ſur ſa tête, eſt ſi peſante, qu'elle accable tout le reſte du corps, la foibleſſe des parties inférieures les rendra impuiſſantes de rendre au chef aucune force, honneur, ou ſeurté ; au contraire, il s'en enſuivra, de néceſſité, une plus grande débilitation.* De ſorte que cette Liberté du Sujet le concerne lui-même, & la ſubſiſtence de ſon autorité Roialle en premier

mier lieu, & auparavant la conſidération d'aucun droit appartenant aux Sujets. Nous attendons donc quelque choſe de plus, qui diſtingue le Gouvernement libre, de celui qui eſt eſclave. Mais, au lieu de cela, ce Roi, quoy qu'il ait toûjours donné d'auſſi bonnes paroles & amples proteſtations, qu'à préſent, a néantmoins ſouffert que ceux, qu'il a le plus favoriſez & maintenus, aient préché en ſa préſence, & ſoûtenu, ſans leur contredire, ou les reprendre, que les Sujets n'avoient point la propriété de leurs biens, mais, que tout appartenoit, de droit, au Roi.

De plus, nous n'avons jamais eu, ſous lui, le *benefice de ces Loix, auſquelles nous avions nous-mêmes donné nôtre conſentement:* Car, pour ne point parler de la mauvaiſe exécution des Loix, quand le Parlement, & en lui le peuple, a conſenti à diverſes Loix, & conformement à nos anciens droits, a demandé qu'elles ſuſſent établies, il a entrepris d'y apporter ſa voix négative, comme la ſupréme, tranſcendente & derniére Loi, pardeſſus

toutes nos Loix, & de nous gouverner par force, ſuivant des Loix, auſquelles nous n'avions point conſenti, & deſquelles nous nous plaignions. Ainſi, des deux chefs mêmes, eſquels il lui plaît de faire conſiſter, tout au plus, nos Libertez, l'un nous ſera ſeulement accordé, autant qu'il ſera néceſſaire pour ſupporter ſon intérêt particulier & ſa Couronne, & les garder de tomber en ruïne, ou en débilitation & foibleſſe; & les vaſſaux du Turc jouïſſent d'un auſſi grande Liberté ſous Mahomet & ſous le grand Seigneur; & jamais nous n'avons joui de l'autre ſous lui, & n'y avoit point d'apparence que nous en jouïſſions, ſous la Tyrannie de la voix négative, laquelle il réclame plus que le conſentement unamine & le pouvoir de toute une Nation, virtuellement aſſemblée dans le Parlement.

En la manutention de laquelle voix négative, d'être débouté par le ſort de la guerre, & mis à mort par ceux qui l'avoient vaincu en ſe défendant, il l'eſtime plus qu'un *Martyre* négatif. Mais,

les

les Martyrs rendent témoignage à la vérité, & non pas à eux-mêmes. Si je rends témoignage à moi-même, dit Christ, mon témoignage n'eſt point vrai. Celui qui par ſa propre inſcription s'écrit Martyr, eſt ſemblable à un mauvais Peintre, lequel, en écrivant au deſſus d'une Peinture difforme, qu'il aura faite, fait entendre aux paſſans quelle figure c'eſt, ce que jamais autrement perſonne n'auroit pû s'imaginer, non plus qu'on ne peut comprendre, comment on peut appeller Martyre, de mourir pour ſa Religion, ſeulement par ce qu'elle *eſt établie*. Certes ſi Agrippa ſe fût fait Chrêtien, comm'il fut une fois ſur le point de ſe faire, & qu'il eût mis à mort les Scribes & les Phariſiens, pour l'obſervation de la Loi de Moyſe, & pour refuſer le Chriſtianiſme, leur Martyre auroit été plus véritable: Car, cette Loi-là avoit été établie par Dieu-même & par Moyſe, & celles-ci, au contraire, n'ont aucun Auteur légitime, en fait de Religion, & ſont mêmes rejettées de toutes les autres Egliſes les mieux réformées. Et, ſi de mourir pour l'établiſſement d'

une

une Religion, peut être appellé Marryre ; donc les Prêtres Papiſtiques, qu' on a exécuté, pour ce, qui a été établi en ce pais durant tant de ſiécles, ne ſont pas moins Martyrs que lui. Finalement, ſi c'eſt aſſez pour faire un Martyr de mourir pour *le témoignage de ſa propre Conſcience*, quel Héretique, mourant pour un Blaſféme formel, comme quelques uns ont fait avec conſtance, ne ſe vantera point du Martyre ? Quant à la conſtitution, ou révocation des Loix civiles, ce pouvoir réſidant ſeulement dans le Parlement, duquel, par le ſerment même de ſon Couronnement, il lui devoit laiſſer la jouïſſance, & non pas l'en priver, & vouloir conſerver une moindre Loi, par le mépris & l' infraction d'une plus plus grande; elle ne conclud pas, non pas mêmes en ſens civil & métaphorique, qu'il ſoit mort Martyr de nos Loix, mais pluſtôt, comme tranſgreſſeur apparent d'icelles. Et, ſi le Parlement, qui a le pouvoir Légiſlatif, vient à faire nos Loix, & qu'apres il

ſoit

ſoit obligé de les diſpurer l'une apres l'autre, & piéce à piéce, contre la Raiſon, la Conſcience, l'Humeur, la Paſſion, la fantaſie, la folie, l'obſtination & les autres fins particuliéres d'un ſeul homme, duquel la ſeule parole & volonté pourra ſe moquer, & défaire ce que toute la prudence d'un Parlement aura fait avec délibération; ceux qui ne ſont point prédeſtinez à être eſclaves, peuvent juger combien ridicule & contemptible ſeroit un Parlement, & combien nous ſerions une nation abjecte & indigne, qui nous vantons de nos Libertez, & envoions nos Députez audit Parlement, pour les y conſerver, avec danger manifeſte de leurs vies. Il ſe réſoud ici de nous garder ainſi en cette condition ſervile juſqu'à la fin, & donne inſtruction à ſon fils de faire le même.

Quant aux offres, auſquelles il condeſcend, *d'une charitable connivance ou tolération*, ſi nous conſidérons ce qu'il a dit devant & apres, elles s'en vont en fumée: Car, partie en ne ſouffrant point que rien, pour petit qu'il ſoit

ſoit, ſemble être un Schiſme mépriſable, ſans le ſupprimer efficacieuſement, comm' il a averti ci-deſſus ; & partie lui diſant de ne permettre point qu'on face aucun' *oppoſition aux Loix, au Gouvernement ou à la Religion, qui ſont établis*, qui eſt la condition ſuivante & entiérement ſelon ſa conſtruction, il appert quelle miſérable & ſuſpecte tolération nous aurions ſous des Eſpions & des Promoteurs, qui ſeroient perpetüellement à nos talons. Outre que c'eſt choſe tellement au deſſous de l'honneur du Parlement d'une nation libre, de caimander & de ſupplier la Déïté d'un homme fragile, pour une ſimple & nuë tolération de ce qu'il réſoud unaminement être juſte, pieux & plus agréable à Dieu, tandis que ce qui eſt erronné, injuſte & dangereux à l'Egliſe & à l' Etat, ſera conſervé & établi par lui ſeul, contre l'avis de tout le Parlement, lequel cependant ſera taxé d'être *une faction avaricieuſe, ambitieuſe & ſacrilége.*

Un'autre amorce, dont il ſe ſert, pour attirer le peuple, eſt le commandement, qu'il

qu'il fait à ſon fils, d'uſer de tendreſſe envers lui. Lequel, quand bien nous viendrons à le croire en partie, d'autant que, comm' il dit, c'eſt ſon troupeau, ſon bétail, & ſon capital, qu'il ne ſauroit détruire, ou ruïner, ſans ſe perdre ſoi-même ; toutefois, le motif, dont il ſe ſert, pour le perſüader à cela, rend ſon intention aucunement ſuſpecte. Car, ſi les Princes *n'ont point beſoin de palliations*, ou de déguiſemens, comm' il dit à ſon fils, pourquoy lui-même s'en eſt-il ſi ſouvent ſervi ? Les Princes, plus que tous les autres hommes, n'ont pas tant d'habits à changer dans leurs Garderobes, qu'ils ont variété de détours & de déguiſemens, en leurs actions ſolennelles & en leurs prétextes envers le peuple.

Pour eſſaier enſuite s'il pourra enlacer les principaux de ceux qui ſe ſont oppoſez à lui, leſquels il appelle plus véritablement, qu'il n'a eu deſſein, *les Patrons & les Défenſeurs du peuple*, il fait offre d'une *Indamnité & d'Actes d'Oblivion*; mais, il peut bien s'aſſurer que ceux qui,

qui, avec une bonne Conſcience & un coeur droit, ſe ſont aquitté de leur devoir civil, en la préſence de Dieu & en leurs différentes places, pour réſiſter à la Tyrannie & à la violence de la Superſtition, qui s'étoient bandées contr' eux, ne rechercheront jamais de pardon de ce, qui peut, à bon droit, leur être imputé à loüange immortelle ; & ne donneront jamais leur conſentement à ce que, par un grand crime, on efface devant les hommes ces actions, pour leſquelles leur Foi les aſſure qu'ils ſont principalement avoüez, & qu'on ſe ſouvient d'eux devant le Trône de Dieu.

Il exhorte ſon fils *à ne rechercher point la vangence* ; mais, ce qui eſt arrivé, il y a quelque temps, à la Haie, & depuis peu à Madrid, fait voir juſqu'où lui, ou ceux qui ſont aupres de lui, ont deſſein de ſuivre ſon exhortation, puis qu'en ces lieux-là, d'une façon la plus indigne du monde, quoy que ce ne ſoit que la plus petite partie de cette barbare & ſauvage vangence, qu'ils ne font autre choſe que rechercher & étudier, ils

ne

ne ſe ſont pas ſoucié de ſe faire connoître au monde pour des Traîtres profez, Aſſaſſins & infracteurs de toute Loi divine & humaine, mêmes de cette derniére Loi, & qui s'étend le plus loin, laquelle ſe garde inviolablement envers les perſonnes publiques entre les ennemis mêmes, & au milieu des plus grandes & extrémes hoſtilitez. C'eſt pourquoy ce ſera ſageſſe & choſe néceſſaire, pour nôtre ſeurté, de croire pluſtôt & de prévenir, que d'eſſaier combien implacables ils ſeroient, apres aucuns termes, qu'on eût paſſé d'accommodement, ou d'admiſſion pour l'avenir, ou apres qu' ils auroient trouvé pareille oportunité de faire le même. Et, c'eſt choſe qui concerne le peuple, quoy qu'il le courtiſe ici, de prendre garde comm' il tâche à couvrir & colorer ſon inconſtance & inſtabilité, par une mauvaiſe repentance de ſes bonnes actions, & de ſa fidélité envers une meilleure cauſe, à laquelle, du commencement, il s'étoit joint ſi joieuſement & avec tant de Conſcience.

Il recommence encor à louër l'Egliſe d'Angle-

Angleterre, & enjoint à ſon fils, par l'autorité conjointe *de Pére & de Roi, que ſon coeur ne ſoit point aucunement ébranlé, & qu'il ne perde point ſon affection envers elle.* Et, non ſans cauſe ; car, par ce moien, aiant ſeul toute l'influence ſur le Clergé, & celui-ci ſur le peuple, *apres beaucoup de recherches & quantité de diſputes,* il ne pourroit, peut être, pas trouver une voie plus courte, ou plus politique, pour établir & maintenir la Tyrannie, qu'en ſubjuguant premiérement les Conſciences du vulgaire par le poiſon inſenſible de leur doctrine ſervile ; car alors, le corps & l'eſprit abêtis, ſont plus propres à recevoir le joug, ſans beaucoup de répugnance.

Il priſe auſſi fort *les Parlemens, qui ſont tenus auec Liberté & honneur.* Mais, je voudrois lui demander comment cela peut être, tandis que lui ſeul ſera la perſonne libre dans de telles aſſemblées, & qu'il aura le pouvoir, avec ſon refus, qui ne ſera point ſujet à rendre conte, de les deshonorer, en rejettant tous leurs conſeils, & limitant leur pouvoir

pouvoir législatif, qui est le fondement de nôtre Liberté, & de changer, selon son bon plaisir, le nom-même de Parlement en celui d'une faction.

Partant, la conclusion doit être tirée tout au contraire de ce qu'il conclud; que rien ne peut arriver de plus *malheureux*, plus deshonorable & moins seur *à tous*, que quand un *sage, grave & honorable Parlement* aura travaillé, debatu, épluché, consulté &, comm'il dit lui-même, *contribué tous ses conseils en commun* pour le bien public, il soit frustré, abusé, refusé & repoussé par le simple souffle d'une négative, sortant de la bouche d'un homme opiniâtre; voire soit étourdi & rendu aussi muet & sans mouvement qu'un Parlement représenté en une Tapisserie, ou bien, apres toutes les peines & le travail, qu'il aura pris, soit dissous & rejetté, comm' autant de Zeros en chiffre, si ce n'est pour tourner l'O de leur non-valeur en une lamentation avec le peuple, qui l'a si vainement élû: Car, ce n'est pas là faire passer toutes choses par le consente-

ment public, comm'il nous voudroit perſüader ; au contraire, ce n'eſt rien faire paſſer que par un conſentement privé & par la permiſſion d'un ſeul Tyran, non négatif ; c'eſt un malheur ſans reméde, une ſuffocation & obſtruction du mal, qui n'a point de ſouſpirail, ni de paſſage pour ſortir : Accordez-lui cela, & le Parlement n'a pas plus de Liberté, que s'il étoit aſſis en ſon piége, lequel, quand il lui plaira de tirer, par un tour de ſa voix négative, il pourra étrangler, tout d'un coup & par un ſeul col, une nation entiére, qui étoit le ſouhait de Caligula. Ceci, avec la diſpoſition de la Milice, qu'il vouloit avoir en ſes mains, pour maîtriſer nos corps & nos biens, & les Prélats, pour enlacer nos Conſciences, ou par fraude, ou par force, étoit la ſomme de ce bon-heur & de cette Liberté, que nous avions à eſpérer, ſoit qu'il nous la rendît lui-même, ou par ſes préceptes donnez à ſils. Ce qui nous auroit inévitablement réduits au même état de miſére, auquel nous étions auparavant, & nous auroit

forcé

forcé à nous soûmettre comme esclaves, ou à entreprendre un second voiage, par ce désert horrible de troubles & de guerre civile, au travers de laquelle, non sans la puissante & merveilleuse assistance de la main de Dieu, nous avions passé, & en étions bien sortis. Et, qui sait, si nous venons à mépriser ainsi cette incomparable délivrance, laquelle Dieu nous a octroiée, si, comme ces fols Israëlites, qui déposérent Dieu & Samuël, pour établir un Roi au dessus d'eux, nous ne viendrons point un jour *à lamenter, à cause de nôtre Roi*, lequel nous avons follement désiré ; & alors, Dieu, comm' il leur prédit, ne nous voudra plus délivrer.

Il reste fort peu de son discours, lequel néantmoins il ne sera pas hors de propos de prendre briévement en considération. Ses paroles font croire qu'il est en un exercice magnanime de soi-même, & qu'il veut aussi enseigner son fils *à pouvoir aussi bien manquer d'une Couronne, que la porter* ; & voudroit bien faire croire, qu'il ne l'estime *pas digne*,

ment public, comm'il nous voudroit perſüader ; au contraire, ce n'eſt rien faire paſſer que par un conſentement privé & par la permiſſion d'un ſeul Tyran, non négatif ; c'eſt un malheur ſans reméde, une ſuffocation & obſtruction du mal, qui n'a point de ſoupirail, ni de paſſage pour ſortir : Accordez-lui cela, & le Parlement n'a pas plus de Liberté, que s'il étoit aſſis en ſon piége, lequel, quand il lui plaira de tirer, par un tour de ſa voix négative, il pourra étrangler, tout d'un coup & par un ſeul col, une nation entiére, qui étoit le ſouhait de Caligula. Ceci, avec la diſpoſition de la Milice, qu'il vouloit avoir en ſes mains, pour maîtriſer nos corps & nos biens, & les Prélats, pour enlacer nos Conſciences, ou par fraude, ou par force, étoit la ſomme de ce bon-heur & de cette Liberté, que nous avions à eſpérer, ſoit qu'il nous la rendît lui-même, ou par ſes préceptes donnez à ſes fils. Ce qui nous auroit inévitablement réduits au même état de miſére, auquel nous étions auparavant, & nous auroit

forcé

forcé à nous soûmettre comme esclaves, ou à entreprendre un second voiage, par ce désert horrible de troubles & de guerre civile, au travers de laquelle, non sans la puissante & merveilleuse assistance de la main de Dieu, nous avions passé, & en étions bien sortis. Et, qui sait, si nous venons à mépriser ainsi cette incomparable délivrance, laquelle Dieu nous a octroiée, si, comme ces fols Israëlites, qui déposérent Dieu & Samuël, pour établir un Roi au dessus d'eux, nous ne viendrons point un jour *à lamenter, à cause de nôtre Roi*, lequel nous avons follement désiré ; & alors, Dieu, comm' il leur prédit, ne nous voudra plus délivrer.

Il reste fort peu de son discours, lequel néantmoins il ne sera pas hors de propos de prendre briévement en considération. Ses paroles font croire qu'il est en un exercice magnanime de soi-même, & qu'il veut aussi enseigner son fils *à pouvoir aussi bien manquer d'une Couronne, que la porter* ; & voudroit bien faire croire, qu'il ne l'estime *pas digne*,

qu'on prene la peine de la lever de terre, ou de la poſséder, ſous des conditions lâches, deshonorables & irreligieuſes ; & néantmoins, il n'a ceſsé juſqu'à ſa fin, par toute ſorte de moiens, d'eſſaier à relever & rentrer en poſſeſſion de ſa Couronne, qu'on lui avoit ſéqueſtrée, ſous des conditions les plus ſordides, déloiales, deshonorables & irreligieuſes, non ſeulement en faiſant la paix, mais mêmes, en ſe joignant & incorporant avec ces meurtriers Irlandois, contre leſquels il s'étoit auparavant déclaré, *comm' étans de méchans & déteſtables Rebelles, odieux à Dieu & à tous les gens de bien.* Et, en qui maintenant ſon fils met-il plus de confiance, & quelle eſt ſa principale force, ſinon ces Rebelles-là ? Pendant que les Presbytériens Ecoſſois le courtiſent & ſollicitent, quoy qu'il face peu de cas d'eux, & qu'il les rejette, comme s'il n'y avoit point de conditions qui fuſſent ſordides, irreligieuſes & deshonorables, que celles qu'il pourroit faire avec les Ecoſſois & Presbytériens, avec leſquels il ne vouloit point

point s'accommoder, jusqu'à ce que l'appréhension d'une soudaine ruïne l'ait enfin forcé, par la crainte, à un accord plâtré & hypocritique.

Il conseille à son fils de se *conserver dans les véritables maximes de la Piété, de la vertu & de l'honneur*, l'assurant qu'en ce faisant il *ne manquera pas de Roiaume.* Et moy je dis, O Peuples d'Angleterre, conservez-vous dans ces maximes, & vous n'aurez jamais besoin de Roi; Voire, apres une si belle délivrance, que celle-ci, opérée avec tant de force & de valeur contre un Tyran, ce peuple-là, qui rechercheroit un Roi, lequel prétend ce que cet homme fait, se montreroit être esclave naturellement & du naturel des vraies bêtes, nullement propre à posséder cette Liberté, pour laquelle il a tant crié & mugi; mais, être plus propre à être reconduit dans son ancienne servitude; semblable en cela à une troupe de bêtes hurlantes & furieuses, lesquelles étant échapées de leurs châines, ne savent comment se servir de cette Liberté, pour laquelle elles ont combatu, mais, par

de belles paroles & promeſſes de leur ancien & invétéré ennemi, ſont aiſément amadoüées & apprivoiſées derechef à ſe remettre ſous l'état, qu'elles ont accoûtumé, de leur vraie paiſanterie Normande, laquelle leur eſt plus agréable.

La derniére ſentence, ſur laquelle il ſemble hazarder tout le poids de ſon raiſonnement & de ſes argumens précédens, *Que la Religion envers Dieu, & la fidélité envers le Roi, ne, peuvent être ſéparées, ſans que le peuple péche & ſoit malheureux*, eſt contraire à cette doctrine claire de Chriſt, Qu'il eſt impoſſible de ſervir à deux maîtres, mais, que ſi on ſe tient à l'un, il faut rejetter & abandonner l'autre. Si donc Dieu & les Rois de la terre ſont, pour la pluſpart, non ſeulement différens maîtres, mais auſſi, oppoſez l'un à l'autre, il arrivera auſſi ſouvent, que ceux qui veulent ſervir leur, Roi, ſoient forcez d'abandonner leur Dieu, & ceux qui veulent ſervir à leur Dieu, ſoient obligez de renoncer à leur Roi; en quoy ils ne pécheront point & ne ſe rendront nullement

lement misérables, mais pluſtôt, témoigueront leur ſageſſe, leur piété & leur véritable bon-heur ; comm' au contraire, ce leur ſeroit un' extréme misére, beaucoup plus grande, en apparence, que celle qu'ils ont ſubie ci-devant, ſi trompez par ces vaines & ſubtiles oſtentations, dont il ſe ſert ici, & charmez & enyvrez de ces rudimens d'eſclavage, ſi délicieux, ſeulement pour être Roiaux, qui eſt la coupe de déception aſſaiſonnée & mixtionnée pour leur deſtruction, ils ſe rendoient derechef aux paroles emmiellées & aux illuſions de celui, dont ils ont ſoûtenu la rage & la violence extréme, & l'ont ſi noblement ſurmontée.

XXVIII. *Intitulé Méditations sur la mort.*

CEux qui ne liroient que le titre de ce dernier Essay, pourroient, à bon droit, s'imaginer qu'il ne requéreroit point de réponse : Car, jusqu'à la fin du monde on dispute de toutes autres choses humaines, & on en a des opinions diverses ; mais, cette affaire de la mort est claire & nette, & ne reçoit point de difficultez. C'est le centre, où toutes les opinions diverses s'unissent. Néantmoins, puis que de ce peu d'heures de mortification, qu'il devoit avoir gardé les plus entiéres à soi-même, & rendües les plus libres de passions & d'inquiétudes, il en peut épargner pour invectiver tres-amérement contre cette Justice, qu'on exerçoit sur lui ; il est nécessaire de dire quelque chose, pour la défense de ces procédures, quoy que briévement, vû que tant de choses ont été écrites depuis peu sur ce sujet-là.

Il arriva une fois, comme nous trouvons

vons en Eſdras & en Joſeph, Auteurs non moins croiables qu'aucun autre, hormis les ſacrez, qu'il y eut une grande & ſolennelle diſpute en la Cour de Darius, ſavoir quelle choſe devoit être eſtimée la plus forte de toutes les autres. Celui que pourroit ſoudre cette difficulté, pour récompenſe de ſon excellente ſageſſe, devoit être revêtu de pourpre, boire en de l'or, dormir ſur un lit d'or, & être aſſis immédiatement apres Darius. On ne propoſa, ſans doute, la queſtion qu'à ceux qu'on jugeoit les plus ſages, leſquels au bout du temps, qui leur avoit été aſſigné par le Roi pour y aviſer, raportérent leurs différentes penſées là deſſus, en pleine Aſſemblée de tous ſes Seigneurs & plus graves Conſeillers. Le premier affirma que le Vin étoit le plus fort ; Un autre que le Roi l'étoit ; mais, Zorobabel, Prince entre les Juifs captifs & héritier de la Couronne de Juda, étant l'un d'entr' eux, prouva que les Femmes étoient plus fortes que le Roi, parce qu'il avoit vû une de ſes Concubines lui prendre

prendre ſa Couronne de deſſus la tête, & la mettre ſur la ſienne ; ce que pluſieurs, auſſi bien que lui, ont depuis peu vû faire, non par jeu, mais tout de bon. Néantmoins, il perſiſta à prouver, & le Roi-même & tous ſes ſages y aquieſcérent, que ni le Vin, ni les Femmes, ni le Roi, mais, ſeulement la Vérité étoit la choſe la plus forte. Quant à moi, bien qu'on ne me le demande point, & que je ne ſois point parmi une nation, qui donne de telles récompenſes à la Sageſſe, je déclareray mon opinion, un peu différente de celle de Zorobabel, & maintiendray, qu'ou la Vérité & la Juſtice ſont la même choſe, vû que la Vérité n'eſt que la Juſtice en l'entendement, & la Juſtice n'eſt que la Vérité en pratique : Et lui-même, en effet, s'explique ainſi, diſant que la Vérité n'a point acception de perſonnes, qui eſt la propriété de la Juſtice, ou bien, ſi ce ſont choſes differentes, que la Juſtice, ſinon plus forte que la Vérité, au moins, par ſon Office, exhibe-t-elle plus de force ez affaires

du

du genre humain. Car, proprement la Vérité n'eſt pas d'avantage que la Contemplation, & toute ſa plus grande efficace eſt à enſeigner ; mais, l'eſſence de la Juſtice, eſt toute force & activité, & a l'épée en ſa main, pour s'en ſervir contre toute violence & oppreſſion ſur la terre. C'eſt elle, qui plus véritablement, n'a aucun' acception de perſonne, & n'en exempte aucune de la ſévérité de ſon bras. Elle ne ſouffre jamais que le tort prévaile, ſinon lors que le menſonge a prévalu premiérement ſur la Vérité, qui eſt auſſi un' eſpéce de Juſtice ſur ceux qui ſont ainſi trompez. Quoy que les méchans Rois & les Tyrans contrefaſſent ſon épée, comme quelques uns contrefirent ce bouclier, que la fable nous dit être tombé du ciel dans le Capitole; néantmoins, elle ne communique ſon pouvoir, qu'à ceux qui ſont juſtes comm'elle, ou, au moins, qui veulent faire Juſtice. Car, ce ſeroit une partialité & injuſtice extréme, & ſe vouloir entiérement renier & renverſer elle-même, de mettre ſon épée authentique ez mains d'un

d'un homme méchant & injuſte, ou d'avoir telle acception & exalter tellement un homme mortel au deſſus de ſes ſemblables, que lui ſeul ait le pouvoir de punir les tranſgreſſions de tous les autres hommes, & qu'il ne puiſſe recevoir d'eux la même punition, quand lui-même ſera trouvé étre le plus grand tranſgreſſeur.

C'eſt pourquoy, nous pouvons conclure que la Juſtice eſt, & doit être, la choſe la plus forte. Elle ſeule eſt la force, le Roiaume, le pouvoir & la majeſté de tous les ſiécles : La Vérité même y ſous criroit, quoy que Darius & tous les Monarques du monde le vouluſſent nier. Et, ſi j'étois aſſez heureux, par cette ſentence ainſi écrite, d'affranchir les eſprits Anglois du déſir preſſant, que quelques uns ont de retourner miſérablement ſous cette captivité des Rois, de laquelle la force & l'épée ſouveraine de la Juſtice les a délivrez, j'aurois fait un' oeuvre nullement inférieure à celle de Zorobabel, lequel, en loüant bien à propos & rehauſſant la force

force de la Verité, par cette force contemplative convainquit Darius, & affranchit ſon païs & le peuple de Dieu de la captivité de Babylone. Ce que toutefois je ne deſeſpére pas d'effectuer, ſi ceux de ce païs-ci, dont les eſprits ſont encor' eſclaves, ont autant d'ingénuïté pour reconnoître la force & la ſouveraineté de la Juſtice, que ce Roi Paien en eut pour confeſſer la force de la Vérité; ou qu'à imitation ils concédent cette force de la Vérité, & ils verront que bien-tôt la Vérité réſigne tout ſon pouvoir extérieur à la Juſtice; Partant, la Juſtice doit être la plus forte, tant par ſa propre force, que par celle de la Vérité. Mais, ſi un Roi peut faire parmi les hommes tout ce qu'il veut & ce qui lui plaît, ſans néantmoins être tenu d'en rendre conte aux hommes, il s'enſuit qu'au préjudice de cette ſageſſe tant priſée de Zorobabel, ni la Vérité, ni la Juſtice ne ſont pas les choſes les plus fortes, mais, ſeulement les Rois; ce que ce Monarque Perſien,

au

au milieu de ſon orgueil & de ſa gloire, n'a pas osé s'attribüer.

Voions donc ce que ce Roi-ci a à dire, pour prouver que la ſentence de Juſtice & le poids de cette épée, qu'elle met entre les mains des hommes, doit être plus partiale envers lui, quoi que trangreſſeur, qu'envers tous les autres du genre humain. Il allégue premiérement, *Qu'aucune Loi divine, ni humaine, ne donne aucun pouvoir de Judicature à ſes Sujets, ſans lui, ou contre lui.* Laquelle Aſſertion ſera prouvée être tres-fauſſe en toutes ſes parties. La premiére Loi expreſſe, que Dieu a donnée au genre humain, fut celle qu'il donna à Noë, comm' une Loi en général à tous les enfans des hommes. Et, par cette tres-ancienne & univerſelle Loi, *quiconque aura répandu le ſang de l'homme, ſon ſang ſera répandu par l'homme :* Nous ne trouvons ici aucun' exception. Partant, ſi un Roi fait cela, le même doit être fait envers lui par les hommes. Le même eſt ſouvent répété en la Loi de Moyſe, qui

qui vint apres, dont nous avons une place remarquable ez Nombres ch. 35 v. 31 & 33. *Vous ne prendrez point de prix pour la vie du meurtrier, ains on le fera mourir de mort, & n'y aura aucun' expiation pour le païs, à cauſe du ſang de celui qui l'aura répandu.* Ce qui eſt dit de telle ſorte, que tout Iſraël, & non pas un homme ſeul, étoit obligé d'en procurer l'accompliſſement; & ſi on ne devoit point recevoir de ſatisfaction, donc, pour certain, il n'y avoit point d'exception. Voire mêmes le Roi, en cas que ce peuple vint à en établir un ſur ſoi, étoit obligé d'obſerver toute le Loi, & non ſeulement de la faire garder, mais de *la garder lui même, afin que ſon coeur ne fût point élevé au deſſus de ſes fréres*, à ſonger de vaines prérogatives & exemptions ſans raiſon, par où, de néceſſité, la Loi viendroit à être fondée en injuſtice.

Et, quand bien ce ſeroit choſe auſſi vraie, qu'elle eſt fauſſe, que tous les Rois ſont les Oints du Seigneur; néantmoins, ce ſeroit un' abſurdité de penſer

ſer que l'Onction de Dieu, fût, en quelque façon, un charme contre la Loi, & donnât privilége à ceux qui puniſſent les autres, de pécher eux-mêmes impunément. Le Souverain Sacrificateur étoit l'Oint du Seigneur, auſſi bien qu'aucun Roi, conſacré avec la même huile ſainte; & néantmoins, Salomon auroit mis à mort Abiathar, s'il n'eût eu d'autres conſidérations, que celle de ſon Onction. Si Dieu-même dit aux Rois, *ne touchez point à mes Oints*, entendant par là ſon peuple élû, comm'il eſt evident par ce Pſalme-là, toutefois, perſonne ne peut inferer delà, qu'il les protége contre les Loix civiles, s'ils les tranſgreſſent; donc, pour certain, quoy que David, comme perſonne particuliére & en ſa propre cauſe, craignît de lever ſa main contre Saul, à cauſe qu'il étoit extérieurement l'Oint du Seigneur, beaucoup moins, les raiſons particuliéres de David pourront-elles empécher la Loi, ou deſarmer la Juſtice de ſon pouvoir légal contr' aucun Roi que ce ſoit; comm'ainſi ſoit que la parole immédiate

médiat de Dieu, qui défend de toucher ſes plus véritables Oints, qui ſont ſes Saints, ne doive pas être cenſée defendre de les toucher légalement, s'ils trangreſſent la Loi. Aucun autre ſouverain Magiſtrat, ſous quelque autre forme de Gouvernement que ce ſoit, ne prétend point un ſi énorme privilége; pourquoy donc un Roi le prétendroit-il, qui n'eſt qu'un' eſpéce de Magiſtrat, établi ſur le peuple pour les mêmes fins ſeulement que les autres Magiſtrats?

Immédiatement apres la Loi de Moyſe, en ordre de temps, vient celle de Chriſt, qui ouvertement a déclaré ſa Judicature être ſpirituëlle, abſtraite de tout maniement civil, & qui partant laiſſe toutes les Nations dans leurs Loix particuliéres & dans leur propre forme de Gouvernement. Toutefois, parce que l'Egliſe a un' eſpéce de Juriſdiction, dans ſes propres limites & bornes, & qu'auſſi, bien que par ſucceſſion elle ait été fort corrompüe, & entiérement convertie en une Judicature corporelle, néantmoins,

elle eſt fort approuvée par ce Roi, ce ſera un argument aſſez fort & valide contre lui, ſi des Sujets, par les Loix de l'Egliſe-même, *ſont donez d'un pouvoir de Judicature*, auſſi bien ſans leur Roi, que contre lui, quoy qu'il prétende & qu'eux-mêmes le reconnoiſſent *être immédiatement, ſous Chriſt, le Suprême chef & Gouverneur d'icelle.* Théodoſe, l'un des meilleurs Empereurs Chrêtiens, aiant fait un maſſacre des Theſſaloniciens à cauſe de leur ſédition, mais trop crüellement, fut excommunié à ſa face par St Ambroiſe, qui étoit ſon Sujet, & l'excommunication eſt le plus grand puniſſement, auquel s'étende la Judicature Eccléſiaſtique & un eſpéce de mort ſpirituëlle. Mais, vous direz que ce n'eſt qu'un exemple. Liſez donc l'Hiſtoire, & vous verrez que St Ambroiſe affirme que c'étoit la Loi de Dieu: Ce que Théodoſe même avoüa auſſi de ſon plein gré, & *que la Loi de Dieu ne devoit point être enfrainte, à ſon égard, par aucun reſpect envers ſa puiſſance Impériale.* Delà afin, de n'être point ennuieux,

nuieux, je paſſeray en nôtre païs de la grande Bretagne, & montreray que les Sujets y ont exercé, juſqu'à l'extrémité, la Judicature ſpirituelle contre leurs Rois ſes Prédéceſſeurs. Vortigére, pour avoir commis Inceſte avec ſa propre fille, fut par St Germain, qui étoit lors ſon Sujet, maudit & condamné dans un Concile Brittanique environ l'an 448, &, enſuite de cela, fut, peu apres, déposé. Maurick, Roi en Galles, pour avoir enfraint ſon ſerment & tüé Cynétus, fut excommunié & maudit, avec toute ſa poſtérité, par Oudoceus Evéque de Landaff, en plein Synode, environ l'an 560, & ne fut point rétabli qu'apres en avoir fait repentance. Morcant, autre Roi en Galles, aiant tüé Frioc ſon Oncle, fut contraint de comparoître en perſonne & de recevoir Jugement du même Evéque & de ſon Clergé; qui, ſur ſa pénitence, lui donnérent abſolution, non pour autre cauſe, que de peur que le Roiaume ne fût deſtitué d'un Succeſſeur de la ligne Roialle. Ces exemples ſont tirez de l'Egliſe primitive

Brittanique & Epiſcopale, long temps auparavant qu'elle eût aucun commerce, ou communion, avec celle de Rome. J'ômets de parler du pouvoir, qui fut depuis uſurpé & exercé par la Loi Canonique, ou de l'Egliſe, de dépoſer les Rois, & conſéquemment de les mettre à mort, comme choſe, qui eſt généralement connüe d'un chacun. Certes, ſi les Conciles entiers de l'Egliſe Romaine, au milieu de leur aveuglement, ont aſſez diſcerné de vérité, pour décréter à Conſtance & à Baſle, & ſi mêmes pluſieurs en celui de Trente ont auſſi affermé, que le Concile eſt au deſſus du Pape & le peut juger, quoy qu'ils ne nient pas qu'il ne ſoit le Vicaire de Chriſt, nous devons être honteux, dans la plus claire lumiére dont nous jouïſſons, de ne voir pas plus avant qu'eux, que le Parlement eſt, par toute ſorte de droit & d'équité, au deſſus, & peut juger le Roi, duquel nous ſavons combien les raiſons & les prétenſions de dépendre ſeulement de Dieu, comme ſon Lieutenant immédiat ſont tirées de loin & inſuffiſantes.

Quant

Quant aux Loix humaines, il faudroit un volume pour coucher tout ce qui en pourroit être cité en ce point contre lui, de toute antiquité. En Gréce, Oreſtes fils d'Agamemnon, & Roy d'Argos par ſucceſſion, fut jugé en ce païslà & condamné à mort, pour avoir tüé ſa mére; d'où s'étant échappé, il fut encore jugé, quoy qu'eſtranger, par ce grand Sénat de l'Aréopage à Athenes. Et, ce mémorable acte de Judicature, fut celui qui le premier mit la Juſtice de ce grave Sénat en réputation & haute eſtime dans toute la Gréce, durant pluſieurs ſiécles apres. Et, par les loix de Solon, en la même ville, les Tyrans devoient ſubir la ſentence de la Loi. Les Rois de Sparte, quoy que deſcendus, en ligne droite, d'Hercules réputé Dieu parmi eux, ont été ſouvent jugez, & quelquefois mis à mort, par les Loix tresjuſtes & eſtimées de Licurgus, lequel, bien qu'il fût Roi, eſtima être choſe injuſte d'obliger ſes ſujets par aucune Loi qui ne l'obligeât pas lui-même. Les Loix faites à Rome par Valérius Publicola

blicola, incontinent apres l'expulſion de Tarquin & de ſa race, chaſſez ſans aucune Loi écrite, la Loi en aiant été écrite depuis ; & ce que le Sénat décréta contre Néron, qu'il ſeroit jugé & puni ſuivant les Loix de ſes Ancêtres, & ce qui pareillement a été décrété contre d'autres Empereurs, ſont choſes connües de tout le monde, comm' elles étoient connües de ces Paiens-là & trouvées juſtes, par l'inſtinct de la nature, avant qu'aucune Loi en eût fait mention. Et, que la Loi Civile Chrêtienne donne le même pouvoir de Judicature aux Sujets contre les Tirans, eſt choſe qui ſe trouve écrite ouvertement par les meilleurs & plus fameux Juriſconſultes. Car, il fut ordonné par Théodoſe, & demeure encore ferme dans le Code de Juſtinian, que la Loi eſt au deſſus de l'Empereur ; d'où il s'enſuit certainement que l'Empereur étant au deſſous de la Loi, la Loi le peut juger ; &, ſi elle le juge, elle le peut punir, en cas qu'il ſe trouve être Tyran ; autrement comment, ou à quel propos,

la

la Loi ſeroit-elle au deſſus de lui. Ce ſont des conſéquences néceſſaires, & cela a été mis en pratique en tous les ſiécles & Roiaumes, plus ſouvent qu'on ne peut alléguer en ce lieu.

Mais, qu'avons-nous affaire d'aller chercher les Loix des autres pais, en choſe qui eſt ſi pleinement & ſi clairement couchée, comme choſe légitime, dans les nôtres ? Où Bracton, Fléta & autres Livres anciens nous diſent que le Roi eſt au deſſous de la Loi, & inférieur à ſa Cour de Parlement : Qu'encore que ſa place, *pour faire Juſtice*, ſoit la plus relevée, néantmoins, il eſt auſſi ſujet *à recevoir Juſtice*, que le moindre homme de ſon Roiaume. Voire Alfred, tres-digne Roi, & réputé par quelques uns le premier Monarque abſolu des Saxons en ce pais-ci, l'ordonne ainſi, comm' il eſt tiré d'un ancien Livre de Loi, dit le *Miroir*, cité au livre intitulé *les Droits du Roiaume pag.* 31, auquel on ſe plaint, comme d'un *abus le plus grand de tous les autres, que le Roi ſoit réputé être au deſſus de la Loi, vû que, par ſon ſerment,*

il y doit être ſujet, Duquel ſerment, au temps paſsé, la derniére clauſe étoit, *que le Roi ſeroit auſsi ſujet & obéïſſant à ſouffrir le droit, qu'aucun autre de ſon peuple.* Et certes, ce ſeroit choſe ridicule & impertinente que le Roi fût obligé de répondre à la moindre action ez Cours inférieures, comme nous ſavons qu'il a toûjours été, & qu'il ne fût pas ſujet à la Judicature du Parlement, ez affaires de plus grand poids, qui regardent nôtre ſeurté, ou deſtruction commune, qu'il fût reſponſable dans le cours ordinaires de la Loi, pour aucun tort fait à une perſonne privée, & ne le fût pas au Parlement, pour la deſtruction de tout ſon Roiaume. Par tout ce que deſſus, & par beaucoup davantage, que nous pourrions ajoûter en un ſujet ſi copieux & nullement ſtérile, nous voions manifeſtement que toutes Loix divines & humaines ſont faites, ſans en exempter aucune perſonne, quelle qu'elle puiſſe être ; & que ſi les Rois préſument de maîtriſer les Loix, par leſquelles ils régnent pour le bien public, ils doivent

être

être ramenez à leur devoir par les Loix; ce qui ne peut plus juſtement être exécuté par perſonne, que par ceux qui l'ont élevé à cette haute dignité. Car, qui eſt-ce qui pourroit mieux entendre leurs Loix, & voir quand on les a tranſgreſsées, que ceux qui ſont gouvernez par icelles, & dont le conſentement les a premiérement établies ? & qui eſt-ce qui peut avoir plus de droit de prendre connoiſſance des choſes, qui ſe font dans une nation libre, que la nation même ?

Nous avons pris les ſermens de fidélité & de Suprémacie qu'il objecte, non envers ſa perſonne purement & ſimplement, mais, entant qu'elle étoit revêtuë de ſon autorité, & ſon autorité lui a été premiérement baillée par le peuple conditionnellement, en la Loi, & ſous la Loi, & mêmes ſous ſerment auſſi, pour le bien du Roiaume, & non autrement. Les ſermens donc ont été entrechangez & mutüels, qui demeurent fermes, ou tombent enſemble : Il fit ſerment d'être fidéle à la confiance miſe en lui (qui n'eſt pas

une

une cérémonie illuſoire, mais, une condition réelle de ſon admiſſion à la dignité Roialle ; & Guillaume le Conquéreur même l'a jurée, plus ſouvent qu'à ſon Couronnement;) le peuple jura hommage & Loiauté à ſa perſonne, en l'exécution de cette confiance. Il n'y a point de raiſon pourquoy le Roiaume doive être plus obligé, par ſes ſermens, envers lui, que lui par celui de ſon Couronnement envers nous, lequel il a, en toute façon, enfraint; & l'aiant enfraint, l'ancien ſerment de Couronnement d'Alford, ci-devant mentionné, ne céle point la peine qu'il doit encourir.

Quant au Covenant, s'il entend en parler; certainement, aucune perſonne d'eſprit ne ſauroit s'imaginer, qu'il nous oblige plus étroitement à lui, que les précédens ſermens. Ces Actes d'hoſtilité, que nous avons receu de lui, n'étoient pas de ſi grandes obligations, pour faire que nous lui dûſſions plus de fidélité & de défenſe, pour être nôtre ennemi, que nous ne lui en devions auparavant,

auparavant, lors que seulement nous l'avions pris pour Roi. Le Parlement étoit accusé par lui & par son parti, de prendre le prétexte de la Liberté & de le Réformation, mais en effet, de n'avoir autre dessein que de se faire grand soi-même, & de détruire la personne & l'autôrité du Roi. Pour cette cause il y ajoûta le troisiéme Article, témoignant au monde, que, comm' il étoit résolu, premiérement de procurer la Réformation en l'Eglise, d'extirper l'Episcopat, & de conserver les droits du Parlement & les Libertez du Roiaume, aussi avoit-il dessein, autant que c'étoit chose compatible avec la conservation & défense des choses susdites, de conserver la personne du Roi & son autôrité, mais non autrement. Autant que cela se peut étendre, il promet & jure au 6e Article de conserver & défendre les personnes & l'autôrité l'un de l'autre, & tous ceux qui entreront en cette Ligue ; de sorte que ce Covenant ne donne point d'exemption indéfinie pour la personne du Roi, mais, donne autant

tant de conſervation & de défenſe à tous les autres, qu'à lui ; & autant à lui, qu'à leurs propres perſonnes, & pas davantage ; c'eſt à dire, avec rélation & ſubordination aux fins principales, pour leſquelles nous vivons & ſommes une nation d'hommes joints en ſociété, ou Chrêtienne, ou du moins humaine; Mais, ſi le Covenant avoit été abſolu, de conſerver & défendre aucune perſonne, quelle qu'elle fût, ſans avoir égard, ou à la vraie Religion, ou à ces autres choſes ſupérieures, qu'on eſt obligé de défendre & de conſerver, quoy que ce ſoit, on ne pourroit douter que ce n'eût été un voeu tres-ſot, téméraire & illégitime, pluſtôt qu'un Covenant fait avec délibération & poids ; lequel, en le jurant, nous auroit jetté dans des Labyrinthes & des répugnances, qui n'auroient pû être réſoluës, ni réconciliées, & partant n'auroit point dû être obſervé, comm' étant un' offenſe, en premier lieu contre la Loi de Dieu, de voüer abſolument la conſervation, la défenſe & le maintien d'un homme, voire

en

en ſes péchez & offenſes, pour grandes qu'elles pûſſent être & odieuſes à Dieu & au prochain, & d'excepter une perſonne de la Juſtice, là où ſa Loi n'en exempte aucune. Sécondement étant un' offenſe contre la Loi de cette nation, par laquelle, comm' il a été prouvé, les Rois, en ce qui eſt de recevoir Juſtice & de ſubir Jugement, ne ſont point différens des moindres Sujets. Et enfin, étant choſe répugnante & qui péche contre le Covenant même, lequel voüe au 4e Article de faire venir en Jugement & de punir ſelon leurs mérites, tous ceux qui ſeroient trouvez coupables de tels crimes & offenſes, dont le Roi, par ſes propres Lettres & autres témoignages irréfragables, qui n'ont été vûs au jour que par apres, à été trouvé & convaincu d'être le principal acteur, ez choſes, eſquelles, quand on prit le Covenant, on le penſoit auoir été porté ſeulement par ſes mauvais Conſeillers. Et ceux-là, ou qui que ce fût qu'on trouvât avoir agi en chef en ces choſes-là, on voua de les faire venir en Jugement

ment, *ſoit devant leurs ſouveraines Judicatures*, car, ce nom-là leur fut donné alors, *ou devant d'autres, qui euſſent pouvoir d'elles pour cet effet.* De ſorte que ce n'a point été un' infraction du Covenant d'avoir puni le Roi ſelon ſon mérite, au contraire, ç'auroit été l'enfraindre que de le vouloir ſauver des mains deſdites Judicatures, que les deux nations avoient déclaré, dans le Covenant, être ſouveraines contre quelque perſonne que ce fût. Et, outre tout cela, de jurer par le Covenant de faire condignement punir ſes mauvais Conſeillers & Complices, &, non ſeulement laiſſer celui, qui a le plus offenſé, ſans le punir, ni le toucher, mais, le recevoir encore, apres avoir fait tant de violences & de malheurs, plongé depuis la tête juſqu'aux pieds & ſouillé du ſang de tant de milliers de ſes fidéles Sujets, qui avoient été forcez de ſe défendre de la guerre civile, qu'il avoit premiérement levée contr'eux; & de le recevoir, ainſi enſanglanté, en toutes ſes dignitez & honneurs, couvrans l'ignominieuſe

nieuſe & l'horrible robe empourprée de ſang innocent, qui étoit ſi proche de lui, de la pourpre glorieuſe de la Roiauté & du Gouvernement, qui eſt la récompenſe de la plus haute excellence & vertu, qui ſoit ſur la terre, non ſeulement n'auroit été autre choſe que de jurer & faire alliance, pour l'accompliſſement d'un voeu injuſte, le plus étrange & le plus impie devant la face de Dieu, mais même, à l'égard du Gouvernement civil, auroit été un acte entiérement deſtitüé de prudence & de de ſageſſe. Car, auſſi long temps qu'un Roi s'appercevra par expérience, que quoy qu'il ſoit auſſi méchant qu'il peut être, ſes Sujets, épouvantez par la Religion de leur Covenant, pourſuivront ſeulement ſes mauvais inſtrumens, & n'oſeront pas toucher ſa perſonne, & que quoy que de ſa part il ait pû tranſgreſſer, il en ſortira enfin avec la même révérence envers ſa perſonne & avec le même honneur, que s'il avoit bien fait, il ne manquera pas de leur tailer de la beſogne, cherchant au loin & au large,

large, & invitant à ſa Cour tous les méchans Conſeillers & Agens, qu'il pourra trouver, leſquels, tentez de ſes récompenſes & de la promeſſe de les maintenir, hazarderont aiſément leurs vies, dans la croiance que ce ſera un grand cas ſi enfin ils ne viennent à l'emporter ſur des gens ainſi matez & rendus propres à être eſclaves, par la fauſſe perſuaſion d'un Covenant religieux. Et eux, en cette ſuperſtition, ne cédans point entiérement, & auſſi ne réſiſtans point de tout leur pouvoir, à la fin de toute leur folle guerre & dépenſe, ſe trouveront n'avoir fait autre choſe, que d'avoir circüi leurs miséres, qui ſe ſeront terminées au même point de ſervitude & ez mêmes diſſentions, par leſquelles elles avoient commencé premiérement. Mais, lors que les Rois ſont rendus ſujets à la punition, auſſi bien que leurs mauvais Conſeillers, c'eſt choſe auſſi dangereuſe, tant de la part du Roi, que de ſon Parlement, à ceux qui le conſeillent mal; &, ceux qui autrement ſeroient prêts à lui ſervir d'Agens à faire mal,

mal, ne craindront point alors de l'en diſſüader, ou de lui deſobéïr, non ſeulement à leur propre égard & pour l'amour de leurs propres vies, leſquelles ils ne voudroient pas, pour l'amour de lui, faire paroître qu'ils eſtiment, mais, en conſidération du danger que le Roi-même encourreroit, lequel ils voudroient faire voir qu'ils aiment & ſervent avec une tres-grande fidélité. Partant ſur tous ces fondemens du Covenant même, ſoit religieux, ou politiques, il appert tres-clairement, que tant le Parlement d'Angleterre, que les Commiſſaires d'Ecoſſe, interprétans ainſi le Covenant (comm'en effet en ce temps-là, étans joints enſemble, ils en étoient les meilleurs & plus authentiques interprétes) répondirent unanimement au Roi, par leurs Lettres datées du 13 Janvier 1645, que juſqu'à ce qu'on eût préalablement donné aſſurance & ſatisfaction aux deux Roiaumes, pour le ſang qui avoit été épandu, pour le tranſport des Rebelles Irlandois en ce païs, & pour la guerre fomentée par lui en Irlande,

ils ne pouvoient, en façon quelconque, consentir à son retour. Là où on peut remarquer que plus de deux ans entiers, apres la prise dudit Covenant, les deux nations assemblées en Parlement, demandérent au Roi satisfaction pour les crimes, au moins pour les capitaux, desquels elle le chargeoient. Et, quelle satisfaction pouvoit-on donner, pour tant de sang, sinon que Justice fût faite de celui qui l'avoit épandu? Et, jusqu'à ce que cela fût fait, ni elles ne se tenoient point obligées de lui octroier l'exercice de son Office Roial, par aucune interprétation du Covenant, selon qu'alors on l'exposoit (quoy que depuis on en ait trouvé d'autres expositions) ni ne considéroient point tant la seurté de sa personne, que de consentir à son retour de parmi ceux qu'elles avoient déclaré être ses plus grands ennemis; voire, elles demandoient assurance de lui, non comme d'un Roi, mais, comme d'un ennemi actuel. Mais, si, nonobstant tout cela, le Covenant portoit de le conserver, autrement qu'en conservant la vraie

Religion

Religion & nos Libertez, contre leſquelles il a combatu, ſinon en armes, au moins en ſon intention, juſqu'à l'heure de ſa mort, & maintenant encore les combat apres ſa mort, dans ce ſien Livre, c'étoit beaucoup mieux fait de rompre le Covenant, que de préſerver le Roi. Et, Dieu a témoigné, par tous les ſignes les plus évidens & propices, deſquels il ſe ſert en ces derniers temps, pour faire voir ce qui lui eſt agréable, qu'un ſi ſolennel acte de punition, qui n'a point eu d'exemple durant pluſieurs ſiécles, n'a point été *une moquerie de la Juſtice*, mais, un ſacrifice, qui lui a été tres-agréable & plaiſant : Et, n'a point été *pour ſervir de couverture à leur parjure*, comm'il les accuſe, mais, pour faire voir comme lui-même étoit parjure, à l'égard du ſerment par lui fait lors de ſon Couronnement.

Le reſte de ſon diſcours oublie entiérement ſon titre, & change ſes Méditations ſur la mort, en des reproches &

ces invectives amères contre ſes Juges & ſes Accuſateurs ; imitant en cela, non nôtre Sauveur, mais, ſa grand-mére Marie Reine d'Ecoſſe, comm'il fait auſſi en la pluſpart de ſes autres ſcrupules, exceptions & évaſions ; & de laquelle il ſemble avoir appris, comme par coeur, ou bien tenir de race, ce que ſes admirateurs eſtiment être de plus vertueux, de plus magnanime, de plus Chrêtien & de plus ſemblable à un Martyr, en ſes paroles & en ſes diſcours couchez en ce Livre, & en ſes réponſes & déportemens lors de ſon Jugement.

C'eſt, dit-il, *un triſte ſort d'avoir ſes ennemis pour Accuſateurs, pour parties & pour Juges.* C'eſt un triſte ſort en effet ; mais, ce n'eſt pas une raiſon baſtante pour l'aquitter d'être ainſi jugé. Car, quel criminel y a-t-il, qui quelquefois ne puiſſe alléguer le même ? Si ſes crimes ont rendu tous les hommes ſes ennemis, quel autre y aura-t-il pour le juger ? Les complices de la conſpiration de la Poudre, braſſée contre ſon pére, en pouvoient avoir dit autant. Voire mêmes

mes, lors de la Réſurrection générale, on pourroit auſſi alléguer que les Saints, qui jugeront alors le monde, ſont *Ennemis, Juges, Parties & Accuſateurs tout enſemble.*

Il s'eſtime ſi abondant pour ſa propre défenſe, qu'il entreprend une tâche, au deſſus de toute meſure, de ſe promettre *le ſoin & la protection ſinguliére de Dieu envers tous les Rois*, comm'*étans les plus grands Patrons, ou protecteurs des Loix, de la Juſtice, de l'ordre, & de la Religion, qui ſoient ſur la terre.* Mais, Dieu a aſſez ſouvent témoigné dans l'Ecriture quels Patrons ce ſont; & la terre-même a trop long temps gémi ſous le faix de leur injuſtice, de leur deſordre & de leur irreligion. Partant, c'eſt un honneur qui appartient aux Saints *de mettre leurs Rois en chaines, & de lier leurs Nobles avec des chaines de fer*; non de bâtir *Babel* (qui fut l'ouvrage de Nimrod premier Roi, *& le commencement de ſon régne fut Babel*;) mais, de la détruire; ſpéciallement cette Babel ſpiritüelle; & en premier lieu de vaincre ces Rois de l'Europe, qui re-

çoivent leur pouvoir, non de Dieu, mais de la bête, & ſont eſtimez être ſes dix cornes. *Ceux-ci haïront la grande paillarde*, & néantmoins *bailleront leurs Roiaumes à la bête, qui la porte; ils paillarderont avec elle*, & néantmoins, *la brûleront au feu*, & néantmoins, *ils lamenteront la cheute de Babylon*, où ils avoient paillardé avec elle. Apoc. ch. 17. & 18.

Ainſi, ſeront-ils vacillans, incertains & remplis de perpléxité en toutes leurs actions, juſqu'à ce qu'enfin, *joignans leurs armées avec la bête*, le pouvoir de laquelle les a premiérement élevez, il ſeront détruits avec elle par *le Roi des Rois*, contre lequel ils ſe ſont rebellez; & *les oiſeaux mangeront leur chair*. C'eſt là leur ſentence écrite au Chap. 19 de l'Apocalypſe, & le ſommaire de ce que nous trouvons d'eux en ces derniers temps, que nous avons beaucoup plus de cauſe de croire, que la Révélation ſans garand, qu'il couche ici, profétiſant ce qui doit arriver apres ſa mort, par un eſprit d'inimitié, & non pas ſemblable à celui de St Jean.

Il

Il nous voudroit bien dégouter des prosperitez & des bons succez, que Dieu nous a donnez. Nous ne meſurons pas nôtre cauſe par nos ſuccez, mais au contraire, nos ſuccez par nôtre cauſe. Néantmoins, c'eſt choſe certaine qu'en une bonne cauſe le ſuccez eſt une bonne confirmation; car, Dieu l'a promis aux gens de bien, preſqu'en toutes les pages de l'Ecriture. Si cet argument-là ne prouve rien pour nous, nous ſommes aſſurez qu'il ne prouve rien contre nous; au contraire, il fait autant, ou plus pour nous, que le mauvais ſuccez pour lui: car, Dieu a dénoncé que les méchans ſeront accompagnez de mauvais ſuccez en tout ce qu'ils entreprendront.

Il eſpére beaucoup de *ces eſprits plus doux*, comm'il les appelle, & *qui tirent moins d'avantages de ſa ruïne*; *que leur Conſcience les tourmente déja.* Il eſt vray qu'il y a une ſorte d'eſprits mornes & de Conſciences fougueuſes & jamais édifiées, & capables d'engager ceux qui les conduiſſent en de grandes & dangereuſes affaires, deſquelles ils ne peuvent ſe re-

tirer; & apres, ſur un ſoudain ſaiſiſement & tournement de leur Conſcience, les abandonner & trahir honteuſement, au milieu de ce qui a été principalement entrepris pour l'amour d'eux. Que ces gens-là ne trouvent jamais un Parlement fidéle, qui s'expoſe pour eux; qu'ils ne trouvent aucun eſprit noble, qui les conduiſe & les retire de leur miſére; mais, qu'ils vivent & meurent dans leur condition ſervile & dans leur Conſcience maucoeureuſe, ſi aucune inſtruction n'eſt capable de les affermir. Il y a en d'autres, ez Conſciences deſquels la perte du gain & des avantages, qu'ils eſpéroient, a, tout d'un coup, fait jour. Ce ſont ceux-là, qui crient qu'on a enfraint le Covenant, & qui, pour le mieux garder, ſont retombez dans la neutralité, ou ſe ſont joints aux Incendiaires & Malignans. Mais, Dieu a déja commencé à notablement châtier, premiérement en Ecoſſe, puis en Ulſter, ceux qui l'ont provoqué par la plus déteſtable ſorte de moquerie, en enfreignant leur Covenant, ſous prétexte de

le

le garder plus étroitement, & les a aſſujetis à ces Malignans, avec leſquels ils n'ont point eu de ſcrupule de s'aſſocier. Partant, avec l'ayde de Dieu, nous ne craindrons point ce que leur fauſſe fraternité pourra faire contre nous.

Il tâche encore, par des paroles ſubtiles, de tourner nos ſuccez en péchez. Mais, il pouvoit ſe ſouvenir que l'Ecriture parle auſſi de ceux-là, qui lors *que Dieu les frapoit, ils le recherchoient:* & néantmoins, *le flattoient de leurs lévres, & mentoient de leurs langues, d'autant que leurs coeurs n'étoient point droits devant lui.* Et, il y en a eu un, qui, au temps de ſon affliction, pécha davantage contre Dieu, *C'étoit le Roi Achab.*

Il ſe glorifie fort du pardon, qu'il donne à ſes ennemis ; ſa grand-mére fit le même à ſa mort. Les perſonnes ſages l'auroient pluſtôt crû, s'il ne l'avoit point ſi ſouvent répété. Mais, il eſpére de bâtir *des Trofées de ſa Charité ſur nous.* Et les Trofées de Charité ſont auſſi *glorieux*, que les trompettes ſonnées devant l'Aumône des Hypocrites,

crites, & ſpécialement les Troſées d'une Charité ſi ambitieuſe, qu'elle entreprenne, en ſes priéres, de partager la victoire avec la *miſéricorde* de Dieu, qui eſt par-deſſus tous ſes ouvrages. Telles priéres que celles-ci, peuvent, peut être, attraper le peuple, comme c'en eſt le deſſein; mais, c'eſt choſe bien douteuſe comment elles peuvent être agréables à Dieu, bien que faites en ſecret, beaucoup moins étant écrites pour être publiées. Ce qui, par hazard, lui peut aquérir apres ſa mort une récompenſe courte, contemptible, & ſujette à flêtrir bien-tôt, mais, non telle qu'il prétend, d'émouvoir la conſtance & ſolide fermeté des gens ſages, ou d'ébranler la Conſcience d'aucun Chrêtien intelligent, s'il a jamais prétendu à une choſe ſi fort hors d'eſpérance & au deſſus du génie de ſon élocution cléricale, mais ſeulement, lui peut aquérir l'approbation, de peu de conſéquence, d'une populace inconſtante, déraiſonnable & idolatre, qui, ſemblable à un troupeau crédule & infortuné, engendré pour la ſervitude,

tude, & enchanté par ces inſtituts populaires de Tyrannie, ſouſcrits par une nouvelle invention du pourtrait du Roi à ſes priéres, tiennent leurs deux oreilles avec tel plaiſir & raviſſement, pour être ſtigmatiſées & percées, en témoignage de leur baſſeſſe volontaire & chérie. Les autres, que, peut être, l'ignorance ſans malice, ou quelque erreur moins que fatal, a, pour un temps, fait fourvoier, ſans être charmez, ni endurcis, trouveront, peut être, la grace de penſer à eux-memes & d'être guéris.

FIN.

Priére du feu Roi d'Angleterre pour le temps de captivité.

Vid. ch. 1. pag. 24.

O Dieu tout puiſſant & éternel, *auquel n'y a rien de ſi grand, qui puiſſe réſiſter ; ni de ſi petit, qui ſoit mépriſable ; jette l'oeil de tes compaſſions deſſus ma miſére, & que ton pouvoir infini daigne m'aſſigner quelque portion de délivrance, telle que tu trouveras* pour moi *le plus expédient: Ne permets point, O Seigneur, que l'outrage triomfe de moi; & fais que mes fautes ſoient corrigées par ta main*

Priére de Pamméla tirée mot à mot de l'Arcadie de la Comteſſe de Pembrook, pag. 248.

O *Lumiére qui void tout & la vie éternelle de toutes choſes,* auquel n'y a rien de ſi grand, qui puiſſe réſiſter, ni de ſi petit, qui ſoit mépriſable ; jette l'oeil de tes compaſſions deſſus ma miſére, & que ton pouvoir infini daigne m'aſſigner quelque portion de délivrance, telle que tu trouveras le plus expédient : Ne permets point, O Seigneur, que l'outrage triomfe de moi

main ; ne rendant point mes injuſtes ennemis les miniſtres de ta Juſtice. Toutefois, O mon Dieu, s'il ſemble à ta ſageſſe que ce ſoit ici le châtiment le plus convenable à mes tranſgreſſions, qui ſont inexcuſables : Si cette ingrate *captivité eſt la plus propre à réprimer mes déſirs trop altiers : Si c'eſt par ce moien que doit être brisé l'orgueil de mon coeur, qui n'eſt pas aſſez humilié ; O Seigneur, je me ſoûmets à ta volonté, & embraſſe avec alégreſſe telle* amertume, *qu'il te plaira me faire ſouffrir. Seulement permets moi de te requérir ceci, (& que m'a*

moi ; & fais que mes fautes ſoient corrigées par ta main, & ne rends point mon injuſte ennemi le Miniſtre de ta Juſtice. Toutefois, O mon Dieu, s'il ſemble à ta ſageſſe que ce ſoit ici le châtiment le plus convenable à *ma folie*, qui eſt inexcuſable : Si cette *abjecte* captivité eſt la plus propre à réprimer mes déſirs trop altiers : Si c'eſt par ce moien que doit être briſé l'orgueil de mon coeur, qui n'eſt pas aſſez humilié ; O Seigneur je me ſoûmets à ta volonté, & embraſſe avec alégreſſe telle *affliction*, qu'il

requéte, O Seigneur, ſoit acceptée de toi, puis que c'eſt toi-même, qui me la mets au coeur) ſavoir que par ta bonté, qui n'eſt autre choſe que toi-même, il te plaiſe faire luïre quelque raion de ta Majeſté en mon entendement; afin que comme je reconnois que le plus noble de mes titres eſt d'être ta créature; de même je puiſſe en mes plus grandes afflictions dépendre confidemment de toi. Fais en ſorte que l'affliction ſoit l'exercice, mais non pas la ruïne de ma vertu. O Dieu, ne permets point que leur pouvoir prévaile juſqu'à me détruire. Et, ſi c'eſt ta volonté qu'ils con-

te plaira me faire ſouffrir. Seulement permets-moi de te requérir, (& que ma requête, O Seigneur, ſoit acceptée de toi, puis que c'eſt toi-même qui me la mets au coeur) permets-moi de requérir, par le plus noble des titres, que dans ma plus grande affliction je m'attribuë, d'être ta créature, & par ta bonté (qui n'eſt autre choſe que toi-même) qu'il te plaiſe faire luire tellement en mon entendement quelque raion de ta Majeſté, qu'il puiſſe toûjours dépendre confidemment de toi. Fais

en

continuent de plus en plus à me tourmenter par de semblables souffrances ; Toutefois, O Seigneur, ne permets jamais que leur malice passe si avant, que de m'empêcher de conserver toûjours un esprit pur, & une résolution ferme & inébranlable de te servir sans crainte, ni présomption ; Mais cependant, avec cette humble confiance, qui te puisse être plus agreable ; en telle sorte qu'à la fin je puisse parvenir en ton Roiaume éternel par les mérites de ton fils nôtre seul & unique Sauveur Jesus Christ. *Amen.*

en sorte que l'affliction soit l'exercice, mais, non pas la ruine de ma vertu : Que leur pouvoir prévaile, mais non pas jusqu'à me détruire : Que ma grandeur soit leur proie : Que mon tourment soit la douceur de leur vangence : Qu'ils m'affligent (s'il te semble bon ainsi) de plus en plus de punitions. Mais, O Seigneur, ne permets pas qne leur malice passe si avant que de m'empêcher de conserver un esprit pur dans un corps pur.

La version faite de l'Arcadie en François, imprimée

imprimée à Paris l'an 1625, ne ſuivant pas exactement l'Original Anglois, j'ai été obligé de tourner la priére de Pamméla ſur l'Anglois de mot à mot, comme la priére du Roi en avoit été tirée, ainſi qu'il apparoîtra, en conférant l'une avec l'autre.

Copie de la Commiſsion donnée aux Irlandois par le feu Roi d'Angleterre, pour leur Rebellion & le Maſſacre fait par eux audit pais le 23 Octobre 1641. Enſemble l'ordre pour la publication de ladite Commiſsion.

De nôtre Camp de Newrie ce 4e Octobre 1641.

Phelim O Neal. *A tous Catholi-*
Rorie Macguire. *ques du parti Romain, tant Anglois, qu'Irlandois, réſidans dans le Roiaume d'Irlande, Nous ſouhaitons tout bon-heur, Liberté de Conſcience, & victoire ſur les Hérétiques Anglois, qui ont exercé long temps leur tyrannie ſur nos corps, & par extorſions ont uſurpé nos biens.*

SAvoir faiſons par ces préſentes à vous tous nos amis & com- v. ch. 12. p. 224.

patriotes, que la tres-excellente Majeſté du Roi (pour pluſieurs grandes & urgentes cauſes à ce le mouvantes) repoſant ſa confiance en nôtre fidélité, nous a donné avis par ſa Commiſſion ſous le grand Seau d'Ecoſſe, datée à Edimbourg le premier jour du préſent mois d'Octobre 1641 ; comm' auſſi par ſes Lettres ſous ſon ſein manüel de même date, de diverſes grandes & inſuportables indignitez, que les Proteſtants Anglois, & particuliérement le Parlement d'Angleterre, ont publié contre ſa prérogative Roialle, & auſſi contre nos amis Catholiques dans le Roiaume d'Angleterre ; la Copie de laquelle Commiſſion nous vous envoions maintenant, pour la faire publier en toute diligence par tous les endroits de ce Roiaume, afin que vous ſoiez aſſurez

que

que nous ſommes ſuffiſamment autoriſez par icelle.

S'enſuit la Commiſsion.

CHARLES par la grace de Dieu Roi d'Angleterre, d'Ecoſſe, de France & d'Irlande, Défenſeur de la Foi &c. A tous nos Sujets Catholiques réſidans dans nôtre Roiaume d'Irlande, Salut. Sachez, que pour la ſeurté & conſervation de nôtre perſonne, nous avons été obligez de faire nôtre demeure & réſidence, pour un long temps, en nôtre Roiaume d'Ecoſſe, à cauſe des déportemens obſtinez & deſobéiſſans de nôtre Parlement d'Angleterre contre nous, aiant non ſeulement préſumé de s'attribüer le Gouvernement & la diſpoſition des prérogatives & droits Roiaux, que

nous avons juſtement receus par deſcente de nos Prédéceſſeurs, tant Rois, que Reines dudit Roiaume, depuis pluſieurs centaines d'années ; mais auſſi, s'eſt mis en poſſeſſion de toutes les forces dudit Roiaume, en établiſſant des Gouverneurs, des Commandeurs & des Officiers en tous les endroits & places d'icelui, à ſon plaiſir & volonté, ſans nôtre conſentement : Par où nous ſommes privez de nôtre Souveraineté, & dépouillez de toute défenſe. Et d'autant que nous ſommes tres-ſenſibles en nous-mêmes, que ces tourmentes viennent à croître, &, en toute apparence, ſoient pour paſſer, par l'impétuoſité du parti Proteſtant dans nôtre Roiaume d'Irlande, & y mettre auſſi en danger nôtre pouvoir & autorité Roialle : Sachez partant, que repoſans beaucoup de confiance

en

en vôtre devoir & obéïssance, dont, durant plusieurs années, nous avons eu expérience, nous vous donnons, par ces présentes, plein pouvoir & autorité de vous assembler en toute hâte & diligence requise en une affaire de si grande conséquence, & d'aviser & consulter ensemble, en nombre suffisant, avec discrétion, en tous temps, jours & places que vous estimérez être les plus convenables & à propos, pour ordonner, établir & effectuer ce * *grand ouvrage* (qui est mentionné, & dont les directions vous sont données en nos Lettres) & de vous servir de toutes voies politiques & de tous moiens possibles pour vous rendre maîtres (pour nôtre usage & seurté) de tous les Forts, Châteaux, ou places fortes & de défense, qui sont dans ledit Roiaume, hormis

* Savoir ladite Rebellion & massacre.

des places, perſonnes & biens de nos loiaux & affectionnez Sujets les Ecoſſois ; comm' auſſi d'arrêter & ſaiſir les biens, poſſeſsions & perſonnes de tous les Anglois Proteſtants, qui ſont dans ledit Roiaume, pour nôtre uſage : Et, par vôtre ſoin & prompte exécution de cette nôtre volonté & plaiſir, nous reconnoitrons vôtre devoir & fidélité accoûtumée envers nous, laquelle nous accepterons & récompenſerons en temps & lieu. Témoin nous-mêmes à Edimbourg, le premier jour d'Octobre, le 17 an de nôtre Régne.

La copie de la ſuſdite Commiſsion fut donnée à un Gentilhomme Anglois, perſonnage digne de foi, par un Prêtre Irlandois nommé Pére Birne, lequel étant entré, avec ledit Gentilhomme & un autre nommé Stapleton, en

en une Taverne à Dublin, & parlans enſemble des affaires du temps, ledit Prêtre ſoûtenant ſes Compatriotes, dit qu'ils avoient eu autorité valable de faire ce qu'ils avoient fait, &, pour preuve de cela, produiſit Copie authentique de ladite Commiſsion, qu'il permit audit Gentilhomme Anglois de copier mot à mot, comme deſſus, en préſence dudit Stapleton; dont ledit Gentilhomme a rendu témoignage ſous ſerment. Outre diverſes autres preuves authentiques qu'on a euës de la vérité de ladite Commiſsion.

Copie

Copie de la forme du ſerment, que les Rois d'Angleterre avoient coûtume de prendre lors de leur Couronnement ; Extraite des Rolles du Parlement, du premier an du régne d'Henry 4 N. 17.

V. chap. 6. pag. 114, 121, & 122. chap. 9. p. 162. ch. 11. p. 199. ch. 17. p. 305. ch. 25. p. 391 & ch. 28. p. 431. & 432.

VOus garderez l'Egliſe de Dieu, le Clergé & le peuple entiérement en paix & concorde ſelon Dieu, de tout vôtre pouvoir.

Le Roi répondra, Je les garderay.

Vous ferez rendre égalle & droite Juſtice en tous vos Jugemens & diſcrétion, en miſéricorde & vérité, ſelon vôtre pouvoir.

Le Roi répondra, Je le feray.

Vous accorderez les Loix & coûtumes

tumes juſtes, pour être gardées, & vous promettrez que celles-là ſeront par vous protégées & à l'honneur de Dieu renforcées, que le commun peuple choiſira, ſelon vôtre pouvoir.

Le Roi répondra, Je l'accorde & le promets.

Lettre du Pape Grégoire 15 *à* Charles Steward *Prince de Galles, & depuis Roi d'Angleterre, durant qu'il étoit en Eſpagne. Avec la Réponſe dudit Prince au Pape; l'une & l'autre extraites de l'Hiſtoire d'Angleterre écrite par le Sr André du Cheſne, imprimée à Paris, pour la troiſiéme Edition, l'an 1641, par Guillaume Loyſon au Palais, au milieu de la Galerie des priſonniers, au nom de Jéſus, pag. 1162, 1163 & 1164, & qui ſe trouvent auſsi inſérées dans le Mercure François de l'année 1623 en laquelle elles furent écrites, leſquelles n'ont jamais été deſavoüées par ledit Roi.*

V. chap. 15 pag. 269 & 271 chap. 17 pag. 300 & chap. 20 pag. 338.

TRES-NOBLE PRINCE,

SAlut & lumiére de la grace divine. Comm' ainſi ſoit que la grand' Bretagne

Bretagne ait toûjours été abondante en vertus & en perſonnages de grand mérite, & ait rempli l'un & l'autre monde de la gloire de ſa renommée, elle attire auſſi tres-ſouvent les penſées du St Siége Apoſtolique à la conſidération de ſes loüanges. Et de fait, l'Egliſe ne faiſoit encore que naître, quand le Roi des Rois la voulut choiſir pour ſon héritage, & ſi affectionnément, qu'on tient qu'à peine les Aigles Romains y ont pluſtôt paſſé, que l'Etendard de la Croix. Joint que pluſieurs de ſes Rois, inſtruits en la connoiſſance du vray ſalut, ont préféré la Croix au Sceptre Roial, & la diſcipline de la Religion à la convoitiſe; laiſſans des exemples de Piété aux nations étrangéres & aux ſiécles futurs. Si bien qu'aians mérité dans le ciel les principautez & préeminences de la Béatitude, ils ont obtenu en terre des ornemens triomfaux de vraie ſainteté. Et ores qu'aujordhui l'état de l'Egliſe Anglicane ſoit altéré, nous voions néantmoins la Cour de la grand Bretagne être ornée & munie de vertus morales, qui ſerviroient

roient de consolation à la charité que nous lui portons, & d'ornement au nom Chrêtien, si conjointement elle pouvoit avoir pour sa défense & protection la vérité Orthodoxe & universelle. C'est pourquoy, d'autant plus que la gloire de vôtre Séréniſſime Pére, & le reſſentiment de vôtre Roial naturel nous délectent, de tant plus grande ardeur désirons-nous que les portes du Roiaume céleſte vous ſoient ouvertes, & que vous vous aquériez l'amour de l'Egliſe Univerſelle. D'ailleurs, étant vrai que Grégoire le grand, de tres-ſainte mémoire, a introduit aux peuples d'Angleterre, & enſeigné à leurs Rois la Loi de l'Evangile & le reſpect de l'autorité Apoſtolique; Nous, comm'inférieurs à lui en Sainteté & vertu, & pareils en nom & degré de dignité, il eſt bien raiſonnable que, ſuivans ſes ſaints veſtiges, nous procurions le ſalut de ces Provinces, nommément aujourdhui que vôtre heureux deſſein, TRES-NOBLE PRINCE, nous éleve à l'eſpérance d'un bon-heur extraordinaire. Partant, comme vous

vous

vous êtes acheminé en Eſpagne vers la perſonne du Roi Catholique, avec déſir de vous allier à la Maiſon d'Auſtriche, nous avons bien voulu loüer vôtre deſſein; voire mêmes témoigner ouvertement, en l'affaire qui ſe préſente, que vous êtes celui que regarde le principal ſoin de nôtre Prélature. Car, ainſi étant que vous déſirez prendre en mariage une fille d'Eſpagne, de là pouvons-nous aiſément conjecturer que ces anciennes ſemences de la Piété Chrêtienne, leſquelles ont ſi heureuſement fleuri dans les coeurs des Rois de la grand' Bretagne, peuvent (Dieu leur donnant accroiſſement) reverdir en vôtre ame. Et de fait, il ne ſeroit pas croiable que celui-là aimât une telle alliance, lequel hairoit la Religion Catholique, & ſe plairoit à opprimer le ſaint Siége. Nous avons enſuite de ce, commandé de faire continüellement de tres-humbles priéres au Pére des Lumiéres, à ce qu'il lui plaiſe de vous mettre comm' une belle fleur du Chriſtianiſme, & unique eſpérance de la grand' Bretagne, en poſ-

ſeſſion

ſeſſion de ce tres-noble héritage, qui vos Ancêtres vous ont aquis, à défendre l'autorité du ſouverain Pontife, & à combatre les monſtres de l'héréſie. Souvenez-vous des jours anciens; enquérez-vous de vos péres, & ils vous diront par quelle voie on va au ciel, & quel chemin ont tenu les Pr nces temporels, pour parvenir au Roiaume éternel. Voiez les portes du ciel ouvertes; ces tres-ſaints Rois d'Angleterre, qui, partans d'Angleterre, pour venir à Rome, accompagnez des Anges, ſont venus honorer & faire hommage au Seigneur des Seigneurs, & au Prince des Apôtres en la chaire Apoſtolique. Leurs oeuvres & leurs exemples ſont autant de voix de Dieu qui parlent, & qui vous exhortent, à ce qu'aiez à ſuivre la façon de vivre de ceux, à l'Empire deſquels vous parviendrez un jour. Eſt-il poſſible que vous puiſſiez ſouffrir que les Hérétiques tiennent pour impies, & condamnent ceux que la foi de l'Egliſe témoigne régner dans le ciel avec Jéſus Chriſt, & avoir commandement & autorité

torité ſur toutes les Principautez & Empires de la terre ? Voila qu'ils vous tendent la main de cette bien-heureuſe Patrie, pour vous conduire ſain & ſauf à la Cour du Roi Catholique, & qu'ils déſirent vous ramener au giron de l'Egliſe Romaine; laquelle ſuppliant, avec gémiſſemens inénarrables, le Dieu de toute miſéricorde pour vôtre ſalut, vous tend les bras de la Charité Apoſtolique, pour vous embraſſer avec toute affection Chrêtienne, vous, qui êtes ſon déſiré filz, en vous montrant l'eſpérance bien-heureuſe du Roiaume des cieux. Pour vrai, vous ne pourrez donner plus grande conſolation à tous les peuples de l'Etat Chrêtien, que de mettre en poſſeſſion de vôtre tres-noble Iſle le Prince des Apôtres, l'autorité duquel a été tenüe ſi long temps en vôtre Roiaume de la grand' Bretagne, pour la défenſe des Roiaumes & pour oracle de la Divinité. Ce qui arrivera, ſans difficulté, ſi vous ouvrez vôtre coeur au Seigneur qui frappe, en quoy gît tout le bon-heur de ce Roiaume. C'eſt de

cette

cette ſi grande Charité que nous favoriſons les loüanges du nom Roial, & qui nous fait déſirer que vous & vôtre Séréniſſime pére ſoiez qualifiez du nom de Libérateurs & Reſtaurateurs de l'ancienne & paternelle Religion de la grand' Bretagne. Ce que nous eſpérons, nous confians en la bonté de Dieu, ez mains duquel ſont les coeurs des Rois, & qui fait que les peuples de la terre puiſſent recevoir guériſon; lequel nous tâcherons toûjours, de tout nôtre pouvoir, vous rendre propice & favorable. Cependant, reconnoiſſez en ces Lettres le ſoin de nôtre Charité, qui n'eſt autre choſe, que pour procurer vôtre bon-heur. Et iamais il ne nous fera mal de les avoir écrites, ſi la lecture d'icelles vient, au moins, à exciter quelque petite étincelle de la Foi Catholique dans le coeur d'un ſi grand Prince, lequel nous déſirons être comblé d'une joie de longue durée & floriſſant en la gloire de toutes vertus. Donné à Rome, au Palais de St Pierre,

le

le 20 jour d'Avril 1623, l'an troiſiéme de nôtre Pontificat.

Ladite Lettre fut délivrée audit Prince par le Nonce du Pape, qui étoit alors en Eſpagne, accompagné de tous les Seigneurs Italiens, qui étoient en ladite Cour.

Réponſe du feu Roi d'Angleterre pour lors Prince de Galles à la Lettre du Pape.

TRES-SAINT PERE

J'Ay receu la dépéche de vôtre Sainteté avec un grand contentement, dans le reſpect que demandent la Piété & Bien-veillance, avec leſquelles vôtre Sainteté l'a écrite. Ce qui m'a été un plaiſir indicible de lire les exploits géné-

reux des Rois mes Prédéceſſeurs, à la mémoire deſquels la Poſtérité n'a point donné les éloges d'honneur, qui leur ſont dûs. Je veux croire que vôtre Sainteté a mis leur exemple devant mes yeux, afin que je les imitaſſe en toutes mes actions. Car, à la vérité, ils ont expoſé ſouvent leur Etat & leurs vies pour l'exaltation du St Siége. De ſorte, que le courage, avec lequel ils ont aſſailli les ennemis de la Croix de Jéſus Chriſt, n'a pas été moindre, que le ſouci & la penſée que j'ai, afin que la paix & l'intelligence, qui ont manqué juſqu'à préſent dans la Chrêtienté ſoient étraintes d'un lien d'une véritable concorde. Car, de même que l'ennemi commun de la Paix veille toûjours pour mettre la haine & la diſſention parmi les Princes

Chrêtiens,

Chrêtiens, auſſi je croi que la gloire de Dieu demande qu'on tâche de les unir. Et je n'eſtime pas que j'aie un plus grand honneur d'être deſcendu de ſi grands Princes, que de les imiter dans le zéle de leur Piété. En quoy il me ſert grandement d'avoir reconnu la volonté de nôtre tres-honoré Seigneur & Pére, & les ſaintes intentions de ſa Majeſté Catholique, pour faire réüſsir heureuſement ce loüable deſſein, parce qu'elle a un extréme regret de voir les grands malheurs, qui naiſſent de la diviſion des Princes Chrêtiens. Ce que la prudence de vôtre Sainteté a prévû, lors qu'elle a jugé que le mariage, qu'il lui plaît deſſeigner entre l'Infante d'Eſpagne & moi, eſt néceſſaire pour procurer un ſi grand bien. Parce qu'il eſt tout certain que je ne me

porteray jamais ſi paſſionnément à choſe du monde, qu'à la recherche de l'Alliance d'un Prince, qui aura le même ſentiment de la vraie Religion avec moi. C'eſt pourquoi, je prie vôtre Sainteté de croire que j'ai toûjours été fort éloigné d'avantager les nouveautez, ni d'être partiſan d'aucune faction contre la Religion Catholique Apoſtolique Romaine : mais au contraire, que j'ai recherché les occaſions, afin que le ſoupçon, qui peut tomber ſur moi, ſoit entiérement ôté, & que je m'emploie de tout mon reſte pour n'avoir qu'une Religion & qu'une Foi, puis que nous croions tous enſemble en Jéſus Chriſt. Aiant réſolu de ne m'épargner point en choſe du monde, & de ſouffrir toutes ſortes d'incommoditez, mêmes de hazarder mon Etat & ma vie, pour une

un' occaſion ſi agréable à Dieu. Il reſte ſeulement que je remercie vôtre Sainteté de la permiſsion, qu' il lui a plû de m'accorder, & que je prie Dieu qu'il lui donne une heureuſe ſanté & ſa gloire, apres tant de travaux que vôtre Sainteté prend dans ſon Egliſe. Signé

CHARLES STEWARD.

Les autres piéces citées au préſent Livre, comme diverſes Lettres & Déclarations, ſont trop longues pour être inſérées ici, & ſe trouvent imprimées ailleurs, où le Lecteur prendra la peine de les voir au long, pour ſa ſatisfaction.

FIN.

TABLE des Chapitres contenus au présent Livre.

Préface

1 Sur la convocation de ce dernier Parlement par le Roi. Pag. 1.

2 Sur la mort du Comte de Strafford. 33.

3 Sur ce qu'il alla en la Maison des Communes. 48.

4 Sur l'insolence des Tumultes. 58.

5 Sur l'Acte pour un Parlement Triennal & l'établissement de celui-ci, &c. 82.

6 Sur sa retraite hors de Westminster. 98.

7 Sur le départ de la Reine. 123.

8 Sur le refus qu'il receut à Hull, & la destinée des Hothams. 129.

9 Sur les forces enrollées & levées &c. 146.

10 Sur ce que le Parlement s'empara des Arsenaux, des places fortes &c. 171.

11. Sur les 19 Propositions &c. 190.

12 Sur la Rebellion d'Irlande. 217.

13 Sur l'invitation des Ecossois & leur entrée en Angleterre. 243.

14 Sur le Covenant. 256.

15 Sur les divers ombrages &c. 264.

16 Sur l'Ordonnance faite contre le Livre des prieres communes ou la Liturgie. 277.

17 Des différens touchant le Gouvernement Ecclésiastique. 289.

18 Sur le Traité d'Uxbridge &c. 307.

19 Sur les divers Evénemens de la Guerre. 319.

20 Sur la Réformation des temps. 331.

21 Sur les Lettres du Roi prises & divulguées. 339.

22 Sur son départ pour s'aller rendre aux Ecossois. 347.

23 Sur ce que les Ecossois livrérent le Roi aux Anglois. 352.

24 Sur le refus qui lui fut fait d'avoir ſes Chapelains pres de lui. 355.
25 Sur ſes Méditations pénitentielles & ſes voeux faits à Holmby. 364.
26 Sur l'enlévement du Roi hors de Holmeby par l'armée. 374.
27 Intitulé au Prince de Galles. 387.
28 Méditations ſur la mort &c. 416.
Priére du feu Roi pour le temps de captivité comparée avec celle de Pamméla dans l'Arcadie.
Commiſſion donnée par ledit Roi aux Irlandois pour la Rebellion & le maſſacre.
Forme du ſerment que les Rois d'Angleterre prenoient ci-devant lors de leur Couronnement.
Lettre du Pape au feu Roi d'Angleterre.
Réponſe dudit Roi au Pape.

FIN.